Entraide et associations

sous la direction de
Marie-Marthe T. Brault et de Lise Saint-Jean

iqrc institut québécois de recherche sur la culture 1979

questions de culture

Entraide et associations

91-02970/

Comité de direction

Fernand Dumont, directeur
Léo Jacques
Yves Martin, rédacteur

Comité de rédaction

Madeleine Gauthier
Lise Gauvin
Véronique Morin
Jean-Pierre Proulx
Gladys L. Symons

Entraide et associations

sous la direction de
Marie-Marthe T. Brault et de Lise Saint-Jean

questions de culture

1990
INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre

Entraide et associations

(Questions de culture ; 16).

ISBN 2-89224-134-0

1. Groupes d'entraide — Québec (Province). 2. Bénévolat — Québec (Province) — Associations. 3. Associations — Québec (Province). 4. Service social des groupes — Québec (Province). I. Brault, Marie-Marthe T., 1929- . II. Saint-Jean, Lise. III. Institut québécois de recherche sur la culture. IV. Collection.

HV547.E57 1990 361.7'09714 C90-096064-7

Conception graphique de la couverture : Norman Dupuis

ISBN : 2-89224-134-0 — ISSN : 0229-6829
Dépôt légal : 1er trimestre 1990 — Bibliothèque nationale du Québec
© Tous droits réservés

Distribution : Diffusion Prologue Inc., 2975, rue Sartelon,
Ville Saint-Laurent, Québec H4R 1E6
Téléphone : (514) 332-5860 • Télécopieur : (514) 336-6060

Institut québécois de recherche sur la culture,
14, rue Haldimand, Québec, G1R 4N4
Téléphone : (418) 643-4695 • Télécopieur : (418) 646-3317

Table des matières

PRÉSENTATION
Marie-Marthe T. Brault et Lise Saint-Jean 7

PREMIÈRE PARTIE : **L'ENTRAIDE : LE PHÉNOMÈNE VÉCU, LE PHÉNOMÈNE OBSERVÉ** 25

1. Témoignages

Personnes handicapées physiquement
Marie-Blanche Rémillard 27

Familles monoparentales
Denyse Plante 39

Victimes d'inceste
Nicole Guillemet 47

2. L'autocontrôle de la santé : la conquête d'un espace
Alfred Dumais 59

3. Les regroupements de femmes dans les années 1980 : entraide et nouveau profil du mouvement des femmes
Françoise-Romaine Ouellette 73

4. Les familles monoparentales : du groupe d'entraide à l'entraide associative
Lise Saint-Jean 95

5. Le handicap de l'âge : marginalisation et solidarité de classe d'âge
Marie-Marthe T. Brault 113

6. Le coopératisme en habitation : qu'une question d'entraide et de solidarité ?
Carol Saucier 131

DEUXIÈME PARTIE : **DYNAMIQUE SOCIALE DU PHÉNOMÈNE ASSOCIATIF** 151

7. La dynamique des associations au Québec : démographie et morphologie : 1942-1981
Roger Levasseur avec la collaboration de Raymond Boulanger 153

8. Genèse des associations
Geneviève Poujol 181

9. Du rôle des associations volontaires du point de vue d'une théorie des actes sociaux
Abraham Moles 197

10. Les professionnels et l'entraide
Jérôme Guay 211

11. De nouvelles relations entre travail rémunéré et bénévole, entre économique et social
Guy Roustang 227

12. Le communautaire et l'appareil
Jacques T. Godbout 239

13. De l'aide à la solidarité : l'actualité des pratiques chrétiennes
Gisèle Turcot 261

Présentation

Marie-Marthe T. Brault
Lise Saint-Jean

QUELQUES DONNÉES SOCIO-HISTORIQUES

La plupart des auteurs s'accordent pour présenter les Alcooliques anonymes comme l'un des premiers groupes d'entraide officiellement reconnus en Amérique. Fondé aux États-Unis en 1935, il a rapidement traversé la frontière et servi de modèle et d'exemple aux nombreux regroupements basés sur la croyance en la valeur thérapeutique du support moral apporté par une personne ayant vécu ou partageant encore la même difficulté. Aujourd'hui, cette association compte deux millions de membres à travers le monde [1].

Mais si l'origine du groupe d'entraide remonte aussi loin que les années 1930, on sait toutefois que la majorité des groupes actuellement existants ont pris naissance au cours de la décennie 1970. Dans l'enquête canadienne dirigée par Jean-Marie Romeder en 1980 [2], *76 % des groupes recensés accusaient moins de dix ans d'existence, dont 60 % cinq années seulement. Si ces données ne s'appliquent pas intégralement au Québec (à cause de problèmes techniques n'ayant pas permis de rejoindre toute la population échantillonnée), elles concordent toutefois avec les résultats des travaux de Jérôme Guay* [3], *de ceux d'Alfred Dumais et Johanne Lévesque* [4] *ainsi qu'avec les résultats de l'enquête de Françoise-Romaine Ouellette sur l'ensemble des groupes de femmes* [5]. *Ainsi en autosanté, si quelques groupes s'organisent à la fin des années*

1960, la plupart existent depuis le milieu de la décennie 1970; tandis que la moitié des groupes féminins n'auraient vu le jour que depuis 1980.

Évidemment, il ne faut pas oublier le fait que l'émergence récente de certains groupes puisse être liée à des facteurs culturels ou des conjonctures socio-économiques spécifiques, comme les analyses et les commentaires de plusieurs auteurs de cet ouvrage le suggèrent. Citons, à titre d'exemples, les groupes d'entraide en santé physique et mentale dont l'apparition est sans doute liée à la bureaucratisation des services de santé combinée à une certaine démystification de la médecine institutionnelle. Dans le cas des associations de familles monoparentales, si leur apparition ne peut se produire qu'après qu'une loi sur le divorce ait été mise en vigueur en 1969[6], on ne peut négliger le fait que, pendant les premières années ayant suivi l'adoption de la loi, la marginalisation sociale des femmes divorcées ou séparées ait contribué à l'apparition des premières associations, mais il est probable que la croissance rapide des taux de divorces conjuguée à des conditions économiques précaires d'une forte proportion de chefs de famille féminins aient ensuite entraîné la fondation de plusieurs associations, créées subséquemment.

Soulignons également, comme facteurs culturels, la prise de conscience de l'existence de nombreux problèmes sociaux et le rôle des médias dans cet éveil. Car bien qu'il ne s'agisse pas toujours de problèmes récents, leur présence dans les médias est un phénomène nouveau. Ainsi en est-il de toutes les formes de violence dont les victimes sont les conjointes ou les enfants: l'apparition récente des maisons d'accueil pour femmes battues et des groupes d'entraide pour les victimes d'inceste en est témoin.

Dans les études statistiques, on a tenté d'évaluer le nombre de groupes d'entraide existant actuellement et le nombre de personnes annuellement engagées dans ce type d'interaction. Au Canada, on parle de plusieurs centaines de milliers de membres[7]. Ces chiffres sont forcément approximatifs étant donné la difficulté de cerner une réalité aussi mouvante, tributaire de l'émergence

des problèmes, de l'évolution des groupes, du caractère éphémère ou ponctuel de certaines expériences d'entraide, des fluctuations dans le taux de participation des personnes et, surtout, de la diversité des définitions acceptées par les groupes concernés. Pour préciser les limites du présent ouvrage, nous avions proposé aux différents auteurs la définition de Katz et Bender :

> *Les groupes d'entraide sont de petites structures à caractère bénévole qui permettent aux membres de s'entraider et de poursuivre un but spécial. Ils sont habituellement formés par des pairs qui se sont réunis pour s'aider mutuellement à combler un besoin commun, à surmonter un handicap commun ou une difficulté commune bouleversant leur existence, et à réaliser le changement social ou personnel souhaité*[8].

Cette définition a l'avantage de faire ressortir certains traits spécifiques à cette forme associative :

• la structure est légère et la taille modeste : même si le nombre de membres ou de participants peut être élevé (comme c'est le cas chez les Alcooliques anonymes par exemple), les interactions privilégiées demeurent le face à face en petits groupes et l'autonomie locale est respectée ;

• on n'y trouve pas des dispensateurs de services et des usagers, des bénévoles et des bénéficiaires, mais des personnes partageant ou ayant vécu la même expérience ;

• la relation prédominante est plutôt instrumentale qu'expressive[9] *: ce n'est pas principalement pour la satisfaction d'être ensemble (comme dans une association professionnelle ou un club de loisirs) qu'on est membre d'un groupe d'entraide mais à cause du but commun poursuivi, qui est de répondre à un besoin (alimentation, logement, santé), de surmonter une difficulté (toxicomanie, pauvreté, épreuve morale) ou de vivre avec un handicap (physique, mental) ;*

• le changement social désiré exprime généralement la recherche d'une plus grande autonomie personnelle face à des situations de vie quotidienne et, éventuellement, vise aussi à demander

les transformations institutionnelles nécessaires à l'amélioration des conditions de vie ou, dans certains cas, la réappropriation d'un pouvoir local envahi par la bureaucratie des appareils d'État.

Ces traits sont repérables certes, mais en réalité il n'existe pas de critères facilement identifiables permettant d'isoler les groupes d'entraide et d'en faire une catégorie à part. Sauf le critère de l'entraide, bien sûr !

À première vue, les groupes d'entraide semblent s'inscrire surtout dans un cadre de référence psychologique : les personnes perturbées par un handicap pénible ou un problème difficile à surmonter entrevoient, dans le support apporté par leurs pairs subissant la même épreuve, une voie prometteuse d'allégement ou d'élimination de la situation embarrassante qu'elles doivent affronter. Cependant, une fois enclenché le processus de mise en commun des difficultés liées au problème, les personnes réunies constituent un groupe dont les caractéristiques s'apparentent à l'ensemble des associations volontaires :

— adhésion libre,
— fonction expressive ou instrumentale,
— rapport complémentaire ou conflictuel à la réalité sociale.

C'est ce dernier point que Meister définit comme constituant la fonction sociale du groupe :

> *Satisfaction de besoins nouveaux, opposition au milieu, création de nouveaux comportements, adaptation au changement social et continuation du changement ou lutte contre lui* [10].

PRATIQUE DE L'ENTRAIDE DANS LES ASSOCIATIONS VOLONTAIRES

En même temps que les membres d'un groupe d'entraide expriment un désir légitime de sortir de l'isolement dans lequel leur situation les confine, et en même temps que leur démarche

associative s'inscrit dans un contexte social particulier qui contribue à en dessiner la dynamique propre, on ne peut que constater que les groupes d'entraide possèdent de nombreux points de convergence avec l'ensemble du phénomène associatif et, plus particulièrement, la famille des associations volontaires. Somme toute, il nous faut bien convenir avec Jérôme Guay que le groupe ne constitue en fait que « la facette la plus formalisée, la plus visible et la plus stable » de l'entraide et qu'il nous faut, puisque l'entraide ne détermine pas nécessairement une forme associative différente ou distincte de l'ensemble, l'observer surtout comme pratique. Et même ce critère, quand on l'examine par exemple dans l'ensemble des activités ou des objectifs énumérés dans une charte d'incorporation, comme Roger Levasseur et Raymond Boulanger l'ont fait, ne semble pas apparaître « comme un critère de différenciation » entre les associations. C'est pourquoi, dans la préparation de ce collectif, plutôt que d'essayer de déterminer quel groupe constituait ou ne constituait pas un groupe d'entraide, nous avons d'abord voulu mettre l'accent sur l'entraide comme pratique et comme forme d'ancrage dans notre société.

Si nous avons privilégié cette approche, c'est que certains groupes mettent l'accent sur les rapports interpersonnels de support moral (les Alcooliques anonymes, l'Association des cérébro-lésés, les Déprimés anonymes, les parents et amis des malades mentaux, etc.) alors que d'autres groupes doivent nécessairement déboucher sur une certaine action sociale soit pour obtenir des changements indispensables à l'amélioration de leurs conditions de vie, soit pour réaliser eux-mêmes des transformations qu'ils souhaitent dans leurs rapports avec l'environnement naturel ou social (comme les handicapés physiques ou mentaux, les victimes de la violence conjugale, les familles monoparentales, les groupes d'autosanté, les coopératives d'habitation, les associations de personnes retraitées, etc.). Toutefois, cette distinction ne constitue pas des catégories étanches et des groupes axés sur les relations interpersonnelles peuvent être amenés à s'engager dans une action sociale pour réaliser leurs objectifs d'entraide ou concrétiser leurs projets. De plus, la totalité des pratiques d'un groupe qui se veut d'entraide

n'est pas entièrement contenue dans l'entraide ; d'autres formes d'action et d'intervention sont développées, qui nous sont parfois plus visibles que ne l'est l'entraide, et alors on ne sait plus si, en se référant à tel groupe ou tel autre, on doit parler encore de groupe d'entraide ou si on n'a pas plutôt affaire à un groupe d'éducation populaire, un groupe de services communautaires ou même un groupe d'action collective, les caractéristiques des uns et des autres n'étant pas mutuellement exclusives. Il nous faut alors dissocier la pratique qui se présente comme « support émotif basé sur l'affinité et la mutualité » et qu'on peut nommer support moral, de la pratique qui se présente comme action d'entraide, geste d'entraide et qu'on peut nommer support actif. L'une et l'autre peuvent s'actualiser dans le cadre formalisé d'un groupe, qu'il soit ou non d'entraide.

Si on peut convenir que la pratique de type support moral caractérisait davantage ce qui s'est vécu dans les premiers groupes d'entraide, le support actif n'en était pas exclu et l'est de moins en moins, d'autant moins qu'on l'a vu s'échapper lui aussi du giron de la famille ou du voisinage, où il se pratiquait traditionnellement. Ainsi, il y a peu de temps encore, le vieillissement se vivait dans la famille et si entraide il y avait, elle était intergénérationnelle. Pour plusieurs, cela n'est plus le cas, nous dit Marie-Marthe Brault, et « l'action conjuguée des effets physiologiques, psychologiques et sociaux de l'avance en âge qui de plus en plus marginalise les personnes retraitées et les isole de la collectivité active, oblige plusieurs à se tourner vers leurs pairs pour résoudre certains problèmes ». Et l'on a vu apparaître, dans ces regroupements, des pratiques d'entraide, celles-ci étant favorisées par le fait de fréquenter les mêmes lieux d'activités ou de loisirs ou encore de résider dans les mêmes habitations. Et même si les membres ou les participants ne se disent, ni ne sont considérés comme constituant des groupes d'entraide, ils n'en pratiquent pas moins l'entraide dans sa version support actif. On peut aussi faire le parallèle avec ce qui se vit dans les coopératives d'habitation. Carol Saucier nous montre que la fondation de celles-ci est d'abord une « conduite collective d'appropriation de l'espace » mais que le processus y menant

permet aussi le développement d'une sociabilité entre les membres, sociabilité qu'il définit comme étant « le renforcement des liens interpersonnels entre les coopérateurs dans l'exercice des responsabilités d'organisation et de gestion de leurs espaces de logement ». C'est donc en apprenant à fonctionner ensemble qu'ils se connaissent et se solidarisent et qu'ils peuvent s'entraider. Mais c'est aussi en vivant ensemble que leurs rapports de voisinage se développent et permettent à leur tour l'entraide. Même quand le groupe n'a pas pour fonction première d'être un groupe d'entraide, il n'en facilite pas moins l'émergence de pratiques d'entraide. Pour les exemples retenus, s'il n'y avait pas nommément groupe d'entraide, on a constaté que le groupe associatif ou le milieu de vie coopératif est devenu un lieu possible de l'entraide. Une entraide qui, comme il est convenu de le constater pour les groupes d'entraide, se vit entre pairs ou entre individus « partageant une même situation ou un même problème ».

C'est par le partage de ses problèmes de santé que le groupe « a d'abord des vertus thérapeutiques », nous précise Alfred Dumais. Pouvant y trouver refuge et appartenance, y trouver un soulagement à leurs problèmes puis s'y refaire une identité, certains individus qui y participent découvrent alors « une façon aussi de renouer avec la société », de se responsabiliser socialement qui devient, parfois de façon inattendue, prise de conscience « que leur solution ne peut être que collective ». C'est cette « volonté de créer des lieux où les solidarités sont refaites » qui apparaît dans la formation des groupes d'autosanté. Les individus qui participent aux groupes d'entraide ne suivent certes pas tous le processus, certains n'y venant que pour y recevoir le service attendu. Mais d'autres s'identifient au groupe, deviennent le groupe. Et ce groupe-là constatera éventuellement que le problème individuel est souvent généré par une situation socio-économique particulière. C'est alors que son action se politisera. C'est ce que Lise Saint-Jean a pu constater pour les associations de familles monoparentales qui ont rapidement fait le constat que la monoparentalité, et particulièrement la monoparentalité féminine — dont nous savons qu'elle constitue une très grande proportion des familles monoparentales —, consti-

tuait un dossier politique. En effet, il leur est vite apparu que la précarité des conditions de vie d'une grande partie de ces femmes n'était pas imputable qu'à la dissolution de leur union mais provenait bien davantage de la place faite aux femmes dans notre société. C'est pourquoi, tout en considérant l'entraide et les services comme leur mode d'intervention dans les groupes locaux, les associations se sont donné un « bras politique » en se constituant en fédération.

Dans l'ensemble donc, on peut constater que les pratiques d'entraide ne se produisent pas toujours dans le cadre formel d'une association nommément reconnue comme groupe d'entraide et, en ce sens, les pratiques d'entraide qui apparaissent dans les groupes qui ne sont pas d'entraide, semblent être très diversifiées, se produire évidemment de façon ponctuelle et se rapprocher souvent de l'entraide qui se pratiquait traditionnellement entre parents et voisins. De plus, ces groupes sont souvent amenés à développer une action politique. Ce faisant, ils élargissent leur impact sur l'ensemble de la société. Sous cet angle, il est donc important de soulever la question de l'espace social qu'occupent ces groupes et d'observer quelle est leur position dans leur rapport avec la société civile et avec l'État.

Entre l'État-providence...

Puisque nous vivons dans une société où en principe les besoins primaires de tous les citoyens sont assurés par un État dit protecteur ou redistributeur de services, il faut examiner comment s'insèrent les groupes d'entraide dans cette structure dont on dit partout qu'elle traverse une période de crise. Car depuis quelque temps l'État-providence est attaqué de tous les côtés, à la fois par ceux qui l'ont favorisé ou négocié et par ceux qui s'y sont toujours opposés : les mouvements ouvriers, les partis socialistes, les théoriciens marxistes et les libéraux de la libre entreprise.

C'est d'abord l'aspect financier de cette crise qui a pris la vedette dans les médias et il n'est certes pas à négliger : d'abord

parce qu'il faut dénoncer, s'il y a lieu, une administration irrationnelle des fonds publics ; puis parce qu'il importe de faire valoir, dans certains cas, les moindres coûts des mêmes services lorsqu'ils sont administrés par les citoyens eux-mêmes ; enfin, parce qu'il ne semble pas que les Québécois soient prêts à investir davantage dans des impôts qui leur procurent une protection sociale totale (comme c'est le cas en Suède, par exemple [11]).

Toutefois, en ce qui concerne les organismes communautaires dont les groupes d'entraide font partie, ce sont plutôt des facteurs sociopolitiques qui entrent en jeu. En effet, l'existence même de ces groupes remet en cause la légitimité d'un État omniprésent dont la redistribution des services n'est pas toujours adéquate ni égalitaire et dont l'efficacité est constamment menacée par une bureaucratisation excessive. Les textes d'Alfred Dumais, de Jacques Godbout et de Jérôme Guay présentent une illustration éloquente des vices structurels qui minent les espoirs, trop ambitieux peut-être, fondés sur une nouvelle société plus juste et égalitaire. Les auteurs québécois qui se sont penchés sur cette question s'interrogent aussi sur le difficile exercice de la démocratie lorsqu'elle doit emprunter les chemins tortueux du labyrinthe bureaucratique [12].

La critique du « système social » qu'Abraham Moles esquisse dans sa théorie des actes sociaux rejoint ces préoccupations, même s'il ne fait pas explicitement référence à l'État-providence. Il cite en effet la « perte de représentativité », ou l'échec de la démocratie, et la « perte de causalité », c'est-à-dire la complexification de la chaîne causale par de trop nombreux processus médiateurs, pour expliquer ce qu'il désigne comme les « mécanismes de réactivité contre une passivité » engendrée par notre modèle de société occidentale. Ces facteurs, conjugués à la perte de convivialité, entraînent chez l'acteur social une volonté d'agir pour pallier le réseau complexe des relations indirectes qui ont remplacé les contacts personnels par la « téléprésence ».

... et la société civile

Toutefois, ce que ces faits et critiques soulèvent, en même temps qu'ils soulignent les faiblesses et les erreurs de l'État-providence, c'est la nécessité de redéfinir les limites et les modalités de ses interventions. Quant aux limites, elles sont évidentes car, indépendamment de la crise actuelle, il y aura toujours des secteurs de la vie dont l'État ne pourra pas assumer la responsabilité. Comme le soulignait F. Reissman : « Il est impossible que l'aide professionnelle arrive un jour à satisfaire tous les besoins qui existent dans la société [13]. » D'autant plus que les besoins humains ne constituent pas un phénomène de nature mais sont aussi de caractère relationnel et doivent être culturellement relativisés. D'où l'importance de les identifier dans un contexte social particulier, de les réévaluer régulièrement et d'y apporter des solutions locales.

> *Le besoin humain n'est pas déductible d'une nature, il dépend évidemment du contexte matériel et moral, il dépend aussi du projet d'épanouissement des personnes concernées, s'il est vrai qu'un homme n'est pas qu'une partie de la nature qu'il faut entretenir, mais une ambition, des désirs [14].*

C'est ainsi que les groupes d'entraide, comme d'autres organismes communautaires, naissent d'un besoin spécifique mais peuvent par la suite subir plusieurs modifications selon l'évolution des membres ou la configuration du milieu dans lequel ils s'insèrent. Et comme le soulignent aussi bien Françoise-Romaine Ouellette que Jérôme Guay, dans plusieurs cas ce sont des groupes implantés localement qui ont été les premiers à identifier des problèmes et qui ont développé eux-mêmes les ressources pour y faire face. Ainsi que l'écrit Paul Thibaud : « La solidarité n'est pas une affaire qu'on puisse régler une fois pour toutes, par exemple par un système de répartition [15]. »

Ces limites de l'action gouvernementale suggèrent les modalités nouvelles de ses interventions et remettent en question (selon l'expression de Jacques Godbout) « l'équilibre que l'État a progressivement établi avec ce qu'on a appelé la société « civile » ».

Cet équilibre est basé sur un type de rapports dans lesquels on retrouve encore, certes, des principes de solidarité ; chaque individu, par ses impôts, apporte sa contribution au bien-être de ses concitoyens mais cette forme de solidarité est devenue anonyme et abstraite.

> *Les mécanismes de production de la solidarité sont devenus abstraits, formels, illisibles [...] L'État-providence comme principe de médiation entre l'économique et le social finit par opérer de façon trop lointaine. Il surplombe la société de plus en plus haut. Le détour qu'il instaure entre l'individuel et le social est devenu trop grand* [16].

Ce sont ces rapports entre l'économique et le social que Guy Roustang examine et critique. Face au déséquilibre actuel entre l'accroissement de la demande dans ce qu'il appelle le secteur du tertiaire relationnel (santé, éducation, culture) et la diminution des ressources de l'État, il suggère de créer des situations intermédiaires entre l'économie monétaire des services publics ou privés et l'autoproduction domestique. Ces nouvelles pratiques favoriseraient l'émergence de rapports différents entre le travail bénévole et salarié et établiraient de nouvelles formes de collaboration entre les institutions et les individus. Il voit dans le développement des groupes d'entraide « une des prémices d'une autre organisation sociale qui se cherche et qui serait mieux adaptée à l'épanouissement du tertiaire relationnel ».

Les organismes religieux n'ont pas échappé à cette évolution des pratiques et des nouvelles formes de collaboration entre les institutions et les individus. Dans une perspective diachronique, Gisèle Turcot présente les deux points tournants qui ont marqué l'action sociale de l'Église depuis deux décennies. En premier lieu, avec la prise en charge des besoins sociaux par l'État à la fin des années soixante, « l'Église se trouve libérée de la charge administrative et financière des œuvres d'assistance et d'éducation » et réoriente son action vers les besoins nouveaux d'une société urbanisée, ajoutant aux pratiques d'aide et d'entraide l'action politique. Puis, avec le désistement partiel de l'État dans la présente décennie,

l'Église reprendra de nouvelles responsabilités, devenant partenaire de certains organismes laïques à la fois par ses programmes d'action et son aide financière.

Suite à ces analyses, il semble juste de penser qu'au-delà des raisons immédiates de support moral, d'efficacité thérapeutique et de suppléance aux carences d'un État aux ressources insuffisantes, les groupes d'entraide comblent également le déficit de légitimité de cet État essoufflé. On peut les compter parmi les artisans des nouveaux rapports qui sont en voie de s'établir entre les citoyens et l'État à la recherche d'un équilibre entre l'économique et le social selon la vision de Guy Roustang ou entre les professionnels et les aidants naturels comme le souhaite Jérôme Guay.

Cet équilibre nouveau pourra difficilement se réaliser sans heurts ni obstacles, dans un climat parfaitement harmonieux. À cet égard, Jacques Godbout décrit longuement les points de rupture entre « le communautaire et l'appareil » qui les confrontent et les opposent. Mais, selon Geneviève Poujol, c'est « cette distanciation par rapport aux systèmes établis » qui permet aux associations d'inventer de « nouvelles valeurs », en s'insérant « dans les failles des institutions là où il existe une absence de contrôle social, une vacance de pouvoir ».

Dans les organismes communautaires et les groupes d'entraide, la quête de pouvoir ne prend pas nécessairement une allure de croisade : elle se traduit par une volonté de se contrôler soi-même, de faire les choix que l'on estime convenir à ses besoins et, éventuellement, de participer au changement social nécessaire à l'amélioration des conditions de vie de ses pairs. Ces démarches peuvent signifier également la recherche d'une solidarité moins « abstraite » que celle à laquelle on participe en tant que citoyen d'un État redistributeur de services. Tout en réclamant de l'État des interventions pour abolir (ou du moins amenuiser) les inégalités sociales, on désire préserver ou retrouver l'autonomie et la responsabilité individuelles qui maintiennent des liens de solidarité plus

concrets, entretenus par des interactions plus directes puisque « la solidarité suppose la multiplication des lieux de rapprochement [17] ».

* * *

En conclusion, et pour guider votre cheminement à travers les diverses avenues empruntées par les auteurs de cet ouvrage, nous vous proposons un itinéraire en deux étapes. La première, ancrée dans le présent, se divise elle-même en deux parties : le phénomène vécu puis le phénomène observé et analysé. C'est pour rendre compte du phénomène vécu que des auteurs témoignent de leur propre expérience de l'entraide tandis que des chercheurs s'étant intéressés à des groupes spécifiques nous soumettent leurs analyses du phénomène. La deuxième étape, ouverte sur l'avenir, nous apporte les réflexions et les interrogations que l'entraide suscite quand on observe la dynamique sociale sous-jacente à la réalité décrite dans la première partie.

Pour nous engager dans la première étape, laissons la parole aux acteurs sociaux de première ligne. Leurs témoignages décrivent des parcours différents où la solidarité revêt diverses formes en fonction de la spécificité de la difficulté à surmonter.

La marginalité visible des personnes physiquement handicapées les réunit dans une complicité compensatoire d'exclues. Dans son fauteuil roulant, Marie-Blanche Rémillard nous entraîne à sa suite dans le dédale des écueils, des frustrations et de l'indifférence que les paraplégiques doivent affronter chaque jour de leur vie et qui justifie amplement les revendications cent fois exprimées et si rarement satisfaites. Ensuite, Denyse Plante décrit l'association des familles monoparentales comme un « lieu de solidarité, de ressourcement et un milieu d'appartenance ». C'est là que le poids de l'isolement moral et du désarroi provoqué par les ruptures et les difficultés financières est allégé par le partage des expériences vécues. Finalement, le traumatisme psychologique étouffant qui bâillonne les victimes d'inceste est évoqué par Nicole Guillemet dans un langage poétique dont elle se sert pour illustrer la thérapie de la parole échangée.

NOTES

1. *Newsweek*, 11 avril 1988.
2. Jean-Marie Romeder, *Les groupes d'entraide au Canada*, Ottawa, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 1982.
3. Jérôme Guay, *L'intervenant professionnel face à l'aide naturelle*, Chicoutimi, Gaétan Morin (éd.), 1984.
4. Alfred Dumais et Johanne Lévesque, *L'autosanté des individus et des groupes au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986. Dans le domaine de la santé, signalons une nouvelle publication sous la direction de Jean-Marie Romeder, *Les groupes d'entraide et la santé : nouvelles solidarités*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1989.
5. Françoise-Romaine Ouellette, *Les groupes de femmes du Québec en 1985 : champs d'intervention, structures et moyens d'action*, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 1986.
6. Si, préalablement à l'adoption de la loi sur le divorce, il existait des associations de veuves, les mères célibataires, dites alors de façon péjorative « filles-mères », et les quelques divorcées ou les femmes abandonnées par leur conjoint ne s'affichaient pas et donc ne pensaient probablement pas à se regrouper.
7. Romeder, *op. cit.*, p. 37.
8. Définition citée dans *ibid.*, p. 16.
9. *Expressive* : satisfaction ou réconfort obtenu par le fait d'être ensemble. *Instrumentale* : réalisation d'un but commun spécifique.
10. Albert Meister, *Participation, animation et développement*, Paris, Éditions Anthropos, 1973, p. 22.
11. À titre d'indicateur de cette mentalité, on peut citer cette enquête menée par un grand quotidien suédois auprès de ses lecteurs pour savoir s'ils accepteraient une réduction de leurs avantages sociaux pour payer moins d'impôts. La réponse majoritaire fut non. (Jean Daniel, « Le ressac de la vague bleue », *Le Nouvel Observateur*, 14-20 juin 1985.)
12. À ce sujet, parmi les publications les plus récentes, on peut consulter avec profit le *Répertoire des recherches* publié suite au programme de recherche de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Québec, Les Publications du Québec, 1988 ; également, les numéros thématiques de la *Revue internationale d'action communautaire*, École de service social, Université de Montréal.

13. « Programme sur l'auto-assistance et l'entraide », 22e Conférence internationale sur l'action sociale, Montréal, août 1984. Rapport publié par le Conseil canadien de développement social, Ottawa, p. 22-23.
14. Paul Thibaud, « Les chemins de la solidarité », *Esprit*, n° 132, novembre 1987, p. 56.
15. *Loc. cit.*, p. 57.
16. Pierre Rosanvallon, *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981, p. 119.
17. Paul Thibaud, *loc. cit.*, p. 57.

PREMIÈRE PARTIE

L'entraide: le phénomène vécu, le phénomène observé

1

Témoignages

Personnes handicapées physiquement

Marie-Blanche Rémillard

EST-CE QUE JE SUIS TOUTE SEULE À VIVRE CE QUE JE VIS ?

Ça fait 10 ans que je suis handicapée. Dix ans qu'à la suite d'un accident, je me trouve privée de l'usage normal de mes jambes. Curieusement, je ne pense pas être maintenant tellement différente de la personne que j'étais avant. Pour expliquer les choses qui nous arrivent après, il faut souvent faire référence à des traits de caractère, à des attitudes qui nous étaient propres avant d'avoir à faire cette expérience-là.

En ce qui me concerne, j'ai toujours eu certaines difficultés à prendre des décisions. J'ai toujours tenté de vérifier auprès du plus grand nombre de personnes possible si mes idées correspondaient bien à leur perception, par exemple : « Est-ce que cela avait du bon sens de dire que pour être libre, il fallait agir de telle ou telle façon, était-on d'accord avec mon point de vue ? » Même pour me faire une idée sur un certain concept ou une certaine théorie — j'ai étudié en philosophie — je faisais des espèces d'enquêtes pour m'assurer que mon expérience correspondait bien à l'expérience des autres. Probablement qu'au départ, tout ce qui me serait arrivé dans la vie, j'aurais eu tendance à le partager avec

d'autres et à essayer de voir dans leur vécu à eux s'il y avait quelque chose que je pouvais récupérer pour mon propre usage.

Bon, j'étais comme ça, quand il m'arrivait quelque chose, je n'avais pas du tout tendance à le ruminer toute seule. J'étais fermement convaincue que quand on dit ce qu'on vit, tant au niveau du plaisir que des peines, on provoque un accroissement du plaisir et une diminution du poids de la souffrance. Le regard des autres devient partie intégrante de l'expérience que tu fais et une expérience que tu fais n'est pas complète sans que tu l'aies fait partager d'une façon ou d'une autre.

Je reviens à mon accident, je reviens à mon traumatisme personnel. Quand c'est arrivé, j'avais déjà derrière moi vingt-six ans de vie ordinaire. J'avais des amis, des habitudes, une certaine image de moi-même, des espoirs, j'attendais des choses de la vie et je commençais aussi à penser que certaines choses n'allaient jamais m'arriver. L'accident n'est donc pas survenu dans un terrain vague ou un désert, mais dans un territoire passablement organisé. J'ai été frappée sur tous mes fronts, complètement désorganisée ! Personne n'est prêt à se faire retirer du jour au lendemain une partie plus ou moins grande de ses capacités physiques ou mentales. Dans un premier temps, personne n'est préparé à devenir handicapé. Pourtant, quand je me suis retrouvée à l'hôpital après l'accident et qu'on m'a dit presque tout de suite que je n'allais plus pouvoir me servir de mes jambes, il y a eu un petit mécanisme qui s'est vite mis en branle, un petit réflexe d'adaptation — je ne dis pas que mon cas est typique. Je pense que pour certaines personnes, c'est une réaction vive de rejet, de refus. Mais, au contraire, moi (et je ne suis pas la seule chez qui ça s'est passé ainsi), j'ai senti se déclencher avec des grincements, c'est sûr, mon petit rouage d'adaptation. Au fond de moi, ça criait : « Je veux passer à travers ». Passer à travers, ça voulait dire digérer ce qui peut paraître à première vue non digestible, accepter ce qui peut paraître inacceptable, essayer de devenir autre, de développer des habiletés, des attitudes, tout ce qu'il fallait pour continuer à vivre

et pour y trouver encore du plaisir. Les préalables à cette attitude, il y en avait quelques-uns. Un étant d'aimer le monde, de donner, pas intellectuellement mais viscéralement, une grande importance au fait d'être conscient et en vie. L'autre préalable à cette attitude, c'est le support des proches. À ce moment, il s'agit beaucoup plus d'aide que d'entraide parce que les proches ne connaissent pas plus que toi ni ce que tu es en train de vivre ni ce que tu te prépares à vivre. Jusqu'à un certain point, ils étaient même plus anxieux que moi par rapport à l'avenir. Pour moi, il y avait dans mon corps, à l'intérieur de moi, un vécu au jour le jour, une sorte de baromètre intime. Tandis que les autres doivent, selon l'intensité et la fréquence des contacts, chercher dans le regard, le corps et dans le comportement de la personne qu'ils aiment les signes de son évolution et l'interroger constamment en silence ou bien par des : « Comment vas-tu ? Qu'est- ce que tu fais ? As-tu pensé à telle chose ? Qu'est-ce que tu veux ? Qu'est-ce qu'on peut faire pour te faire plaisir ? » Ils lui posent des questions comme ça qui expriment autant leurs craintes que les siennes face aux possibilités d'avenir. Cette présence des êtres chers autour de soi, leur espoir entaché d'un peu ou de beaucoup d'inquiétude est un support absolument essentiel à toute personne qui traverse une situation difficile et qui veut en sortir. Cet intérêt, cette affection vient même prendre, en certaines occasions, la relève de notre propre instinct de survie qui parfois est un peu défaillant vis-à-vis la nouveauté d'une situation ou vis-à-vis certains aspects du vécu qui ne semblent pas pouvoir être exprimés. « Qu'est-ce que je vais faire avec ceci, qu'est-ce que je vais faire avec ça ? Est-ce que je retourne à l'université ? Comment je vais faire pour me déplacer ? Et la sexualité, comment ça se vit avec une sonde ? Qu'est-ce que je fais de ma vie ? » À un moment donné, tu te sens submergée par la difficulté des problèmes d'adaptation auxquels tu auras à faire face, par l'inconnu total que tu as devant toi, un peu comme quelqu'un qui arriverait sur une autre planète et qui ne verrait personne à sa forme et à sa ressemblance, personne qui parle le même langage que lui. Et là, le salut se trouve dans un sourire, dans l'espoir qu'il y a chez ta mère, chez un ami qui dit « ça va

aller » ou « rappelle-toi, il y a une semaine, tu étais découragée et tu es passée au travers ».

On reçoit l'encouragement des siens mais il y a quelque chose qui manque. Ce qui manque, c'est l'apport irremplaçable des gens qui vivent un problème semblable au tien. Je dirais que cet apport est de deux ordres. Une première problématique : comment vivrais-je ? comment serais-je ? est existentielle. L'autre est bien pratique, du style : dans quel genre d'appartement vais-je demeurer ? à quelle université vais-je aller, y en a-t-il qui sont accessibles ? qui va payer mes médicaments ? À ces deux types de questions, les gens qui vivent les mêmes problèmes sont peut-être les personnes les mieux placées pour répondre. Encore faut-il qu'on en rencontre. Je bénis le ciel qui m'a fait tomber dans un centre hospitalier où il y avait une infirmière en chef qui avait du bon sens et qui pensait en termes de handicap et pas seulement en termes de maladie. La personne malade a certainement des problèmes à affronter mais elle veut avant tout guérir. La personne qui devient handicapée, suite à un accident ou à une maladie, ne peut pas penser qu'à guérir, elle doit chercher à vivre avec des moyens différents. Cette infirmière en chef m'a demandé si j'aimerais rencontrer une femme paraplégique, une jeune femme qui, selon l'infirmière, « avait l'air de bien se débrouiller ». J'ai dit « oui, oui, oui », me rendant compte que c'était la chose que je souhaitais le plus. Entre personnes qui sont devenues handicapées et, en particulier, celles qui sont en fauteuil roulant, il y a une communauté d'expérience spécifique qui établit une sorte de complicité. Ces personnes, même si elles ne se connaissent pas, se saluent souvent quand elles se rencontrent dans les endroits publics comme si elles se disaient : « On sait ce que c'est, hein !... »

Quand j'étais agent de développement à l'OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec), j'ai réalisé que l'attitude des professionnels vis-à-vis les parents qui apprennent que l'enfant va être handicapé est primordiale. Il faut au moins que le professionnel ait l'air d'avoir un certain espoir, qu'il trouve que c'est important que cet enfant vive, car les parents sont très sensibles à

la façon dont leur enfant est traité. Si le professionnel a une attitude positive vis-à-vis l'enfant, positive dans le sens d'un réel intérêt affectif pour l'enfant, c'est le climat idéal que le système médical devrait offrir aux parents. Si la travailleuse sociale, la psychologue dit aux parents : « Vous allez voir, il y a d'autres parents à qui c'est arrivé, ils ont cru eux aussi que leur univers s'écroulait mais ça se vit au jour le jour et votre enfant, vous allez vous y attacher d'autant plus qu'il a besoin de vous. » Et le parent va dire : « Montrez-les-moi ces parents, montrez-les-moi que je trouve à palper un peu la réalité dont vous me parlez. » Se faire tenir la main, se faire prendre par les épaules par quelqu'un qui a vécu, qui est en train de vivre la même situation que soi, ce besoin de cette valeur de l'entraide, je l'ai senti de façon aiguë en entendant parler des parents qui avaient un enfant handicapé.

* * *

On peut parler longtemps de toutes les sortes de support et de soutien dont on a besoin quand on vient juste de perdre une partie importante de ses capacités physiques ou mentales. Mais il y a aussi beaucoup de choses à dire sur la période qui suit, celle où on en a fini avec la réadaptation fonctionnelle intensive et où on tente de se refaire une place dans la société [1].

Car, après avoir traversé le processus qui nous amène d'un état d'inadaptation brutal et traumatisant à un état d'adaptation relative, il demeure cependant des zones d'inadaptation rebelles, coriaces, des volets de la vie qui nous échappent. Cette situation est d'autant plus frustrante qu'on garde une conscience aiguë d'en avoir déjà eu la maîtrise dans une vie antérieure.

Chaque personne handicapée doit arriver à saisir ce qui, dans son malaise et son inadaptation, relève purement et strictement de sa déficience [2] ; ce qui relève possiblement d'un équipement inadéquat [3] ; ce qui relève d'un environnement immédiat inadapté [4] ; ce qui relève de son état affectif ou d'un trait de son caractère [5] ; ou ce qui relève d'une réadaptation fonctionnelle incomplète [6].

En fait, quand la situation physique est stabilisée, quand la période de deuil est terminée, quand on a appris à se servir au maximum de ses capacités résiduelles grâce à un entraînement adéquat, quand on s'est doté des équipements adéquats, quand on a réajusté ses relations avec son entourage en fonction d'anciennes et de nouvelles activités, quand on a fait les modifications nécessaires à son environnement physique et psychologique immédiat : par exemple, par l'adaptation du domicile, de l'automobile, des appareils de communication ; quand on a appris à connaître et à utiliser les services spécialisés que la société a mis en place pour répondre à *certains* de ses besoins, il reste quand même un certain nombre d'obstacles (et pas des moindres) à franchir : ceux reliés à une condition financière difficile causée par la difficulté pour une personne handicapée d'accéder à un travail rémunéré garant d'une autonomie financière, et au fait que les coûts financiers reliés au handicap soient encore largement assumés par la personne ou par sa famille ; il faut souligner également l'inaccessibilité des moyens de transport conventionnels, l'inaccessibilité architecturale et environnementale de la plupart des lieux publics et, enfin, l'attitude négative d'une bonne part de la population face à la perspective de côtoyer des personnes handicapées. La personne handicapée se bute donc à une série d'obstacles sur lesquels elle n'a, à titre individuel, *aucune* prise. Seules les personnes très fortunées arriveront à réduire considérablement ces obstacles sociaux, par exemple à éliminer toute contrainte de mobilité en se déplaçant grâce à un minibus adapté conduit par un chauffeur privé. Seul un quadraplégique très fortuné arrivera à vivre à domicile de façon autonome et en toute quiétude, si son handicap exige de l'aide pour la plupart des activités de la vie quotidienne. Seuls des parents très fortunés pourront payer à leur enfant handicapé intellectuel les services privés de tutorat nécessaires à son maintien en classe régulière. Et si l'aisance financière aide à régler bien des problèmes, elle ne permet pas d'acheter la considération, le respect, la tolérance. Ainsi, compte tenu de la modestie des moyens financiers des personnes handicapées, elles auront, plus souvent qu'à leur tour, à affronter des structures sociales inadéquates parce que

conçues pour la majorité ou pour des minorités plus importantes. Désireuse de mener une vie sociale active, la personne handicapée réalisera qu'elle fait partie d'une minorité infime et qu'elle doit se battre pour faire reconnaître des droits élémentaires et pour obtenir des services de base, plus particulièrement ceux qu'elle est la seule à requérir.

Et même l'argent avec lequel on peut s'offrir des services particuliers ne permet pas toujours de satisfaire le désir bien simple de faire les choses à peu près comme tout le monde et d'être traité aussi comme tout le monde par les dispensateurs de services. Le paraplégique fortuné peut, s'il le désire, faire son marché ; payer quelqu'un pour l'accompagner et l'aider à contourner les obstacles, mais il ne pourra peut-être jamais espérer rentrer seul, quand ça lui tente, dans le supermarché de son quartier. L'accessibilité passera presque toujours pour lui par les voies détournées, les accès réservés et les procédures spéciales. Dans le même ordre d'idées, malgré l'existence de services de transport adapté qui ont donné aux personnes handicapées un certain degré de mobilité, l'inaccessibilité du métro et des autobus, les contraintes inhérentes au transport adapté, le manque d'espaces de stationnement réservés constituent toujours un irritant, un facteur limitant leur mobilité en comparaison de celle des autres citoyens.

Quoi faire ? Attendre que les choses changent d'elles-mêmes ? Attendre que mon Steinberg modifie son entrée et élargisse ses allées de caisse ? Attendre que la ville dégage entièrement les trottoirs et les coins de rue, l'hiver ? Attendre que la municipalité où je réside ait le goût d'organiser du transport adapté ? Attendre que la coop d'habitation de mon quartier pense à rendre accessibles quelques logements ? Attendre que les douches des piscines municipales deviennent accessibles ? Attendre que les concepteurs de dériveurs prévoient une façon pour les paraplégiques de gréer seuls leur propre voilier ?

À ma connaissance, beaucoup de ce qui jusqu'à maintenant a été pensé et adapté pour les personnes handicapées l'a été parce

que certaines d'entre elles, parvenues à un certain niveau de conscience, à une certaine intensité dans leur désir de vivre en société, se sont serré les coudes, se sont regroupées et ont fait en sorte de convaincre des décideurs de la pertinence de mettre en place des lois, des règlements, des services, des ressources...

Si beaucoup de personnes handicapées n'attendent de la vie qu'une sécurité matérielle et affective, ne recherchent au cours de leur vie qu'un soutien moral et financier, quelques-unes d'entre elles pensent par ailleurs davantage en termes de droits individuels et collectifs et sont en quête d'une réelle qualité de vie. Et c'est dans cette conscience, cette volonté d'aller au-delà de la sécurité et de la survie que se construit dans le milieu des personnes handicapées une forme spécifique d'entraide centrée sur l'action et la revendication. On a souvent parlé de la difficulté de mise sur pied et de maintien en vie de ce type de groupes qui est liée au caractère « disséminé » de la « communauté » des personnes handicapées, aux obstacles pratiques au regroupement : problèmes de transport, d'accessibilité, de communication, d'endurance physique, de liberté de mouvement même en certaines occasions, et aussi au fait que peu de personnes handicapées ont eu la possibilité d'acquérir préalablement une formation d'organisateur communautaire. On doit aussi considérer le fait que les personnes handicapées les plus susceptibles de s'engager activement dans ce genre de groupes sont généralement des personnes qui, malgré leur peu d'expérience communautaire, ont réglé et laissé derrière elles un certain nombre de problèmes reliés au handicap alors que la majorité des personnes handicapées sont encore à se débattre avec des problèmes d'image d'elles-mêmes, de surprotection du milieu familial, de pauvreté, d'abandon, de manque d'information, d'exploitation...

En fait, les organismes de promotion regroupent généralement deux grandes catégories de personnes handicapées : celles qui sont personnellement prêtes à affronter, dans le cadre d'un groupe de tâches, les carences spécifiques de l'organisation sociale et les autres, celles qui se débattent encore à un niveau très

« alimentaire ». Cette composition des groupes les scinde (grossièrement) en personnes ressources et en consommateurs d'activités où les premières se retrouvent, sans l'avoir vraiment voulu à agir en guise d'animateurs de groupes d'entraide à l'intention des plus démunies, des très dépendantes, des peu scolarisées afin de leur permettre de cheminer 1° dans l'estime d'elles-mêmes, 2° dans la capacité d'exprimer leurs besoins, 3° dans la compréhension de leurs droits, 4° dans la réalisation du rôle qu'elles peuvent elles-mêmes jouer dans la promotion de leurs droits et 5° dans le développement de leur capacité d'agir et d'actualiser la mince tranche de pouvoir social qu'elles détiennent.

Mon expérience en tant que militante dans les organismes de promotion et d'intervenante dans les milieux communautaires me laisse croire que ce processus très long et qui se déroule généralement dans un cadre peu réfléchi et peu organisé ne débouche pratiquement jamais sur les résultats attendus. Les personnes handicapées les plus « avancées » se découragent d'avoir à la fois sur les épaules les contraintes reliées aux tâches de promotion et au support à accorder aux autres membres du groupe ; elles ont facilement tendance à faire en petits groupes les activités de réflexion et de planification et à traîner les autres qui servent en quelque sorte de garants, de justifications de leurs démarches auprès des autorités. Vient un moment où les frustrations reliées au fonctionnement du groupe sont plus envahissantes que celles reliées aux problèmes qu'on avait initialement décidé de résoudre. On aspire à laisser le « peloton » derrière et à trouver un moyen d'agir avec les quelques-unes avec qui on est sur la même longueur d'onde. Seules persistent dans la bataille les personnes avides de pouvoir ou de rares êtres d'élite.

Quant aux autres, ils apprécient le caractère valorisant de l'activité de groupe qui est souvent la seule partie de leur vie où ils ont l'occasion de sortir de leur passivité et de prendre certaines responsabilités. Mais leur passivité et leur dépendance chronique les attendent au détour : si c'est toujours quelqu'un qui a pris en charge ton transport, il y a des chances que tu te retrouves un

jour à penser que c'est à quelqu'un d'autre de défendre tes droits au transport ; si tu juges que ton organisme doit défendre tes droits et que cette responsabilité repose particulièrement sur les épaules des membres de ton organisme que tu estimes « capables », tu auras probablement tendance à blâmer ces personnes pour la stagnation des dossiers de promotion ou, même pire, pour la dégradation des services, même si parallèlement à ça tu fais des bonds importants dans ton processus d'adaptation et d'intégration sociale.

Les activités de promotion et les activités de croissance personnelle (plus caractéristiques de la fonction d'entraide) semblent donc faire plutôt mauvais ménage à l'intérieur d'un organisme de personnes handicapées. Pourtant, la lutte pour la « défense des droits et la promotion des intérêts » est difficile, si compliquée, si ingrate qu'on ne voit pas comment elle pourrait se faire en l'absence d'un resserrement de coudes, d'un échange intense d'informations et de points de vue. Et c'est un fait que les personnes handicapées qui ont le plus participé à certaines luttes sont restées liées après : la révolte devant des conditions de vie inacceptables, devant l'attitude révoltante de certains dispensateurs de services, l'humiliation et la fierté partagées, tout cela ne s'oublie pas et constitue toujours par la suite un mélange très explosif, une conscience toujours vivante, toujours présente que, sans notre contribution personnelle et collective, il n'y aura pas de changement social durable en notre faveur.

Ainsi, le monde de l'inadaptation physique et mentale, de l'exclusion sociale d'un certain nombre de personnes, de la réduction de leurs expériences et de leurs attentes face à la vie est une chose, alors que celui des limitations physiques et mentales, des frustrations qu'elles provoquent et des envies d'actions qu'elles suscitent chez les personnes handicapées et chez leurs proches en est une autre. D'une part, un certain nombre d'intervenants conscients des problèmes et désireux de les résoudre organisent des services et mobilisent des ressources permettant à ces personnes de sortir de leur isolement et de leur sous-développement social et culturel. Il s'agit là de services sociaux et d'organisations

de loisirs. D'autre part, les personnes se regroupent pour échanger et tenter de résoudre ensemble leurs problèmes et il s'agit là, pour moi, de la forme la plus efficace, quoique aussi la plus difficile, d'association et d'entraide.

Les deux dimensions ne se recoupent pas toujours, loin de là, même si la plupart des associations existantes les chevauchent malencontreusement. Le manque de réflexion concernant les phénomènes de vie associative chez les personnes handicapées au cours des dernières années débouche présentement sur une crise. Les groupes d'entraide foisonnent, me semble-t-il, les groupes de promotion s'étiolent et meurent. Un virage important dans l'organisation et la prestation des services aux personnes handicapées est en train de se prendre au Québec et parmi les associations qui devraient jouer les chiens de garde, la plupart semblent frappées de stupeur, simplement dépassées par la situation.

NOTES

1. À ce sujet, une masse d'informations, de témoignages accumulés et digérés au cours des dernières années supplantent parfois la conscience de mon expérience propre. Ce que je dis ici constitue donc plus une réflexion personnelle que le compte rendu d'expériences personnelles.
2. Par exemple, si je suis paraplégique, je ne peux vraisemblablement plus faire d'excursions en bicyclette avec mes amis.
3. Par exemple, si après deux heures dans mon fauteuil roulant, j'ai mal au dos et dois me mettre très tôt au lit, ce qui m'empêche pratiquement d'avoir une vie sociale.
4. Par exemple, si je ne peux plus faire la cuisine parce que je ne peux plus entrer dans la cuisine.
5. Si, par exemple, je n'accepte pas de me voir en fauteuil roulant, que je refuse de recevoir mes amis quand ils viennent me voir, qu'ils ne viennent plus maintenant, que je suis trop gênée pour les rappeler, que je me sens terriblement seule... ou encore si lors des parties et des fêtes, je me sens triste et frustrée de rester à ma table lorsque mes amis vont danser, que je sais que je pourrais danser en fauteuil, que j'ai déjà vu des personnes handicapées le faire et qu'elles paraissaient éprouver beaucoup de plaisir, mais qu'en ce qui me concerne ça me gêne trop et que je crains d'avoir l'air ridicule.
6. Si, alors que seules mes jambes sont paralysées, mes bras ne sont pas assez forts pour me permettre de circuler de façon autonome en fauteuil roulant et de plus j'ai besoin d'aide pour effectuer tous mes transferts puisque quand j'ai essayé de les faire moi-même, je suis tombée et me suis fait mal.

Familles monoparentales

Denyse Plante

S'ENGAGER DANS UN GROUPE D'ENTRAIDE, POURQUOI ?

Je suis active, comme on dit, dans un groupe d'entraide depuis plus de 10 ans maintenant. Je m'y sens à l'aise comme un poisson dans l'eau ou plutôt comme dans une grande famille chaleureuse et choisie. J'y ai cru dès le départ et je crois encore à l'utilité et aux bienfaits de ces groupes.

Je ne m'étais jamais demandé, avant que l'on me propose d'écrire ce témoignage, pourquoi il en était ainsi ? Il m'a fallu prendre du recul, remonter le fil du temps pour saisir tout l'impact qu'ont eu, sur ma vie, ma participation et mon engagement dans les associations.

Étais-je prédestinée à travailler dans un groupe ? Est-ce le fait d'être née au temps de la colonisation en Abitibi ? D'être l'aînée d'une famille de 9 enfants, 7 filles et 2 garçons ? D'avoir participé à toutes sortes d'activités de groupes durant les années de pensionnat nous façonne à la vie en groupe... peut-être ? Peut-être pas, car fini le temps des cerises *(les années de pensionnat)*, fini l'engagement social.

Non, il en est tout autrement. Le tout a débuté en 1977, le dimanche de la fête des Mères. J'étais en pleine débâcle, en plein désarroi. La vie n'avait plus aucun sens pour moi. Mariée depuis 14 ans, mère de 4 jeunes enfants de 9 à 13 ans, mon mari venait

de partir vers un autre ailleurs, avec une autre femme de plusieurs années plus jeune que moi. Je restais là, seule, épuisée par toute la charge familiale à assumer, sans argent, humiliée et surtout anéantie, détruite dans mon essence de mère et de femme. J'avais perdu toute estime de moi.

Lucie, une connaissance, de passage chez moi ce jour-là, me trouvant en larmes, révoltée contre le père de mes enfants, en colère contre le monde entier, prendra le temps de m'écouter. Après avoir réussi tant bien que mal à me consoler, elle m'indique qu'il existe une association dans la ville voisine, un groupe qui réunit des hommes et des femmes qui vivent la même situation que moi. « Que veux-tu que j'aille faire là ? », sera ma réponse. Elle me laissera, malgré mes réticences, les coordonnées de ce groupe d'entraide.

Irais-je ? Oserais-je ? Pourraient-ils m'aider ? De toute façon, je n'étais pas sûre de vouloir recevoir de l'aide. En tout cas, pas ce genre d'aide. Un groupe d'entraide, c'était pour les pauvres et les défavorisés, les démunis. Pas pour moi ! J'avais trop mal et trop à faire. J'avais 4 enfants à nourrir. Surtout pas question d'aller raconter ma vie. Horreur, quelle humiliation !

C'était mon échec, ma faute à moi, on ne pourrait que me le confirmer. Je le savais, je n'étais bonne à rien.

Mercredi soir, 19 heures, on sonne à la porte. C'est Lucie. « Prépare-toi, je viens te chercher pour t'amener à la réunion de l'Association de familles monoparentales. Ça commence à 20 heures, nous avons juste le temps de nous y rendre. Viens juste voir, après tu décideras si tu veux te joindre au groupe. » Tous les arguments y sont passés pour ne pas y aller : pas de gardienne, pas de vêtement à me mettre, etc. Mais Lucie trouvait toujours une réponse concrète. Deux, trois coups de téléphone et le tour était joué, la gardienne trouvée. J'ai fini par accepter mais j'avais peur d'être reconnue, questionnée, obligée de me défendre. Non, rien de cela ne s'est produit, on ne m'a rien demandé. Une jeune femme est venue vers moi : « Je m'appelle Edwige, j'ai deux enfants,

je vis seule avec eux depuis déjà quelques années et toi tu t'appelles ? Si tu veux, tu peux t'asseoir près de moi, comme cela je pourrais t'expliquer au fur et à mesure le déroulement de la soirée. » La glace était rompue. Edwige deviendra pour moi une très grande amie par la suite.

À la réunion suivante, l'Association m'a simplement donné l'occasion de participer à un voyage « La découverte de Québec » comme première activité. Il s'agissait d'un voyage organisé pour des femmes monoparentales de la région. La seule exigence était d'être membre. J'avais sans le savoir franchi le premier pas.

J'y ai rencontré d'autres femmes ; certaines épanouies, d'autres qui avaient aussi mal que moi. Mais toutes semblaient avoir du plaisir à partager ensemble. Elles décrivaient avec enthousiasme un tas d'activités variées que l'Association leur avait permis de vivre au cours de l'année. Ces femmes cicatrisaient-elles la blessure de la rupture ?

Plusieurs d'entre elles semblaient sûres d'elles et resplendissaient d'espoir pour l'avenir. Elles m'ont fait de la place dans leur groupe. J'ai pu, lors de ce voyage, partager ma peine, ma souffrance. Mais surtout elles m'ont donné un paquet de trucs pour affronter ma solitude, trouver des solutions pour rendre les relations plus faciles avec mon ex-conjoint et avec mes enfants qui avaient aussi mal que moi. Elles m'ont expliqué les démarches et les procédures que j'aurais à suivre pour légaliser ma séparation. C'est aussi lors de ce voyage que j'ai commencé, au contact des autres, à reprendre goût à la vie et à réorganiser ma vie et celles de mes enfants.

J'avais reçu pendant ce voyage beaucoup plus que je n'avais donné. Je me sentais coupable d'avoir bénéficié d'un tel voyage juste pour le coût de ma carte de membre. Il fallait que je le rende. J'avais eu ma chance, je voulais que d'autres l'aient aussi. J'y avais trouvé des ami(e)s, et quelque chose à quoi me raccrocher. Ce quelque chose deviendrait une cause, ma cause. Comme j'avais certaines connaissances en secrétariat et en gestion, j'acceptais, à

l'automne 1977, un poste de secrétaire au conseil d'administration de cette Association de familles monoparentales.

J'étais lancée, l'Association était devenue une partie de moi-même, ma raison de vivre, après mes enfants. Un tremplin pour réapprendre à m'aimer, à être quelqu'un. D'autres me trouvaient bonne. La course au bénévolat était engagée. Il fallait que je sois à la hauteur, je voulais faire fonctionner avec les autres notre association, mais aussi quelques autres comités locaux dans lesquels je m'étais aussi impliquée. Je me suis donc inscrite à l'Université, pour obtenir un certificat en animation. Je n'avais même pas pensé que j'aurais pu le faire pour avoir un meilleur emploi, entreprendre une carrière ou tout simplement pour m'assurer une meilleure autonomie financière.

Je n'avais, à cette époque, qu'une idée en tête : m'engager davantage et trouver des moyens pour intéresser le plus de personnes possible à participer. Je voulais créer un climat. Trouver des activités qui permettraient aux femmes et aux hommes du groupe de se réaliser, d'aller de l'avant comme l'Association me le permettait à moi.

En mai 1978, mon association locale me confie le mandat de la représenter à l'assemblée générale du Carrefour devenu aujourd'hui la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec. Quelle chance et quelle découverte ce fut pour moi !

Comme l'Association m'avait permis de rencontrer d'autres personnes vivant la même situation de monoparentalité que moi, de partager des idées, des ressources, des solutions pour mes problèmes personnels et familiaux, à son tour, la Fédération m'a permis de rencontrer d'autres responsables d'associations, d'y découvrir qu'ensemble nous pouvions faire changer des choses. Nous pouvions nous donner des moyens d'améliorer nos conditions de vie et d'association. J'y ai cru. Un deuxième pas était franchi.

Toute pleine des nouvelles connaissances acquises durant mes cours du certificat en animation, je ne pouvais avoir un meilleur champ d'expérimentation que cette Fédération que je découvrais. Je serais de tous les comités. J'occuperais l'un après l'autre tous les postes de la structure régionale et provinciale. Mon Dieu ! quand je regarde défiler ce film à rebours dans ma tête, il m'est impossible de vous décrire tout ce que j'ai pu apprendre et acquérir au cours de ces années.

Sur le plan personnel, j'ai appris à me connaître, à connaître mes forces, mes limites. J'ai appris à prendre la parole, à m'affirmer, à prendre ma place. J'ai amélioré mes relations interpersonnelles et familiales.

Sur le plan professionnel, j'ai appris à administrer, à gérer des ressources humaines et matérielles. J'ai appris à travailler en groupe. J'ai développé des habiletés en analyse, en publicité, en marketing, en animation, en organisation communautaire, et j'en passe. Le bénévolat ou le travail salarié dans un groupe d'entraide, ça nécessite les mêmes performances que dans tout autre milieu de travail...

Mon engagement m'a amenée à déménager. J'ai failli en faire mourir ma mère. Partir d'une ville minière de l'Abitibi pour venir s'établir à Montréal avec quatre enfants de 13 à 17 ans, sans argent, sans travail, avec comme armes et bagages mes acquis de bénévolat, il fallait le faire ! Et si j'ai réussi, c'est grâce à ce que j'ai découvert dans ce magnifique réseau qu'est un groupe d'entraide. Il s'y trouve toujours quelqu'un qui vous tend la main, vous apprend ce que vous ne savez pas faire, vous supporte, vous encourage à aller plus loin, à vous dépasser.

Ne croyez surtout pas que tout est toujours rose, non. Souvent j'ai compensé, parfois j'ai failli m'y perdre, et même perdre mes enfants, à trop vouloir aider les autres ; mais, avec les années, j'ai appris à gérer ma vie, à être heureuse.

Aujourd'hui, je suis agente de formation et d'animation. J'y suis arrivée, j'ai une profession que j'aime. J'invente, je crée, je stimule, je motive et j'ai encore le désir de susciter le plus de participation possible.

Grâce à un groupe d'entraide, j'ai appris, et je sais que beaucoup d'autres personnes comme moi ont appris à mieux fonctionner dans leur vie personnelle, familiale et sociale, et même dans leur contexte de travail.

Vivre une situation personnelle ou familiale nouvelle exige beaucoup dans le sens d'une réorganisation matérielle, économique et psychologique. Souvent ça prend plus de deux ans avant de voir le bout du tunnel. Je crois plus que jamais à l'utilité et aux bienfaits d'un groupe d'entraide parce qu'une association, c'est un groupe de solidarité et de ressourcement nécessaire pour permettre à ses membres d'envisager l'avenir avec des yeux et des moyens nouveaux.

C'est un lieu de solidarité où l'accueil chaleureux des autres fait reculer l'isolement. *C'est le lieu de la fête* où on célèbre ensemble les moments forts de l'année pour éviter que, sans la présence des autres, la solitude se fasse plus cruellement sentir. C'est une occasion de partager avec des personnes qui ont vécu une situation semblable, et dont l'expérience peut fournir des indications et des pistes pour aider à résoudre les problèmes qui se posent.

C'est un lieu de ressourcement où, sous forme d'ateliers, de sessions, de cours, de conférences, d'activités éducatives et socioculturelles, de journées d'étude circulent les informations précieuses (juridiques, psychologiques, parentales, etc.) pour se reprendre en main après des événements difficiles, pour se réorganiser et se réorienter dans cette nouvelle vie.

C'est un milieu d'appartenance qui sert d'appui et de tremplin dans une période difficile de notre vie.

Quand, au hasard de mes tournées d'animation ou de formation dans ces groupes, je rencontre des femmes et des hommes qui aident d'autres personnes à se prendre en main, à se regrouper pour mieux s'entraider à réduire collectivement leurs difficultés, à améliorer leurs conditions de vie, je réalise combien il est important de les supporter, de les aider à développer des habiletés. Je constate aussi qu'il est important de leur donner des outils, des moyens pour qu'ils puissent le faire tout en continuant eux-mêmes à aller de l'avant tout comme moi j'en ai eu la chance.

J'ai un élan de tendresse et d'admiration pour eux et pour elles, et je leur dis merci car ils confirment l'utilité et les bienfaits des groupes d'entraide.

Aucun salaire ne pourra remplacer la joie que l'on éprouve quand, dans les yeux d'une personne, vous voyez une lueur d'espoir et qu'elle vous dit : « Grâce au support du groupe, je m'en suis sortie. »

Du fond du cœur, merci à ceux et celles qui m'ont aidée à cheminer.

Victimes d'inceste

Nicole Guillemet

MIRACLES...

Le premier, ce fut ce geste
Votre bras s'est tendu
Un numéro de téléphone composé
Une voix a parlé...

— Nicole Guillemet, bonjour.

— Allo Nicole ?

— Oui, c'est moi.

— C'est toi qui t'occupes des groupes ?

— Ça dépend de quel groupe, il y en a plusieurs au Centre des femmes. Lequel veux-tu en particulier ?

Silence...

Peut-être n'est-elle pas seule, alors elle ne peut pas dire ce mot-là.

La honte, vous comprenez...

Ou alors, elle est dans un lieu public et là, il lui reste encore une chance de changer d'avis, de raccrocher.

La peur, vous comprenez...

Ou alors, elle est terrifiée par ce geste qu'elle a posé, cette voix réelle à l'autre bout du fil, elle sur un coup de tête... elle doit parler.

Le courage que ça prend, vous comprenez...

— C'est pour le groupe des femmes qui ont été victimes d'inceste ?

— Oui.

Le courage : parce qu'on a mal, parce qu'on a honte.

Le courage : parce qu'on est déchirée entre le besoin et la peur d'en parler.

Le courage : parce qu'on a peur d'être jugée, rejetée, folle, de ne pas avoir la force...

Pourquoi ? Comment en arrive-t-on à se sentir comme cela, comme un monstre ? Peut-être est-ce par association, de relation et de symbole. Je m'explique.

Cet abuseur-là est à la fois docteur Jekyll et monsieur Hyde. Vous vous souvenez n'est-ce pas ? Malheureusement pour nous tous, l'acte monstrueux commis par M. Hyde ne lui fait pas changer de visage. Ce visage reste celui du docteur Jekyll, monsieur tout-le-monde, honorable citoyen, de normalité, de conformité, de banalité.

Monsieur tout-le-monde n'a pas à s'en aller dans la nuit commettre ses crimes de cruauté, il reste chez lui dans l'anonymat d'une vie privée, pour ce faire.

L'enfant qui subit l'horreur du crime n'arrive pas (ne peut pas) à voir autre chose qu'un être simple, une image unique, un seul symbole.

C'est la victime qui soudain comprenant l'horreur du crime découvre la doublure de l'image, du symbole, de l'être.

Elle voulait un père, un protecteur, de l'affection : elle voulait le docteur Jekyll, qui guérissait et consolait.

Elle a vu un inconnu, un ravisseur, un geôlier, un terroriste : elle ne pouvait pas croire, elle ne voulait pas croire.

Alors, par association, la victime commence à intérioriser cette doublure de monstre. C'est comme si elle avait été « contaminée », comme si ce monstre, cette monstruosité s'était transmise. Elle se sent alors comme une lépreuse.

Et elle erre dans la vie, tous efforts tendus, pour cacher cette monstruosité en elle, ce secret. Surdouée, superactive ou supergénéreuse, surdouce, elle porte un masque, bête traquée qui croit que tous les autres savent, voient à travers elle, malgré elle, ce monstre intérieur et qu'à tout moment, on va le découvrir.

Est-ce cela que vivent aussi les abuseurs ? Il faudrait leur demander...

Mais elles, elles sont courageuses... Elles viennent se livrer, parler, déposer ce poids, ce monstre trop lourd à porter, ce poids qui n'est pas à elles, ce monstre symbolique qui n'est pas à elle.

Elles viennent chercher la paix en n'étant plus doubles, débarrassées de leur doublure, de leur masque.

Le rendez-vous pour une entrevue est fixé.

MIRACLES...

Le deuxième fut la visite
Car après avoir parlé
Du bout du combiné
Il fallait être là, exposées
Visibles et dénudées,
Sachant que JE savais...

Combien d'angoisses et de débats faut-il pour arriver là ?

(Est-ce que je vais y aller ? Maintenant qu'« ELLE » sait, elle, l'étrangère, elle va me voir. Voir comme je suis laide, horrible, peut-être même folle, tout est écrit sur mon front. De quoi a-t-elle l'air, elle, que va-t-elle penser, elle, que va-t-elle dire, elle ? Et moi, qu'est-ce que je vais dire, comment je vais le dire ?)

Combien de souffrances et de détermination faut-il pour arriver là ? Et pourtant, au jour et à l'heure, elle est là.

— Bonjour, je suis Nicole, t'as pas eu de problèmes à trouver la place ?

— Non (on « placote »).

Je lui serre la main. Froide et moite à la fois. La peur, vous comprenez... Le cœur lui en folie, elle a mal au cœur, elle est livide. On monte et on s'installe.

— T'es gelée, veux-tu un café ? (Un verre d'eau est près d'elle.)

— Non, ça va passer (Ah... qu'elles sont braves...).

— O.K., dis-moi si tu veux quelque chose... Alors, parle-moi un peu de toi, de qui tu es, de ce que tu aimes. Tu sais, on est une personne bien spéciale avant d'être une personne avec une préoccupation particulière...

Elle rit. Nerveusement certes, mais elle rit. (Elle n'y croit pas, qu'elle est spéciale, je veux dire.)

Elle parle, répond à mes questions et lentement, se détend. Quand on en arrive à « l'Expérience », un mot, jamais le même, particulier à chacune, fait jaillir des sanglots. Les kleenex sont là.

Je lui prends les mains, elles sont moins froides. Un temps passe en silence, en respect devant la douleur :

« Maudit que ça fait mal. » Alors elle relève la tête et ses yeux éperdus se jettent dans les miens, comme pour s'accrocher à une bouée de sauvetage. Les yeux secs, je la regarde et lui souris affectueusement.

Aller au-delà de la peur pour arriver à la douleur, ça prend beaucoup de courage, vous comprenez...

Et puis, on parle du groupe, de ses objectifs à elle, de ses attentes.

Non, il n'y a pas de recette miracle... Chacune a vécu l'expérience différemment. Chacune doit trouver sur quoi, sur qui, elle devra faire son deuil. Elles découvriront, en les partageant, leur unicité, leur spécificité, mais aussi leurs points communs.

— Comment te sens-tu ?

— Beaucoup mieux, soulagée, plus légère. J'aurais jamais cru qu'en parler, ça ferait tant de bien...

— Et puis, tu vois, le monde ne s'est pas écroulé n'est-ce pas ?

Elle rit. Je prends ses mains. Elles sont chaudes.

De glacée par la peur, elle s'est réchauffée dans la sécurité.

Un doute commence à germer. Si le monde ne s'est pas écroulé, peut-être que je ne suis pas un monstre après tout ? Le doute, c'est aussi un miracle... On se croyait condamnée à vie...

Et à moi, il revient d'évaluer ?
Sachant l'immense courage
Qu'il vous aura fallu
Juste pour être là, devant moi

Et à moi, il revient de dire parfois « Pas maintenant »
Malgré le besoin
Malgré la blessure
Malgré la souffrance

Je me sens très humble...

MIRACLES...

Et ce fut la première rencontre
Brunes ou blondes, pâles ou basanées
Jeunes ou moins jeunes, regards clairs ou assombris,
Braves ou timorées...
Toutes si différentes, de l'ombre vous êtes sorties
Encore une fois là, exposées
Visibles et dénudées
Car vous saviez qu'elles savaient,
Et elles savaient que vous saviez.

Qu'avez-vous donc pensé
Avant que de les voir
Avant que de vous voir ?
La noirceur se voit-elle ?
Et les faiblesses, la laideur, les peurs,
Tout cela se voit-il ?

Avez-vous été surprises ?

Car elles n'étaient pas laides
Car elles n'étaient pas faibles
Elles étaient simples et courageuses,
Comme toi...

Moi, j'entendais des sons,
Sourds, étouffés, enfouis,
Très loin derrière les portes,
Très loin au cœur de vos maisons

Moi, je voyais six portes
Fermées de l'intérieur
Et je me demandais
« Trouveront-elles la clé ? »
Ensemble, on va chercher...

Elles ont choisi un nom de « nouvelle famille », un nom qu'elles disent avec fierté. C'est le début : s'identifier, appartenir, se créer. Un nom, c'est le début de la vie... Ce nom-là, de ce groupe-là, les unira à tout jamais. C'est un nom splendide, un nom

d'espoir, un nom de départ : SOURCE. Un nom pour apprivoiser, s'apprivoiser, créer des liens, selon Saint-Exupéry.

Avant de nous quitter, nous avons fait le cercle de l'énergie. Ce cercle-là sera de plus en plus petit, de plus en plus intime, une vraie énergie y passera. Enfin, on pourra s'étreindre, simplement, avec affection. Il faudra faire le chemin, pendant douze semaines. À deux heures par semaine, cela représente un total de 24 heures... Que de travail se fera entre chaque rencontre... Mais, il n'y a pas de temps à perdre. Il faut se mettre à la tâche...

LES MIRACLES ONT SUIVI...

Vous avez décidé, braves et déterminées
De commencer la fouille des décombres du passé
Maison immense et délabrée,
À la recherche de votre clé

Chaque porte s'est ouverte différemment
Certaines, avec lenteur et grincements...
Et votre cœur souffrait, agonisait
Certaines, brusquement avec éclatements...
Et votre cœur criait et hurlait

Pour toutes, la vision fut la même
Paysage dévasté, hécatombe de ruines
Le souffle vous a manqué
Et encore une fois, le cœur dans la gorge
Vos yeux éperdus et exorbités
Ont dit l'étendue du désastre

Mais que vous aviez décidé
Bien que glacées de peur
ou effrayées d'angoisse
Même si parfois au bord d'un précipice,
Qu'une fois la clé trouvée
Vous alliez sauter.

VOUS aviez décidé de chercher. Et puis... chute libre

Mais au bout de la chute, ce n'était pas la solitude
Au bout de la chute, ce n'était pas le vide
Au bout de la chute, ce n'était pas l'enfer
Au bout de la chute, nous étions là

Et toi, tu étais là...

Vous avez permis alors, à l'enfant, tuée car devenue adulte trop tôt, trop vite, de revenir et de dire, de souffrir. Vous l'avez prise dans vos bras pour la réconforter. Elle n'a rien fait de mal. Elle n'est coupable de rien. Elle était trop petite. Un enfant est à la merci des grandes personnes qui ont tous pouvoirs et force sur lui. Un enfant ne peut pas se défendre de ceux qui doivent le protéger. Un enfant ne peut s'empêcher d'avoir besoin d'aimer et d'être aimé. Il n'y a rien de mal à cela. Aimer, être aimé, malgré l'enfer, malgré l'horreur. Il endure ce qu'il subit dans le silence de la nuit. Alors, aujourd'hui, l'enfant a droit de parole : il dit les images, les peurs folles, les haines et les cris d'amour.

Il dit non et crie au secours. Ce ne sont pas des mots qu'il exhume, ce sont des yeux ahuris et des larmes vomies, noyées dans tant de douleur, par tant de chagrin, devant ces ultimes trahisons de ce crime contre l'humanité.

Et nous sommes les témoins de ce deuil cruel d'une enfance bafouée, inachevée comme une belle symphonie. Seuls le silence et la présence peuvent dire notre respect. Nous sommes recueillies devant la tragédie. Pour chacune, le film d'horreur du passé qui défile dans le cœur et dans l'âme court trop vite pour pouvoir en décrire une seule image.

Chaque film est différent... La souffrance est la même.

Le crime est le même...

« Moi qui cherche toujours à me distinguer
Une façon de me sortir de la masse
De me démarquer du reste de l'humanité
Ici, vous me permettez d'être pareille
Pareille à vous,

Vous me donnez la possibilité de me reconnaître
Et un sentiment d'appartenance,
Enfin... »

(M.)

ET DES MIRACLES ENCORE...

Et de l'enfer, vous passez au sublime, quand l'enfant est accueilli par l'adulte, ce bel enfant du passé.

Et le passé, enfin, relâche son emprise... symphonie presque achevée. Et vous osez, ensemble, adulte et enfant réunis, affronter ces coupables du passé.

Alors, la victoire est à vous : ces yeux baissés de honte ont reconnu le crime, entendu vos souffrances. Ces yeux baissés de honte, c'est votre liberté...

Libres de la honte que vous avez portée, qui était la leur.

Libres de la responsabilité qui vous a tant pesé, qui était la leur.

Libres d'une prison qui vous a étouffées et qui fut vôtre pendant tant d'années...

Et puis, sans plus de haine, ni de colère, vous vient cet énorme sentiment de pitié...

Alors, c'est vous qui êtes fortes, ce sont eux qui sont faibles...

Oui, le rapport de pouvoir et de force du passé a bien changé !

Et vous êtes là, en plein jour, enfin

Et vous êtes là, en plein soleil, enfin

Alors éclatent de vrais rires d'enfant
et brillent les yeux...

« C'est comme si on m'enlevait un poids d'une tonne.
Je me sens si légère. »

Une métamorphose modes Kafka et Perreault mélangées...

« On est responsable de ce qu'on apprivoise », disait encore Saint-Exupéry... Recréés, les liens avec l'enfant, avec les racines. Créés, les liens avec vous-mêmes, avec l'espoir et le possible. Apprivoisées, vous avez séparé les responsabilités, rendu la leur aux coupables, aux monstres, et pris les vôtres pour aujourd'hui et pour demain.

MIRACLES TOUJOURS

Un témoignage disiez-vous ?

Sur les groupes d'entraide ?

Faut-il en dire plus ?

D'otages elles sont devenues femmes libres. La honte ne leur appartient plus...

« On ne te voit plus, qu'est-ce que tu fais ces temps-ci ?

— Je vis mon inceste ! » (rire éclaté)

(Mi.)

... le monstre ne la concerne plus, le masque est tombé.

Et si vous frémissez à cette réponse, demandez-vous donc pourquoi... Car elles, elles n'ont rien à se reprocher, elles n'ont rien fait de mal, elles... Elles furent des enfants victimes, des enfants otages, des enfants torturés, par les autres, par les grands. Elles n'ont rien fait de mal. Et leur rôle de victime, si bien enfoncé dans leur tête et intériorisé, elles peuvent enfin s'en débarrasser, couche après couche, petit à petit, à tout jamais... Commencer une nouvelle vie.

Contrairement à certains groupes d'entraide où les membres doivent continuellement admettre une affliction quelconque pour en effrayer le spectre, ces femmes-là savent que rien du passé ne

peut être changé par elles, ni par quiconque, car elles n'en étaient pas les auteurs, de ce passé-là, de ces actes-là.

Alors, si devant ces victimes de ce mot « inceste » vous frémissez encore, je vous conseille plutôt de bien y penser et peut-être, comme moi le témoin, serez-vous émerveillé, car elles ont survécu malgré tout, et là elles ont vaincu, malgré tout, malgré tous. Au-delà de la peur et de la terreur, elles ont compris enfin, dans leur cheminement, que rien ne pourrait leur arriver qui puisse être pire que l'enfer qu'elles avaient connu, enfant, qu'elles ont connu jusqu'à maintenant. Tant de sagesse et de dignité, vous comprenez . Elles font, de leurs mains, des tas de miracles...

2

L'autocontrôle de la santé: la conquête d'un espace

Alfred Dumais

Au mythe de l'entreprise médicale qui promet de tout guérir, de déloger la maladie où qu'elle se trouve, voilà que vient se juxtaposer un autre mythe qui lui est en apparence contraire : celui de s'autoguérir. Le premier, il est vrai, a bien besoin du second pour se perpétuer. Quelle sorte d'efficacité aurait, en effet, la médecine si elle ne pouvait compter, dans ses interventions, sur les capacités de guérison du corps humain lui-même ? Le véritable thérapeute, ne cesse-t-on de répéter, c'est d'abord celui qui reçoit la thérapie. Et c'est à lui que l'on demande maintenant de prendre en charge sa santé. Mieux équipées qu'auparavant, les sociétés modernes se tournent du côté de la responsabilisation. La médecine, écrit Norbert Bensaïd, met à la portée de tous des connaissances, un savoir qui permettra à chaque individu, dans un avenir prochain, d'évaluer lui-même l'état de sa santé et de prévenir ainsi les maux les plus graves [1]. La culture est devenue savante : le sens commun s'est transformé au contact de la diffusion des connaissances médicales, prenant la forme à la fois de conseils et de prescriptions. Savoir encore diffus sans doute, dont les médias se font quotidiennement l'écho et qui crée un sentiment de culpabilité chez ceux qui le transgressent.

Au Québec, dans les années 1970 déjà, des gens s'étaient regroupés pour s'adonner à une prise en charge de leur santé. L'appareil médical ne cessait de progresser, tout en laissant derrière

lui des effets parfois inquiétants. Plus nombreux que jadis, les professionnels étaient en train d'accaparer le contrôle presque exclusif de la santé et entraînaient fatalement les usagers dans une logique de la dépendance institutionnelle. Devant une telle manifestation de force et de compétence, comment le simple usager pouvait-il encore espérer avoir recours à ses propres moyens ? Ivan Illich dira : la santé a été expropriée. Certes le terme était fort, et l'image d'usurpation d'un territoire qu'il évoquait était voulue. Des tentatives de réappropriation jaillirent de toutes parts et dans des secteurs différents du monde de la santé : cliniques populaires, centres de santé de femmes, groupes en santé mentale, pharmacies communautaires [2]. La stratégie n'était pas de donner de la tête contre le système officiel de santé dans une confrontation aussi inefficace qu'inutile. Les leaders de ces groupes étaient, la plupart du temps, eux-mêmes des professionnels, y compris des médecins. Ils étaient plutôt préoccupés par les lacunes du système, par les défaillances de son fonctionnement. Mettons sur pied, proposaient-ils, des milieux nouveaux, où l'initiative sera redonnée aux usagers, où ils apprendront à pratiquer l'autosanté. Le savoir médical n'était pas mis de côté. Il fallait, au contraire, trouver des moyens pour le démystifier, pour tirer le maximum de profit de ses expertises. Et cela, pensaient-ils, pouvait être réalisé avec ceux qui en avaient le plus besoin, avec des personnes qui n'avaient pu trouver dans le système officiel réponse à leurs problèmes. Des organismes nouveaux de dispensation des soins allaient apparaître, des regroupements qui allaient placer au cœur même de leurs interventions des formules d'entraide.

À LA CONQUÊTE D'UNE CULTURE SAVANTE

Est-il possible de faire du savoir médical sa propriété ? C'est le défi qui se pose aujourd'hui encore aux tenants de l'autosanté. Il y a, bien sûr, des préalables : la méfiance que les pionniers du mouvement alternatif en santé entretenaient à l'endroit de la médecine officielle est connue. Ils lui reprochaient d'être trop envahis-

sante, de s'être laissée emporter par le triomphalisme technologique. Comment, dans ces conditions, pouvaient-ils prétendre engager un dialogue avec elle, mettre au point des échanges profitables ? Il y eut un temps où le mouvement alternatif en santé signifiait faire autrement, proposer des thérapies différentes, expérimenter des approches que le système officiel ignorait. Mais cela n'a jamais signifié un refus global des acquis valables de la médecine. C'était plutôt un changement d'attitudes qui était réclamé. Tout savoir savant a cette caractéristique de se tenir à distance, de ne pas se laisser facilement approcher. Il a la hantise, et cela l'histoire l'a démontré, « d'être mis en cause sinon ébranlé par les propos » des gens du peuple [3]. Il ne serait plus alors le savoir d'une communauté particulière. Il deviendrait un savoir populaire.

Les exercices de démystification

Or, dans les groupes d'autosanté, il ne s'agit pas que d'un savoir populaire. Il y a, clairement exprimée, la volonté de conquérir une culture savante, quels que soient les obstacles à surmonter. La pratique médicale est presque entourée d'une aura de mystère : elle guérit les cancéreux, fait entendre les sourds, fait revivre des accidentés graves. Les usagers sont prêts à lui concéder un pouvoir magique, comme si elle parvenait à contrôler des forces qui échappent au sens commun. Aussi a-t-on pu observer que les membres des groupes d'autosanté doivent passer par ce qui ressemble à des rites de purification. Ils apprennent à démythifier le fonctionnement du corps dont seul le système médical posséderait le secret [4]. Ils veulent donner à leurs membres des connaissances concrètes qui leur permettront d'apprivoiser la médecine, de se familiariser avec ses appareils et ainsi de briser le cercle de la dépendance que la pratique médicale habituelle crée chez les usagers du système. Ils ne veulent plus être considérés comme des consommateurs à qui l'on vend des services, mais comme des producteurs, des partenaires, engagés au même titre que le thérapeute dans le processus de guérison.

Mais comment tout cela pourrait-il se faire ? Quelles conditions devrait-on remplir pour s'initier à la pratique de l'autosanté ? Mis à part l'utilisation du thermomètre, il faut dire que nos familles québécoises ont été peu familiarisées avec la manipulation d'instruments médicaux. C'est une mission que se donnent les groupes d'autosanté et, tout particulièrement, les centres de santé de femmes. Ils veulent être, en somme, de petites écoles où l'accès populaire au savoir médical sera rendu possible. Non contents d'offrir des services médicaux à leurs membres, ils visent une réappropriation du corps, et cela en prenant en charge la formation : connaissances objectives sur le fonctionnement du corps, capacité de se mettre à son écoute. Aussi proposent-ils d'élargir l'utilisation d'instruments médicaux en vue d'une prévention plus efficace et, ultimement, de l'auto-examen. Cela comprendrait, pour chaque foyer, un stéthoscope, des abaisse-langue, un sphygmomanomètre (pour la tension artérielle), un otoscope (pour l'examen des oreilles), comme le suggère Tom Ferguson de la revue *Medical Self-Care* [5]. Et la liste pourrait s'allonger dans le cas des malaises chroniques. D'ailleurs, cette utilisation tout élémentaire de la technique médicale ne serait pas sans effet sur la nature des rapports entre les usagers et la médecine.

> On a pu [...] constater, écrit Serge Mongeau, — et c'est peut-être là une des raisons des réticences médicales ! — que le fait de se familiariser avec les instruments médicaux provoquait presque toujours une démystification des médecins et un changement d'attitude vis-à-vis d'eux [6].

Mieux se servir de la technique médicale n'est que le début d'un programme beaucoup plus vaste de reprise en charge de sa santé. Ici, les groupes québécois s'inspirent d'une tradition reconnue, bien qu'encore jeune, celle du *self-care*, qui a pris racine aux États-Unis et en Angleterre. L'autosanté est conçue comme un projet qui s'étale sur plusieurs étapes à la fois, qui fait de l'usager le responsable principal de sa santé. L. Levin le décrit ainsi : il s'agit de

> l'application auto-initiée et autocontrôlée du savoir nécessaire à la promotion de la santé, à la réduction des risques indésirables, à l'autodiagnostic et à l'autotraitement des maladies et, quand c'est approprié, à l'usage efficace [et en se protégeant bien] de ressources professionnelles médicales et autres [7].

Tout y est, quoique dit sous une forme très condensée. Ce que le projet présuppose, par ailleurs, c'est la capacité d'avoir suffisamment confiance en soi pour ne pas sentir sa santé menacée. À cela, l'usager ne saurait échapper. C'est la seule façon de surmonter l'aliénation que lui amène toute forme de dépendance du système officiel. Il semble que cela existe déjà dans certains groupes d'autosanté au Québec, d'après les témoignages recueillis au cours de notre étude. Des usagères d'un centre de santé de femmes confirmaient, en effet, que les exercices de démystification commençaient à porter fruit.

> J'ai appris, disait l'une d'entre elles, à plus me fier à moi, à ce que j'apprends de mon corps [...]. Quand pour d'autres problèmes de santé je me suis retrouvée ailleurs, ça m'a donné la force d'affronter un pouvoir médical qui pouvait être réfractaire au fait que je pose des questions [8].

Pour le partage d'un territoire

Pratiquée en elle-même, l'autosanté n'aurait rien d'une menace. Elle contribuerait, au contraire, à alléger un système de soins déjà lourd et achalandé. Mais il y a beaucoup plus que cela dans le processus d'appropriation. Non seulement s'agit-il d'acquérir quelque chose qui pourrait nous appartenir — ce quelque chose étant la santé — , mais il y a aussi l'idée d'usurper, de gruger un territoire strictement réservé, celui de la dispensation des soins. C'est dans ce sens que Jean-Claude Guédon a raison de dire que « le processus d'appropriation est toujours dirigé contre un pouvoir individuel ou collectif [9] ». Et ceux qui s'inquiètent de la montée du mouvement alternatif en santé, c'est ainsi qu'ils le perçoivent.

Le système médical officiel ira-t-il jusqu'à accepter de partager un quasi-monopole ? Il n'est pas exact de parler, dans son cas, d'un rapport de forces avec les groupes d'autosanté. Les choses sont loin d'en être là au Québec présentement. Les forces en présence sont nettement disproportionnées. L'objectif des groupes d'autosanté n'est pas non plus d'introduire un cheval de Troie sur le territoire ennemi pour miner de l'intérieur les fondements du système. Nous sommes plutôt en présence d'un petit groupe de professionnels, en majorité psychologues, infirmières, animateurs communautaires, qui ne parviennent pas, de l'intérieur des institutions, à se faire reconnaître un droit satisfaisant de pratique et qui sont ainsi, par la force des choses, mis à l'écart. Usant de complicité avec des médecins sympathisant à leur cause, ils trouvent ailleurs un lieu où ils peuvent prendre en charge la dispensation de soins de santé.

De toute manière, ce n'est pas, en tant que telle, la recherche d'une reconnaissance légale qui guide l'action de ces professionnels. Les chiropraticiens et les sages-femmes savent quelles luttes il faut mener pour se faire une place dans le champ des services médicaux. L'appropriation doit alors signifier une modification des pratiques elles-mêmes et sans doute, au bout de la ligne, une certaine reconnaissance sociale. Il fallait entendre un responsable d'une pharmacie communautaire parler du nouveau visage que cette expérience apportait à son rôle de professionnel. Comme pharmacien, il n'était plus seulement un expert, un technicien de la manipulation et de la vente de médicaments, il était devenu un éducateur populaire, d'abord préoccupé des abus dans la consommation de médicaments et des conditions de vie qui les causent. C'est le rapport même du professionnel avec le client qui est, à ses yeux, transformé. Il fallait voir avec quel enthousiasme les membres du groupe Solidarité-Psychiatrie ou l'équipe de la Maison Saint-Jacques à Montréal vantaient les mérites des traitements nouveaux qu'ils offraient aux personnes psychiatrisées : interventions de réseaux, thérapies de groupe, ateliers de créativité, prise en compte des milieux de vie [10]. Encore une fois, les groupes d'autosanté n'entrent pas en concurrence avec le système médical

officiel. Ils revendiquent un espace bien à eux. Ils veulent s'associer à d'autres formes de médecine, s'inspirant de pratiques qui seraient moins agressantes, plus douces. Ils sont bien conscients, par ailleurs, que les thérapies alternatives ont aussi leurs limites et que certaines d'entre elles devraient faire l'objet d'une surveillance plus étroite, si ce n'est d'une réglementation plus stricte [11]. En somme, l'intention de fond, telle que formulée par Serge Mongeau, n'est pas de développer des pratiques qui seraient toujours parallèles, mais de viser à renouveler la médecine, à pratiquer une nouvelle médecine [12]. Ce n'est pas du contrôle d'un territoire qu'il s'agit, mais bien du partage d'un certain espace.

LES VERTUS THÉRAPEUTIQUES DU REGROUPEMENT

Laissés à eux-mêmes, souvent isolés dans leurs problèmes, les usagers auraient-ils la force de prendre en charge leur santé ? L'idée de s'associer, de trouver avec d'autres des solutions que les organismes officiels sont impuissants à leur apporter naît alors spontanément. Cela, les fondateurs de groupes d'autosanté au Québec et ailleurs l'ont raconté de mille manières [13]. Il faut croire que le groupe a lui aussi des capacités de guérison. Il procure un refuge, il crée des liens d'appartenance, il refait une identité qui était en train de s'étioler. Le petit groupe a des vertus qu'on n'a pas cessé de célébrer. Mise en commun de ses difficultés, prise en charge de ses intérêts, les membres des groupes d'autosanté y ont découvert une volonté nouvelle, une façon aussi de renouer avec la société. Ils ont compris que leur cause ne pouvait être gagnée seuls. C'est une mentalité différente à acquérir, tout un milieu social à sensibiliser.

La mise en commun de ses difficultés

Dans les études sur l'autosanté, il y a unanimité ou presque sur la façon dont les groupes se sont formés. Ce sont des gens qui connaissaient le même type de problèmes, qui se trouvaient déjà, sans le savoir, « dans le même bateau » [14]. Un jour, comme par hasard, leurs routes se sont croisées. Ils ont découvert l'intérêt commun qu'ils auraient à échanger et se sont même étonnés de ne pas s'être connus plus tôt [15]. Avant d'être un groupe d'intérêt et d'envisager quelque action conjointe, c'est une grande ressemblance dans leur expérience de vie qui préside à la mise sur pied de leur association. Ils se reconnaissent les mêmes affinités, se sentent compris et acceptés, formant déjà une communauté avant la lettre. La décision de se regrouper est déjà prise. Ce n'est qu'ainsi qu'ils entrevoient résoudre leurs difficultés.

Les groupes en santé mentale, par exemple, expérimentent une formule d'entraide qui nivelle les différences entre intervenants et usagers. La distinction tend même à disparaître, comme si chaque membre du groupe pouvait être, à tour de rôle, aidant et aidé [16]. L'aidant, celui qui a su vaincre ses propres difficultés, offre maintenant ses services et fait profiter les autres de son expérience. Il est la preuve vivante que le handicap mental peut être surmonté. Il est mieux placé que quiconque pour comprendre l'angoisse des psychiatrisés. Point n'est besoin de lui dire par quels chemins ils ont à passer. Même le fait d'aider les autres le convainc de sa propre victoire sur la maladie [17]. Bien sûr, il n'est pas laissé à lui-même dans le groupe. Les professionnels sont là pour l'encadrer, le guider, le soutenir à l'occasion. Mais personne ne peut lui enlever la capacité de s'identifier à des usagers qui éprouvent les mêmes malaises que lui, une forme de compassion qui fait l'envie des spécialistes chevronnés. Sa thérapie a une efficacité qui n'a rien d'artificiel. L'association qui parvient à un équilibre aussi heureux entre ses membres est plus qu'un groupe d'appartenance. Elle devient, pour ceux qui y adhèrent, leur groupe de référence.

De l'intérêt particulier à l'intérêt général

L'adhésion à un groupe d'autosanté peut aussi avoir sa part d'inattendu. On y venait pour soulager des problèmes personnels de santé. On y découvre que leur solution ne peut être que collective. Interrogée sur les raisons qui l'avaient amenée à consulter un centre de santé de femmes, voici ce que racontait une usagère :

> Je pense qu'au début, c'est personnel et après, ça devient collectif. Pour moi, c'est comme ça que je l'ai vécu [...] J'étais allée juste pour voir, puis après ça, j'avais le goût de m'impliquer au niveau collectif, de me retrouver avec d'autres femmes, de monter des projets [18].

Moment de conversion à l'idéologie du groupe, diront les uns, mais surtout prise de conscience de la nature politique de tout regroupement. Il ne suffit pas d'offrir des services à quelques personnes en détresse. Il faut les associer à la prise en charge de leurs intérêts de groupe. Ce n'est que là où, semble-t-il, l'autosanté acquiert une réelle efficacité thérapeutique.

C'est dire que la prise en charge de la santé ne se fera pas en vase clos, dans la dynamique d'un groupe replié sur lui-même. Cela était déjà tout indiqué dans les premiers mouvements des groupes d'autosanté, dans les raisons de leur apparition. Les cliniques populaires à Montréal, par exemple, ont voulu offrir des services médicaux adaptés à des milieux défavorisés, qui s'en trouvaient d'ailleurs dépourvus. Par des centres de santé, des femmes à travers le Québec ont entrevu le jour où des services de santé leur appartiendraient, où elles auraient un contrôle sur leur propre corps. Les groupes en santé mentale ont repris les psychiatrisés là où trop souvent les institutions officielles les avaient laissés sans secours. Dans chaque cas, la solidarité naissante dépasse l'horizon restreint du besoin individuel pour s'ouvrir à un monde extérieur plus vaste, pour inviter intervenants et usagers à s'associer dans une action commune.

C'est dans ce sens que « l'âme militante devient nécessité [19] ». Il y a une cause à défendre, un véritable appel à la mobilisation. Cela ne va pas de soi. Certains groupes ont perdu des membres qui refusaient d'aller aussi loin dans leur engagement. Ces organismes de santé, transformés en lieux de conscientisation, les rendaient mal à l'aise. « Il y en a [...] qui partent, disait une intervenante, parce que ça va peut-être trop loin dans la remise en question. Puis ils ne sont peut-être pas prêts à la faire jusque-là [20] ». Ils ont préféré la quiétude des cliniques médicales, le souci de leurs problèmes avant ceux de leur groupe. Les responsables des groupes d'autosanté ne s'objectent pas à de telles décisions. Mais pour être un des leurs, l'usager devait remplir certaines conditions : il fallait être convaincu, ou le devenir progressivement, de l'urgence d'aider certaines catégories de citoyens dont les droits à la santé étaient lésés par le système officiel. S'agit-il en vérité d'une action politique ? Tout porte à le croire et même, d'ajouter Serge Mongeau, le choix ne nous est plus laissé : le système de soins de santé au Québec étant devenu largement public, les modifications souhaitées devront passer sur le terrain du législatif et là, on le sait, ce sont souvent les pressions politiques qui ont le dernier mot [21].

Société nouvelle, santé renouvelée

Quel que soit le degré de succès des groupes d'autosanté, c'est une conception moderne de la santé qui est en cause. Dès lors, il n'est plus permis d'isoler la maladie, d'en faire la lecture strictement à partir des individus. C'est chose connue : « Les décisions concernant la santé ne constituent pas des interventions distinctes, fragmentées et isolées, mais font partie intégrante de la vie personnelle, familiale et communautaire [22] ». Vouloir guérir quelqu'un, c'est aussi prendre en considération les habitudes de vie de son milieu. C'est replacer la santé dans son contexte culturel : pratiques alimentaires des foyers, modes d'organisation du travail des métiers et des professions, traits héréditaires des familles, parfois même conceptions de la vie. Tout cela, les sciences

humaines ont entrepris de l'investiguer au bénéfice de la santé. Nous sommes loin des traitements supposément personnalisés que croient dispenser les bureaux privés. Au fond, la santé n'appartient pas qu'à l'individu. Elle est aussi l'état des conditions de vie de populations données. C'est ce qu'ont toujours démontré d'ailleurs, de façon aussi spectaculaire que dramatique, les grandes épidémies et l'action collective mise en place pour les enrayer. C'est de cette vérité établie que sont redevables les groupes d'autosanté en voulant refaire les liens entre les services et la communauté.

Car il s'agit bien, pour eux, d'une prise en charge communautaire de la santé. Ils proposent une idéologie qui est à l'opposé de l'individualisme ou du narcissisme courant [23]. Nous avons été à même de l'observer lors des entrevues menées avec des responsables et des usagers ; il y avait un souci manifeste d'aider ceux qui étaient en difficulté, une sensibilité particulière à la souffrance des autres. C'est d'ailleurs la raison d'être du groupe. Les usagers sont prêts à y travailler bénévolement. Les professionnels acceptent même le principe du partage des salaires. Tous les membres doivent lutter pour la survie du groupe, et l'incertitude financière n'est pas la moindre des menaces. On y découvre un climat d'aide mutuelle qui vient concrétiser le vieux rêve de Ferdinand Tönnies, au début de l'industrialisation, le rêve de voir l'esprit communautaire gagner du terrain sur une société en train de devenir instrument, calcul rationnel [24]. Non plus la recherche du profit pour lui-même, mais la volonté de créer des lieux où les solidarités sont refaites. Il est certain que ces oasis sont peu nombreuses dans l'ensemble de la société. Et quand il s'agit des groupes d'autosanté, la vie associative prend la forme d'un impératif. Mais ils sont un espoir, la preuve que l'entraide a encore des racines vivaces dans nos milieux.

Pour conclure

L'autosanté en notre temps aurait valeur de signe. Ce mouvement porte en lui des interrogations sur la trajectoire qu'a prise la médecine moderne et sur l'organisation des soins qui s'en est

suivie. Faudra-t-il que le savoir médical, devenu technique et expérimental, échappe de plus en plus à celui à qui il est destiné ? Pourra-t-on voir le jour où le regard médical ira au-delà de la positivité de l'organisme pour repérer les lieux sociaux où loge la maladie ? Les groupes d'autosanté nous incitent à penser et à agir autrement : de leur point de vue, la santé n'est déjà plus la propriété exclusive des professionnels, ni celle d'un système de soins aussi parfait soit-il. Elle résulte plutôt d'efforts concertés qui corrigent ses défaillances. C'est pourquoi le regroupement est de mise, l'entraide, une nécessité. Au-delà des individus en difficultés, il y a les familles, les milieux de vie, parfois aussi nocifs que les agents microbiens. Les quelques expériences de prise en charge de la santé que nous avons évoquées sont, en même temps, des structures de support, des formes de soutien qui aident les gens à se tirer d'un mauvais pas. Le groupe ne remplace ni l'hôpital, ni la famille. Mais il sert de lieu de transition pour ceux qui en seraient mal pourvus. Il permet aussi à plusieurs de ses membres de se responsabiliser, c'est-à-dire de redécouvrir ses propres capacités de guérison. Car, il faut bien le dire, chaque organisme lutte, depuis des millénaires, contre la maladie et ses menaces. Plus qu'un mythe, l'autosanté, c'est peut-être un archétype.

NOTES

1. Voir Norbert Bensaid, *La lumière médicale. Les illusions de la prévention*, Paris, Seuil, 1981.
2. Avec la collaboration d'une équipe de l'IQRC, nous avons mené une étude sur quelques-uns de ces groupes. Les résultats ont été publiés dans : Alfred Dumais et Johanne Lévesque, *L'auto-santé. Des individus et des groupes au Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, 215 p.
3. Jean-Charles Falardeau, « Savoirs savants et savoirs populaires », *Questions de culture*, n° 1, 1981, p. 39. L'auteur y relate l'histoire savoureuse de Scandella, un homme du peuple, aux prises avec l'Inquisition en 1583.
4. C'étaient là les propos tenus par une intervenante d'un centre de santé de femmes lors de notre étude sur l'autosanté.
5. Cité par le docteur Serge Mongeau, *Pour une nouvelle médecine*, Montréal, Québec/Amérique, 1986, p. 67.
6. *Ibid.*, p. 68.
7. Cité par Serge Mongeau, *op. cit.*, p. 61.
8. Une usagère du Centre de santé des femmes à Québec.
9. Jean-Claude Guédon, « À qui appartient la science ? », *Chercheurs*, vol.IV, n° 4, 1980, p. 17.
10. Lire à ce sujet Marie-Chantal Guédon *et al.*, *L'intervention de réseaux : une pratique nouvelle*, Montréal, Éditions France-Amérique, 1984. Aussi Solidarité-Psychiatrie, *La folie comme de raison*, Montréal, Éditions VLB, 1984.
11. Voir à ce sujet Monique de Gramont, *Les médecines douces au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1986, p. 163-166.
12. Voir Serge Mongeau, *op. cit.* Dans cette étude, le docteur Mongeau invite le corps médical à une révision en profondeur de ses pratiques. L'autosanté constitue un chapitre décrit de sa réflexion.
13. Voir, entre autres, David Robinson et Stuart Henry, *Self-Help and Health. Mutual Aid for Modern Problems*, London, Martin Robertson and Company, 1977.
14. *Ibid.*, p. 16.
15. D'après une entrevue avec une intervenante de la pharmacie communautaire de Pointe-Saint-Charles à Montréal.
16. Voir Jean-Marie Romeder, *Les groupes d'entraide au Canada*, Ottawa, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 1982, p. 23.
17. Voir David Robinson et Stuart Henry, *op. cit.*, p. 29.
18. Une usagère du Centre de santé des femmes à Sherbrooke.

19. Jacques Roy, « Les groupes d'auto-santé », *Santé et société*, vol.9, n° 3, 1987, p. 30.
20. Une intervenante du Groupe Mieux-Naître à Chicoutimi.
21. Serge Mongeau, *op. cit.*, p. 150.
22. *Ibid.*, p. 61.
23. Les études sur l'autosanté ont souvent noté le contraste entre une société devenue utilitariste et l'apparition de groupes d'entraide. Voir A.H. Katz et E.I. Bender (éds), *The Strength in Us : Self-Help Groups in the Modern World*, New York, Franklin Watts, 1976.
24. Sociologue allemand du début du siècle à qui Durkheim doit beaucoup. Ferdinand Tonnies, *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz-C.E.P.L., 1977.

3

Les regroupements de femmes dans les années 1980: entraide et nouveau profil du mouvement des femmes

Françoise-Romaine Ouellette

Selon leurs buts, leurs activités et leurs caractéristiques en tant qu'organisations, les groupes de femmes québécois s'inscrivent chacun plus fortement dans un ou plusieurs champs de pratique sociale. Dans cette perspective, je m'efforcerai ici de donner un aperçu de leur situation d'ensemble en soulignant les principaux aspects de sa dynamique et en insistant sur la fraction numériquement la plus importante et la plus innovatrice des groupes de femmes depuis le début des années 1980: les groupes locaux et régionaux. J'introduirai la présentation de leurs interventions et des structures qui les soutiennent en mettant en évidence le fait que l'entraide constitue une caractéristique dominante de leurs pratiques, bien que celles-ci soient orientées de façon plus évidente vers le développement de ressources communautaires de services. Je poursuivrai en précisant leur contexte d'intervention et les contraintes spécifiques avec lesquelles ils doivent composer.

Je reprendrai ici certains points saillants d'une recherche auprès des groupes de femmes de toutes les régions du Québec, réalisée pour le Conseil du statut de la femme (CSF) en 1985 [1]. Je tiendrai aussi compte de certains changements qui se sont produits depuis. En 1985, les groupes de femmes amorçaient une période de consolidation et, à l'heure actuelle, on peut considérer que les constats dégagés lors de cette recherche sont toujours valables.

Certains groupes n'existent plus et d'autres ont été mis sur pied mais, dans l'ensemble, ils poursuivent dans des proportions semblables les démarches qui les caractérisaient il y a cinq ou six ans.

Par groupes de femmes, on entendra ici les groupes ou associations composés exclusivement ou majoritairement de femmes et engagés dans des pratiques liées spécifiquement à la question des femmes [2]. Les 314 groupes qui ont collaboré à la recherche mentionnée représentaient 66 % de tous les groupes recensés par la direction de Consult-action du CSF et correspondant à cette définition. Un petit nombre d'entre eux étaient des associations nationales ou internationales (14) et des associations provinciales (22) ayant des cercles régionaux ou représentant les intérêts de groupes locaux et régionaux. La très grande majorité (278, soit 88,2 % des groupes-répondants) étaient de petits groupes locaux et régionaux, et c'est d'abord d'eux que je parlerai ici.

PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION DES GROUPES DE FEMMES

Les groupes de femmes ont en commun d'être des regroupements structurés investissant temps, argent et énergie pour la redéfinition de la situation sociale des femmes. Ils s'inscrivent tous ainsi dans un même champ de pratique sociale constitué sur la base de cet enjeu (et où se retrouvent aussi tous les groupes, individus et organismes ayant une visée et des pratiques concrètes relativement à cet enjeu). Étant donné leurs pratiques et préoccupations variées, ils sont engagés activement dans la poursuite de nombreux enjeux plus spécifiques et, conséquemment, dans plusieurs champs sociaux qui recoupent le champ féministe [1]. Parmi ceux-ci, le champ politique, le champ de la socialisation et le champ des services sont les plus importants, d'après les buts généraux, les modes d'intervention et les activités concrètes réalisées en 1984-1985 par les groupes ayant participé à l'enquête du CSF.

Dans le champ de la socialisation, on retrouve les groupes qui visent à influencer le développement et l'intégration des valeurs, attitudes, comportements et connaissances à partir desquels sont définis les rôles sociaux et la manière dont les femmes les endossent. Les pratiques qui leur sont plus spécifiques sont celles reliées aux domaines des communications, de la culture, du loisir ou de l'éducation, ainsi que les pratiques de sensibilisation ou de conscientisation. Ce sont aussi les pratiques qui visent simplement à briser l'isolement, à créer une vie associative considérée comme un objectif en soi. Ce sont les groupes de niveau national ou international et les groupes locaux ou régionaux socioculturels, de production culturelle et d'éducation qui occupent plus spécifiquement le champ de la socialisation. Cependant, quel que soit leur niveau territorial d'intervention et leur vocation spécifique, la très grande majorité des groupes ont des orientations et des activités qui indiquent leur volonté d'intervenir au niveau des processus de socialisation.

Dans le champ politique, on retrouve les groupes qui interviennent au niveau des processus démocratiques, qui ont des pratiques de pression visant à imposer aux diverses instances décisionnelles la prise en considération des revendications portées par les femmes. L'investissement du champ politique est la caractéristique dominante des groupes de niveau provincial. Toutefois, de nombreux groupes locaux et régionaux interviennent aussi, au besoin, dans le champ politique.

Les groupes de femmes intervenant dans le champ des services sont ceux qui, ayant comme objectif le développement des ressources communautaires, se confrontent à la question du partage des droits et responsabilités entre l'État et la communauté quant à la définition et à la satisfaction des besoins sociaux et de santé des femmes. Ce sont les groupes locaux et régionaux qui mettent sur pied des refuges pour femmes violentées, des centres de référence et d'animation, des centres de santé, etc. Dans le champ des services, se situent également les groupes qui cherchent à soustraire les femmes à une certaine dépendance par rapport

aux organismes de services, ou qui visent à compenser les insuffisances ou l'inadéquation de ces services, en facilitant l'entraide entre personnes vivant une même situation problématique. Les groupes d'entraide sont nécessairement aussi associés au champ de la socialisation puisqu'ils créent de nouveaux réseaux de sociabilité et d'appartenance.

LES PRATIQUES D'ENTRAIDE ET L'INVESTISSEMENT DU CHAMP DES SERVICES : LES GROUPES LOCAUX ET RÉGIONAUX

Modes d'intervention

L'investissement du champ des services par les groupes de femmes est assuré essentiellement au niveau local et régional. Les groupes de services et les groupes d'entraide représentaient dans notre enquête 60,4 % de tous les groupes locaux et régionaux. Les groupes de services comptaient, à eux seuls, pour 44,6 %, les groupes d'entraide pour 15,8 %.

Les autres types de groupes locaux et régionaux intervenaient plus spécifiquement dans le champ de la socialisation — groupes de conscience (12,9 %), d'activités socioculturelles (12,5 %), d'éducation (5,7 %) et de production culturelle (2,1 %) — ou dans le champ politique — groupes de pression (5,4 %). Cependant, comme les groupes d'entraide, les groupes d'éducation se situent simultanément dans le champ de la socialisation et dans celui des services (de formation) et leur importance à l'heure actuelle est probablement un peu plus grande qu'elle ne l'était en 1985. Par ailleurs, les groupes de services eux-mêmes ont des buts généraux et des activités concrètes qui accordent une large place à des interventions au niveau des processus de socialisation.

Ainsi, la caractéristique dominante de l'ensemble des groupes locaux et régionaux est d'intervenir majoritairement à la fois dans le champ des services et dans le champ de la socialisation, de se situer à l'intersection de ces deux champs. Si les groupes

d'entraide[4] ne constituent pas une portion très importante des groupes locaux et régionaux, ils sont néanmoins inscrits dans le champ féministe par le même biais que la majorité d'entre eux. D'ailleurs, les activités qui mobilisent le plus intensément la majorité des groupes locaux et régionaux sont des activités qui relèvent de l'entraide.

Activités

Lors de l'enquête, les groupes-répondants ont indiqué les activités qu'ils avaient réalisées en 1984-1985 et précisé les trois activités qui avaient le plus mobilisé leurs ressources humaines et financières. Les résultats obtenus pour l'ensemble des groupes locaux et régionaux montraient que leurs diverses activités constituent surtout des interventions de services et de socialisation. Toutefois, les groupes de services, de pression et de conscience et, à un moindre degré, les groupes d'entraide réalisent aussi fréquemment certaines activités de pression telles que : des appuis politiques à d'autres groupes, des participations à des fronts communs et à des consultations publiques, des représentations officielles auprès de députés ou organismes. Pour une large part, celles-ci reflètent des orientations gouvernementales plutôt que celles des groupes eux-mêmes. En effet, de nombreuses consultations gouvernementales ont été tenues en 1984-1985 (réforme du code du travail, politique familiale et sommets socio-économiques régionaux, notamment), ce qui a imposé à plusieurs groupes de femmes des activités de pression qu'ils n'avaient pas nécessairement l'intention d'entreprendre, ou du moins pas dans ce contexte et à ce moment précis.

En ce qui concerne les activités qui ont le plus mobilisé les ressources humaines et financières, les pressions politiques n'occupaient plus une place importante. Les activités mentionnées par le plus grand nombre de groupes locaux et régionaux ont été les suivantes, par ordre de fréquence :

• accueil ou écoute téléphonique pour information et référence aux ressources ;

• organisation de rencontres de sensibilisation sur des thèmes liés à la condition des femmes ;

• organisation de rencontres sociales ou culturelles ;

• ateliers d'échange et de discussion sur des aspects de la condition des femmes ;

• cours et ateliers de croissance personnelle, de connaissance de soi, de communication interpersonnelle ;

• mise en contact de femmes vivant un même problème et pouvant ainsi s'entraider ;

• accompagnement de femmes dans leurs démarches auprès de professionnels ou d'organismes.

(Et, évidemment, hébergement, dans le cas des maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté.)

Ces mêmes activités caractérisent la pratique des groupes d'entraide. Toutefois, pour ces derniers, l'organisation de réseaux d'entraide et la mise en contact de femmes susceptibles de s'entraider apparaissent en tête de liste et l'aide matérielle et financière à des femmes démunies devient aussi une activité importante pour plusieurs groupes.

Parmi ces activités qui s'avèrent dominantes dans la pratique de l'ensemble des groupes locaux et régionaux, les ateliers de croissance personnelle, de même que les rencontres socioculturelles et de sensibilisation, sont plus directement des activités de socialisation. Cependant, elles favorisent aussi l'entraide. D'ailleurs, dans les groupes de femmes, elles sont conçues dans la perspective explicite de susciter des solidarités et de faciliter des prises de conscience à travers le partage d'expériences.

Pour leur part, l'accueil et l'accompagnement de femmes, ainsi que l'aide à des femmes démunies, sont d'abord des activités

de services, car elles sont le plus souvent réalisées par des femmes qui ne vivent pas elles-mêmes la situation problématique amenant la demande d'aide. Cependant, elles relèvent aussi de l'entraide. D'une part, elles sont assumées par des bénévoles ou du personnel très faiblement rémunéré. D'autre part, leur but explicite est d'offrir à des femmes dans le besoin une relation d'aide avec d'autres femmes sensibilisées au caractère spécifique des problèmes socio-économiques qu'elles éprouvent en tant que femmes. Ces groupes fondent explicitement leur approche sur un principe de solidarité entre femmes.

Bref, même si peu de groupes locaux et régionaux se définissent comme des groupes d'entraide, ils pratiquent l'entraide sur une large échelle, particulièrement les groupes de services et tous ceux qui dispensent des services (maisons d'hébergement, centres de santé, centres de femmes, centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles...) ou réunissent des femmes vivant une même situation problématique (monoparentalité, appartenance à une minorité culturelle, maternité récente...), quelle que soit la manière dont ils se définissent prioritairement [5].

Les pratiques d'entraide des groupes de femmes et leur investissement du champ des services apparaissent indissociablement liés. Or, si l'on considère les caractéristiques organisationnelles des groupes locaux et régionaux concernés, on constate que leur position par rapport aux autres groupes de femmes est plus précaire, parce que plus récente et plus dépendante des conjonctures politiques et gouvernementales, et qu'ils sont soumis à un ensemble de contraintes qui compromettent tant leurs orientations que leur survie.

STRUCTURES ET MOYENS D'ACTION DES GROUPES DE FEMMES LOCAUX ET RÉGIONAUX

Les caractéristiques organisationnelles viennent contextualiser les pratiques. Elles comptent parmi les conditions concrètes

de l'action des groupes locaux et régionaux dans leur milieu respectif. Elles éclairent les distinctions déjà établies entre groupes de niveau territorial ou de mode d'intervention différents.

Niveau territorial d'intervention

Un groupe de niveau local ou régional agit dans un milieu socio-économique spécifique relativement bien circonscrit dans l'espace. Cet état de fait détermine largement les pratiques de services, d'entraide et de socialisation des groupes locaux et régionaux. Celles-ci présupposent leur inscription dans la dynamique sociale d'un milieu bien défini qu'ils doivent bien connaître pour être en mesure d'y identifier les besoins prioritaires et d'y développer des ressources. D'ailleurs, l'acceptation d'un groupe par son milieu est conditionnelle à la pertinence immédiate de ses objectifs pour la population locale (femmes en général ou intervenants sociaux).

Au contraire, les groupes de niveau provincial, national ou international ont, par définition, la préoccupation d'acquérir visibilité et crédibilité, au Québec, à l'échelle provinciale. Ils s'appuient d'abord sur les besoins et préoccupations de leurs membres de toutes les régions pour définir leur action, plutôt que sur une nécessité de pertinence par rapport à une conjoncture locale et régionale. Par des interventions de pression ou des interventions larges de socialisation, ils abordent une problématique donnée en fonction de ses aspects touchant toutes les femmes concernées, indépendamment de leur milieu respectif. En ce sens, ils ont moins de contraintes extérieures dans la définition de leurs orientations et objectifs que les groupes locaux et régionaux.

Année de formation

Les groupes qui ont une plus grande expérience sont souvent plus largement connus et reconnus et ont ainsi de meilleures chances d'exercer leur influence pour la redéfinition de la situation

sociale des femmes, dans le sens qu'ils privilégient. Ceux qui sont nouveaux venus dans le champ féministe ont encore à s'y imposer en développant des stratégies pour que l'ensemble des autres acteurs présents dans ce champ tiennent compte de leur présence et deviennent perméables à leur influence. Or, ces nouveaux venus sont ceux qui, étant les plus nombreux, donnent actuellement à la situation contemporaine d'ensemble des groupes de femmes sa configuration particulière.

Parmi les groupes qui ont répondu à notre enquête, 80 % des groupes locaux et régionaux avaient été mis sur pied après 1975. C'était même le cas de 98 % des groupes de services, de 86 % des groupes de pression et de conscience et de 81 % des groupes d'entraide et d'éducation. Seuls les groupes d'activités socioculturelles avaient majoritairement été fondés avant 1970. Les années 1980-1983 sont celles pendant lesquelles le plus grand nombre de nouveaux groupes ont été mis sur pied, notamment 67 % des groupes de services. Au total, 58 % des groupes-répondants de niveau local et régional avaient été créés depuis 1980.

Par comparaison, les groupes de niveau provincial se partageaient à peu près également entre groupes de tradition déjà bien établie (plus de 15 ans) et groupes de tradition plus récente, mais étaient peu nombreux (23 %) à avoir été formés au cours des années 1980. Les plus récents étaient des associations de pression représentant des groupes locaux et régionaux dispersés à travers le Québec mais ayant des pratiques similaires. Depuis l'enquête, quelques autres associations de ce type ont été mises sur pied (entre autres, l'« R » des centres de femmes et la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes en difficulté du Québec). Ces regroupements provinciaux permettent à de petits groupes isolés en région ou dans des quartiers urbains défavorisés de compenser leur manque d'influence et de visibilité, de développer des réseaux et, surtout, de créer chez les intervenants et les autres organismes de niveau provincial ou national l'habitude de tenir compte de leur existence, de leur spécificité et, surtout, de leurs

besoins financiers. Ils les inscrivent dans un terrain occupé par des groupes plus anciens et reconnus : le champ politique. Dans ce champ, ils introduisent une nouvelle problématique : celle de la reconnaissance sociale et financière des organisations de femmes mobilisées par l'enjeu du partage des responsabilités entre l'État et la communauté quant à la définition et à la satisfaction des besoins sociaux et de santé.

Pour leur part, les groupes nationaux ou internationaux avaient surtout été formés avant 1975 (66 % et 60 %). Il s'agit majoritairement d'associations ayant une vocation d'éducation, au sens large. Ceux de formation plus récente étaient engagés dans des pratiques plus spécifiques de production culturelle, de recherche, de formation préparatoire au retour aux études ou au travail.

Ainsi, dans le temps, c'est d'abord le champ de la socialisation qui a été investi par les groupes de femmes (groupes nationaux et internationaux et groupes d'activités socioculturelles), puis le champ politique (groupes provinciaux) et, maintenant, le champ des services (groupes locaux et régionaux). À l'heure actuelle, la présence des groupes de femmes est indéniablement affirmée dans ces trois champs, mais c'est dans celui des services qu'elle reste la plus fragile. Elle y est plus récente mais aussi plus dépendante de facteurs extérieurs aux groupes eux-mêmes.

Il faut souligner que la période cruciale dans la formation de groupes intervenant dans le champ des services (1980-1983) a correspondu à une phase d'accroissement important des programmes gouvernementaux de création d'emplois communautaires pour les femmes. Plusieurs femmes ont alors mis sur pied des groupes de services, plutôt que d'autres types de groupes, parce que ce choix donnait accès à du financement et à un emploi, dans une conjoncture économique difficile où les femmes étaient de plus en plus nombreuses à tenter en vain d'intégrer le marché du travail. Ces groupes sont venus fournir des alternatives à des services publics jugés insatisfaisants ou inadéquats pour les femmes, créer des ressources jusque-là inexistantes et compenser des cou-

pures de services dans les réseaux des affaires sociales et de l'éducation. S'il y a eu coïncidence entre les politiques gouvernementales et les initiatives des femmes pendant cette courte période, la situation a changé. Actuellement, plusieurs groupes n'ont pas accès à ces sources de financement déjà saupoudrées entre de nombreux organismes, mais les besoins auxquels ils répondent vont en s'accroissant. Cela d'autant plus que les programmes sociaux sont plus que jamais remis en question par les gouvernements et que la pauvreté se féminise toujours plus.

Structures de représentativité

Statut juridique et structures de prises de décision

Parmi les groupes interrogés en 1985, presque tous avaient un statut juridique d'organisme à but non lucratif. Une minorité relevaient juridiquement d'un autre organisme ou étaient des associations de bonne foi. Il s'agissait alors de groupes très récents ou de groupes dont les activités spécifiques n'exigent pas une incorporation juridique pour le financement des activités. La très grande majorité des groupes de femmes se sont donné les moyens légaux d'être reconnus comme organismes représentatifs pleinement constitués. C'est d'ailleurs l'une des conditions d'accès à des sources publiques de financement.

La très grande majorité avaient des structures internes de représentation et de prise de décision à deux ou trois paliers comme la plupart des organismes à but non lucratif. Cependant, 33 % des groupes locaux et régionaux ont dit n'avoir pas adopté, en pratique, une telle structure de prise de décision. Dans certaines catégories de groupes gérant des ressources communautaires, plus de 50 % des groupes étaient dans cette situation. Ils fonctionnaient en collectif ou confiaient les responsabilités normalement dévolues au conseil d'administration à l'ensemble de l'équipe des travailleuses ou à l'ensemble du noyau actif du groupe. Certains délé-

guaient une large part des prérogatives de l'assemblée générale des membres à l'équipe de coordination.

Le développement accru de pratiques de services n'est certainement pas étranger à ces explorations de modes de structuration moins hiérarchisés. Celles-ci ne traduisent pas seulement des attitudes critiques par rapport à l'exercice du pouvoir dans les groupes, elles sont aussi des tentatives de meilleure adaptation aux exigences concrètes de l'action. Les groupes qui dispensent des services ou gèrent des structures de services et d'entraide rencontrent des problèmes d'efficacité et de relations de travail avec leurs salariées et leurs bénévoles qui sont bien différents de ceux rencontrés par des organismes provinciaux de pression, par exemple. Ainsi, ce sont souvent leurs permanentes et leurs bénévoles qui doivent prendre quotidiennement des décisions déterminantes pour la poursuite des orientations et objectifs du groupe. Quand les personnes élues au conseil d'administration et l'assemblée générale des membres sont seules investies du pouvoir de prendre ces décisions, elle ne sont pas, en pratique (ce sont des bénévoles qui ont d'autres responsabilités familiales et professionnelles), disponibles pour consultation alors que les choix à faire ont un caractère urgent. On sait cependant que des structures non hiérarchisées peuvent poser des problèmes insolubles et se révéler à l'usage antidémocratiques. Bien des groupes reviennent à des structures de représentativité plus traditionnelle après quelques années. C'est là aussi un aspect de la vie associative où l'efficacité s'acquiert avec l'expérience.

Le membership

Le questionnaire de l'enquête faite par le CSF comportait une question sur le nombre de membres. Malgré une formulation prudente incitant à donner une non-réponse si nécessaire, les résultats étaient, de façon évidente, non fiables. Le mystère de l'importance du membership des groupes de femmes reste donc entier. Les principales raisons attribuables, à mon avis, à cet état

de fait permettent cependant de mieux saisir la situation particulière des groupes locaux et régionaux de services.

Un groupe qui dispense des services a la responsabilité et le pouvoir de déterminer ses orientations et objectifs alors que ceux-ci concernent directement toutes les femmes de son milieu et non seulement ses membres inscrits. Néanmoins, il a des visées de solidarité avec ces femmes et il dénonce souvent ouvertement les rapports de pouvoir entre les intervenants et leur « clientèle » dans les services publics et parapublics. Une stratégie fréquente pour tenter de résoudre cette contradiction est d'accorder le statut de membre à toutes les usagères de services et à toutes les participantes régulières ou occasionnelles aux activités. Dans les faits, cependant, ces « membres » ne participent pas réellement à la définition des orientations du groupe. Leur intégration au membership ajoute aux difficultés de déterminer le mode d'exercice de la démocratie dans le groupe et dilue la définition des critères d'appartenance effective au groupe.

La précarité du financement de ces groupes affecte aussi leur attitude par rapport à la notion de membership. La reconnaissance de leur contribution sociale spécifique et le principe de la rémunération de leurs permanentes étant constamment menacés, ils recourent parfois à une stratégie d'opacité basée sur la conviction que moins ils dévoileront leur organisation interne, moins ils donneront prise à une mise en échec de leurs efforts. Ils sont alors réticents à dévoiler le nombre de leurs membres ou le gonflent artificiellement. Pourtant, sauf pour les groupes qui fondent leur légitimité sur la représentation d'une large fraction de la population, un nombre important de membres ne constitue pas une garantie de pertinence ou d'efficacité. Il peut même constituer un handicap pour la définition d'orientations et la prise de décisions dans un groupe appelé à résoudre fréquemment des problèmes à court terme.

Dans le cas particulier des groupes qui dispensent des services, l'évaluation de leur pertinence et de leur efficacité devrait reposer essentiellement sur celles de leurs services. Malheureuse-

ment, les représentants d'organismes subventionnaires ont tendance à imposer informellement l'importance du membership comme critère de légitimité et d'accès aux sources de financement. En agissant de la sorte, ils établissent une comparaison non pertinente et démobilisante entre des organisations de femmes structurées en fonction d'objectifs de large représentativité et d'autres structurées en fonction d'une adéquation des pratiques aux besoins d'un milieu spécifique. Tant que cette situation ne sera pas désamorcée, plusieurs groupes continueront de refléter le problème de leur reconnaissance sociale et financière dans une attitude défensive et ambiguë sur la question du membership.

Catégories de femmes regroupées ou rejointes

La recherche comportait une série de questions sur le groupe d'âge, la situation familiale et l'occupation de la majorité des membres, ainsi que sur les catégories de femmes destinataires des activités. Les réponses obtenues reflètent les perceptions des responsables et non une réalité objective, car la plupart ne disposent pas de données précises sur le sujet. Elles indiquent que, contrairement aux groupes nationaux, internationaux et provinciaux, les groupes locaux et régionaux seraient plus souvent composés d'une majorité de femmes au foyer (47 %) que d'une majorité de travailleuses rémunérées (38 %) et aussi plus souvent composés d'une majorité de femmes ayant entre 25 et 35 ans que d'une majorité de femmes ayant entre 36 et 50 ans (44 %). Dans 44 % des cas, ils regrouperaient surtout des femmes vivant en couple avec enfants et, dans 27 % des cas, des femmes seules avec enfants. Les groupes se définissant spécifiquement comme groupes d'entraide se distingueraient pour être composés très majoritairement de femmes seules avec enfants, surtout des femmes au foyer.

Il faut remarquer la présence plus accentuée des femmes de 25-35 ans et des travailleuses au foyer dans les groupes locaux et régionaux. Elle indique que les groupes mobilisés plus particulièrement autour de l'enjeu de l'organisation des services sociaux et

de santé sont ceux qui rejoignent le plus des femmes jeunes et dépendantes économiquement. Ce sont aussi eux qui sont le plus directement en contact avec les femmes non regroupées. En effet, 70 % des groupes locaux et régionaux ont dit tenir leurs activités à l'intention de toutes les femmes et non seulement pour leurs membres. Ce n'est le cas que d'environ 35 % des groupes provinciaux, nationaux et internationaux. Quand ils ne s'adressent pas « aux femmes en général » (58 %), ils s'adressent surtout à des catégories de femmes telles que les femmes chefs de famille, les femmes victimes de violence, les femmes enceintes ou qui ont récemment accouché, les femmes en difficulté, celles désireuses de retourner aux études ou sur le marché du travail, etc. Il s'agit de femmes qui, pour diverses raisons, sont en situation de plus ou moins grande dépendance. Ces groupes trouvent certainement peu de participantes à leurs activités et d'usagères de leurs services qui sont dans des conditions objectives favorables pour contribuer à la maximisation de leurs capacités d'influence et de mobilisation.

Financement et ressources de fonctionnement

Les ressources humaines et financières des groupes sont parmi les facteurs déterminants de leur efficacité à faire des gains par rapport aux enjeux pour lesquels ils se mobilisent. Or, les groupes locaux et régionaux ont relativement peu de ressources financières adaptées à leurs besoins et une faible marge de manœuvre dans leur utilisation.

Budget annuel

En 1984-1985, 57,8 % (comparativement à 39 % en 1982-1983) des groupes provinciaux ayant collaboré à notre recherche et répondu à une question sur leur budget disposaient de 60 000 $ et plus. De leur côté, en 1982-1983, 1983-1984 et 1984-1985, seulement 20 % à 25 % des groupes locaux et régionaux ayant aussi répondu à cette question avaient un budget de 60 000 $ et

plus. La plupart disposaient de moins de 5 000 $. En trois ans, les proportions de ceux disposant de moins de 5 000 $ et de plus de 40 000 $ avaient diminué, ce qui s'était traduit par une augmentation du pourcentage des groupes ayant un budget entre 20 000 $ et 30 000 $. Ce sont surtout les groupes de services qui avaient les budgets les plus élevés ; pendant ces trois années, ils représentaient de 75 % à 77 % de tous les groupes locaux et régionaux ayant 60 000 $ et plus. Il est normal que les groupes dispensant des services disposent des budgets les plus élevés. Ils ont à rencontrer des frais importants aux chapitres des salaires, des locaux et de toute l'infrastructure de fonctionnement. Pourtant, parmi les groupes répondant à l'enquête, 81 % des centres de femmes, 59 % des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, 56 % des centres de santé et 40 % des groupes de réinsertion des femmes sur le marché du travail avaient eu moins de 60 000 $ pour offrir leurs services en 1984-1985. Par contre, 86 % des maisons d'hébergement pour femmes violentées avaient eu plus de 60 000 $. Offrant l'hébergement et fonctionnant 24 heures par jour, il va sans dire que leurs dépenses courantes sont à peu près incompressibles mais seraient beaucoup plus élevées si elles étaient assumées par un organisme gouvernemental.

Les groupes locaux et régionaux offrant des services ont besoin d'un nombre souvent important de permanentes rémunérées pour accomplir, sur une base quotidienne, les tâches définies par leur engagement à dispenser des services. Par manque de ressources financières, ils consacrent une forte proportion de leur budget aux salaires (plus de 60 % ou même plus de 80 %), mais rémunèrent faiblement leurs employées bien qu'elles soient assez fortement scolarisées. Ils doivent toujours recourir à des ressources bénévoles instables, limiter les services offerts et, malheureusement, leurs investissements pour la formation de leur personnel. Ils doivent aussi renoncer à investir dans des projets à moyen ou à long terme susceptibles d'accroître leur crédibilité et leur expertise. Par comparaison, les groupes qui font d'abord des interventions de pression ou de socialisation (notamment les groupes provinciaux) ont moins souvent besoin d'employées, et en nombre moins élevé,

y consacrent une moins grande part de leur budget et les rémunèrent mieux. Quand ils ont des employées, celles-ci sont un atout supplémentaire pour le groupe plutôt que d'être essentielles à sa pratique spécifique. Ils ont plus de marge de manœuvre, non seulement dans l'affectation de leurs ressources humaines, mais aussi dans celles de leurs ressources financières. Cela ne rend certainement pas leur tâche plus facile, mais leur confère plus d'autonomie.

Les faibles ressources financières des groupes qui investissent le champ des services peuvent être un des facteurs explicatifs de leur engagement prononcé dans des activités de sensibilisation et de création de réseaux d'entraide. Celles-ci sont peu onéreuses de sorte qu'un groupe en difficulté financière tend à se réorienter vers des objectifs de sensibilisation et d'animation. Ces objectifs sont certainement pertinents à l'avancement de la cause des femmes, mais tant qu'ils n'absorbent pas des énergies que celles qui les poursuivent voulaient diriger ailleurs.

Sources de financement

Tout autant que l'importance de leurs ressources financières, les sources de financement des groupes sont susceptibles d'affecter l'orientation et le contenu de leurs interventions. Or, les groupes locaux et régionaux dépendent plus de sources gouvernementales que les groupes provinciaux, nationaux et internationaux. Ceux-ci s'appuient surtout sur des ressources financières qu'ils génèrent eux-mêmes (cotisations des membres, campagne de financement). En cela, ils ont plus d'autonomie tout en ayant majoritairement des budgets relativement élevés.

Les programmes gouvernementaux de création d'emplois qui financent des initiatives communautaires créatrices d'emplois temporaires pour l'embauche d'employées à bas salaire, pour des périodes d'emploi limitées et en fonction de critères d'embauche très stricts, constituaient la principale source de financement pour les groupes de services en 1984-1985. De plus, 55 % de l'ensemble

des groupes locaux et régionaux ayant des employées rémunérées en dépendaient, exclusivement ou majoritairement, pour le paiement des salaires de leurs employées. Au contraire, 100 % des groupes provinciaux et 87,5 % des groupes nationaux et internationaux assuraient le paiement de leurs employées à partir d'autres sources.

Les autres sources principales de financement pour les groupes locaux et régionaux en 1985 étaient aussi gouvernementales (ministère de l'Éducation, ministère de la Santé et des Services sociaux, Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État). Toutes doivent fractionner leur enveloppe budgétaire entre un nombre important de groupes communautaires, imposent des priorités définies souvent unilatéralement et répondent à une diversité de pressions visant à influencer leurs politiques de financement des groupes. Par exemple, en 1985, de fortes pressions ont été exercées auprès du gouvernement fédéral pour qu'il interrompe les activités du Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État. Ces pressions émanaient d'associations et de personnes qui s'opposent activement à certains changements de conditions de vie des femmes, dans une conjoncture sociale où les idéologies conservatrices ont le vent dans les voiles. Ce programme ne peut donc pas, après plusieurs années de fonctionnement, être considéré comme une ressource définitivement acquise pour les femmes.

Les sources gouvernementales imposent aux groupes des exigences qui mobilisent leurs ressources humaines dans des tâches administratives pendant plusieurs semaines chaque année pour l'obtention de subventions à court terme et non récurrentes. Pour avoir accès à du financement, ceux-ci doivent annuellement ajuster leur programmation aux priorités des organismes subventionnaires. Ils se voient ainsi contraints de modifier leurs objectifs pour répondre aux attentes des organismes plutôt que pour répondre aux besoins qu'ils identifient sur le terrain. Plusieurs se voient progressivement soumis à des politiques gouvernementales concernant les problèmes sur lesquels ils se penchent, alors même que ce sont eux qui les ont fait reconnaître et ont développé les ressources

pour y faire face. De ressources alternatives gérées par des femmes pour les femmes, ils risquent de devenir des ressources plus ou moins directement gérées par l'État pour répondre à peu de frais aux besoins des femmes mais, en même temps, aux objectifs de désengagement de l'État lui-même.

Liens avec d'autres groupes

Depuis quelques années, les expériences de concertation des groupes de femmes se sont multipliées et le développement de réseaux intergroupes constitue un élément marquant de la dynamique propre au milieu des groupes de femmes québécois, régionalement et provincialement. Ces expériences de concertation entre groupes, souvent d'orientations et de pratiques diverses, témoignent de leur sentiment d'appartenance à un même champ de pratique sociale. Elles leur permettent de s'informer, de se connaître, de s'influencer les uns les autres et de développer des stratégies communes. Dans certains cas, elles répondent d'abord à des besoins de rompre l'isolement. Dans d'autres, elles répondent à une volonté plus explicite d'action collective. Elles contribuent à un renforcement des solidarités fondé sur une meilleure identification des points de convergence des groupes qui y participent.

Selon les résultats de l'enquête faite en 1985, les groupes s'impliquant le plus fortement dans les tables de concertation permanentes et les rencontres de concertation plus ponctuelles entre groupes de femmes sont les groupes locaux et régionaux de services et d'entraide ou qui dispensent des services. Ils se distinguent aussi en étant ceux qui, dans de fortes proportions (entre 70 % et 90 %), ont des activités de concertation avec des groupes populaires et des organismes communautaires. Ceux-ci poursuivent des objectifs largement convergents avec les leurs et leurs problèmes sont souvent du même ordre. Ils sont les acteurs sociaux les plus proches d'eux sur le plan des pratiques et de l'organisation.

Par comparaison, les groupes provinciaux, nationaux et internationaux ont des contacts beaucoup moins nombreux et diversifiés avec d'autres organisations. Cela ne saurait surprendre compte tenu des particularités des groupes intervenant dans le champ des services au niveau local et régional. Ils sont récents, ont des difficultés financières aiguës et récurrentes qui risquent de compromettre leur autonomie, sinon leur survie, et ils doivent se consolider sur plusieurs fronts à la fois puisqu'ils interviennent simultanément dans le champ de la socialisation et dans le champ politique. Ils ont donc un intérêt plus prononcé que d'autres à éviter l'isolement pour développer des réseaux de support et d'entraide, créer des alliances et s'identifier à une collectivité de groupes de femmes et de groupes communautaires. Comme leurs regroupements provinciaux, leurs activités de concertation constituent des réponses stratégiques à leurs difficultés particulières.

CONCLUSION

L'ensemble des groupes de femmes locaux et régionaux actifs dans le champ des services et engagés dans des pratiques d'entraide, entre femmes et entre groupes, constituent le principal élément distinctif entre la situation présente des groupes de femmes et celle des années 1970. Ils témoignent d'un élargissement des préoccupations des femmes et de leur capacité de mettre sur pied et contrôler elles-mêmes des ressources communautaires. Ils témoignent aussi de l'impact des politiques gouvernementales sur l'évolution du mouvement des femmes : ils se sont souvent mis sur pied pour s'insérer dans des programmes gouvernementaux dont ils sont cependant dépendants pour leur survie, ils doivent adapter leurs objectifs aux priorités des organismes subventionnaires, ils doivent adapter leurs structures à des critères d'évaluation qui ne tiennent pas toujours compte de leur contexte spécifique, ils sont parfois happés par des conjonctures politiques (consultations gouvernementales, projets de loi...) qui les détournent de leurs propres priorités et leurs regroupements provinciaux doivent se consacrer

presque essentiellement à lutter pour leur reconnaissance financière, etc. Cette situation particulière met en échec la spécificité même de leur engagement pour la redéfinition de la situation sociale des femmes. Elle risque fort de compromettre l'articulation des interventions de services et de socialisation qui leur est caractéristique et de réduire leur capacité de rejoindre les femmes isolées et démunies.

La question du financement des services communautaires pour les femmes m'apparaît celle dont l'issue affectera le plus directement la configuration de la situation d'ensemble des groupes de femmes au Québec. Elle déterminera leur répartition future dans le champ politique, le champ de la socialisation et le champ des services. Présentement, elle favorise une prise de conscience collective des dimensions complémentaires de leurs pratiques respectives. Cependant, si les groupes de services des régions ne parviennent pas à survivre en conservant leur autonomie, les gains faits par les femmes au chapitre des services communautaires accuseront des reculs et un repli vers des interventions majoritairement politiques et de socialisation. Celles-ci sont nécessaires à l'engagement des femmes par rapport à l'enjeu des services, mais elles n'ont qu'une portée limitée sans une implication forte sur le terrain, au sein d'organismes d'entraide et de services. Implication qui garantit la prise en considération des conditions de vie concrètes des femmes de tous les milieux.

NOTES

1. Françoise-Romaine Ouellette, *Le groupe de femmes du Québec en 1985 : champs d'intervention, structures et moyens d'action*, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 1986.

2. À l'exclusion des comités de femmes d'organisations mixtes (ex. : syndicats, groupes populaires) et de ceux mis sur pied par les directions d'organismes publics ou parapublics (ex. : municipalités, universités).

3. Cette perspective d'analyse m'a été suggérée par un article de Michèle Lamont, « Les rapports politiques au sein du mouvement des femmes au Québec », *Politique*, 5, 1984, p. 75-106. J'ai cependant adopté une démarche méthodologique et une catégorisation des groupes de femmes différentes. On trouvera dans F.-R. Ouellette, *op. cit.*, une présentation détaillée de l'approche théorique et de la méthodologie employées. Sur le concept de champ social, voir entre autres Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

4. Lors de l'enquête, 45 % des groupes se définissant comme groupes d'entraide étaient des associations de familles monoparentales.

5. Les centres de femmes, par exemple, se sont définis lors de l'enquête comme des groupes de services ou d'entraide dans seulement 56 % des cas. Pourtant, ils constituaient tous un organisme-ressource dispensant des services et réalisaient des activités similaires à celles des groupes de service. Plusieurs se définissaient comme des groupes de conscience ou d'éducation, à cause notamment de leurs activités de sensibilisation souvent réalisées sous forme de cours ou d'ateliers dirigés.

4

Les familles monoparentales: du groupe d'entraide à l'entraide associative

Lise Saint-Jean

L'entraide, expression active de la solidarité, n'est assurément pas une pratique nouvelle. Chez nous, comme ailleurs, le lieu premier des activités d'entraide et des pratiques de support mutuel fut certes longtemps la famille : la famille proche et, tout autant, la famille étendue. Elle n'en détenait pas l'exclusivité, mais sous bien des aspects elle en était le lieu premier [1]. Avec l'industrialisation/urbanisation, puis la mécanisation croissante en agriculture, le paysage, social tout autant que physique, en a été modifié. Dans le sillage, certains besoins se sont transformés ou ont disparu.

Par le biais des politiques sociales, l'État assure — pas toujours adéquatement, il est vrai ; et de moins en moins volontiers, il est vrai aussi — les besoins physiques des individus qui ne peuvent y subvenir eux-mêmes. Mais outre les besoins primaires de se nourrir, se loger, se vêtir, il existe d'autres besoins, lesquels doivent être comblés. À défaut, on reconnaît volontiers que cela risque de créer des problèmes et qu'il en va souvent de la santé psychologique des gens, un des aspects du bien-être et de la santé auquel on attache de plus en plus d'importance.

Auparavant, chaque famille se débrouillait avec les aspects logistiques, si on peut dire, du problème ponctuel ou durable qui affectait un des membres : qu'il s'agisse d'un enfant trisomique, d'une jeune fille enceinte ou de tout autre problème. Bien sûr,

on s'en occupait dans la mesure de ses moyens et en fonction des règles et des préjugés ayant cours alors. Quant aux aspects psychologiques, on n'y accordait pas la même importance qu'aujourd'hui, l'accent étant plutôt mis sur les aspects moraux et, chez les Québécois catholiques du moins, sur l'esprit de sacrifice. Pour ne pas se laisser abattre par le découragement ou l'épuisement, les personnes concernées ou les femmes qui s'en occupaient — car c'était là bien souvent tâche de femmes — allaient chercher le support moral et les conseils dont elles avaient besoin chez la sœur, la voisine, l'amie, souvent aussi chez monsieur le curé.

Cependant les familles elles-mêmes se sont modifiées : moins nombreuses et surtout, depuis les vingt dernières années, de plus en plus marquées par la rupture. Dans un réseau familial rétréci, les femmes furent intimement touchées. Elles, qui dans plusieurs situations avaient été celles qui agissaient l'entraide, ne purent pas toutes trouver le support émotif et l'aide dont elles auraient eu besoin quand ce mariage, qui devait durer toujours, prit fin. Privément et socialement, elles se retrouvèrent seules et isolées, après avoir vécu le choc d'une séparation. Le réseau familial, qui contenait en grande partie le potentiel et les ressources d'entraide, perdit donc peu à peu sa prépondérance en ce domaine. Si, de nos jours, cette forme familiale d'aide ou de support n'est pas totalement exclue, on a appris à rechercher ceux-ci ailleurs et désormais il semble bien qu'on croie en trouver davantage ou trouver une aide plus adéquate si on parle de son problème à des spécialistes ou à quelqu'un qui vit ou a vécu une situation similaire. Oublions ici les spécialistes, qui ne sont pas de notre ressort, et ne regardons que ces personnes qui peuvent comprendre « de l'intérieur » ce que ça signifie, ce que ça représente, parce qu'elles savent ce que c'est que d'être dans telle situation donnée.

En passant de la famille vers le groupe, l'entraide s'est en quelque sorte spécialisée. En effet, nommez la situation ou le problème pour lequel vous cherchez information et support, il est à peu près certain qu'il existe un groupe d'entraide spécifique [2]. Et si vous habitez un grand centre et que votre situation ne constitue

pas un cas rare, il y a fort à parier qu'une section de ce groupe se réunisse pas trop loin de votre lieu de résidence ou d'emploi.

La formule du groupe d'entraide est simple et peut même tenir dans un slogan : s'aider en aidant. Dans le bulletin *Initiative*, bulletin d'entraide du Conseil canadien de développement social, il revient régulièrement, exprimé ainsi ou autrement, dans les articles écrits par des personnes qui rendent compte de ce qui se passe dans leur groupe ou de leur propre expérience comme entraidant. Bien sûr, cette phrase n'a rien d'un « Sésame ouvre-toi ! » qu'il suffirait de prononcer pour guérir ses maux. Elle représente plutôt, à la fois, l'esprit et le résultat du groupe d'entraide [3]. Mais dans le processus même de l'entraide de nombreux autres éléments entrent en jeu. Et parmi eux, il en est certains qui font se transformer le groupe d'entraide.

Car, à se regrouper entre soi, une certaine conscience se développe de l'existence de similitudes et de besoins communs. De cette connaissance ainsi acquise, on décide ou non de faire un objet d'information ainsi qu'un moyen de pression. C'est ainsi que certains groupes en sont arrivés à mettre sur pied un volet davantage axé sur la conscientisation du public face à leur situation et sur la réclamation de services auprès des gouvernements ou des autorités concernées.

Prenant exemple sur les associations de familles monoparentales, c'est ce passage de l'entraide à l'action collective que nous tâcherons de mettre ici en lumière. Mais d'abord, bien que les groupes d'entraide aient en commun un certain nombre d'éléments [4], il est important de montrer la spécificité de la naissance de l'entraide dans les associations regroupant les chefs de famille monoparentale. Pour cela, remontons d'abord le temps. Revenons aux premières années ayant suivi l'adoption de la Loi sur le divorce en 1968 et sa mise en vigueur en 1969.

Faites comme si... vous aviez vécu ce temps-là !

Nous sommes en *avril* de l'année *1970*. Vous êtes une femme : milieu de la quarantaine, mariée, trois enfants. En juin prochain,

c'est votre anniversaire de mariage. 25 ans, déjà ! Les noces d'argent, symbole de la réussite matrimoniale. Mais elles n'auront pas lieu. Vous le savez depuis près d'un mois, puisque votre mari n'est plus là.

Oh ! non, vous n'êtes pas une veuve ! Vous êtes une « séparée ». Que ce mot raisonne mal dans votre tête ! Il est laid. Aussi laid que celui de « divorcée », que vous serez bientôt. Il veut demander le divorce. Que vous le détestez aujourd'hui votre premier ministre canadien. Qu'avait-il, ce monsieur Trudeau, à adopter sa Loi sur le divorce ? Sans elle, vous n'en seriez pas là !

Vous n'en seriez pas là, mais à bien y penser, c'est vrai que ça n'allait plus très fort dans votre ménage. Qu'allez-vous faire maintenant ? Pas d'emploi, pas d'argent, des enfants encore aux études. Il a dit qu'il paierait une pension. Est-ce que ce sera suffisant ? Et votre famille qui ne comprend pas. « Si tu avais mieux fait ceci, si tu n'avais pas fait cela, ça ne serait pas arrivé ! » Comme si tout ce qui passait dans cette maison n'arrivait que par vous ! Les voisins qui vous regardent avec l'air de dire à peu près la même chose. Mais ce qui vous choque le plus, c'est qu'au fond de vous-même vous vous faites les mêmes reproches, vous cherchez continuellement quelles fautes vous avez pu commettre pour que votre mariage aboutisse à un échec. Mais oui ! pour vous il s'agit bien de l'échec de votre vie !

Une séparée, vous ! Rappelez-vous, c'était un mot d'insulte. Presque aussi fort que celui d'accotée, qu'on ne prononçait qu'à voix basse quand vous étiez plus jeune. Chose certaine pour vous, ces deux mots dénotent la déchéance. Celle des autres puisque ça n'arrivait qu'aux autres. Et vous avez toujours pensé qu'il ne nous arrivait que ce qu'on méritait ! Mais maintenant c'est vous qui êtes atteinte. Et vous savez ne pas le mériter. Pendant près de 25 ans vous avez été considérée comme une bonne épouse, une bonne mère. Une femme dont on pouvait dire, c'est une bonne femme. Devenue veuve, vous seriez encore une bonne femme. Séparée, votre piédestal s'est effondré.

Septembre 1970. Trois de vos amies sont venues chez vous ce soir. Votre amitié avec elles est récente. Avant que « ça » ne vous arrive, peut-être n'auriez-vous jamais songé à vous faire des amies

de ces femmes. L'une d'elles, oui, peut-être ; quant aux deux autres vous n'auriez jamais eu l'occasion de les rencontrer, ni par le biais de votre famille, ni dans votre réseau d'amitiés. Mais elles sont maintenant vos amies et à quatre, vous vous rencontrez presque toutes les semaines.

C'est une annonce qui vous a réunies. « Vous êtes séparée ou divorcée. Vous vous sentez seule et isolée. Vous êtes invitée à venir rencontrer d'autres femmes dans la même situation. Téléphonez à 123-4567 et demandez... »

C'est, vous semble-t-il, à peu près ce qui était paru dans le journal du quartier. De votre nouveau quartier, car avec la séparation est venu le déménagement dans un logement à la mesure de vos nouveaux moyens, plutôt réduits. La maison était et est restée « à son nom », comme vous disiez alors pour signifier qu'il en était l'unique propriétaire. Mais ça, c'est un autre aspect du problème.

C'est donc par cette annonce que vous avez connu ces femmes qui sont maintenant vos amies. Avant de les connaître, vous étiez unique. En effet, il vous semblait que dans toute la ville, il n'y avait qu'à vous qu'une telle chose était arrivée. Et cela était suffisant pour éveiller en vous la honte et la culpabilité, en même temps que la colère envers celui qui vous laissait dans une telle situation. Vous ne saviez que faire, sauf vous isoler davantage.

À partir du moment où, entre femmes ayant connu la même expérience de séparation, vous vous êtes rencontrées régulièrement, les choses ont commencé à aller mieux. Vous n'êtes certainement pas plus riche et vous n'avez toujours pas d'emploi ; ça ne règle pas non plus vos problèmes de pensions alimentaires, ni ne rend plus faciles les sorties du petit dernier avec son père, ça n'éteint pas votre jalousie envers « la nouvelle » quand les enfants vous en parlent, mais quand même vous vous sentez beaucoup mieux. Dès vos premières rencontres, ça vous avait réellement réconfortée de constater que, malgré les différences dans l'histoire personnelle, votre situation, vos émotions, vos hésitations, vos craintes et votre questionnement ressemblaient pas mal à ce que ces autres femmes vivaient aussi. Ça vous avait fait voir des issues possibles quand, ensemble, vous aviez partagé certaines façons de faire ou de dire les choses, pour qu'elles vous

soient plus faciles à vivre. Ça vous avait donné de l'assurance quand, à votre tour, il vous était arrivé de pouvoir en aider une autre.

Lors de la première rencontre, vous étiez quatre. Et ce fut ainsi pendant quelques semaines. Puis il y en eut une dizaine, puis une douzaine. Et plusieurs dizaines d'autres se sont ajoutées depuis.

Quelques mois plus tard. Aujourd'hui, vous réalisez que dès le début, à vous quatre, vous formiez déjà un groupe d'entraide. Mais vous ne le saviez pas encore. D'ailleurs, en cette soirée de septembre, quand l'une d'entre vous a soulevé l'idée de créer une association, nulle n'a parlé de groupe d'entraide. Vous ne connaissiez même pas l'expression. Mais vous saviez pourtant que cette association devrait servir à une chose bien précise : partager avec d'autres l'expérience et les informations que depuis quelque temps vous aviez vécues, d'abord à quatre, puis à dix, puis à douze, puis... [5]

C'est ainsi que dans le sillage de la nouvelle accession au divorce, on assiste, au tout début des années 1970 et dans différentes villes du Québec, à la création de plusieurs noyaux d'entraide constitués d'une petite poignée de femmes, récemment séparées ou même déjà divorcées. Au choc de la séparation et de la nécessité de s'adapter à des situations souvent fort différentes de celles qu'elles avaient connues pendant le mariage, s'ajoutait le rejet social et parfois même familial. Et c'est ce rejet, l'isolement qu'elles vivaient suite à ce rejet, qui les a d'abord réunies.

Maintenant qu'on ne condamne plus ni ne cache la mère célibataire, qu'on ne considère plus comme bâtard son enfant et taré l'enfant adopté, ni qu'on ne considère comme mauvaise la femme séparée ou divorcée, il nous semble difficile de croire que ce fut déjà le cas [6]. Pourtant, il n'y a pas longtemps qu'il n'en va plus ainsi puisque cette perception de la séparation et du divorce comme une tare marquant les femmes et le rejet qui s'ensuivait persista jusqu'aux alentours de 1975 et même plus tard dans certains milieux. Étant donné cette situation, il n'est pas étonnant de constater que plusieurs associations créées pendant cette période

assuraient l'anonymat à leurs membres, certaines de ces associations l'inscrivant même dans leur nom.

Le grand besoin de ces femmes, nouvellement séparées et divorcées après 15, 20 ou 25 ans de mariage[7], était donc de trouver du support auprès de quelqu'un qui pût comprendre le choc de la rupture, avec toute la honte, la colère et le sentiment d'échec qu'elle soulevait, et qui surtout ne les condamnât pas, ni pour ces sentiments, ni pour leur statut de divorcée ou de séparée.

Ces petits noyaux ont grossi rapidement et, tout aussi rapidement, les pionnières de chacun de ces noyaux ont senti le besoin de formaliser leur groupe pour en faire une association. Il n'existait rien pour elles à ce moment-là : quelques associations pour les veuves, mais bien sûr elles n'y avaient pas leur place.

Dès le tout début, la croissance des groupes est tellement rapide — preuve que le besoin est là et qu'il est très grand — que pour maintenir l'entraide, il aurait fallu scinder le groupe à chaque fois qu'il atteignait de trop grandes proportions. Or, plutôt que de procéder à une multiplication de groupes informels par scission, les femmes ont créé des associations. Bien que ces premières associations des années 1970-1972 soient issues de noyaux d'entraide, deux faits nous font comprendre cette tendance vers l'associativité formelle.

D'abord, la création d'une association semblait, en ce début des années 1970, la voie normale de l'associativité. On ne connaissait pas, ou très peu connaissaient, l'expression « groupes d'entraide » et à peu près personne ne connaissait de tels groupes. Même des groupes AA (Alcooliques anonymes), pourtant bien connus et qui existaient depuis les années 1930, on ne parlait ni en terme d'association, ni en terme de groupe d'entraide. Ils étaient les AA, tout simplement, ils constituaient une catégorie à part et même, dans la pensée de plusieurs, presque une société secrète. Et si du côté anglophone, on parlait de *self-help* ou de *mutual aid*, il ne semble pas que ces expressions aient traversé la frontière des langues[8].

Ensuite, après le premier constat d'un besoin commun de support pour s'adapter à leur nouvelle situation, les femmes se rendent compte rapidement qu'elles ont aussi à combler un grand manque d'informations précises. Or, si entre soi on peut aller chercher et se transmettre des informations, il faut, si on veut que le travail ne soit pas indéfiniment et inutilement refait, organiser l'ensemble de ces informations en un tout cohérent qui pourra être retransmis aux suivantes, partageant la même situation et les mêmes besoins. C'était là exactement, leur semblait-il, ce qu'une association pouvait faire.

Aujourd'hui, ces associations, si elles considèrent comme une de leurs fonctions le soutien et l'entraide, ne se considèrent pas vraiment comme des groupes d'entraide. Cela n'est pas particulier à ce type d'associations, mais il en constitue un bon exemple. Ce problème — qui n'en est un que dans la tête des chercheurs — est inhérent à notre façon de percevoir l'entraide et de définir le groupe d'entraide.

En effet, on reconnaît d'abord que l'entraide ne peut se réaliser que dans un groupe restreint, ce qui suppose nécessairement une scission ou un essaimage lorsqu'on croît. Si l'un ou l'autre ne se produit pas, on cesse dès lors de considérer ce regroupement comme un groupe d'entraide. De telles précisions n'apparaissent nulle part, mais c'est comme un entendement partagé dans le non-dit.

Il en va de même des groupes d'entraide. Ainsi, s'il est entendu qu'on puisse retrouver dans ces groupes presque toutes les mêmes activités que dans les autres associations, incluant du loisir et des actions politiques, il est entendu aussi qu'elles ne peuvent quantitativement dominer les actions d'entraide car, si tel était le cas, le groupe ne serait plus considéré comme un groupe d'entraide. Pourtant, là encore, le dosage de l'entraide par rapport aux actions ou aux activités d'un autre type n'est précisé nulle part.

La dénomination « groupe d'entraide » dépend donc en quelque sorte autant de l'échelle extérieure qu'on veut bien

construire que de la perception interne des participants. L'imprécision est donc grande et le restera puisque nul n'a l'intention, du moins je l'espère, de s'engager sur la voie, qui serait sans issue, de l'élaboration d'un outil permettant de mesurer le degré d'entraide.

Il nous faut donc cesser de faire résider les caractéristiques du groupe d'entraide dans une mesure de la quantité ou de la qualité des actions dont on puisse dire qu'elles soient spécifiquement d'entraide. Si on veut parler d'entraide comme mode associatif, il nous faudra plutôt faire référence à un rapport. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un rapport de mutualité et de réciprocité entre individus qui se reconnaissent une appartenance à un même groupe.

En somme, puisque plusieurs des activités d'un tel groupe pourraient être identiques à celles de toute autre association, il faut bien admettre que seul le type de rapport entre les individus, et uniquement cela, distingue les groupes ou les associations d'entraide des autres. À l'inverse, si ce type de rapports peut être constaté dans une association ou un groupe, il serait inutile de demander si leurs activités, ou la majorité d'entre elles, sont d'entraide puisque l'activité de loisir ou l'action politique sera, autant que l'action de support émotif, marquée par le rapport de mutualité et de réciprocité et vécue comme action d'entraide.

Il me semble du moins avoir constaté qu'il en allait ainsi même pour les actions politiques des associations de familles monoparentales. Expliquons-nous.

Pour plusieurs associations d'entraide, la situation ou le problème commun, d'abord vécu sur le mode individuel, force bientôt la reconnaissance, parmi les membres, qu'il s'agit aussi d'un problème dont l'origine est sociale. Dès lors que ce constat est fait et partagé, il est presque inévitable de déboucher sur une action plus large que l'action interindividuelle de soutien et de réconfort, ou même d'information, pour en arriver à une action sociale ou sociopolitique.

Les associations de familles monoparentales, ou de femmes séparées ou divorcées, ont suivi ce chemin. Ce faisant, elles ont su éviter, sans l'avoir cherché, ce problème de dosage entre les actions d'entraide et les actions d'un autre type. Par le regroupement en fédération, elles ont opté pour une division des tâches qui confie le travail sociopolitique à la fédération, laissant aux associations locales les autres activités, dont celles d'entraide. C'est du moins ce qu'il semble au premier abord. Mais avant d'élaborer, laissons-nous raconter les débuts de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ) ou plutôt du Carrefour (CAFMQ), comme il fut nommé alors [9].

> En 1973, le Centre d'action familiale organise à Sherbrooke une semaine de la famille. Des activités de toutes sortes étaient prévues pour les familles mais, quand on regardait le programme, on voyait facilement qu'il n'y avait aucune place pour nous, que rien n'était prévu pour les familles monoparentales. Elles n'existaient pas. J'ai contacté les organisateurs de cette Semaine de la famille et j'ai réussi à négocier qu'une journée nous soit consacrée pour qu'on puisse organiser une activité sur la monoparentalité. Cette activité a pris la forme d'un *teach-in*.
>
> À ce moment-là, il existait une dizaine ou une douzaine d'associations. Elles avaient envoyé des déléguées pour participer au *teach-in*. Elles étaient venues du Lac-Saint-Jean, de Joliette, de Montréal,... bref de partout dans la province ainsi que d'Ottawa. À un moment de la journée, j'avais lancé un appel aux personnes qui représentaient des associations semblables à la mienne, pour qu'on se réunisse en soirée afin de discuter des suites à donner à ce *teach-in*.
>
> On s'est retrouvé quinze, environ, et il est ressorti de notre discussion que le temps était venu de se donner une structure provinciale. Pour résumer rapidement une rencontre aussi fructueuse, disons qu'on se rendait compte qu'il nous fallait absolument garder contact entre associations et surtout qu'il nous fallait travailler ensemble si on voulait que certaines choses changent. Ce qui ressortait, autant des conférences et des ateliers de la journée que de notre rencontre de la soirée, c'est que partout c'était la même chose. Les besoins qu'on avait ou les problèmes

qu'on vivait à Sherbrooke, n'étaient ni pires ni mieux qu'ailleurs. Et les autres faisaient le même constat. On savait que la fonction de chacune de nos associations était d'entraide et de dépannage, d'information aussi. Et on savait que ce qu'on faisait dans nos groupes respectifs était nécessaire et très important. Mais déjà, on savait aussi qu'il existait certains problèmes communs pour lesquels il n'y avait pas de solutions. En tout cas, pas encore. Mais pour qu'il y en ait, on sentait qu'il y avait une nécessité de pousser plus loin nos actions.

Par exemple, moi, à Sherbrooke, j'avais préparé un mémoire sur la situation socio-économique des femmes chefs de famille. On l'avait envoyé à différents paliers gouvernementaux, tant au fédéral qu'au provincial : ministère de la Justice, ministère du Travail, ministère de la Santé et du Bien-être, etc. Presque à tous les ministères finalement, parce que la situation des femmes, qu'elles soient seules ou pas, touche à tout. D'autres associations aussi avaient conscience de ces situations qu'il fallait mettre de l'avant, de ces dossiers qu'il fallait défendre. Mais c'est impossible de demander ça à un groupe local. En tout cas, pas de façon continue, car il n'a pas toujours les ressources ni le temps qu'il faut pour être en mesure de préparer puis de rédiger un mémoire sur un sujet donné. Sans compter qu'il ne suffit pas de préparer un dossier, il faut aussi trouver les moyens de le défendre auprès des gouvernements.

On sentait donc qu'un regroupement de nos associations serait tout indiqué. Mais bien sûr il fallait l'organiser. On a donc mis sur pied un Comité provisoire, dont le mandat était d'organiser le congrès de fondation du Carrefour des associations de famille monoparentale, comme il fut plus tard décidé de nommer notre regroupement. Ce congrès de fondation eut lieu en septembre 1974, soit environ un an après la tenue du *teach-in*.

Le succès qu'avait connu le *teach-in* nous a, en quelque sorte, aidées dans la réalisation de notre projet. Cela avait été la première fois qu'une activité semblable se produisait, à un niveau provincial, au sujet des familles monoparentales. Même si cela s'était passé à Sherbrooke, cela avait été bien couvert à Montréal. Les journalistes étaient venus et ils nous avaient fait connaître par leurs articles. Par la suite, une entrevue à l'émission de télévision

« Femme d'aujourd'hui » avait eu aussi un grand impact. D'abord, par les lettres et les appels reçus, on s'est rendu compte qu'il y avait d'autres associations, qui n'avaient pas été invitées au *teach-in* parce qu'on en ignorait l'existence. Mais surtout certaines personnes nous contactaient pour nous demander des conseils sur la fondation d'une association, car dans leur région ou dans leur ville il n'en existait pas.

Les associations existantes, en nous disant leur intérêt pour la création d'une fédération, nous confirmaient que nous étions en bonne voie. Mais, en même temps, les contacts avec ces personnes qui voulaient faire démarrer des groupes dans leur localité nous faisaient voir qu'il serait important que notre fonction ne soit pas que politique et donc extérieure à la vie des associations. Il semblait au contraire nécessaire d'utiliser l'expérience et les connaissances acquises dans certaines associations locales pour construire des outils qui permettraient à d'autres d'utiliser ces connaissances et cette expérience. Il semblait donc qu'il nous faudrait maintenir un échange constant entre le regroupement et les associations membres et que, pour y parvenir, cela nécessiterait une nouvelle façon de faire.

Comme il nous était apparu que la disparité des régions amenait aussi une certaine disparité des problèmes en même temps que des différences dans l'organisation et la participation, il nous était très apparent qu'il fallait des pôles régionaux. On a donc regroupé les associations membres en quatre ou cinq régions. Ce qu'on visait alors était l'organisation de sessions régionales dont l'objectif était de former et d'informer les représentantes de chacune des associations. Ces personnes deviendraient ainsi les relais vers leur propre association. Lors des sessions régionales, un programme, établi au secrétariat, était proposé aux associations membres. Ce programme était suggéré, non imposé, et les associations pouvaient ajouter ou retrancher des choses en fonction des besoins de leur région ou en fonction des besoins du membership de leur association [10]. L'idée générale n'était pas d'encarcaner les associations mais de proposer certaines idées, de leur fournir des outils et de leur donner l'aide nécessaire pour les réaliser. Un des objectifs étant de pousser plus loin les actions qui devaient l'être. Mais ça fonctionnait à double sens. Par le biais des sessions régionales,

> nous étions nourries en retour : nous prenions connaissance d'un tas de situations, nous ramassions plein d'informations et tout cela nous servait soit à monter ou modifier les programmes que nous proposions, soit à construire nos dossiers ou à les étayer en les appuyant sur des cas ou des exemples concrets.
>
> Cette approche était là dès le début. C'est, à mon avis, ce qui a consolidé les actions du Carrefour, maintenant de la Fédération. Car ça dure toujours. C'est, aujourd'hui, beaucoup plus structuré, je dirais mieux structuré, très solide, mais la base était là dès le début. Ou plutôt dès la deuxième année de fonctionnement, si on pense qu'il nous a fallu un an pour implanter notre système.

C'est donc ainsi qu'après à peine quelques années d'existence, les associations de familles monoparentales se regroupent en une première forme fédérative, le Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec, dans le but de mener à terme quelques dossiers politiques que les membres s'entendent à considérer comme étant de première importance pour l'ensemble des familles monoparentales et qu'il convient de les faire connaître et de les défendre tant auprès de la population en général qu'auprès des instances gouvernementales.

Dès lors, et comme c'est souvent le cas quand une fédération d'associations naît, on se retrouve face à deux instances associatives distinctes : l'une, d'action psychosociale, décentralisée, composée d'associations autonomes les unes par rapport aux autres, à membership majoritairement féminin, certaines associations étant exclusivement féminines, d'autres mixtes ; l'autre, d'action sociopolitique, centralisée, monopolisant certaines fonctions et devant défendre des intérêts parfois antagonistes des associations féminines et des associations mixtes.

Et, comme il arrive souvent aussi entre une fédération et ses associations membres, il aurait pu ne se développer qu'un lien d'utilité entre les deux instances. Or, dans le cas précis de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, on peut constater qu'au-delà de la fonction utilitaire se développe, dès le début, ce que je nommerais de l'*entraide associative*.

En consentant, comme je le soulignais plus haut par rapport aux groupes d'entraide, à regarder non pas uniquement les actions et les activités de la seule fédération, mais le genre de rapports, qui existent entre la fédération et les associations membres, on conviendra que cette approche qui «était là dès le début» et qui s'est maintenue et développée est une approche qui sous-tend un rapport de réciprocité. Un rapport qui nous rappelle le rapport d'entraide, qui est un rapport d'entraide inter-associations.

Ce rapport de réciprocité entre les associations et la fédération les représentant est assez inédit. Le fait qu'il soit maintenu n'est pas le résultat de l'habitude. Au contraire, on peut dire qu'il nécessite un travail conscient et constant [11]. Et au moment de son implantation, il ne devait rien au hasard.

Il est important de se rappeler que les premières associations ayant constitué la fédération sont d'abord des associations regroupant des femmes, mais ce qu'il faut surtout retenir c'est que cette spécificité de la FAFMQ réside dans le fait que ces associations elles-mêmes, tout comme leurs membres, étaient marquées par le rejet.

Exclues par l'Église...

> Du côté de l'Église, c'était assez fermé. Certains prêtres, individuellement, avaient su prêter une oreille attentive, mais du côté de l'institution, les portes n'étaient pas ouvertes. [...] Parce que l'institution était relativement fermée, plusieurs femmes se sentaient coincées entre leur situation concrète et leur croyance religieuse. Avec regret, plusieurs d'entre elles n'allaient plus à la messe. À notre association, on avait eu une rencontre avec un prêtre, pour qu'il nous fasse part de la position de l'Église vis-à-vis de la séparation et du divorce. Ce prêtre nous avait donné en exemple l'histoire de Marie-Madeleine. Je regrette, mais Marie-Madeleine ne représentait nullement notre situation. Il y avait donc une éducation à faire auprès du clergé également. [...] Si les hommes d'Église nous fermaient les portes, les religieuses par contre étaient plus sympathiques à notre situation. Les plus âgées surtout. Souvent, dans ces femmes séparées, seules et désemparées, elles

retrouvaient de leurs anciennes élèves. De ces élèves dont elles avaient pu apprécier les qualités. Différentes communautés ont su aider au démarrage de certaines associations. Maintenant, elles aident encore, mais leur action est différente, mais, encore, l'aide aux femmes tient une bonne place.

... exclues par les organisations familiales...

D'un autre côté, les associations familiales chrétiennes ne voulaient pas de nous. Elles se sentaient menacées. Je m'étais déjà fait dire par certaines représentantes de ces associations : « Ces femmes-là ne viendront pas briser ce qu'on essaie de faire ». Si j'ai bien compris à l'époque, ce qu'elles essayaient de faire, c'était de maintenir leur propre ménage, d'éviter la séparation pour elles-mêmes. Alors évidemment, comme femmes séparées on les menaçait.

... exclues par les bailleurs de fonds.

Il n'allait pas de soi que le Gouvernement donnerait de l'argent à une bande de séparées et de divorcées. Il a fallu débroussailler. Là, comme ailleurs, il n'était pas acquis qu'une association de familles monoparentales ou qu'un regroupement de ce type d'associations soit un organisme familial. On nous disait de nous affilier à un « vrai » organisme familial, c'est-à-dire un organisme qui regroupait des associations pour les familles à deux parents. Mais le problème était que ces gens ne voulaient pas de nous. Ils avaient un peu peur de nous, peur qu'on vienne « détruire » la famille, leur famille. Comme femmes séparées, on constituait une menace. D'un autre côté, même s'ils avaient voulu de nous, on ne correspondait absolument pas à leurs attentes, on n'avait pas non plus les mêmes problèmes, ni les mêmes besoins.

Ce triple rejet les força à se solidariser pour mieux défendre leurs intérêts. Cela n'a rien de neuf en soi, on le sait. C'est cependant la forme d'interaction mutuelle des associations qui semble l'avoir été ou, du moins à notre connaissance, dont on puisse dire qu'elle n'est pas fréquente. Il est certain que tout cela nécessiterait d'être approfondi.

Faire évoluer le groupe d'entraide vers l'entraide associative a signifié, pour les séparées et les divorcées, qu'elles soient passées d'une *lutte contre* les stéréotypes négatifs attachés alors à leur nouvel état civil à une *action pour* la conquête de leurs droits dans la nouvelle situation avec laquelle elles devaient composer pour exercer leur parentalité. Ce faisant, elles ont contribué à faire reconnaître que leur situation n'était pas que le résultat d'un problème privé appelant des interventions ou des solutions individuelles, mais qu'il s'agissait aussi d'un problème de société. En cela, elles ont accompli et accomplissent encore la tâche politique qui est la leur. La force de la fédération, c'est toutefois de s'être rappelé constamment qu'il ne s'agissait pas que d'un dossier politique ou économique à défendre car la vie quotidienne continuait pour ces femmes qui vivaient privément ce problème de société. À ce titre, elles devaient pouvoir compter sur leur association locale comme lieu de rencontre, de services, d'échanges, d'information ou de loisir. Ces différentes activités étant marquées par un rapport d'entraide dans plusieurs associations locales.

NOTES

1. Référant à l'histoire du Québec et à l'organisation territoriale de nos paroisses, ordonnées en rangs, ceux-ci devenaient, après la famille, le lieu de nombreuses activités partagées. La plupart d'entre elles étaient déjà inscrites au calendrier des saisons, mais quand un coup dur frappait l'une des familles, les voisins étaient là pour apporter leur aide et la supporter. Ils ne constituaient pas des groupes d'entraide, mais celle-ci n'en existait pas moins.

2. Il existe en effet une multiplicité de sujets ayant servi à des regroupements. Les membres de certains de ces groupes sont les personnes aux prises avec le problème, tandis que pour d'autres groupes, les membres en sont les parents ou amis : le handicap physique : parents d'enfants victimes de la thalidomide et, maintenant, les victimes elles-mêmes,... ; le problème physiologique : soit une maladie chronique, telle l'arthrite juvénile, ou une maladie fatale, telle le sida ; le handicap mental : parent d'un trisomique,... ; problème psychologique tel la névrose obsessionnelle, l'anorexie/boulimie,... ; le deuil : soit celui d'un enfant, celui d'un conjoint, celui d'un parent ; la violence matrimoniale : en tant que victime ou comme agresseur ; la violence parentale : soit comme parent violent, soit comme adulte ayant été un enfant battu, violé ou victime d'inceste...

3. Aussi simple soit la formule, le groupe d'entraide semble efficace. Même s'il n'existe pas, à ma connaissance, de résultats sur les taux de satisfaction ou de réussite des entraidants, peut-être faut-il considérer, dans une société pour laquelle efficacité peut être synonyme de rentabilité, comme une indication de cette efficacité le fait que certaines sociétés à but lucratif soient apparues, utilisant des formules s'apparentant au groupe d'entraide ?

4. Jean-Marie Romeder et collaborateurs, *Les groupes d'entraide et la santé. Nouvelles solidarités*, Conseil canadien de développement social, Ottawa/Montréal, 1989, 139 p.

5. Ce récit, bien qu'inventé, n'est pas fictif. En effet, il constitue la trame commune qui se dégage des entrevues réalisées avec quelques fondatrices d'associations de la région montréalaise ou leurs responsables actuelles.

6. Rappelons qu'il y a moins de temps encore, on ne savait pas très bien composer avec l'inceste et le viol, et il nous arrivait fréquemment, et même encore, de culpabiliser la victime ou simplement de croire à son acquiescement tacite.

7. La durée du mariage est allée en diminuant depuis l'accession au divorce, mais en 1969, 19,3 % des couples divorcés avaient connu une durée d'union de 25 ans ou plus. En 1979, ce pourcentage s'était abaissé de moitié, à 10,0 %. À l'opposé, les couples divorcés ayant moins de 5 ans d'union représentaient 13,2 % en 1969 pour se multiplier par deux en 1979 et grimper à 23,7 % (McKie, Prentice et Reed, *Divorce : la loi et la famille au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 1983, p. 106, tableau13.)

8. Il semble tout aussi étrange de constater alors l'existence d'associations canadiennes et américaines de familles monoparentales, dont les francophones d'alors ne semblent jamais avoir entendu parler. Ainsi, il existait une association canadienne de *One-Parent Families*, dont il y avait un *chapter* au Québec. Mais les membres de ce *chapter* étaient anglophones. Il y avait aussi au Canada des représentants du regroupement international de *Parents Without Partners*, qui avait été créé en 1957 à New York. Mais là encore, il ne semble pas y en avoir eu d'écho chez les francophones.

9. Cette fois-ci, rien d'inventé ! Le verbatim qui suit est tiré d'une entrevue faite avec madame Aline Guay, fondatrice du Carrefour. Les informations qui se grefferont ensuite au sujet de la fédération, sont tirées des documents produits par la fédération elle-même, certains ayant été publiés, d'autres étant pour usage interne seulement et que mesdames Madeleine Bouvier, directrice générale, Huguette Limoges et Denyse Plante ont généreusement mis à ma disposition.

10. Mentionnons que certaines associations sont exclusivement féminines, tandis que d'autres sont mixtes. Cette dernière situation étant plus souvent le fait des associations situées dans les villes éloignées des grands centres.

11. À titre de contre-exemple, qu'il soit dit qu'il y a quelques années, la fédération, selon les avis de la directrice générale de ce temps, avait opté pour une accentuation de la représentation politique, réduisant au seul lien utilitaire ses rapports avec les associations, minimisant le rôle et l'impact des sessions régionales. Des voies dissidentes se firent entendre dans les bureaux mêmes de la fédération et le mécontentement des associations se fit sentir par la désaffiliation de plusieurs d'entre elles. Cette voie a été abandonnée. Il aura fallu plusieurs mois pour reconstruire les solidarités défaites et rétablir les rapports sur un mode de réciprocité.

5

Le handicap de l'âge: marginalisation et solidarité de classe d'âge

Marie-Marthe T. Brault

Même si « la seule façon de vivre longtemps, c'est de vieillir », il n'en demeure pas moins que parvenu à un certain seuil (très variable, par ailleurs, selon les individus et les sociétés), l'être humain est tenté de considérer l'avance en âge comme un handicap.

En effet, si l'on vieillit un peu chaque jour à compter de sa naissance, cette avance en âge est vécue comme l'ascension des échelons de la pyramide des âges vers une réussite professionnelle ou sociale, l'épanouissement de sa personnalité ou l'accomplissement d'un destin sur lequel on espère toujours exercer un certain libre arbitre.

Toutefois, lorsque l'âge devient synonyme de vieillissement, il revêt une connotation moins positive et souvent péjorative. C'est en ce sens que l'on peut parler du handicap de l'âge, et à un triple niveau : physiologique, social et psychologique.

L'ÂGE : HANDICAP PHYSIQUE

Physiologiquement, il est indéniable qu'un corps de 60 ans n'a ni l'apparence, ni la vitalité qui le caractérisaient les décennies précédentes. De plus, l'avance en âge augmente les risques de problèmes de santé.

Après avoir décrit les mécanismes fondamentaux du maintien et de la dégénérescence de la vie, c'est-à-dire les fonctions biologiques qui, tout en contribuant au développement du corps, en limitent également l'intégrité et la longévité, Pierre Philippe ajoute :

> Ce n'est probablement qu'à partir de l'hominisation, corrélée avec l'augmentation de la taille du cerveau et de l'intelligence que sont nées la culture et la technologie qui ont permis à l'homme de survivre aux pièges élémentaires de la compétition — toujours présents d'ailleurs chez les autres espèces — et, paradoxalement, d'assister pour la première fois, impuissant, à la dégénérescence de ses tissus [1].

Toutefois, cette dégénérescence inévitable n'affecte pas tous les humains au même rythme. Certains vieillissent plus rapidement que d'autres comme l'ont démontré les études sur le vieillissement différentiel corrélé à des facteurs psychosociaux comme les habitudes de vie, la catégorie professionnelle et le milieu socio-économique [2] ; chez d'autres individus, la dégénérescence des cellules semble plus lente et l'on parle alors d'octogénaires et même de nonagénaires encore « verts » ; enfin, pour plusieurs, la dégénérescence lente signifie malheureusement une vie prolongée par une vieillesse moribonde.

Ce dernier trait explique la réticence de certains démographes à accepter sans nuance que l'allongement de l'espérance de vie soit un progrès réel de la médecine moderne, puisque

> [...] une amélioration de l'espérance de vie ne se répercute pas nécessairement et exactement sur la qualité de la vie, et les années gagnées peuvent correspondre à un allongement de la vieillesse plutôt qu'à son report [3].

Alors, ils se demandent : « La promotion de nouvelles victoires sur la mort doit-elle se faire au détriment de l'autonomie physique des personnes ainsi « sauvées » [4] ? » Car, comme l'écrit Paul Paillat : « On peut désormais vivre très vieux et en très mauvais état [5]. »

Ces propos peuvent paraître sombres, pessimistes ou cruels mais, physiologiquement, c'est ça vieillir : être confronté aux limites de son corps et à celles de la science, même si pour la majorité des individus les sérieux problèmes de santé font rarement leur apparition avant l'âge de 75 ans. Car, que l'on ait 65 ou 80 ans, une même réalité biologique s'impose : la portion du temps que l'on a devant soi est inférieure au temps que l'on a déjà vécu.

L'ÂGE : HANDICAP SOCIAL

Certes, les facteurs biologiques du vieillissement jouent un rôle dans le regard peu indulgent que la société pose sur ce qu'il est convenu d'appeler le 3e âge. Il représente l'image inversée d'un « monde jeune et bronzé » où le culte de la beauté du corps et de la jeunesse déclasse sans difficulté les avantages (?) de la sagesse et de la maturité.

Toutefois, cette situation n'est pas, semble-t-il, une invention du XXe siècle. L'historien Georges Minois retrouve dans les civilisations les plus anciennes les mêmes obsessions et les mêmes recherches de la fontaine de Jouvence, « le plus fol espoir de l'homme occidental », car... « en dépit des plaidoyers divers que nous avons pu rencontrer, il ressort à l'évidence que toujours et partout la jeunesse fut préférée à la vieillesse[6]. »

Si l'âge (disons la soixantaine et plus) n'était pas un handicap, on ne s'appliquerait pas avec autant de zèle et de moyens à le camoufler, à le nier. Il n'est donc pas nécessaire de refaire continuellement des enquêtes sur les stéréotypes attribués au 3e âge. Il suffit d'observer les multiples entreprises pour camoufler les traits visibles du vieillissement et pour prolonger la forme physique de la quarantaine pour comprendre qu'il n'est pas souhaitable, dans notre société, de paraître son âge.

Même les périodiques du 3e âge ont entrepris des cures de rajeunissement. Au moins trois d'entre eux (et profitant des plus forts tirages) ont maintenant à leur direction des personnes dont

l'âge varie entre 28 et 38 ans. Une nouvelle revue a même subtilisé une expression traditionnellement réservée à la jeunesse, « le bel âge », pour désigner paradoxalement une génération à l'autre extrémité de l'échelle des âges [7].

Toutefois, la société a d'autres critères que la classification chronologique pour répartir les catégories d'âge. En effet, au vieillissement, processus physiologique, se greffent les facteurs socioculturels de la définition du 3e âge reliée à l'exclusion du monde du travail. Ces facteurs d'ordre économique ou politique varient selon les époques et les sociétés.

Au cours des dernières décennies, cet âge a fluctué quelques fois : on l'abaisse ou on le repousse. Au Canada, en 1967, l'âge d'admissibilité au programme de « sécurité de la vieillesse » passe de 70 à 65 ans. Actuellement, au Québec, depuis la Loi 15 adoptée en 1982, la limite d'âge a été abolie ; cependant, pratiquement, plusieurs employeurs non seulement encouragent les retraites à 65 ans, mais proposent à leur personnel divers plans de retraite anticipée. De telle sorte que l'« on devient vieux de plus en plus jeune » puisque, comme le souligne Louis Plamondon :

> [...] nous constatons que l'exclusion de la vie productive construit pour une bonne part la réalité de la vieillesse dans notre système social et que celle-ci n'est pas le seul fait du rapport d'un sujet humain à son être biologique [8].

Le moment de la retraite sert donc de barème pour définir l'entrée dans le 3e âge ou, à tout le moins, dans une catégorie sociale dévaluée : celle des personnes non actives sur le marché du travail. Nous sortons de la logique inéluctable d'un processus biologique pour endosser l'arbitraire d'une organisation sociale centrée sur l'évaluation marchande du travail. De telle sorte que

> [...] l'axe de définition de la vieillesse n'est pas principalement l'atteinte d'un âge chronologique avancé, mais le fait d'un autre rapport : celui de la déqualification de la force de travail du travailleur par le fait du renouvellement de plus en plus rapide des connaissances et des techniques [9].

Cette dernière constatation nous renvoie à un autre ordre de rapport : celui qui détermine le statut des personnes retraitées dans une société. À cet égard, l'histoire nous apprend que ce statut fut tour à tour auréolé de prestige, d'estime, de crainte ou dénué de toute reconnaissance sociale.

Selon Georges Minois, il existe un lien entre les civilisations au sein desquelles la transmission du savoir et de la culture se fait d'une génération à l'autre dans un contexte technologique stable sans changements importants et le statut réservé aux personnes âgées qui jouissent alors de l'estime et du respect de la collectivité à cause du rôle dont elles sont investies. Par contre, durant les périodes de développement accéléré (il cite Rome et la Renaissance), les anciens perdent leur prestige, leur expérience étant jugée vétuste [10].

On ne s'étonnera pas que notre siècle de révolutions technologiques spectaculaires n'accorde guère de place aux personnes âgées et dépouille de toute fonction sociale les personnes retraitées, qu'elles aient 55 ou 70 ans. Puisqu'on ne leur trouve pas de rôle, on les incite à s'en tenir à des activités de loisirs et de consommation.

> Valides, aisés, ils sont tolérés, déguisés en Américains du même âge, envoyés en Thaïlande ou au Maroc par « charters » entiers. Pauvres, boiteux, rouspéteurs ou incontinents, c'est la robe de chambre et la maison de retraite. Quant aux indécis, ils se retrouvent dans le béton fleuri, sur la Côte d'Azur, où ils se claquemurent par crainte des Arabes, comme les vieux de Miami se protègent contre les Cubains et les Noirs [11].

Cette description (sommaire) de la population retraitée française, à peine caricaturale, nous renvoie à des images familières et souligne une ségrégation qui évoque de plus en plus le ghetto. Alors qu'en 1981, 11 % des personnes retraitées vivaient en logements collectifs, et pour la plupart à loyers modiques, les investisseurs immobiliers s'attaquent maintenant à toutes les strates socio-économiques et les courtisent dès la cinquantaine. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir les pages de la section « habita-

tion » des grands journaux. Le processus de « ghettorisation » s'y révèle de plus en plus raffiné. On planifie maintenant des domaines couvrant des quartiers entiers ou mini-villages « clôturés » desquels on n'aura plus à sortir puisqu'ils offrent tout ce dont on peut avoir besoin :

> [...] fleuriste, boutique de vêtements, banque, bureau de poste, chapelle, salon de coiffure, clinique médicale, bain sauna, tourbillon, salle d'exercice, bibliotheque, salle de billard, sentier de piste de ski et patinoire pour l'hiver, piste cyclable et lac pour l'été, le tout clôturé de façon invisible pour assurer la sécurité des locataires [12].

Quand on sait, de surcroît, que la plupart des clients de ces types d'habitation ont entre 60 et 65 ans, surgit alors un bizarre paradoxe. D'une part, on s'emploie à camoufler le vieillissement physiologique et, en même temps, on est en train de développer chez les personnes dans la soixantaine la psychose de la maladie et de l'insécurité.

Ainsi, la vogue actuelle des projets de loisirs et des ensembles immobiliers qui isolent et confinent les personnes retraitées au secteur de la consommation et des loisirs nous fait oublier les démarches et les recherches qui pourraient être orientées vers la définition de nouveaux rôles pour cette catégorie sociale composée de membres de plus en plus nombreux et bien portants [13].

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE L'ÂGE

En vieillissant, l'individu doit assumer, non seulement les effets plus ou moins pénibles de sa condition physiologique, mais aussi affronter l'image plus ou moins bienveillante que la société lui renvoie de lui-même. On a vu que l'exclusion du monde du travail est reliée, dans notre société, à un statut dévalorisé parce que dépourvu de rôles spécifiques. L'arrêt du travail rémunéré, c'est aussi la rupture avec un environnement social qui occupait le tiers des journées et jusqu'à la moitié si on en soustrait les

heures consacrées au sommeil. D'ailleurs, pour plusieurs personnes, ce n'est pas tant le travail lui-même qui leur manque que les interactions sociales qu'il favorise. Ce que révèlent les commentaires de cette ex-enseignante : « Je ne regrette pas d'avoir quitté l'enseignement mais je regrette le milieu de travail, les amis, l'atmosphère, les échanges, le dynamisme, la vie active quoi [14] »

On doit donc aussi accepter d'avoir sa « vie active » derrière soi, réalité qui touche, non seulement les personnes qui ont été sur le marché du travail, mais également les femmes qui n'ont pas travaillé à l'extérieur de leur maison. Les unes et les autres doivent accepter que les rôles socialement perçus comme les plus importants de leur vie, l'exercice d'un métier ou l'éducation des enfants et la gestion d'un ménage, sont désormais accomplis. Comme l'écrit Michel Philibert : « Une personne [plus] âgée, c'est aussi, partout et toujours, une personne qui sait que le temps qui lui reste à vivre est plus court que celui qu'elle a déjà vécu. » Mais, on l'a vu, à cause du progrès de la médecine moderne, ce temps qui reste à vivre, si court soit-il par rapport aux 60 ou 65 années derrière soi, est de plus en plus long et il le paraîtra encore davantage s'il doit être vécu dans l'isolement, la solitude et l'inactivité. Or, ces trois états figurent parmi les difficultés les plus sérieuses que doivent surmonter les personnes retraitées.

L'isolement est lié à des facteurs spatiaux (mobilité résidentielle, décohabitation intergénérationnelle) et sociaux (rétrécissement du réseau relationnel).

Les déménagements des personnes retraitées peuvent être le résultat du départ des enfants, de la baisse des revenus au moment de la retraite, de l'état de santé déficient ou du décès de l'un des conjoints. Cette mobilité résidentielle touchait 28 % des personnes de plus de 65 ans en 1981. À cette mobilité résidentielle s'ajoute le phénomène de la décohabitation intergénérationnelle qui a pris une ampleur considérable depuis une vingtaine d'années. La grande majorité des personnes retraitées (soit 90 %) vivent maintenant en couples ou seules et sans enfants [15].

Ces deux facteurs spatiaux peuvent avoir un impact plus ou moins prononcé sur l'isolement des personnes retraitées. En effet, lorsque l'on doit quitter un quartier ou une ville, c'est tout un réseau de voisinage établi souvent sur une longue période qui disparaît et qui ne pourra vraisemblablement pas être reconstitué en peu de temps. L'habitation d'un lieu particulier implique également la familiarité avec un paysage et une configuration de lieux développée au cours des ans dans l'exercice répétitif des actions de la vie quotidienne. C'est tout cela que l'on perd en déménageant : le voisinage en tant qu'espace physique inscrit dans la mémoire de nos gestes journaliers et les interactions sécurisantes avec un environnement social familier. Comme l'écrit Pierre Mayol :

> Le quartier apparaît ainsi comme le lieu où manifester un engagement social, autrement dit : un art de coexister avec des partenaires [voisins, commerçants] qui vous sont liés par le fait concret, mais essentiel, de la proximité et de la répétition [16].

Quant à la décohabitation intergénérationnelle, elle s'est répandue progressivement suite à un commun accord (plus ou moins tacite), semble-t-il, entre les enfants adultes et les parents plus âgés ou retraités. On préfère « l'intimité à distance », donc les ponts ne sont pas coupés entre les générations, sauf que cette situation risque de diminuer de façon plus ou moins importante les contacts entre elles et ainsi d'augmenter l'isolement de la génération plus âgée.

Le rétrécissement du réseau relationnel, comme on l'a vu plus haut, constitue pour certaines personnes une suite logique à la cessation du travail rémunéré, alors que pour l'ensemble de la population retraitée, il s'inscrit dans le processus normal de l'avance en âge. En effet, à mesure que l'on vieillit, le cercle des parents et amis se resserre à cause de l'incidence plus fréquente de la mortalité, du départ et de la dispersion éventuelle des enfants et parfois des changements de résidence. Si l'on ajoute à cela un morcellement des relations intergénérationnelles qui, dans les

autres âges de la vie, font partie intégrante de la vie sociale, on limite encore le champ relationnel des personnes retraitées.

L'isolement en soi peut donc être considéré comme un phénomène objectif résultant des barrières spatiales ou psychologiques qui font obstacle aux contacts avec les autres, comme la solitude peut être un état neutre : « la situation de celui qui vit habituellement seul ou presque seul, qui a peu de contacts avec autrui ». Mais habituellement, lorsque l'on parle de solitude, on entend « sentiment de solitude » ce qui indique une connotation subjective : « C'est ce qu'éprouve la personne quand elle n'a pas tous les contacts dont elle a besoin ou le type de contacts qu'elle désire [17]. » Si ces deux phénomènes ne sont pas interdépendants, ils peuvent être cependant reliés. Il est vrai que l'on peut se sentir seul au milieu d'une foule, mais, par contre, l'isolement physique peut engendrer un sentiment de solitude.

Plusieurs études sur les personnes retraitées mentionnent la solitude comme l'un des problèmes majeurs auxquels elles sont confrontées [18]. À cela, on peut ajouter les témoignages de la plupart des personnes qui font du bénévolat auprès des personnes âgées [19]. Ainsi que l'écrit Madeleine Préclaire : « Vieillir, c'est aller souvent de l'espace des riches solidarités à celui des grandes solitudes [20]. »

À l'isolement et à la solitude peut s'ajouter l'inactivité. Toutefois, l'inactivité dont il est question ici n'est pas le lot de toutes les personnes à leur retraite, et peut même être un état désiré si l'on recherche la détente ou le repos. C'est lorsque cet état sous-entend une absence et engendre un sentiment d'inutilité qu'il pose problème. Le malaise suscité par ce sentiment d'inutilité n'est pas étranger au contexte socio-historique où l'idéologie dominante privilégie la sphère d'activité marchande, car, comme le rappelle Guy Roustang : « C'est le système productif qui est le principal distributeur des rôles sociaux ; celui qui n'est pas « placé », qui ne touche pas un salaire n'est pas reconnu socialement [21]. »

Ainsi, c'est parce que l'inactivité des uns est opposée à l'activité des autres que se développe un modèle dichotomique :

— activité / rôle social,

— inactivité / sentiment d'inutilité / anomie.

Ce sentiment d'inutilité est aussi perturbant parce qu'il évoque une image de dépendance. On peut avoir l'impression frustrante que désormais ce sont les autres qui prennent les décisions à sa place.

Si les états d'isolement, de solitude et d'inactivité ne sont pas le lot de toutes les personnes retraitées, aucune ne peut échapper totalement au jugement que la société porte sur elle. Même si plusieurs auteurs aiment citer les écrivains, philosophes, personnages célèbres qui chantent les avantages de « l'âge », il me semble plus juste de parler de compensations, et cette réflexion de Georges Minois me paraît donc plus réaliste : « Que l'on tue les vieillards ou qu'on les honore, qu'on les abandonne ou qu'on les entretienne, personne ne voudrait être à leur place [22]. »

ET L'ENTRAIDE ?

Il n'existe pas, à proprement parler, de regroupements de personnes retraitées ou âgées dans le but de partager les angoisses ou de se guérir du vieillissement, tels que les AA (Alcooliques anonymes), sigle qui pourrait facilement se transformer en Aînés anxieux, Âgés anonymes ou anomiques...

Ce n'est pas parce qu'on a fêté son 65e anniversaire de naissance, que l'on vient de recevoir son premier chèque de la sécurité de la vieillesse et que les ordinateurs gouvernementaux nous ont classé définitivement dans la catégorie R.I.P. (qu'ils [se] reposent en paix) que, subitement, on sent le besoin de retrouver ses pairs pour partager ce rituel initiatique informatisé. D'ailleurs, ces événements communs ne suffisent pas à annuler l'hétérogénéité qui se manifeste dans toutes les classes d'âge et se retrouve aussi forte au sein de la population âgée. De plus, il existe un certain

nombre de personnes retraitées qui bénéficient encore d'un réseau de solidarités familiales et intergénérationnelles ; il convient de mentionner également celles qui préfèrent fuir les membres de leur cohorte pour atténuer la marginalisation ou nier leur âge.

Cependant, l'action conjuguée des effets physiologiques, psychologiques et sociaux de l'avance en âge qui marginalise les personnes retraitées et les isole de la collectivité active oblige plusieurs à se tourner vers leurs pairs pour solutionner certains problèmes.

Selon Jean-Marie Romeder[23], l'isolement et la solitude constituent souvent les motivations les plus fortes pour se joindre à un groupe d'entraide. Chez les personnes retraitées, on a vu que les solidarités naturelles étant affaiblies, on peut avoir besoin de recomposer des « réseaux provisoires » (selon l'expression de Vincent Lemieux), réseaux de solidarité pour répondre à des besoins primaires ou réaliser des projets communs[24].

C'est ce qui se passe dans plusieurs quartiers des grandes villes lorsque, suite à l'initiative de quelques individus ou d'organismes communautaires comme les centres locaux de services communautaires (CLSC), des locaux et des services spécialisés sont mis à la disposition de la population retraitée pour combler certains besoins spécifiques :

• services téléphoniques quotidiens aux personnes à risque (santé fragile, perte d'autonomie, tendance à la dépression...) ;

• repas communautaire pour procurer une sortie aux personnes isolées ;

• visites d'amitié aux personnes qui sortent peu pour des raisons de santé physique ou mentale (agoraphobie, dépression, etc.) ou qui sont seules parce qu'elles ont peu d'amis ou peu de parents ou parce que leur famille est éloignée ;

• lieu de rencontre pour favoriser des interactions, offrir des activités de détente ou des loisirs culturels.

Dans la plupart des cas, ces centres de rencontres et de services constituent des groupes d'entraide car ce sont souvent des personnes elles-mêmes retraitées et âgées qui en sont responsables et apportent leur soutien aux plus âgées ou plus démunies.

Il y a aussi quelques centres de bénévolat où ce sont des personnes retraitées qui organisent les activités pour leur groupe d'âge. Sur la rive sud de Montréal, le « relais du sourire » désigne une activité hebdomadaire qui réunit une centaine de personnes chaque mercredi de 10 heures à 15 heures. L'animatrice a environ 55 ans et son assistante, depuis le début, est une dame de 71 ans, vive et alerte. Une quarantaine de bénévoles, de 50 à 75 ans, travaillent à l'organisation de la journée : préparation du repas, transport des personnes qui n'ont pas de voiture ou sont trop handicapées pour se rendre seules (on doit parfois faire plusieurs voyages pour amener tout le monde) et animation des activités de la matinée et de l'après-midi. Après le dîner, tout le monde fait la vaisselle, bénévoles et invités, et s'il reste quelques repas, ils sont empaquetés et vendus 50 cents aux personnes qui veulent profiter de l'aubaine et s'éviter la préparation d'un repas.

Les coopératives d'habitation pour personnes retraitées illustrent une autre forme de solidarité de classe d'âge orientée vers un projet commun. Ce qui est particulièrement intéressant dans ces réalisations, c'est la poursuite d'un double objectif :

— répondre à un besoin primaire : le logement ;

— satisfaire la recherche d'une certaine forme d'autodétermination.

En répondant à ce besoin primaire de logement, les personnes retraitées qui choisissent le modèle coopératif règlent une question économique en minimisant les coûts d'entretien et d'administration et, conséquemment, réduisent leur loyer. Cependant, il semble que ce soit surtout un désir légitime de prendre des décisions face à une situation qui les concerne et d'assumer des responsabilités normales qui incite ces personnes à s'unir pour choisir leur milieu de vie physique et social. En effet, plusieurs

de ces coopératives se distinguent des autres logements collectifs du même genre par des caractéristiques qui témoignent d'un souci d'adapter ce style d'habitation aux besoins spécifiques de leurs membres. Ainsi, l'emplacement du site est fréquemment choisi en fonction de la proximité des services communautaires : clinique médicale, pharmacie, marchés d'alimentation, église. Cette situation géographique a des répercussions sur tout l'environnement social. Celle-ci augmentant l'autonomie des déplacements des locataires, qu'ils possèdent ou non une voiture, les sorties peuvent être plus nombreuses et plus fréquentes et favoriser ainsi les interrelations avec d'autres membres de la collectivité de toutes générations ; la promiscuité inhérente à ce genre d'habitation s'en trouve donc allégée, ce qui diminue les risques de conflits entre voisins de palier.

Cet exemple, parmi d'autres, élargit l'entraide chez les personnes retraitées au-delà des échanges interpersonnels ; c'est le partage de responsabilités collectives pour améliorer leur milieu de vie.

Cette forme d'entraide constitue un palier intermédiaire entre l'aide mutuelle et le groupe militant qui revendique des droits pour ses membres. Strictement parlant, lorsqu'il s'agit d'entraide dans la défense et la revendication des droits (comme c'est le cas de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités), on parle plutôt de mouvement social. Cependant, chez les personnes retraitées, il existe un organisme à la frontière de l'entraide et de l'action militante : le Forum des citoyens âgés de Montréal.

Fondé en 1965 par un groupe de citoyens âgés, le Forum revendique tout autant des responsabilités que des droits et

> [...] considère que les personnes âgées sont des citoyens à part entière et qu'à ce titre, elles ont des droits et des responsabilités de même que des ressources pour défendre leurs droits et exercer leurs responsabilités et que leur action constitue un apport positif pour la société.

Comme l'entraide suppose la participation et l'échange, « pour devenir membre, il faut vouloir faire sa part, chacun selon ses potentialités, pour travailler à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées ». À cet égard, les témoignages des membres sont éloquents :

> Le Forum est une place publique où les personnes apportent des renseignements, viennent en chercher, où elles échangent des expériences dans tous les domaines qui affectent les personnes âgées.
>
> Le Forum est un endroit spécial où les membres sont vraiment engagés à travailler au mieux-être des citoyens âgés, à améliorer la qualité de leur vie.

Dans tous les comités et services de l'organisme, on insiste beaucoup sur le *partage* d'expériences et l'*échange* d'informations [25].

Revendiquer des responsabilités et une participation à la vie sociale peut sembler utopique dans notre société où le modèle proposé aux personnes retraitées parle de vie active et d'autonomie, mais dans un contexte sémantique particulier : actives dans les loisirs et la consommation, autonomes mais anomiques, c'est-à-dire exclues du secteur de la vie sociale où les décisions se prennent et où les changements s'amorcent. On a l'impression que pour plusieurs personnes parvenues au seuil de la retraite « solidarité » a été remplacée par « dépendance », en partie parce que la solidarité intergénérationnelle des âges précédents s'est rétrécie à cause des facteurs exogènes évoqués précédemment mais aussi parce que l'image projetée par le retrait de la sphère de l'activité marchande suggère l'équation entre fin du travail rémunéré et prise en charge par l'État ou la collectivité.

C'est peut-être pour lutter contre cette image de dépendance et reconquérir une certaine autonomie que l'entraide chez les personnes retraitées s'exprime non seulement sous la forme de contacts interpersonnels dans les services et les loisirs, mais se traduit également par une solidarité dans la poursuite de projets

communs comme nous l'avons observé dans les coopératives d'habitation et la revendication de responsabilités sociales.

Cette participation sociale réclamée par plusieurs s'appuie sur les ressources et les compétences qui ont déjà fait leur preuve dans les secteurs du bénévolat, des associations volontaires et de l'entraide intergénérationnelle.

Ainsi les expériences d'entraide intergénérationnelle, comme les grands-parents bénévoles, les personnes retraitées dans les garderies ou agissant comme tuteurs auprès de jeunes écoliers ou d'adolescents, les échanges de services entre voisins dans une rue ou un quartier démontrent que même les personnes les plus handicapées par l'âge peuvent participer à des échanges plutôt que d'être confinées au rôle passif de bénéficiaires.

Chez les personnes âgées, l'entraide peut même, dans certains cas, tenir lieu de thérapie. C'est la tendance qu'indique l'expérience-pilote réalisée dans un quartier populaire où avait été mis sur pied un échange de services intergénérationnels. Parmi les effets bénéfiques, on note que :

> [...] les gens impliqués dans des relations d'entraide ont une plus forte estime d'eux-mêmes. Le fait de pouvoir trouver réponse à ses besoins tout en contribuant à répondre à ceux des autres semble donc valoriser la personne âgée [...] l'analyse démontre de plus qu'un taux élevé de satisfaction découlant d'échanges d'entraide influence la consommation de soins professionnels. Cela veut dire qu'une personne satisfaite en général de la vie n'aura peu ou pas fréquenté les centres de jour, les hôpitaux de jour, les spécialistes de la santé et des services sociaux et n'aura peu ou pas reçu la visite de spécialistes à son domicile ou de services d'aide à domicile [26].

Comme me le confiait une coordonnatrice d'un centre de bénévolat, l'entraide, en plus de ses résultats concrets d'échange de services, favorise les interactions naturelles et stimulantes qui créent et resserrent les liens entre les membres d'une communauté.

Elle me racontait une scène familière observée dans sa famille il y a une trentaine d'années.

> Lorsqu'au moment de faire un gâteau, ma mère se rendait compte qu'il lui manquait un peu de sucre, elle se rendait chez la voisine en emprunter. Elle revenait parfois une heure plus tard, et n'avait plus le temps de préparer le gâteau prévu pour le dessert du souper, mais elle avait partagé avec sa voisine ses soucis de mère de famille, échangé les nouvelles sur les autres familles du quartier et renforcé les liens de bon voisinage et d'entraide.

Ces scènes ne se produisent à peu près plus dans notre société. On a pris l'habitude de demander et d'attendre tout d'une bureaucratie anonyme.

Cette dépendance entraîne la passivité, particulièrement chez les personnes âgées, alors que l'entraide peut transformer des bénéficiaires en sujets actifs et en membres utiles à leur entourage.

Ainsi pourrait alors se réaliser cette boutade (utopique !) de mon interlocutrice : « L'idéal, ce serait que les centres de bénévolat disparaissent, alors, on aurait fait notre boulot ! ».

NOTES

1. Pierre Philippe, « Le vieillissement », *Traité d'anthropologie médicale*, chapitre 32, Québec, Presses de l'Université du Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1985, p.675.
2. À ce sujet, voir les études de F. Forest et U. Forest-Streit, « Le concept de vieillissement différentiel », *Santé mentale au Québec*, vol.V, n° 2, novembre 1980, p.59-69 ; P. Paillot, *Vieillissement et vieillesse*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, p.32-42 ; R. Wilkins, « L'inégalité devant la mort », *Le médecin du Québec*, vol.16, février 1981, p.128-134.
3. Bertrand Desjardins et Jacques Légaré, « Le seuil de la vieillesse. Quelques réflexions de démographes », *Sociologie et sociétés*, vol.XVI, n° 2, octobre 1984, p.44.
4. Nicole Marcil-Gratton et Jacques Légaré, « Vieillesse d'aujourd'hui et de demain. Un même âge, une autre réalité ? », *Futuribles*, n° 110, mai 1987, p.20.

5. Paul Paillat, *op. cit.*, p.5.

6. Georges Minois, *Histoire de la vieillesse. De l'Antiquité à la Renaissance*. Paris, Fayard, 1987, p.407.

7. À ce sujet, voir l'étude des périodiques s'adressant au 3e âge de Gabrielle Lachance, *Nouvelles images de la vieillesse*, La presse âgée au Québec, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, (à paraître).

8. Louis Plamondon, « Étude sur l'élargissement du processus de déqualification de la population active de plus de 55 ans au Québec pour la période de 1951 à 1981 », *Le fonctionnement individuel et social de la personne âgée*, Les Cahiers scientifiques, nº 46, Association québécoise de gérontologie, ACFAS, 1986, p.323.

9. Louis Plamondon, *loc. cit.*, p.323-324.

10. Georges Minois, *op. cit.*, p.409. Ajoutons que dans les sociétés où les personnes âgées n'ont pas de rôle assigné et donc de statut, cette situation entraîne une image de dépendance ; puisqu'elles ne servent à rien, elles sont à la charge des autres. Cette perception n'est pas étonnante car même dans les sociétés qui reconnaissent une fonction sociale aux anciens, c'est-à-dire la plupart des sociétés à tradition orale, on les considère aussi souvent comme un poids pour le groupe ; anthropologues et historiens ont souvent cité les cas d'abandon ou d'incitation au suicide des vieillards en période de disette ou lorsque les moyens de subsistance sont trop précaires pour satisfaire les besoins de la collectivité.

11. Christian Combaz, *Éloge de l'âge dans un monde jeune et bronzé*, Paris, Robert Laffont, 1987, p.39.

12. Chantal Legault et France Lessard, « Les grumpies sont en ville », *Les diplômés*, nº 360, 1988 (hiver), p.15. On multiple depuis quelques années les études de marché sur le groupe d'âge des plus de 60 ans et sur les futurs retraités. Les bureaux de sondages et les compagnies de publicité préparent pour leurs clients (les marchands du temple de l'âge d'or) un éventail d'activités consommatrices (pour ne pas dire « consumatrices ») adaptées à l'âge du temps libre (mais non libéré de l'emprise de la publicité). En avril 1987, un colloque international ayant pour thème « The Aging Population : The New Growth Market » s'est tenu à Londres afin d'examiner quelles industries et quels produits et services pouvaient bénéficier d'une mise en marché spécialisée pour le 3e âge (source : *Aging International*, vol.XIV, nº 2, hiver 1987, p.23-24).

13. « Contrairement à l'image répandue, la majorité des personnes âgées ne souffrent d'aucune restriction permanente de leur activité », *Les personnes âgées au Québec*, Statistiques démographiques, Québec, Bureau de la statistique, Les publications du Québec, 1986, p.218. On souligne plus loin qu'environ 33 % des personnes âgées de plus de 65 ans sont restreintes dans l'exercice de certaines activités. Toutefois, comme ces statistiques couvrent une large catégorie d'individus (toute la population de plus de 65 ans), on peut supposer que l'incapacité dont il est question touche surtout le 4e âge, c'est-à-dire les personnes de plus de 75 ans.

14. Témoignages recueillis lors d'une enquête menée par l'Association des retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) en 1985 auprès de 3 949 membres de l'association. Compte rendu de Georges Angers paru dans *Le Soleil*, mai 1986.

15. *Les personnes âgées au Québec*, *op. cit.*, p.81, 127.

16. Luce Giard et Pierre Mayol, *Habiter, cuisiner, l'invention du quotidien*, Paris, Union générale d'éditions, 1980, p.15.

17. D'après la définition de R.S.Weiss, *Loneliness. The Experience of Emotional and Social Isolation*, Cambridge et Londres, MIT Press, 1973, citée par Marc-André Delisle, « La république du silence. La solitude des personnes âgées », Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal, 1983.

18. Citons, parmi les plus récentes, Paul Paillot, *op. cit.*, p.66-70 ; Marc-André Delisle, *op. cit.* ; André Lux, « Un Québec qui vieillit. Perspectives pour le XXI^e siècle », *Recherches sociographiques*, XXIV, 3, 1983 et, de façon générale, les études concernant les femmes âgées à cause surtout de l'incidence élevée du veuvage, lequel engendre déjà l'isolement et la solitude chez les femmes plus jeunes en réduisant leur champ relationnel.

19. Dans une étude en cours sur « les personnes retraitées et le bénévolat », presque toutes les personnes rencontrées ont mentionné la solitude comme leur apparaissant l'épreuve la plus pénible à supporter avec l'avance en âge.

20. Madeleine Préclaire, « La vieillesse », *Traité d'anthropologie médicale*, chapitre 33, Québec, Presses de l'Université du Québec et Institut québécois de recherche sur la culture, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1985, p.684.

21. Guy Roustang, *Le travail autrement*, Paris, Dunod, 1982, p.221.

22. Georges Minois, *op. cit.*, p.31.

23. Jean-Marie Romeder, *Les groupes d'entraide au Canada*, ministère de la Santé nationale et du Bien-être, Ottawa, 1982, p.21.

24. Les exemples qui suivent sont tirés d'une étude exploratoire que j'ai réalisée en 1982-1983, *Du loisir à l'innovation, Les associations volontaires de personnes retraitées*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, et d'une étude en cours sur le bénévolat des personnes retraitées.

25. Au chapitre des droits, le Forum a présenté des mémoires et soumis des demandes aux services publics et aux institutions gouvernementales au sujet des réformes nécessaires au mieux-être des personnes retraitées. De plus, il se joint régulièrement aux autres associations lorsqu'un front commun est nécessaire pour intensifier les démarches auprès des instances politiques.

26. Francine Lavoie, *Évaluation du programme Entraide*, Rapport d'étape n° 1, décembre 1983, p. 18-19.

6

Le coopératisme en habitation: qu'une question d'entraide et de solidarité?

Carol Saucier

Les membres regroupés en coopératives d'habitation constituent certes des groupes d'entraide. Quels sont les problèmes de logement qu'ils tentent de résoudre en se regroupant de telle manière ? Quelles conduites concrètes d'organisation et de gestion collectives de leurs espaces de logement expérimentent-ils afin de résoudre ces problèmes ? Ces membres entretiennent-ils entre eux des liens de sociabilité ? Par leurs conduites d'appropriation de l'espace, ces coopérateurs et coopératrices se transforment en acteurs de changement social. Leurs coopératives deviennent des lieux de production d'identités collectives et de formes diverses d'entraide et de solidarité. Par ailleurs, cette expérimentation sociale, comme tout processus de changement, ne va pas sans susciter des résistances. Voilà quelques questions et thèmes que nous abordons dans les pages qui suivent.

La réflexion analytique et les données utilisées alimentant cet article proviennent d'une recherche réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat [1]. Les données proviennent, notamment, de deux coopératives d'habitation [2] : la coopérative A située dans la région des Cantons de l'Est et la coopérative B située dans celle de l'Île-de-Montréal. La recherche menée étant d'ordre qualitatif, ces coopératives ont été retenues en tant qu'« analyseurs ». En effet, les pratiques qu'elles illustrent soulèvent des enjeux qui reflètent ceux du mouvement coopératif plus large dans lequel elles s'insèrent.

Ces pratiques, sans être l'image exacte de ce mouvement [3], répercutent en quelque sorte les interrogations que porte ce dernier.

PRÉSENTATION DES MEMBRES COOPÉRATEURS

Les coopérateurs et les coopératrices en habitation appartiennent à ces ménages durement touchés par la hausse du coût de la vie. Une enquête menée auprès des ménages vivant en coopératives, dans la région de Montréal [4], a démontré que ceux-ci se retrouvent aux échelons inférieurs de la distribution du revenu des ménages à Montréal. Le revenu moyen des ménages en coopérative était, en 1982, de 14 571 $. Il s'agit d'une clientèle à revenu faible ou modéré ayant connu des difficultés d'accès au logement : loyers trop élevés exigés par les propriétaires privés, augmentations continuelles de ces loyers, nécessité de déménager. Si nous revenons aux membres des coopératives A et B, leur situation socio-économique correspond à celle des ménages précédemment décrits. Aux difficultés économiques de ces membres s'ajoutaient d'autres difficultés : celle de leur dépendance, en tant que locataires, à l'égard d'un propriétaire privé ; celles, enfin, de l'anonymat des rapports entre locataires en milieu urbain et de la solitude à laquelle plusieurs d'entre eux font face.

La formule coopérative en habitation est apparue à ces locataires comme un moyen efficace de résoudre leurs problèmes de logement et de répondre à leurs besoins, c'est-à-dire faire quelque chose ensemble pour « s'en sortir » et créer des rapports humains différents.

Quels sont donc les objectifs d'action que les membres des coopératives A et B poursuivent ? D'abord, attardons-nous à leurs objectifs économiques. Ceux-ci, partagés par un nombre plus ou moins élevé de membres selon le cas, peuvent être regroupés en quatre catégories :

• la recherche par le coopératisme de l'abolition de la propriété privée du logement et du remplacement de cette dernière par une propriété collective ;

• la recherche de la propriété collective coopérative puisque celle-ci permet une accessibilité accrue des ménages au logement ;

• la recherche de cette forme de propriété pour l'avantage économique qu'elle comporte tel que la réduction du coût du loyer ;

• la recherche de cette forme de propriété à cause du caractère combatif de celle-ci à l'encontre de la propriété privée du logement.

À cette volonté des membres d'abolir le lien économique qui les rattache à un propriétaire privé, s'ajoutent d'autres objectifs ayant trait à l'appropriation collective de l'espace. Les membres recherchent la disparition du rapport de dépendance inhérent au lien économique d'exploitation entre propriétaire privé et locataires. Les coopérateurs et les coopératrices désirent, pour gérer leur propriété collective, se doter de nouveaux moyens de « s'en sortir » solidairement. Leurs objectifs s'expriment ainsi :

— apprendre à travailler ensemble, à gérer nos maisons ;
— exercer collectivement un pouvoir de décision, s'autogérer ;
— contrôler son habitat.

Tout en cherchant à bâtir un projet commun, les membres des deux coopératives désirent susciter entre eux de l'entraide et de la solidarité. Ils veulent permettre l'intégration à ce projet collectif de personnes dont les revenus, l'âge, les modes de vie sont distincts. Ils veulent intégrer de jeunes célibataires sans enfant, des ménages, des familles monoparentales, des personnes handicapées, des personnes âgées. Il existe une autre manière de se solidariser, celle de créer des rapports interpersonnels entre les membres. On retrouve cet objectif également dans les deux coopératives. Des membres l'expriment en parlant de se donner une vie

plus communautaire, un milieu de vie plus humain, de briser leur solitude.

ANALYSE DES CONDUITES D'APPROPRIATION DE L'ESPACE ET DE SOCIABILITÉ

Nous venons d'examiner les finalités d'action que poursuivent les membres des coopératives A et B. Quelles sont maintenant les conduites réelles d'appropriation de l'espace développées par ces membres ? L'appropriation de l'espace se définit par l'organisation et la gestion collectives de la part des coopérateurs(trices) de leurs espaces de logement, ainsi que par la définition des finalités de leur rapport à ces espaces [5]. Cette organisation, cette gestion des espaces de logement prennent la forme d'une structure organisationnelle concrète dont se dote la coopérative, structure qui sera elle-même animée par un ensemble de rapports de pouvoir.

Structures organisationnelles

Dans le cas de la coopérative A, la structure organisationnelle instaurée par les membres pour assurer la gestion collective de leurs espaces de logement est de nature polycentrée. En effet, cette structure comprend plusieurs instances de pouvoir : assemblée générale, comités-maison, conseil d'administration [6] et comités généraux. Les modalités de gestion que s'est données la coopérative évoluent historiquement en trois phases.

Entre 1973 et 1975, première phase, la coopérative comprend deux maisons et une quinzaine de personnes. À cette époque, la structure organisationnelle consiste en une assemblée générale et un conseil d'administration qui se réunissent fréquemment pour accomplir les tâches incombant à la coopérative. En 1975 s'ouvre une seconde phase qui s'étend jusqu'en 1981. La coopérative, de 1975 à 1977, acquiert cinq nouvelles maisons et fait plus que doubler son membership. Une instance de participa-

tion nouvelle est créée, le comité-maison, regroupant tous les membres d'une même maison. Ces comités sont considérés comme des lieux prioritaires d'information et de participation des membres. Comme ils sont des lieux de rassemblement au plus près de la vie quotidienne des coopérateurs et des coopératrices, ils leur permettent une participation plus organique. Ces comités-maison bénéficient d'un pouvoir informel considérable. Le conseil d'administration considère avec attention les avis émanant de ces comités sur divers sujets intéressant la coopérative. Par exemple, quand vient le temps de fixer le montant des loyers, le conseil d'administration non seulement consulte ces comités, mais retient quasi toujours leurs propositions. En cas de désaccord, on se réfère à l'assemblée générale qui détient le pouvoir de trancher la question. Les comités-maison sont également des endroits de réflexion au sujet des orientations globales d'action que se donne le groupe : engagement de la coopérative dans des luttes populaires sur l'aménagement du quartier, préparation d'assemblées spéciales d'orientation qu'organise la coopérative. Enfin, ces comités s'occupent des tâches d'entretien de chacune des maisons qui les concerne. Lors de travaux de rénovation, les membres y expriment leurs goûts, leurs besoins quant à l'aménagement des espaces de logement. Au cours de cette seconde période s'affirme le conseil d'administration comme l'instance assurant la coordination globale du développement de la coopérative. Dans cette veine, deux comités généraux coordonnés par ce conseil font leur apparition : celui de comptabilité et celui des rénovations.

La coopérative entre, en 1982, dans une troisième phase qui s'étend jusqu'en 1984. Trois nouveaux comités généraux sont créés : le comité d'achat, le comité de formation et le comité d'autogestion. Cette phase est l'occasion d'une consolidation de la structure organisationnelle de la coopérative. Elle est également l'occasion de la consolidation du pouvoir de coordination globale qu'a le conseil d'administration. Ce dernier accroît nettement son leadership sur l'ensemble de la coopérative.

Dans le cas de la coopérative B, fondée en 1981, la structure organisationnelle se caractérise par une démocratie quasi directe. Cette structure se démarque par une assemblée générale dont le pouvoir décisionnel s'exerce sur l'ensemble des questions concernant la coopérative. Ce pouvoir de l'assemblée générale, qui a priorité sur l'autre lieu de décision qu'est le comité de coordination, est très étendu puisqu'il affecte non seulement l'orientation globale du projet coopératif, mais aussi une foule de décisions particulières. De l'assemblée générale partent des mandats d'exécution s'adressant aux comités généraux et au comité de coordination. Ce dernier, constitué de cinq personnes représentant les divers comités généraux, est une structure de coordination du travail accompli par les autres comités et de préparation des assemblées générales. Toutefois, le rôle du comité de coordination dépasse nettement celui de la coordination puisque ce comité s'avère un lieu privilégié de discussion et de débats. Non seulement les comités généraux lui adressent-ils des propositions qu'il peut débattre, voire modifier avant de les acheminer en assemblée générale, mais il a le pouvoir de proposer lui-même des résolutions à cette assemblée. En raison de son rôle propre et en tant que lieu privilégié de réflexion, le comité de coordination exerce un leadership dans la coopérative.

Rapports conflictuels de pouvoir

Les rapports de pouvoir entre les membres dont nous venons de faire état pour les coopératives A et B par l'analyse de leurs structures de gestion de l'espace s'expriment également à travers un processus complexe et conflictuel d'apprentissage du fonctionnement collectif. Des tensions apparaissent entre les coopérateurs et les coopératrices au sujet de certains enjeux de pouvoir, notamment le pouvoir de dépenser.

Nous examinerons, au sein de la coopérative A, la dynamique qui prévaut entre les comités-maison et le conseil d'administration. Le pouvoir de dépenser constitue un enjeu-clé sur lequel se cristallise la difficile conciliation entre l'autonomie des comités-

maison, les intérêts particuliers que défend chacun d'eux et le pouvoir unificateur du conseil d'administration, pouvoir d'agir en fonction des intérêts plus généraux de la coopérative. Au cours de la période intense de rénovations que traverse la coopérative entre 1979 et 1982, certains comités-maison prennent l'initiative d'encourir des dépenses relatives aux rénovations de leurs maisons sans que le conseil d'administration ne se soit prononcé au préalable sur l'opportunité de ces dépenses. Ce conseil se retrouve devant des faits accomplis et des factures à payer sans qu'il ait pu discuter des dossiers. Il réagit à ce qu'il considère comme une entrave inacceptable au pouvoir d'administration qui lui est conféré par l'assemblée générale. Va-t-il accepter que des décisions particulières concernant ces maisons, mais ayant une incidence financière sur l'ensemble de la coopérative, ne soient pas l'objet d'une discussion et d'un entérinement au sein de l'instance de pouvoir représentant les intérêts généraux du groupe ? Pour éviter que ne se reproduise cette situation, le conseil d'administration, par la suite, applique la consigne selon laquelle toute décision financière d'importance prise par un comité-maison doit nécessairement être entérinée par lui. La résolution de ce conflit entre les intérêts particuliers de comités-maison et les intérêts généraux de la coopérative met en évidence la possibilité que des rapports conflictuels entre des instances de pouvoir facilitent la production d'un sentiment d'appartenance ou d'une solidarité par l'ensemble du groupe coopératif. En l'occurrence, la solidarité des membres de la coopérative se voit consolidée, grâce à la prise en compte de la situation financière globale du groupe, face aux solidarités spécifiques propres aux comités-maison.

Participation des membres

Qu'en est-il de la participation des membres aux structures de gestion collective des coopératives A et B ? Un premier aspect doit être relevé : celui de la participation qualitativement différenciée des membres au projet coopératif. Dans le cas de la coopérative A, plusieurs membres affirment que la participation des coopé-

rateurs et des coopératrices à la vie coopérative est fonction de leur engagement face à divers projets de vie autres que la coopérative. Par exemple, ces membres estiment que la participation de couples avec enfants est soumise à des contraintes que n'ont pas les personnes seules. On accepte que les ménages avec enfants puissent moduler leur engagement coopératif au rythme de leur disponibilité variable. De plus, on trouve important de tenir compte des aptitudes différentes à participer soit pour les personnes âgées, soit pour les personnes handicapées physiquement. Nous soulignons donc la possibilité qu'ont les membres de déterminer leur engagement selon leur situation de vie. Cette attitude des membres entre eux en est une de respect du droit à une insertion différenciée dans un projet collectif. Ce respect leur permet d'adapter, selon leur vécu personnel, l'aide, le soutien qu'ils peuvent mutuellement s'apporter.

Par exemple, la coopérative comprend quelques personnes âgées. Les membres acceptent que ces personnes ne puissent accomplir des tâches qui leur imposeraient des déplacements ou des efforts physiques trop importants. Dans le cas des personnes handicapées, on accepte qu'elles participent essentiellement à des tâches intellectuelles. Ces personnes s'engageront activement dans le comité de comptabilité et au conseil d'administration. On leur reconnaît une place spécifique, certains membres les qualifiant de « penseurs » de la coopérative. Par contre, cette reconnaissance ne se fait pas pour autant sans tensions. À l'époque où la coopérative consacrait beaucoup d'énergie à des travaux de rénovation majeure et où on organisait des corvées, les tâches manuelles prenaient une importance considérable et des membres voyaient d'un mauvais œil que ces personnes ne participent pas à ces tâches. Bien qu'il puisse y avoir certaines réserves lors de l'application de ce droit à la différence chez des membres, il n'en demeure pas moins que le respect de ce droit par le plus grand nombre a une incidence favorable sur l'éclosion d'entraide et de solidarité entre les membres de la coopérative A. Cette entraide et cette solidarité des uns envers les autres se cristallisent par l'acceptation que la contribution des membres au projet collectif puisse être différenciée, que chacun

et chacune puisse se tailler une place à sa mesure. Une coopératrice résume ici ce phénomène en ces mots :

> Tu n'auras jamais 100 % de participation ; tu n'auras jamais la participation comme tu la rêves non plus. Il faut aussi que t'aies une vision de la participation qui soit réelle, qui soit rattachée à la réalité. Une mère qui a six ou sept enfants, puis qui est à la maison, ne peut participer à vingt comités par semaine. Si elle va faire la collecte des loyers, c'est déjà une grosse participation. Une personne qui a presque quatre-vingts ans, tu ne peux pas lui demander d'aller faire les dépôts par exemple [...].
>
> Des personnes qui travaillent, puis des gens qui ne travaillent pas, tu penses à des participations différentes. Je pense qu'il y a ça : trouver une espèce de job où tout le monde va être bien puis va sentir qu'il participe à la coop. Puis que ces jobs-là soient respectées [...]. Il ne faut pas dévaloriser une job par rapport à une autre. Toutes les jobs sont aussi importantes les unes que les autres : construire des armoires, c'est aussi important que faire la comptabilité ou la collecte des loyers.

« Toutes les jobs sont aussi importantes les unes que les autres [...] », voilà une autre manière d'exprimer ce droit à une participation différenciée. On reconnaît chez les membres des aptitudes différentes à participer selon le savoir-faire qu'ils ont acquis dans leur expérience de travail et de vie. Lorsqu'il y eut d'importantes corvées, au moment de la période de rénovation de plusieurs maisons de la coopérative, les membres plus « habiles de leurs mains » (peintre, plombier) ont apporté une aide précieuse au groupe. Ces membres d'ailleurs poursuivent maintenant leur participation par l'entretien qu'exigent les maisons.

Il est un autre aspect du mode d'engagement des coopérateurs et des coopératrices, il s'agit de la participation inégale des uns et des autres à la structure de pouvoir. Pour la coopérative A, bien qu'il y ait une participation de la majorité des membres aux comités généraux, il subsiste des inégalités de participation selon les membres. Des membres se retrouvent à plus d'un comité, comité général ou autre instance de pouvoir, alors que d'autres ne s'engagent pas. Pour la coopérative B, tous les membres sont

insérés dans au moins un comité général. Là où le bât blesse, c'est à propos du degré d'implication dans cesdits comités. Cette situation est due à un partage inégal des responsabilités entre les membres composant ces comités, des membres étant surchargés par rapport à d'autres. L'assemblée générale, elle, se réunit au moins tous les mois et connaît un taux de participation des membres relativement élevé. En résumé, nous constatons l'existence de pratiques de participation, dans l'une ou l'autre des deux coopératives, qui facilitent le développement de nouveaux rapports de pouvoir entre les membres : structures de pouvoir collectives et participation de la majorité des membres à au moins une instance de pouvoir autre que l'assemblée générale, respect du droit à une participation qualitativement différenciée. Par ailleurs, subsistent aussi des pratiques faisant obstacle à l'épanouissement plus complet de ces nouveaux rapports : inégalités de participation dues à un manque d'engagement de divers membres, partage inégal des responsabilités, difficile rotation des membres aux postes de présidence et de trésorerie. La survivance de telles pratiques rend plus ardu le développement des conduites d'appropriation collective de l'espace.

Conduites de sociabilité et d'entraide

Accompagnant le développement des pratiques d'appropriation de l'espace apparaissent des liens de sociabilité entre les membres. La sociabilité [7] se définit, premièrement, par le renforcement des liens interpersonnels entre les coopérateurs et les coopératrices dans l'exercice des responsabilités d'organisation et de gestion de leurs espaces de logement. Deuxièmement, il existe une autre forme de sociabilité, liée au développement de liens complémentaires entre les membres. L'établissement de rapports interpersonnels vise ici une plus grande communauté de divers aspects de la vie, au travers de liens amicaux par exemple. Quant à l'entraide, c'est le support mutuel que s'apportent les membres dans l'expérimentation de leurs pratiques d'appropriation de l'espace. Voyons comment les rapports de sociabilité et d'entraide

favorisent l'édification de solidarités, ou d'un sentiment d'appartenance, au sein du groupe coopératif. Examinons en premier lieu la coopérative A où ces rapports sont plus étoffés. Le conseil d'administration est un lieu où s'établit une complicité entre les membres au fur et à mesure que ceux-ci travaillent à l'exécution des mandats qui leur sont dévolus. Ces membres se réunissent fréquemment et apprennent à fonctionner ensemble. Aussi finissent-ils par se mieux connaître, par vivre une solidarité dans leurs rapports de travail. Plus que d'apprendre à travailler ensemble, il s'agit de le faire d'une manière qui soit agréable, où on prenne du plaisir : moments de détente s'insérant au fil des discussions, réunions précédées d'une fête, à l'occasion de Noël, par exemple. Les comités-maison sont des instances de participation qui ont la caractéristique d'être situées au plus près de la vie quotidienne des membres et qui permettent l'éclosion d'entraide et de rapports interpersonnels privilégiés tant au travers des tâches à accomplir que des possibilités de voisinage. Les membres de l'un de ces comités nous ont relaté leur expérience à ce sujet. Il y a un éventail de personnes variées habitant la maison : célibataires, jeunes couples, enfants d'âge différent. Cette diversité est vécue comme un facteur d'enrichissement des rapports interpersonnels. Les gens s'aident mutuellement : les enfants d'un ménage, dont les parents travaillent à l'extérieur, dînent chez une mère de famille qui vit désormais seule dans son logement. Ces rapports se nouent sans qu'il y ait empiétement sur la vie intime des membres. Cette absence de conflit est due au respect mutuel des personnes et de leur diversité. On organise spontanément des fêtes pour célébrer des événements significatifs de la vie des occupants : anniversaires des enfants, mariages, etc. Enfin, des personnes racontent les liens d'entraide et d'amitié qu'elles ont créés avec d'autres, liens fondés sur des intérêts, des goûts spécifiques communément partagés. Deux membres vont se visiter pour parler du micro-ordinateur qu'ils ont, pour échanger de l'information. Un autre membre, qui donne par plaisir des spectacles de clown, demande conseil à un voisin très « connaissant » en matière de maquillage.

Les rapports de voisinage sont également riches dans un autre lieu physique regroupant deux maisons de la coopérative. Celles-ci sont construites en face d'un petit parc municipal dont l'aménagement a été fait suite à des pressions exercées par la coopérative. L'été, les réunions des comités-maison se tiennent dans ce parc. Les anniversaires des enfants font l'objet de fêtes chez l'un ou chez l'autre ; on s'invite à souper. C'est dans l'une de ces maisons que vivent les membres ayant un handicap physique. Des coopérateurs et des coopératrices les invitent à souper ou leur portent à domicile des repas qu'ils ont préparés. En retour, ces personnes handicapées gardent les enfants de ces membres qui travaillent à l'extérieur.

Dans la coopérative A, on organise des fêtes qui sont autant de possibilités pour les membres de se solidariser. À l'été 1983, deux occasions furent données aux membres de festoyer : la fête nationale du Québec et la fête du dixième anniversaire de la création de la coopérative. Cette dernière fut particulièrement haute en couleur et en participation.

Enfin, il ne faut pas oublier de relater ces fêtes du temps de Noël qui eurent lieu vers la fin des années 1970 et auxquelles participait activement la coopérative. Ces festivités regroupaient d'autres coopératives, des groupes populaires. On y créait des liens, des solidarités.

> Il y a eu en 1978, 1979 et 1980, dans le temps de Noël, ce que l'on appelait les Fêtes [...]. Ces fêtes étaient organisées par des gens de notre coop, mais aussi par des gens qui bâtissaient des choses différentes. Ça pouvait regrouper jusqu'à 400 personnes [...]. C'étaient de grandes fêtes. Un des objectifs était de créer des liens de solidarité avec d'autres mouvements.

À propos de la coopérative B, l'évolution des rapports d'entraide et de sociabilité est étroitement liée à celle de l'appropriation de leurs espaces de logement par les membres. Lors de la période de fusion groupale[8], période qui survient immédiatement après la création de la coopérative, on peut parler de rapports interpersonnels riches entre les membres du groupe, dans un contexte de forte

participation de tous et toutes à la gestion de l'espace. Suite à cette fusion, la coopérative a traversé une période de tension causée notamment par l'arrivée simultanée de plusieurs nouveaux membres, ceci se répercutant sur les rapports de sociabilité. Les rapports interpersonnels se sont alors principalement noués soit entre des membres fondateurs d'un côté, soit entre des nouveaux de l'autre. On assiste à la formation de clans. Nous remarquons, entre des membres fondateurs qui habitent une même maison, des rapports de voisinage fréquents. Cet enrichissement de la vie quotidienne s'avère un soutien efficace pour une mère célibataire vivant avec ses deux enfants.

Il y a un dernier aspect des liens de sociabilité qu'il y a lieu de souligner. Comme nous venons de le mentionner, l'établissement de rapports de voisinage entre les membres de la coopérative B est soumis à l'existence de clans opposés. Le développement de ces rapports dans l'ensemble de la coopérative nécessiterait une plus grande tolérance entre coopérateurs et coopératrices. Cet appel à la tolérance a pris forme lors d'un conflit survenu entre les membres dont les valeurs culturelles au sujet de l'éducation des enfants étaient conflictuelles. Ce conflit donna lieu à un vif débat, en assemblée générale, entre une personne âgée et un couple avec enfants habitant un logement voisin. Cette personne âgée se plaignait du bruit excessif fait par les enfants et du dérangement qu'il occasionnait, bruit d'autant plus incommodant qu'elle habitait dans un logement à l'étage inférieur. Rapidement se développe au sein de l'assemblée un échange où les valeurs des membres concernant les rapports parents-enfants s'affrontent. Partisans d'une éducation plus autoritaire, contrôlante et partisans d'une liberté d'expression devant être laissée aux enfants affirment leurs positions. Tout au cours du débat, des membres soulignent la nécessité de respecter la diversité des modes de vie de chacun.

Nous pensons que ce débat soulève un enjeu significatif. L'établissement de rapports de voisinage entre membres de la coopérative illustre, une fois de plus, l'importance de reconnaître le droit à la différence pour les membres. Toutefois, cette reconnais-

sance se négocie, passe par l'affirmation de valeurs conflictuelles. C'est sans doute par une telle négociation que seront susceptibles d'apparaître des liens de solidarité plus forts. Dans ce cas-ci, comment, tout en reconnaissant l'écart entre deux modes de vie, peut-on trouver un terrain d'entente qui soit acceptable, confortable ? Dans les semaines suivant ce débat, la coopérative B met sur pied un comité de bon voisinage. Ce comité se charge d'élaborer des règles d'entente concernant le bruit dans les logements. Le texte qu'il produit est discuté et voté en assemblée générale quelque temps plus tard.

LE RÉSEAU POLITICO-AFFECTIF D'UNE COOPÉRATIVE

L'expérimentation de nouveaux rapports internes de pouvoir au sein des coopératives d'habitation et l'expérimentation d'une structure organisationnelle novatrice sont accompagnées de l'éclosion de rapports de sociabilité, de rapports interpersonnels enrichis entre coopérateurs et coopératrices. Ces deux processus s'alimentent mutuellement. Cependant, il y a une autre facette de la relation entre rapports de pouvoir et interpersonnels que nous n'avons pas encore abordée et qui est éclairante pour le fonctionnement des conduites des coopérateurs et des coopératrices. La sociabilité rend compte des rapports interpersonnels qui facilitent le développement de la gestion collective par les membres coopérateurs. Néanmoins, l'apprentissage du fonctionnement collectif n'est pas qu'un processus harmonieux, mais donne lieu également à des tensions, des conflits entre les membres. Aussi, est-il nécessaire de distinguer entre rapports de sociabilité et rapports interpersonnels. Il existe des rapports interpersonnels qui ne sont pas favorables au développement de la gestion collective, ou, à tout le moins, qui rendent son expérimentation problématique. Cela m'amène à penser qu'il existe un réseau politico-affectif (voir le graphique 1) par lequel transite l'expérimentation des modalités d'organisation et de gestion collectives de l'espace. En d'autres mots, l'appropriation de l'espace se manifeste à travers un réseau politico-affectif liant l'ensemble

des membres coopérateurs. Ce réseau explicite l'interrelation prévalant entre l'expression des rapports internes de pouvoir et l'expression des rapports interpersonnels entre les membres, que ces derniers soient favorables ou non à la gestion collective.

GRAPHIQUE 1

Le réseau politico-affectif d'une coopérative

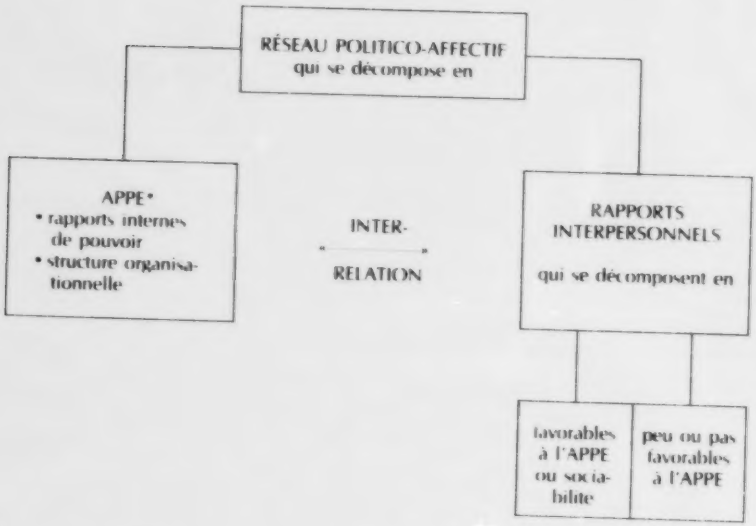

* APPE = Appropriation collective de l'espace

Source: Carol Saucier, *Les coopératives d'habitation et le changement social*, Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal, 1987, p. 33.

Donnons quelques exemples illustrant l'existence d'un réseau politico-affectif au sein des coopératives A et B. Pour saisir l'évolution de ce réseau dans la coopérative B, il faut revenir aux deux phases de développement qu'a connues ce groupe. La première phase est celle de la fusion groupale ; la seconde, celle de la difficile négociation des tensions entre les coopérateurs(trices). La fusion groupale correspond à la période de la vie de la coopérative qui précède l'entrée des membres dans leurs logements rénovés. Elle se manifeste par une participation de tous et toutes à l'édification du projet commun. Les énergies et les motivations des participants et des participantes sont galvanisées par l'objectif à atteindre, à savoir rendre concret ce projet coopératif, se donner des espaces d'habitation à gérer collectivement. C'est à cette époque que le premier projet de rénovation se développe. Au cours de cette période, il y a mise à profit des capacités de chacun et de chacune à l'accomplissement des tâches. Si des tensions surgissent entre les membres, il existe un climat de tolérance mutuelle suffisant pour en permettre l'expression et la négociation. On respecte les diversités de capacité d'action des membres.

> À cette époque, j'aimais l'atmosphère de la coop. J'aimais les efforts qu'on faisait, les téléphones qu'on se faisait, l'entraide qu'il y avait, les rires qu'on avait [...].

La seconde période de la coopérative s'amorce au moment où le groupe fondateur se disloque, cela avant même que le premier chantier ne soit terminé. Une partie des membres abandonne le projet et on fait appel rapidement à plusieurs nouveaux membres recrutés au moyen de listes d'attente d'autres coopératives. Cette arrivée simultanée de nombreuses personnes pose des problèmes d'intégration notables pour l'ensemble du groupe puisque la coopérative était déjà en marche. Apparaissent des tensions entre anciens et nouveaux membres. À ce type de tensions s'en ajoute un autre lié à la participation inégale des membres, tensions dont nous avons déjà parlé.

Revenons au réseau politico-affectif de la coopérative, à l'interrelation entre les rapports de pouvoir et interpersonnels. La

période de fusion groupale montre une jonction plutôt harmonieuse entre ces deux types de rapports. L'émergence de liens de sociabilité entre les membres favorise le développement du processus de gestion collective et inversement. Les membres s'entraident et connaissent une forte solidarité. Dans la période subséquente de négociation problématique, de tension entre les membres, l'approfondissement du processus de gestion nécessiterait un redéploiement, une redéfinition des rapports interpersonnels. L'appel au respect et à la tolérance de la part des membres devient nécessaire pour permettre une nouvelle articulation des rapports de pouvoir et des rapports interpersonnels qui soit favorable à l'avancement du projet collectif. Cette tolérance s'avère une condition pour mener à bien cette négociation entre les membres. Pensons ici au conflit entre les membres de la coopérative, conflit fondé sur leurs valeurs culturelles opposées à l'égard de l'éducation des enfants. Ce conflit fut arbitré par la mise sur pied d'un comité de bon voisinage et par la production d'un règlement. Une autre zone grise pour le déploiement de rapports interpersonnels plus denses entre les membres est celle de la difficile intégration des nouveaux arrivés. Cette intégration mal assumée fait en sorte que les rapports interpersonnels se canalisent avant tout dans des directions éclatées telles que la formation de clans. L'existence de ces clans rend davantage problématique la gestion collective de l'espace. Il existe un climat de méfiance entre les membres appartenant à l'un ou l'autre de ces sous-groupes, climat qui se solde par de l'autocensure au cours des réunions de l'assemblée générale. Bref, le réseau politico-affectif prend une « couleur » différente selon que nous sommes dans l'une ou l'autre des deux périodes d'évolution de la coopérative.

Quel est, dans le cas de la coopérative A, l'état du réseau politico-affectif ? Pour ce groupe, l'acceptation de diversités entre les membres est un processus nettement plus avancé. Le respect des capacités différentes des membres dans leur intégration à la gestion collective de l'espace, la cohabitation au sein de comités-maison entre des membres qu'ils soient célibataires, personnes

handicapées, parents ou autres sont là des exemples qui font preuve d'un enrichissement mutuel entre rapports de pouvoir et rapports interpersonnels. Ce phénomène de catalyse entre ces deux types de rapports ne se retrouve cependant pas partout dans la coopérative. Ainsi, dans l'un des comités-maison, des difficultés proviennent d'un abus de pouvoir exercé par deux membres de la maison à l'égard des autres occupants. Ces membres, responsables du comité-maison, se comportent comme des propriétaires privés, prennent des décisions sans consulter les autres occupants. On se plaint de leur comportement autoritaire dont la conséquence est un climat démobilisateur au niveau des rapports interpersonnels. Des membres veulent quitter leur logement. Ici, les rapports de pouvoir et interpersonnels s'entrechoquent, ce qui défavorise la gestion collective de la maison. Cette imbrication du politique et de l'affectif se transporte au conseil d'administration. Il n'est pas facile pour les membres de ce conseil de prendre en compte et de gérer simultanément les dimensions de rationalité, de pouvoir et d'affectivité de ce conflit. Comment envisager une éventuelle suspension ou expulsion de membres qui se sont déjà beaucoup engagés dans la coopérative ? Il existe pourtant des règlements de régie interne pour résoudre ce conflit. La question n'est pas là, mais elle porte sur la difficile mise en application de ces règlements étant donné le contexte affectif qui sous-tend l'affaire. Dans ce cas-ci, l'interpénétration des rapports de pouvoir et interpersonnels complexifie la résolution d'un conflit qui dure depuis un certain temps.

CONCLUSION

Les conduites d'appropriation de l'espace et de sociabilité mises de l'avant par les coopérateurs et les coopératrices en habitation constituent-elles des pratiques de production d'identité collective ? Alberto Melucci définit ainsi ce type d'identité. Il s'agit de la capacité de l'acteur de reconnaître les effets de son action comme propres, donc de se les attribuer. Cela suppose trois conditions :

premièrement, la capacité de réflexion de l'acteur sur lui-même, autrement dit sa capacité de produire de manière autonome le sens de son action ; deuxièmement, une perception d'appartenance ; troisièmement, une continuité temporelle qui permette à l'acteur d'établir le rapport entre le passé et le futur, de lier l'action aux effets qu'elle engendre [9].

Les conduites, mentionnées ci-haut, sont bien des conduites de production d'identité collective. En effet, il y a, par les membres des coopératives analysées, élaboration et expérimentation d'un projet commun, c'est-à-dire production par ces groupes du sens de leur action. Il y a également développement, à des degrés divers, d'un sentiment de solidarité parmi ces membres, à travers la mise en œuvre de ce projet, des rapports de sociabilité et d'entraide qui se tissent. Finalement, l'expérimentation de ce projet ne peut se réaliser que dans une continuité temporelle. Voilà rassemblées les trois conditions constitutives de l'identité collective d'un acteur social. Cette production d'identité est un processus novateur, complexe et à multiples voies. D'« anciens » rapports interfèrent avec ce processus : certains rapports inégaux de pouvoir, rapports interpersonnels défavorables à la gestion collective de l'espace. Quel sera dans l'avenir l'issue de cet antagonisme entre le « neuf » et l'« ancien » au sein des coopératives d'habitation ?

NOTES

1. Cette recherche fut réalisée, entre 1983 et 1986, au Département de sociologie de l'Université de Montréal. Elle a pour titre : *Les coopératives d'habitation et le changement social*. Les auteurs sur lesquels elle s'appuie sont notamment Claude Vienney, Louis Maheu, Alberto Melucci et Alain Touraine.

2. Ces deux coopératives ne constituent qu'une partie des sources de données utilisées pour la recherche. Compte tenu des thèmes que nous traitons dans le présent article, nous n'avons retenu que ces deux acteurs sociaux.

3. En 1984, la région des Cantons de l'Est comprend 29 coopératives dont 18 sont propriétaires de logements. Quant à la région de l'Île-de-Montréal, elle comprend en 1984 environ 300 groupes.

4. S. Olson et J.M. Wolfe, *Les coopératives d'habitation au Québec, moteur de développement social des quartiers*, Département de géographie et École d'urbanisme, Université McGill, Montréal, 1982, p. 85.

   Depuis, une autre recherche a été effectuée par C. Champagne : *Enquête sur la clientèle dans les coopératives d'habitation au Québec en 1987*, Rapport d'activité présenté à l'ENAP, à l'INRS et à l'UQAM en vue de l'obtention de la maîtrise en analyse et gestion urbaines, Montréal, décembre 1988. Cette enquête corrobore les résultats obtenus par Olson et Wolfe.

5. Le concept d'appropriation collective de l'espace provient de Sylvie Bernard, Michèle Fafard, Louis Maheu et Carol Saucier, *Évaluation du Groupe de ressources techniques en habitation de Montréal*, Département de sociologie, Université de Montréal, 1980, p. 113. Cependant, dans la description que nous en donnons, apparaît un élément nouveau : celui de l'aptitude des coopérateurs et des coopératrices à définir les finalités de leur rapport à l'espace.

6. Le conseil d'administration est formé majoritairement des représentants des comités-maison.

7. Le concept de sociabilité est emprunté à S. Bernard, M. Fafard, L. Maheu et C. Saucier, *op. cit.*, p. 113-114.

8. Nous décrirons plus en détail dans la dernière partie de l'article cette période de fusion groupale.

9. Alberto Melucci, *L'invenzione del presente*, Bologna, Il Mulino, 1982, p. 60.

DEUXIÈME PARTIE

Dynamique sociale du phénomène associatif

7

*La dynamique des associations au Québec : démographie et morphologie, 1942-1981**

Roger Levasseur
avec la collaboration de Raymond Boulanger

Dans la tradition sociologique, les associations sont considérées comme des groupements sociaux spécifiques qui se distinguent d'autres entités sociales : famille, Église, État, entreprise, parti politique, et mettent en œuvre un espace propre de relations sociales. Les associations constituent des groupements volontaires d'individus ou de groupes, sans but lucratif et relativement autonomes par rapport aux institutions sociales établies, bien qu'elles participent, dans des conjonctures déterminées, au processus d'institutionnalisation ou de désinstitutionnalisation. Par ailleurs, organisées selon un mode démocratique, elles procèdent à la mise en commun des ressources et à la poursuite d'actions et d'orientations qui s'inscrivent dans la trame complexe des rapports sociaux, des tensions et des enjeux d'une société donnée à une étape de son histoire.

En vertu du cadre limité de ce texte, nous n'entendons pas expliciter ici toutes les dimensions que recouvre cette approche ; nous voulons plutôt mettre l'accent sur l'une d'elles qui nous apparaît fondamentale : la participation des associations à la dynamique du changement social.

---

* Cette recherche a bénéficié de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC).

L'associationnisme, dans ses multiples manifestations, est étroitement lié, comme le soulignent Agulhon et Bodiguel, aux divers phénomènes de discontinuités sociales :

> L'association surgit là où se manifeste une discontinuité sociale quel qu'en soit l'objet : classe d'âge, classes sociales, opposition idéologique, etc. Elle naîtrait donc d'une rupture pouvant aller de la véritable métamorphose d'un groupe social (le paysan d'hier, l'entrepreneur agricole d'aujourd'hui) à l'affirmation plus spécifique d'une classe d'âge ou à celle d'un agrégat d'individus aux intérêts communs [1].

Qu'il s'agisse des relations ville/campagne, entre groupes et classes, des rapports hommes/femmes, entre les générations, des articulations de la société civile et de l'État, ou encore des genres de vie et des représentations mentales, les changements qui surviennent dans la société sont autant de lieux propices à l'éclosion des associations. Ces dernières révèlent dans une bonne mesure comment les groupes et les collectivités vivent dans leur quotidienneté la dialectique continuité-rupture et comment ils résistent, s'adaptent ou génèrent le changement. La multiplicité des orientations et des actions associatives n'est donc pas étrangère aux transformations qui travaillent la société tout entière et aux trajectoires empruntées par les acteurs associatifs, à savoir leur position relative d'ascension, de stagnation ou de déclin. Les associations surgissent du processus de structuration—déstructuration—restructuration des multiples rapports sociaux.

L'étude que nous présentons repose sur un échantillon représentatif de 801 incorporations d'associations (sur un univers de 35 777), dont 787 ont été retenues du fait qu'elles présentaient des données comparables [2]. Les actes constitutifs de ces associations fournissent deux types d'informations : 1) l'état civil du groupement : dénomination sociale, siège social, objet(s), limite de la valeur du patrimoine immobilier ; 2) l'identité des fondateurs : nom et profession. Ces renseignements ont permis d'un côté de construire des classifications et des typologies des associations ; de l'autre, de cerner le profil social des fondateurs, à savoir leur

genre (masculin/féminin), leur groupe linguistique d'appartenance (francophone, anglophone, allophone) et leur statut professionnel.

Dans ce texte, nous nous limiterons à présenter, dans une épaisseur historique de 40 ans, l'évolution de quelques aspects démographiques et morphologiques du phénomène associatif. En raison du nombre restreint de pages imparties, nous avons dû laisser de côté la présentation des bases sociales du mouvement de fondation des associations. Nous y reviendrons dans une prochaine publication.

DÉMOGRAPHIE ASSOCIATIVE [1]

S'attacher à la démographie des associations, c'est s'attarder au rythme de leur création.

Une natalité en progression constante

Marginales au XIX[e] siècle, les associations volontaires dotées de la personnalité juridique s'insèrent peu à peu dans le tissu social pour connaître, à partir du milieu du XX[e] siècle, une véritable explosion démographique. À la fin du XIX[e] siècle, à peine quelques dizaines d'associations (environ une trentaine) sont créées annuellement au Québec. Il faut attendre le tournant des années 1930 pour atteindre une natalité de cent associations par année. Par la suite, le mouvement s'accélère : il se crée annuellement trois cents associations dans la décennie 1940, puis cinq cents et mille dans les décennies 1950 et 1960. Enfin, les années 1970 connaissent un véritable « boom associatif » par la création annuelle moyenne de près de deux mille cinq cents associations.

Cette multiplication des associations s'accompagne d'une diversification et d'une spécialisation qui marquent une distanciation des communautés traditionnelles et un rapprochement des intérêts, des problèmes et des besoins vécus par les individus et

les petits groupes au sein d'une société en transformation. Les associations tendent à regrouper des nombres restreints de membres et à poursuivre des objectifs de plus en plus exclusifs. Ainsi près des quatre cinquièmes des associations créées au cours de la décennie 1970 sont spécialisées ou unifonctionnelles. Tel est le cas, par exemple, des clubs sportifs. Nous sommes donc loin des associations multifonctionnelles d'autrefois, telles les corporations de métiers, où fusionnent les fonctions économiques, religieuses, ludiques et d'entraide.

FIGURE 1

Évolution des créations d'associations au Québec, 1802-1981

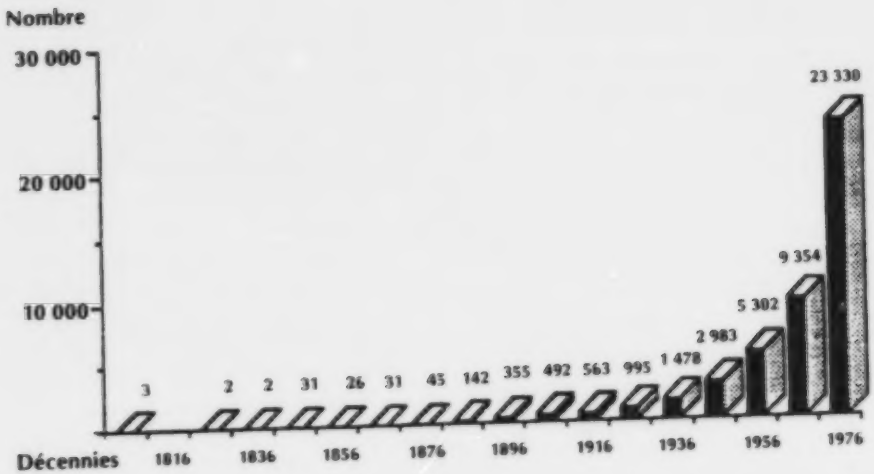

Expression d'une sociabilité et d'une solidarité nouvelles

Les monographies sur le monde rural préindustriel, notamment celle de Léon Gérin sur Saint-Justin ou celle de Horace Miner sur Saint-Denis [4], nous suggèrent, entre autres, que là où prédominent encore les relations communautaires fondées sur de solides liens familiaux, des rapports d'interconnaissance entre les individus, un large consensus social et une vision du monde relativement commune, il y a peu de place pour des initiatives proprement individuelles et des pratiques associatives formelles. C'est l'éclatement des rapports communautaires sous l'impulsion de plusieurs forces conjuguées (l'organisation du travail sur le mode industriel et marchand, la formation des villes, l'exode rural, la séparation des activités de travail et des activités hors travail) qui provoque l'émergence et le développement de nouveaux cadres sociaux. Les associations constituent dans ce contexte un lieu nouveau de sociabilité, d'adaptation, d'apprentissage, d'innovation ou de création de pratiques nouvelles. Aux relations communautaires se greffent des relations sociétaires basées sur des solidarités d'intérêts de plus en plus nombreuses et diversifiées qui s'expriment, entre autres, par la multiplication des associations. À mesure que s'affirme la « solidarité organique », pour reprendre l'expression d'É. Durkheim, des sociabilités nouvelles s'organisent aussi bien autour de la production et de ses agents qu'autour de la consommation et de ses diverses clientèles ou usagers. S'accompagnant d'une diversification et d'une spécialisation des relations sociales, la multiplication des associations traduit donc à sa manière la transformation des sociabilités et des solidarités. Examinons maintenant certaines dimensions de l'évolution de la morphologie associative au cours de la période des années 1940 à 1980.

LES FORMES ASSOCIATIVES

Les associations se distinguent non seulement d'autres groupements sociaux, famille, entreprise, État, mais également entre elles par le jeu de la dynamique sociale qui les traverse. Empruntant ainsi une pluralité de formes selon les projets, les orientations et les actions de groupes sociaux, cette grande variété de pratiques associatives pose le problème épineux des classifications et des classements opératoires. Le travail de classification prend sa source ici dans la description que les fondateurs eux-mêmes donnent de « l'objet » de l'association, laquelle description est reproduite dans les actes constitutifs. L'analyse de ces objets a permis d'élaborer plusieurs critères de distinction des associations entre elles. Nous en présentons quatre qui contribuent à mieux définir certaines formes associatives et leur évolution dans le temps : les cadres de la sociabilité, les groupes-cibles, les champs d'action et les orientations.

Aussi chacun des critères saisit-il une dimension, un point de vue particulier de la complexité du phénomène associatif. Par exemple, les associations dont le groupe-cible ou les usagers sont les personnes âgées prennent, selon les intentions des fondateurs, des figures diverses, voire opposées : elles visent dans un cas l'autodétermination des personnes âgées, dans l'autre leur prise en charge ; d'une part l'organisation de loisirs, d'autre part la production de services sociaux adaptés ; d'un côté l'expression de la personne, de l'autre la défense des intérêts socio-économiques. Le but des typologies que nous présentons maintenant est précisément de rendre raison des multiples facettes du mouvement de fondation des associations depuis les années quarante.

Dans les documents analysés, l'entraide n'est pas apparue comme un critère de différenciation des associations. Toutes les associations pratiquent, à des degrés divers et d'une façon plus ou moins explicite, l'entraide. Mais le sens de l'entraide promu par les associations variera, différera, dans la perspective adoptée ici, selon les cadres de la sociabilité dans lesquels elles s'inscrivent,

les groupes-cibles qu'elles visent, les champs d'action qu'elles investissent, les orientations qu'elles soutiennent.

LES CADRES DE LA SOCIABILITÉ

Lorsqu'ils créent des associations, les fondateurs cherchent à promouvoir un cadre particulier d'actions et de relations sociales. Nous pouvons en distinguer trois principaux : l'agrégat d'individus, le groupe social et la communauté (tableau1). Ces entités traduisent des manières différentes d'agir, de se lier et d'organiser la vie de relations.

TABLEAU 1

Les cadres de la sociabilité (par décennie) (%)

Cadres		avant 1952	1952-1961	1962-1971	1972-1981	Total
L'agrégat d'individus		26,8	26,4	37,6	43,8	39,4
Le groupe social	• autonome	49,3	27,8	27,9	26,7	29,1
	• pris en charge	9,9	20,8	9,7	13,2	12,8
La communauté	• l'action spécialisée	9,9	13,9	20,0	13,2	14,4
	• l'action globale	2,8	6,9	2,4	1,9	2,5
Autres		1,4	4,2	2,4	1,3	1,8
Total (n)		**71**	**72**	**165**	**479**	**787**
%		**9,0**	**9,1**	**21,0**	**60,9**	**100,0**

L'association, définie surtout en termes d'agrégat, vise à regrouper des individus qui partagent des pratiques communes. C'est en quelque sorte l'intérêt pour une pratique spécifique qui incite des individus à s'associer. Promouvoir, organiser des activités

ou s'y adonner, en particulier dans les domaines de la culture et des loisirs, constituent les objectifs déclarés de deux associations sur cinq. Ces associations forment davantage des groupes d'amateurs ou de pairs que des groupes d'appartenance sociale ou communautaire, ce qui ne signifie pas par ailleurs que ces associations n'ont pas de bases sociales ou qu'elles sont étrangères aux hiérarchies sociales.

Un groupe ou une catégorie sociale particulière constitue également le cadre d'une action associative dans deux cas sur cinq. Cette action emprunte deux modes principaux : soit la défense ou la promotion de l'autonomie de groupes sociaux ; soit la prise en charge d'individus en difficulté. Les associations orientées vers l'autodétermination de groupes sociaux spécifiques se forment et se développent sur la base d'une identité commune des membres. Cette dernière se construit autour de la profession, de l'âge, de l'ethnie ou de conditions déterminées (handicaps, maladies). Nous y reviendrons plus loin. Tout autres sont les associations qui entendent prendre en charge des catégories sociales en difficulté, car les fondateurs et les membres potentiels ne sont pas issus des groupes visés par l'action de ces regroupements, ce qui entraîne une dissociation entre les membres et la clientèle ou les usagers. Une association sur huit cherche à apporter des solutions à des problèmes vécus par des groupes sociaux : personnes âgées, handicapés, malades de tout ordre. Bref, l'association constitue ici le moyen par lequel des personnes viennent en aide à des catégories sociales qu'elles jugent en difficulté. Il est à noter qu'un même groupe social, les personnes âgées par exemple, peut, dans des conditions déterminées, s'inscrire, sur une base volontaire, dans un processus d'autonomisation ou être pris en charge par une association. Les clubs du 3e âge expriment plutôt l'identité des personnes âgées et les foyers, leur prise en charge.

La communauté constituant l'horizon d'une intervention associative dans un cas sur six, cette dernière peut être de deux ordres : une action communautaire spécialisée et une action communautaire plus globale. Dans le premier cas, de loin le plus

fréquent des deux, les associations se proposent d'offrir un service particulier ou d'organiser des activités déterminées. De telles associations sont dites « spécialisées » parce qu'elles répondent à un intérêt ou à un besoin spécifique de la communauté. Les comités locaux de loisirs, certaines coopératives de consommation ou les radios communautaires en sont des exemples. Elles incarnent moins une identité ancienne qu'une identité nouvelle à susciter, à promouvoir, à développer, traduisant des transformations survenues au cours des dernières décennies dans les assises communautaires. Quant aux associations dont le cadre d'action concerne la communauté au sens large, elles se veulent une réponse collective à des enjeux aussi bien locaux (un comité de quartier) que nationaux (une Société Saint-Jean-Baptiste). Ces associations se présentent comme l'incarnation d'une identité, ancienne ou nouvelle, à défendre et à promouvoir.

La dimension diachronique révèle une transformation de la sociabilité associative. La période étudiée marque un déplacement majeur : de l'action associative autour d'un groupe socialement défini à l'affirmation d'agrégats d'individus aux intérêts communs. Ces derniers, prenant surtout le mode pluriel de groupes d'amateurs (aussi bien de tennis que de musique ou de théâtre), progressent sensiblement depuis les années 1950 pour devenir dans la décennie 1970 la forme associative la plus importante à voir le jour. Soulignons cependant que les personnes en difficulté et les communautés en voie d'érosion suscitent au cours des années 1950, devant l'indifférence de l'État, la création d'associations. Par contre, l'affirmation progressive de l'État-providence qu'accompagne le développement de services aux individus et aux collectivités favorise l'éclosion d'associations communautaires spécialisées et d'associations de promotion individuelle. Aussi assistons-nous depuis les années 1940 à une nette évolution des actions associatives : d'une action sociale et communautaire axée sur des intérêts diversifiés à la montée d'une action plus individualisée autour de pratiques entre pairs.

LES GROUPES-CIBLES

Les cadres généraux de la sociabilité étant connus, passons maintenant à l'identification des clientèles, des publics et des usagers des associations. En d'autres mots, il s'agit de déterminer le groupe ou l'entité sociale que les fondateurs se proposent de réunir, de desservir ou désirent rejoindre dans la création d'une association. Plus des deux tiers des associations visent, en termes de recrutement ou d'intervention, un groupe socialement défini [5]. Nous avons classifié les groupes-cibles selon un certain nombre de catégories que l'on retrouve au tableau 2.

TABLEAU 2

Les groupes-cibles (par décennie) (%)

Groupes-cibles		avant 1952	1952-1961	1962-1971	1972-1981	Total
Strates socio-économiques	• supérieures	29,1	26,8	22,5	21,8	23,2
	• inférieures	12,7	3,6	6,3	7,9	7,6
Collectivités locales		16,4	30,4	28,8	25,2	25,6
Strates d'âge	• jeunes	10,9	3,6	17,1	14,8	13,7
	• personnes âgées	—	1,8	5,4	7,0	5,2
	• adultes	—	—	—	1,2	0,9
Minorités	• sociales	5,5	14,3	7,2	9,1	8,9
	• ethniques	10,9	7,1	5,4	5,7	6,3
Autres		14,5	17,5	7,2	7,3	8,5
Total (n)		**55**	**56**	**111**	**317**	**539***
%		**10,2**	**10,4**	**20,6**	**58,8**	**100,0**

* Nous avons exclu de ce tableau les associations (soit 248) qui ne s'adressent ou ne s'identifient à aucun groupe-cible.

Parmi les associations dont l'acte constitutif identifie un groupe-cible, trois sur dix le définissent en termes de strates selon des critères économiques et professionnels (et trois fois sur quatre elles le font en regard des strates supérieures). Le quart des associations se constituent et agissent en effet en fonction des intérêts des gens d'affaires, des commerçants, des professionnels, des travailleurs intellectuels et autonomes, des propriétaires fonciers et de résidences secondaires. Par contre, à peine 7,6 % se préoccupent du sort des couches populaires (ouvriers, employés, locataires, groupes défavorisés). Les associations nous renvoient non seulement à la discontinuité des rapports sociaux liés au procès de travail et aux conditions de vie qui en découlent, mais encore aux ruptures entre les classes d'âge, à la déstructuration-restructuration des appartenances communautaires, à la difficile intégration de milieux ou de catégories particuliers.

Les collectivités locales et, dans un nombre limité de cas, régionales deviennent ainsi la cible de plus du quart des associations. L'appartenance communautaire, l'identité et l'animation des milieux constituent les principaux objectifs poursuivis par ces associations. Près d'une association sur cinq manifeste par contre des préoccupations liées au cycle de vie, aux classes d'âge. Et c'est d'abord la question de la jeunesse qui suscite la formation et l'intervention des associations. L'émergence récente des personnes âgées comme entité sociale autonome mobilise pour sa part une fraction non négligeable d'associations (5,2 %). Par ailleurs, 15 % des associations visent par leurs actions des minorités sociales. Ces dernières regroupent une forte diversité de groupements que nous pouvons réunir en deux grands genres : les groupes ethniques et les diverses marginalités sociales (handicapés, malades, détenus, etc.).

Enfin, des clientèles diverses mobilisent 8,5 % des associations : familles, étudiants, anciens combattants, etc. Soulignons que 1 % seulement des associations formelles, depuis quarante ans, se définissent spécifiquement en fonction de la condition féminine. Les femmes manifestent une propension relativement faible à s'as-

socier formellement. Et quand elles s'associent, elles le font rarement en fonction de leur propre identité mais dans des buts de philanthropie ou de bénévolat. Préfèrent-elles des formes plus spontanées d'expression de la sociabilité pour la promotion de la condition féminine ?

L'analyse des actions associatives en termes de groupes-cibles vient confirmer et préciser les tendances observées plus haut. Nous assistons, en premier lieu, à une régression des interventions axées sur les hiérarchies fondées sur les professions et les conditions de vie. Cette diminution est compensée en partie par l'augmentation des associations centrées sur les classes d'âge ou les questions reliées au cycle de vie. À peu près inexistants avant la décennie 1960, les regroupements de personnes âgées forment 7 % des associations au cours de la décennie 1970. Les regroupements de jeunes suivent une évolution similaire quoique moins prononcée. Ainsi, les associations expriment à leur manière la discontinuité plus accentuée entre les générations dans les sociétés contemporaines. Cette séparation plus tranchée des cycles de vie est largement déterminée par la participation plus tardive des jeunes au processus de production, résultat essentiellement de la prolongation de la période de formation, du retrait plus hâtif des individus du monde du travail et d'une espérance de vie plus élevée. Cela a pour effet de produire une autonomisation et une affirmation de chacune des classes d'âge, avec ses pratiques et ses modèles culturels propres.

Par ailleurs, la remise en question des communautés de base et l'affirmation des entités régionales deviennent la cible d'un nombre plus important d'associations à partir des années 1950. Les marginalités sociales (malades, handicapés, détenus, etc.) sont l'objet de la création d'un plus grand nombre d'associations durant les années 1950 qu'au cours des décennies ultérieures. Cette diminution semble liée à l'intervention accrue de l'État, prenant en partie la relève des organismes volontaires. Toutefois, la tendance récente de l'État à délester la production directe de certains services publics semble se traduire par un renouveau du mouve-

ment associatif et ce, dans deux directions principales. D'un côté, l'État favorise le développement associatif par le truchement de la sous-traitance, c'est-à-dire qu'il confie à des associations existantes ou nouvelles la production de services qu'il assumait auparavant. De l'autre, un certain retour au « social », à l'action volontaire autonome, s'est opéré pour combler des besoins existants ou nouveaux que l'État n'entend pas assurer. Enfin, malgré la croissance de l'immigration au Québec depuis quelques décennies, la création d'associations portant sur les minorités ethniques semble en diminution constante [6]. Ces minorités préfèrent-elles participer à des associations non ethniques, ce qui serait un indicateur de leur intégration à la société québécoise ou bien préfèrent-elles participer à de vastes associations ethniques multifonctionnelles ? S'agit-il plutôt d'immigrants au statut précaire qui manifestent habituellement peu de propension à l'associationnisme ?

LES CHAMPS D'ACTION

Les associations se différencient non seulement à partir de cadres de la sociabilité et de groupes sociaux déterminés qu'elles entendent desservir, mais encore suivant la nature des actions qu'elles se proposent d'entreprendre. Nous avons distingué cinq champs privilégiés d'action des associations dans la vie collective [7]. Ce sont : le champ culturel, le champ économique, le champ social, le champ écologique, le champ des idéaux religieux et politiques (tableau 3).

TABLEAU 3

Les champs d'action prépondérants (par décennie) (%)

Champs d'action	avant 1952	1952-1961	1962-1971	1972-1981	Total
Le champ culturel	52,1	51,4	64,8	64,5	62,3
• loisir	36,6	26,4	43,0	43,0	40,9
• culture « cultivée »	1,4	5,6	10,9	10,2	9,1
• autres	14,0	19,4	10,9	11,3	12,3
Le champ économique	23,9	16,7	15,8	11,3	13,9
• cycle production-consommation	16,9	11,2	12,8	6,4	9,1
• travail	7,0	5 6	3,0	4,8	4,7
Le champ social	8,4	19,4	11,5	11,1	11,7
• services sociaux	2,8	8,3	3,6	2,7	3,7
• santé	5,6	8,3	3,6	2,7	3,7
Le champ écologique	4,2	8,3	3,6	9,6	7,8
• milieu urbain	2,8	6,9	3,0	6,3	5,3
• milieu naturel	—	-	0,6	2,1	1,4
• milieu rural	1,4	1,4	—	0,8	0,8
• autres	—	—	—	0,4	0,3
Le champ des idéaux religieux et politiques	11,3	4,2	3,6	2,9	3,9
Autres	—	—	0,6	0,6	0,5
Total (n)	**71**	**72**	**165**	**479**	**787**
%	**9,0**	**9,1**	**21,0**	**60,9**	**100,0**

Le champ culturel

La culture au sens large du terme forme le domaine par excellence des actions associatives. Plus de six associations sur dix œuvrent, en effet, dans le vaste champ culturel, comprenant aussi bien le loisir et la culture savante que l'éducation et les communications. Ces associations participent aux différents processus de la culture : l'expression, la création, la production, l'éducation, la diffusion, etc.

Le loisir expressif, à lui seul, regroupe près des deux tiers des associations culturelles ou les deux cinquièmes de toutes les associations. Il comprend des associations instituées pour la pratique ou la promotion d'une ou de plusieurs formes de loisir. Nous en distinguons ici trois genres principaux : 1)les associations sportives disciplinaires (30 % du champ culturel) ; 2)les associations locales vouées à l'organisation de loisirs, à l'échelle de toute une communauté (22,9 %) ; 3)les associations axées sur les échanges et les rencontres de personnes (6,9 %). La culture « cultivée » ou la promotion des fonctions de création et de production dans les arts, les lettres et les sciences suscite la formation d'une proportion non négligeable d'associations culturelles (environ 15 %).

Enfin, viennent loin derrière les clubs sociaux, les associations de protection et de conservation des cultures ethniques, les associations d'éducation et de communication populaire. Les clubs insistent moins sur des activités proprement dites que sur les relations interpersonnelles. Un certain nombre d'associations ethniques se mobilisent, pour leur part, autour de la préservation et du soutien à apporter aux cultures d'origine. Quant aux associations d'éducation et de communication, les premières interviennent principalement dans le cadre de la formation scolaire (associations de parents), certaines en nombre limité dans ce que d'aucuns appellent l'éducation populaire ; les secondes renvoient aux médias communautaires : radio, télévision, journaux, revues.

Somme toute, la multiplication et la spécialisation des associations dans le champ culturel participent à l'institutionnalisation

élargie d'une culture de production. Cette dernière exprime une distanciation de plus en plus forte vis-à-vis les cultures vécues, les modes de vie, fondés sur des communautés partagées de valeurs et d'intérêts.

Le champ économique

Les associations créées pour intervenir dans les domaines de l'économie marchande sont quatre fois moins nombreuses que les associations d'action culturelle : elles représentent moins de 15 % de l'ensemble des associations. Elles concernent à la fois les activités économiques (production, distribution, consommation) et les acteurs de la vie économique. Les deux tiers des associations économiques se rapportent au cycle de la production-consommation des biens et services. Entrent dans cette catégorie aussi bien les associations vouées à la promotion de la vie économique en général (les chambres de commerce) que celles spécialisées dans une fonction économique précise : les associations d'artisanat, de sylviculture, les clubs de consommation ou de protection des consommateurs, etc. Le dernier tiers des associations économiques rassemble essentiellement des acteurs de la production : employeurs ou travailleurs indépendants. Les ouvriers, peu nombreux dans ces associations, se retrouvent plutôt dans les syndicats (exclus de l'étude). Ce qui différencie les groupements à caractère économique des entreprises et des sociétés par action, c'est qu'elles n'ont pas le profit pour objectif, ce qui ne les empêche pas, par ailleurs, d'intervenir dans la vie économique en cherchant à l'influencer, à l'orienter en fonction des intérêts de leurs membres par divers procédés : pression, information, concertation, promotion.

Le champ social

Lieu d'intervention de près d'une association sur huit, le champ d'action sociale se spécialise aussi bien dans la sécurité, la protection et la prévention, que dans la réinsertion, la réhabilita-

tion et la rééducation. L'action de ces associations se concentre dans deux grands domaines : les services sociaux et les services sanitaires. Les services sociaux offerts par ces associations sont très variés : garderie, hébergement, assistance sociale, bénévolat, services spécialisés auprès d'une catégorie spécifique (malades, handicapés, etc.). Les associations qui œuvrent dans le domaine de la santé constituent en majorité des associations de gestion d'établissements pour malades chroniques, malades mentaux ou de réadaptation physique. Nous y retrouvons aussi, mais dans une proportion moindre, les associations engagées dans la promotion de l'hygiène et de la recherche en sciences de la santé.

Les groupements d'action sociale ont tendance à prendre la configuration des institutions sociales et publiques. En effet, il y a bien souvent, dans ce type d'association, séparation entre l'ensemble des membres et la clientèle desservie, dissociation accentuée par la présence d'un personnel salarié, intermédiaire entre la direction « bénévole » et les usagers. L'intervention de ces associations se situe le plus souvent dans le prolongement de l'action des pouvoirs publics qui leur accordent des mandats, leur octroient des subventions au prorata des clientèles desservies, leur réservant un territoire exclusif de services spécialisés.

Le champ écologique

Le champ écologique a trait aux milieux où vivent et se reproduisent les humains ainsi qu'aux rapports qu'ils entretiennent avec ces milieux. L'action des associations écologiques vise à protéger, améliorer, aménager, transformer le cadre de vie, l'environnement physique et social. Ces associations ne concernent globalement qu'une association sur treize. Elles interviennent principalement en milieu urbain, secondairement en milieu naturel et faiblement en milieu rural. Leurs actions portent soit sur des besoins de première nécessité (égout, aqueduc surtout en milieu rural) ; soit sur l'amélioration du cadre de vie par l'implantation de services collectifs (parcs, équipements récréatifs principalement en milieu

urbain) ; enfin sur la protection ou la rénovation de l'environnement, bâti ou naturel.

Le champ des idéaux religieux et politiques

Les associations regroupées dans ce champ (environ 4 %) ont été mises sur pied explicitement pour la promotion d'une idée ou d'une cause. Les associations religieuses sont vouées à l'organisation et à la célébration du culte, à la propagation de la foi ou à l'incitation à la pratique religieuse. Les œuvres d'action catholique ne relèvent cependant pas de ce champ ; elles sont classées, par exemple, soit dans le champ culturel (l'Œuvre des terrains de jeux), soit dans le champ social (la Saint-Vincent-de-Paul) suivant la nature des actions envisagées. Les associations cultuelles, d'obédience non catholique, s'apparentent aux conseils de fabrique dans le culte catholique. Par ailleurs, les associations politiques visent essentiellement l'avancement de deux grandes idées : le nationalisme et le libéralisme. Le prototype des associations vouées à la défense et au progrès des idées nationalistes est celui des sociétés Saint-Jean-Baptiste. Enfin, sous le vocable de « libéralisme », nous regroupons les associations qui font la promotion de l'un ou de l'autre des courants de pensée suivants : le capitalisme, l'individualisme, le civisme et les droits de l'homme.

* * *

Chacun des champs associatifs aménage-t-il un cadre de sociabilité propre ? Vise-t-il des groupes-cibles distincts ? Les associations culturelles, pour leur part, s'adressent en large majorité à des agrégats d'individus autour d'activités ou d'intérêts communs. C'est, en quelque sorte, l'intérêt pour une pratique qui définit le mieux le cadre de la sociabilité dans le champ culturel : le tennis ou le hockey rassemble des joueurs dans un club ; les fervents de la littérature ou de la musique se regroupent dans des sociétés littéraires ou musicales. Ce qui unit les individus au sein d'une

association culturelle, c'est l'intérêt partagé pour une même pratique. Il y a donc identité entre le groupe visé et les fondateurs : il s'agit des amateurs d'une discipline culturelle ou sportive.

Quant aux associations économiques, elles se forment à partir, non pas de pratiques ou de préférences individuelles, mais de l'organisation de groupes sociaux autour d'intérêts particuliers : employeurs, commerçants, membres des professions libérales, assistés sociaux. Dans le champ économique, les enjeux sont clairement identifiés : il y a identité entre les groupes sociaux qui fondent ces associations et les groupes visés par ces dernières. Il s'agit ici de partenaires à réunir dans une association pour exprimer leurs intérêts sociaux, qui sont fondamentalement des intérêts de classe ou de fractions de classe.

Les associations d'action sociale se différencient à la fois des associations culturelles et économiques. Tout en étant liées à des catégories sociales spécifiques (personnes âgées, enfants d'âge préscolaire, handicapés physiques et mentaux, malades chroniques), les associations d'action sociale, comme nous l'avons signalé plus haut, établissent une séparation entre les membres fondateurs et les usagers, ces derniers faisant l'objet d'une prise en charge. Aussi les associations d'action sociale sont-elles définies par les fondateurs en termes de services à offrir à des clientèles en fonction de demandes sociales exprimées ou potentielles. Le cadre associatif devient ici le lieu, moins de défense, d'expression ou d'émancipation d'un groupe, que celui de sa prise en charge.

Par contre, les associations écologiques s'adressent aussi bien à des agrégats d'individus (les défenseurs de la nature) qu'à des collectivités d'appartenance (les comités de quartiers). Peu nombreuses, les associations de promotion des idéaux religieux et politiques ne semblent pas, en revanche, privilégier un cadre particulier de sociabilité.

Signalons par ailleurs qu'environ 5 % des associations, peu importe leur champ d'action, déclarent dans leur objet poursuivre d'une façon explicite des activités de pression auprès des instances

politiques. Cette donnée rejoint les résultats d'autres travaux sur le sujet[8].

L'analyse diachronique fait ressortir des changements sensibles dans les champs associatifs. Nous observons dans un premier temps un accroissement significatif des créations d'associations culturelles, notamment dans les domaines du loisir et de la culture « cultivée ». La culture dans son acception large suscite la création d'une association sur deux avant la Révolution tranquille, de deux sur trois à partir des années 1960. Cet élargissement du champ culturel s'accompagne d'un recul important du champ économique et du champ des idéaux religieux et politiques. Par comparaison avec la période d'avant 1950, il se crée au cours de la décennie 1970 deux fois moins d'associations dans le champ économique et quatre fois moins dans le champ des idéaux religieux et politiques.

Les champs social et écologique sont marqués, pour leur part, moins par un progrès ou un déclin constant que par des fluctuations plus ou moins prononcées dans le temps. Le champ social enregistre sa plus forte croissance au cours des années 1950 pour connaître une baisse significative dans les années 1960 et se maintenir par la suite. La prise en charge, à des degrés divers, par l'État d'abord des services de santé puis des services sociaux semble entraîner la diminution correspondante de l'action associative dans ces deux secteurs. Étant moins forte dans les services sociaux, l'intervention de l'État semble aussi avoir laissé un espace d'initiative plus large aux associations dans ce domaine. Enfin, les questions écologiques mobilisent plus particulièrement l'action associative à deux moments : les années 1950 et, d'une façon encore plus accentuée, au cours des années 1970. Toutefois, les actions associatives portent alors sur des objets différents. La décennie 1950 est particulièrement marquée par des questions liées aux besoins de première nécessité, tant en milieu rural qu'urbain : égout, aqueduc, logement, entretien des chemins d'hiver, etc. Par contre, les associations écologiques des années 1970 se mobilisent autour de thèmes centrés sur la protection et la conservation de

la nature, la qualité de la vie personnelle et collective : aliments naturels, espaces verts et récréatifs.

LES ORIENTATIONS

Les associations se distinguent non seulement par leurs actions concrètes, mais aussi par leurs orientations. Ces orientations établissent la signification que les associations attribuent à leurs actions. Elles font ressortir d'une certaine manière leur projet. Nous avons distingué cinq grandes orientations de la vie associative [9] (tableau 4).

TABLEAU 4

Les orientations associatives (par décennie) (%)

Orientations	avant 1952	1952-1961	1962-1971	1972-1981	Total
Expression	42,2	41,6	59,4	58,6	55,8
• pratiques	35,2	31,9	52,1	53,4	49,6
• clubs	7,0	9,7	7,3	5,2	6,2
Intérêts socio-économiques	25,4	26,4	22,4	17,5	20,1
Services « publics »	15,5	19,4	12,1	12,5	13,3
Alternatives sociales	7,0	5,6	3,0	5,6	5,2
Tradition	7,0	2,8	2,4	2,3	2,8
Autres	2,8	4,2	0,6	3,3	2,8
Total (n)	**71**	**72**	**165**	**479**	**787**
%	**9,0**	**9,1**	**21,0**	**60,9**	**100,0**

Plus de la moitié des associations sont orientées vers l'expression de leurs membres, et ce, selon deux modes particuliers : par la pratique d'activités choisies ou par la quête de relations sociales intimes entre pairs. Dans l'un, l'association est définie comme un lieu de pratiques singulières pour les membres ; dans l'autre, elle est conçue comme un cadre de réunions, d'échanges, de rencontres, de relations entre les membres. Le premier renvoie à l'initiation, à la formation ou à la participation de l'individu à des disciplines ou à des pratiques spécialisées qui sont le prétexte de la fondation de l'association. Le second fait de l'association un cercle ou un club. La quête de relations sociales prend alors deux significations ; d'un côté, elle exprime le souhait des membres « d'être ensemble et à part pour occuper ou agrémenter leurs moments de loisir », comme dans le cercle français étudié par M.Agulhon [10] ; de l'autre, ces relations que l'on cultive sont utilisées comme capital social, au sens de P. Bourdieu [11], susceptible d'être investi à des fins économiques, politiques ou culturelles. La fréquentation de certains clubs et associations permet en effet à des catégories socioprofessionnelles, notamment les avocats, les commerçants, les agents d'assurance, d'élargir leur clientèle ou d'en recruter une nouvelle ; pour d'autres, elle constitue un passage obligé dans une carrière politique.

La défense et la promotion des intérêts socio-économiques des membres constituent l'objectif prioritaire d'une association sur cinq. Les regroupements de gens d'affaires ou de propriétaires sont des exemples typiques des associations d'intérêt. Aux groupes d'intérêts proprement économiques s'ajoutent des catégories sociales nouvelles, notamment les handicapés et les personnes âgées, qui tendent à se regrouper pour revendiquer des droits et des services ou défendre des positions chèrement acquises.

D'autres associations, une sur huit, œuvrant essentiellement dans le champ social, se définissent comme des organismes offrant des services à caractère public. Dans les faits, celles-ci administrent et animent, par mandat des pouvoirs publics ou par suppléance, des équipements collectifs (par exemple : centre sportif, centre

culturel), des services sociaux et communautaires (par exemple : réhabilitation des délinquants et des alcooliques), ou entendent offrir à la population de nouveaux services jugés d'intérêt public et devant faire l'objet d'une intervention de la puissance publique (par exemple : les garderies).

Un petit nombre d'associations visent explicitement le changement social (environ 5 %) par l'expérimentation de pratiques sociales alternatives ou prétendues telles : par exemple, les coopératives d'aliments naturels et les coopératives d'habitation. Les associations alternatives interviennent en majorité dans le champ écologique. Enfin, peu d'associations se donnent comme objectif explicite la défense, le maintien et la promotion de l'ordre établi (idées, valeurs et institutions). Ce sont, par exemple, une ligue monarchiste, une garde paroissiale ou une congrégation juive ou protestante. Elles se concentrent surtout dans le champ des idéaux religieux et politiques.

Somme toute, l'expression de soi au sein de groupes d'amateurs est en plein essor au cours de la période : du tiers à plus de la moitié des associations fondées s'y consacrent. À l'instrumentalité des associations se superpose et s'affirme dans le temps leur expressivité.

Voilà esquissées dans leurs grandes articulations les principales formes prises par l'associationnisme au Québec depuis les années 1940.

EN GUISE DE CONCLUSION

Nous insisterons, en terminant, moins sur les tendances de la démographie et de la morphologie associatives que sur les prolongements que nous entendons donner et les interrogations que nous nous proposons d'explorer dans nos prochains travaux.

Rappelons d'abord que le développement des associations a entraîné un élargissement important de la société civile. Entre l'intimité du noyau familial et les institutions de base s'est inséré et développé un espace social, tout un réseau intermédiaire de sociabilités. Ce réseau n'est pas nouveau, mais ce qui l'est davantage, c'est l'ampleur qu'il a prise depuis les années 1950. Au fur et à mesure que s'effritent les cadres anciens de sociabilité et de solidarité, de nouveaux surgissent, expression et résultat des transformations profondes de la société. L'avènement de la société de consommation, plutôt le déplacement de la logique du capitalisme de la production à la consommation de masse, et l'affirmation de l'État-providence en tant qu'agent de régulation sociétale ont créé les conditions favorables à l'émergence et au développement de relations sociales de plus en plus fragmentées et spécialisées. Les associations n'en constituent qu'une manifestation particulière.

Orienté d'abord vers la défense et la promotion de groupements sociaux et communautaires, le cadre associatif évolue, au fil des ans, vers l'épanouissement de relations entre pairs autour de pratiques partagées ou de fréquentation de lieux communs. En d'autres mots, l'expressivité devient progressivement le pôle dominant du mouvement associatif au détriment de son instrumentalité. Cette évolution rend raison, en partie, de l'affirmation des associations de loisir et de culture, qui se superposent dans le temps aux associations économiques, religieuses ou sociopolitiques.

Quelles que soient leurs formes : expressives ou instrumentales, culturelles ou économiques, agrégative ou groupale, les associations constituent un espace qui est traversé par des clivages sociaux : les rapports hommes/femmes, entre groupes sociolinguistiques et entre groupes sociaux et classes en constituent les principaux. Contentons-nous ici d'indiquer le sens général de ces clivages, lesquels seront approfondis ailleurs.

Moins sociétaires que leurs concitoyens anglophones avant le milieu du XX^{e} siècle, les francophones du Québec les ont rattrapés, voire dépassés, pour faire aujourd'hui des associations

un cadre quotidien et familier de leur vie de relations. Par ailleurs, peu impliquées par le passé dans le mouvement de fondation des associations, les femmes connaissent, en particulier depuis les années 1970, un net progrès à ce chapitre. Mais ce progrès se traduit moins par la constitution d'un réseau parallèle d'associations féminines que par une présence plus forte des femmes dans la création d'associations. En d'autres termes, les femmes, quand elles s'associent, le font dans la plupart des cas avec des hommes et pour des raisons diverses.

Quant au poids relatif des groupes sociaux dans le mouvement de fondation des associations, une nette majorité de fondateurs se recrute au sein de la petite bourgeoisie, dans sa version aussi bien ancienne que nouvelle. La contribution prépondérante de la petite bourgeoisie au mouvement associatif confirme la place qu'elle occupe et le rôle historique qu'elle a joué dans le fonctionnement du système sociopolitique québécois.

Ces clivages sociaux ne s'expriment pas uniquement dans le mouvement général de fondation, mais aussi dans les formes associatives. Aussi importera-t-il de lier les formes et les acteurs associatifs, c'est-à-dire de faire ressortir les pratiques associatives distinctives entre les groupes et les classes, de mettre en relation les pratiques associatives et l'espace des positions sociales.

En plus du poids inégal des groupes sociaux dans le mouvement de fondation, la majorité des associations comporte aussi plusieurs membres fondateurs représentant plus d'un groupe : trois membres des professions libérales et un employé, par exemple, à titre de fondateurs. Cette donnée nous renvoie à la question des alliances dans le mouvement de fondation des associations : avec quel(s) groupe(s), par exemple, les éléments de la nouvelle petite bourgeoisie s'associent-ils pour créer des associations ? La présence de plus d'un groupe dans une association est-elle suffisante pour parler des associations en termes de groupements interclassistes ? La fonction de direction assumée par un groupe social déterminé au sein d'une association n'est-elle pas plus décisive pour la nature

de classe de cette dernière ? Ces questions reliées aux alliances et à la nature interclassiste des associations restent donc à approfondir.

Enfin, une autre interrogation demeure en filigrane tout au long de ce texte : l'évolution des rapports des associations avec l'État. Considérées, jusqu'à une période encore récente, comme une des sphères d'initiatives privées, les associations, du moins une part d'entre elles, participent de plus en plus à la dynamique de la puissance publique. Les associations expriment, à leur manière, le double mouvement à l'œuvre dans les sociétés libérales : une socialisation progressive de l'État et en même temps une étatisation de la société. Aussi des associations constituent-elles un lieu privilégié d'interpénétration de la société civile et de l'État. Ce lieu, selon J. Habermas [12], crée un nouvel espace public, qu'il dénomme « sphère sociale », laquelle échappe à la distinction traditionnelle entre le privé et le public. Cette sphère est appelée à se développer dans la mesure où les deux agents, les associations et l'État, privilégieront des relations de partenariat. Ces réseaux de liaisons et de médiations entre la société civile et l'État nous renvoient en dernière instance aux agents qui les investissent d'une manière tout à fait privilégiée, à savoir les éléments de la petite bourgeoise. De par la position stratégique qu'elles occupent dans l'organisation sociale du travail et dans les lieux d'interpénétration de la société civile et de l'État, les composantes de la petite bourgeoisie participent, du moins en faisons-nous une hypothèse générale, à la fois au fonctionnement et au renouvellement aussi bien des organisations que du système social dans son ensemble. Voilà des questionnements et des réflexions qu'il reste à mieux étayer empiriquement.

NOTES

1. Maurice Agulhon et Maryvonne Bodiguel, *Les associations au village*, Paris, Actes Sud, 1981, p. 89.
2. Nous avons précisé les aspects généraux de la méthodologie utilisée dans « Le développement associatif et les couches intellectuelles », dans Bélanger, Lévesque, Mathieu et Midy (éds), *La culture en mouvement, fin ou début d'une époque ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 267-279.
3. Les données présentées dans cette partie proviennent du Fichier central des entreprises.
4. Léon Gérin, *L'habitant de Saint-Justin*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1968 ; Horace Miner, *St. Denis : A French-Canadian Parish*, University of Chicago Press, 1939 ; trad. franç. : *Saint-Denis, un village québécois*, Montréal, Hurtubise HMH, 1985, 392 p.
5. La majorité des associations qui ne s'adressent pas à un groupe socialement défini s'identifient à des agrégats d'individus aux intérêts communs. La clientèle de ces derniers touche ceux qui s'adonnent ou veulent s'adonner à une pratique culturelle quelconque.
6. Cette tendance ne tient pas compte des mouvements récents (depuis 1982) d'immigration au Québec.
7. Une même association peut se retrouver dans plusieurs champs : par exemple, une association de personnes âgées organise d'une part des loisirs (champ culturel) et d'autre part offre des services sociaux (champ social). Dans ce texte, nous ne tiendrons compte que du champ prioritaire ou dominant.
8. Léon Dion, *Société et politique : la vie des groupes*, Tome 1 : *Fondements de la société libérale*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 228.
9. La remarque de la note 7 concernant les champs vaut également pour les orientations.
10. Maurice Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise (1810-1848)*. Étude d'une mutation de sociabilité, Paris, Armand Colin, 1977, 105 p.
11. Pierre Bourdieu, « Le capital social. Notes provisoires », *Les actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31 (janvier), 1982, p. 2-3.
12. Jurgen Habermas, *Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, 334 p.

8

Genèse des associations

Geneviève Poujol

LES RACINES SOCIALES DES ASSOCIATIONS

Les racines des associations ne sont pas idéologiques, c'est l'humus qui alimente leurs racines qui est de nature idéologique. Sur le caractère plus social qu'idéologique, nous nous référons aux nombreux travaux de Maurice Agulhon. Cet historien a eu le mérite de faire de l'histoire de la sociabilité, et des associations notamment, une science noble et non plus une science futile. « L'idée que la vitalité des associations est un bon indice de la sociabilité générale d'une collectivité humaine ne devrait guère soulever d'objection » écrit-il dans son ouvrage sur *Le cercle dans la France bourgeoise* [1]. D'après cet auteur, il faut sans doute rechercher l'origine de l'association volontaire dans les deux ou trois siècles de l'Ancien Régime. Cette forme sociale est donc très ancienne. Albert Meister [2], quant à lui, a montré comment les associations ouvrières qui se perpétueront plus tard en syndicats se sont moulées, en quelque sorte, dans les formes sociales et l'espace social laissés vides par les corporations et les confréries.

L'histoire des associations françaises s'inscrit dans des courants idéologiques faciles à repérer dès la seconde partie du XIX^e^ siècle et que l'on peut nommer :

• un courant catholique situé au sein même de l'Église, que l'on appellera plus tard le courant du catholicisme social ;

• un courant laïque qui se développera face à l'emprise de l'Église catholique et qui aboutira en 1905 à la « séparation de l'Église et de l'État ». Le débat ouvert concernant l'école et les activités extra-scolaires ;

• un courant protestant enfin, minoritaire mais efficace, et qui fera alliance avec le courant laïque pour tous les problèmes concernant l'École [3].

L'histoire des associations françaises est fonction de l'histoire des différentes institutions de base de la société française. En cela, elle est bien sûr fort différente de celle des associations québécoises, mais là sans doute s'arrêtent les différences. Nous faisons l'hypothèse qu'au Québec comme en France, *une association ne s'inscrit pas dans l'espace social, tenue par la seule force de ses idées ou la force de cohésion de son idéologie.*

La seule force des idées ne suffit pas à réunir les gens en associations. Les racines des associations sont bien de l'ordre du social et, si enracinement idéologique il y a, il se situe plus dans le présent que dans le passé.

L'exemple de la constitution de la Ligue française de l'enseignement confirme bien cette proposition. Si Jean Macé a reçu des réponses en 1866 après avoir lancé un appel dans un journal, c'est qu'il appartenait déjà à un réseau constitué, celui des bibliothèques populaires. Ce réseau, il l'a doublé d'un autre réseau pour augmenter son efficacité, celui de la franc-maçonnerie dans laquelle il s'est fait admettre facilement. C'est ainsi que s'est véritablement constituée la Ligue de l'enseignement vers 1870. Ce n'est pas du néant que sortent les associations. L'existence de réseaux associatifs se vérifie aussi bien au niveau national qu'au niveau local.

Si 1901 est une grande date dans l'histoire des associations françaises, cette date ne représente en rien la date de naissance de la vie associative. Cette loi consacrait une réalité sociale bien acquise puisque, en 1900, Charles Gide évaluait à 90 000 le nombre des associations existantes. Du reste, on n'assiste pas après 1901 à une efflorescence associative.

Autre confirmation du caractère plus social qu'idéologique du phénomène associatif, nous la voyons dans la pauvreté d'apparition de structures associatives nouvelles après de grands mouvements idéologiques. Après 1789, c'est une évidence, il n'y a pas d'apparition de nouvelles associations (excepté les clubs jacobins) puisque la loi Le Chapelier les interdit et que l'article 291 du code pénal en 1810 donne, pour près d'un siècle, son statut à l'association, c'est-à-dire un statut soumis à l'arbitraire des pouvoirs publics.

Après 1848, il n'y a pas eu exubérance associative, après 1936 non plus et encore moins après mai 1968. Si cette hypothèse est exacte, et il semble bien qu'elle se confirme, il n'y a pas eu de développement de la vie associative plus manifeste après qu'avant 1981.

Quand assistons-nous à l'apparition de nouvelles structures associatives ? Surtout après les guerres, qui modifient les structures sociales beaucoup plus qu'un mouvement idéologique. C'est ainsi qu'il semble bien que ce soit plus la guerre de 1870 que la Commune qui ait suscité un réveil associatif. L'après-guerre de 1914-1918 a été riche en créations associatives comme l'a été l'après-guerre de 1940-1945.

C'est ce constat qui a amené certains chercheurs à douter fortement de ce fameux « boom associatif » auquel nous assisterions depuis la dernière décennie. Certes, il reste à expliquer cette énorme augmentation de nouvelles déclarations d'associations qui paraissent au *Journal officiel* [4]. Nous faisons volontiers l'hypothèse que la vie associative n'est pas beaucoup plus active aujourd'hui qu'hier. Les résultats des dernières enquêtes sur la vie associative menées entre 1981 et 1986 par le CREDOC [5] ne rendent, en aucune façon, compte d'un « boom » au niveau des adhésions. Quant à la participation active, autrement dit au militantisme, il augmente d'un point, ce qui n'est pas très spectaculaire.

Le développement des associations est bien de l'ordre du social, mais il n'est pas inutile de rappeler que l'engouement de la dernière décennie pour le phénomène associatif était d'ordre

idéologique. « Il serait bien » que les associations s'occupent de ce qui échappe à l'État surtout quand il met en œuvre une politique volontariste dont il connaît les limites. La vie associative a sa dynamique sociale propre et répond mal aux sollicitations venues de l'extérieur, sauf lorsque son espace social est en question.

Il est dans la nature des associations de nourrir leur discours de l'idéologie dominante du moment, mais, et c'est cela qui est intéressant, dans un écart plus ou moins grand. Cet écart s'explique par leur position dans l'espace social. Cet espace social constitué de l'ensemble des institutions sociales : appareils d'État, partis, Églises et autres associations. Elles travaillent « à la marge » des pouvoirs organisés ; dans les failles des institutions, là où il existe une absence de contrôle social, une vacance de pouvoir. D'où un conflit aux frontières quand elles sont vraiment actives et des conflits internes dus aux différends par rapport aux stratégies à mettre en œuvre.

Nous posons le conflit comme sociologiquement nécessaire[6] pour activer la vie associative. Chacun sait, s'il a tant soit peu milité quelque part, que les coups de force et les coups bas sont la monnaie courante de la vie associative. Une conséquence de cette proposition peut sembler paradoxale et surtout risque de heurter à première vue le militant. Les associations se maintiendraient dans l'espace social d'autant plus parce qu'elles s'opposent et se situent « contre » (les institutions extérieures) que parce qu'elles sont unies « pour » un projet quel qu'il soit. Que les militants mûrissent cette proposition à la lumière de leurs expériences...

UN PHÉNOMÈNE SOCIAL SPONTANÉ

À la fin du XIX[e] siècle, le « modèle » étranger est à l'honneur. *De la démocratie en Amérique*, de Tocqueville, est paru en 1835 et a connu un immense succès. En 1887, Demolins avait publié un livre intitulé *À quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?*

Depuis, il était de bon ton d'aller chercher l'inspiration (et des ressources) dans les pays anglo-saxons. Des échanges culturels fréquents s'étaient instaurés entre la France et l'Angleterre grâce à la plus grande facilité des transports maritimes entre les deux pays.

On décrit alors les formes de l'éducation populaire en Grande-Bretagne, 10 ans, 20 ans, 30 ans « en avance » sur celles qu'elles prendront en France. En 1826, trois quarts de siècle avant les Français, les Anglais se sont vu accorder le droit de s'associer. Au milieu du siècle, commença en Angleterre l'*University Extension Movement*, à partir de l'Université de Cambridge. La Fondation universitaire de Belleville organisée sur le modèle des *Settlements* sera un échec. La collaboration active et progressive des membres ouvriers à l'administration intérieure de la Fondation, prévue par les statuts, restera lettre morte.

Demolins prendra comme « modèle » l'école anglaise. Il devait en effet s'inspirer de ce modèle pour l'École des Roches, école qui restera unique en son genre en France.

À la même époque, un membre du Comité de la Ligue de l'enseignement, Henri Bérenger, publiait une importante étude comparée sur l'éducation du peuple en France et en Angleterre. La comparaison était à l'avantage des Anglais.

On parlait alors des organisations et œuvres françaises pour souligner leur « retard » par rapport à leurs homologues d'outre-Manche.

Cette tentative d'explication qui fait référence à l'exemplarité nous a interrogé particulièrement à propos de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) dont le modèle de statut a été rapporté de Suisse en 1885 par A. de Mun, à propos de la Ligue de l'enseignement dont un « précédent » existait en Belgique (deux années avant l'appel de Jean Macé en 1866) et à propos des Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG) dont on attribue la paternité à George Williams, réputé lui-même fondateur des unions anglaises [7].

La chronologie des événements telle que la retrace le tableau ci-dessous indique que trois organisations nées officiellement en 1852, 1866 et 1886, c'est-à-dire dans un laps de temps de 34 ans, ont toutes les trois agi dans le domaine de l'éducation populaire à peu près en même temps, l'épanouissement de ce type d'action se situant vers 1895. Des organisations aussi différentes d'inspiration (voire en opposition entre elles comme ont pu l'être la Ligue et l'ACJF) vont se trouver concurrentes dans le domaine de l'éducation populaire au même moment.

Associations	Début des rassemblements constitutifs	Naissance officielle	Début d'organisation nationale	Renouvellement du recrutement	Début de l'éducation populaire
UCJG	1840	1852	1879	1875-1880	1885
La Ligue	1860	1866	1881	1890-1895	1895
ACJF	1860	1886	1896	1895-1900	1895

Nous ferons à ce sujet plusieurs remarques :

La phase d'organisation qui date en fait la véritable naissance de l'institution a suivi de plusieurs années la date de naissance que rapporte la tradition. Nous supposons que sous cette forme préorganisationnelle, beaucoup de projets d'organisation avortent parce que maintenus par la seule force de l'idée, les rassemblements de personnes se dispersent faute de s'insérer dans le tissu social.

Maurice Agulhon s'interroge comme nous : est-ce une loi universelle que ce glissement de l'association religieuse destinée à célébrer un rite pieux à la société de secours mutuel et d'assistance philanthropique ? Il est curieux de noter qu'un historien néerlandais, J.Vondeling, l'a trouvé dans la Grèce antique [8].

Dans les années qui précèdent les débuts de l'éducation populaire, les trois organisations ont connu un renouvellement de recrutement (voir le tableau ci-dessus). Il semble bien que ce soit

cette ouverture aux « couches nouvelles » qui ait déterminé un nouveau style d'action.

Les dix dernières années du siècle sont propices, nous l'avons vu, à l'éducation populaire non seulement à la Ligue, à l'ACJF et aux UCJG, mais au sein de bien d'autres organisations : au Sillon à la suite de Marc Sangnier, au sein des bourses du travail confédérées depuis 1894, au sein des solidarités et fraternités d'inspiration protestante, l'Armée du salut étant alors florissante. Va bientôt s'ouvrir, vers 1898, l'âge d'or des universités populaires dont la version catholique ne tardera pas à apparaître sous forme d'instituts populaires.

Cette tentative de toucher, en l'éduquant, la classe ouvrière, n'est donc pas exceptionnelle. Plusieurs années avant la vogue des universités populaires, on avait vu naître, çà et là, des organisations qui, au-delà d'une action sociale proprement dite, proposaient une action qui a été qualifiée d'éducative (et qui plus tard, en modifiant ses modes d'intervention, sera qualifiée de culturelle).

Au début du siècle, les organisations d'éducation populaire sont florissantes. En 1905, l'ACJF regroupe 60 000 membres répartis en 1 400 groupes, ou cercles, d'études sociales, la Ligue fédère 3 540 sociétés et les unions chrétiennes comptent 120 unions réunissant 5 000 membres, le Sillon bat son plein. L'année suivante, on comptera jusqu'à 169 universités populaires (chiffre maximum connu).

Caceres voit dans Condorcet le prophète de l'éducation populaire et de l'éducation permanente. Il est vrai que les vues de Condorcet ont été prophétiques. Mais quelle a été l'influence de ces idées sur l'organisation de la réalité ?

Pour insérer de nouvelles structures dans le tissu social, les idées ne suffisent pas.

L'effervescence révolutionnaire avait été éminemment créatrice d'idées neuves, mais la Révolution avait détruit un grand nombre de « formes » d'organisation qui mettront parfois un siècle

à se reconstituer. Ce qui est certain pour les œuvres charitables de l'Église l'est peut-être aussi pour l'école et le domaine extrascolaire et pour toutes les formes du socioculturel qui émanaient des corporations, des compagnonnages et des confréries.

Pour ses idées, la Révolution n'a pas su créer d'organes qui les fassent vivre, d'institutions qui les réalisent. Cette analyse faite par Durkheim à propos des écoles centrales, œuvre de la Convention qui ne survécut pas longtemps, peut être proposée pour le domaine extrascolaire.

Le grand élan donné aux intellectuels par l'affaire Dreyfus avait sans doute permis de réactiver conjoncturellement d'anciennes structures qui avaient pris le nom d'Université populaire. Les structures inventées à « l'occasion » et dans l'enthousiasme du moment n'ont guère survécu.

Toutes les tentatives d'invention et même de reproduction de « formes » semblent vouées à l'échec, si elles n'ont pas pour base un rassemblement spontané des personnes. Il en fut ainsi en 1876 de l'extension du Club alpin ; directement inspirés par l'exemple suisse, en avril 1874, de jeunes hommes appartenant pour la plupart aux professions libérales, médecins, avocats, notaires, etc., décidèrent de fonder « pour la régénération de la Nation au lendemain de nos désastres » une société nouvelle qui serait une école d'énergie, d'équilibre et de santé, aussi bien physique que morale.

À la fin du mois de juin 1876, tous les lycées de France recevaient une circulaire relative aux avantages que pouvait offrir la fondation du Club alpin pour les excursions des élèves des lycées. Cette circulaire, adressée aux proviseurs, était signée du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts. On tenta un certain nombre d'essais, mais le grand élan souhaité ne se produisit pas. Une reconnaissance d'utilité publique, en 1882, n'eut aucun effet. Le Club alpin subsista, mais eut peu d'impact sur le milieu scolaire. L'idée n'avait pas suffi. Une circulaire ministérielle restera encore lettre morte lorsque le ministre de l'Instruction publique

invitera les écoles et lycées à organiser et à favoriser le développement du scoutisme.

Grâce à ce rapide panorama, il nous semble avoir commencé à faire apparaître le processus suivant lequel une association, autrement dit une structure nouvelle, arrive à s'inscrire dans le substrat social.

D'une part, il faut qu'elle y trouve une place ; pour cela, l'idée ne suffit pas et un rassemblement d'hommes autour d'une idée non plus, il faut encore autre chose. L'exemple des « après-guerres » est significatif. On peut supposer que les guerres ébranlent plus les institutions en place et provoquent plus de déplacements dans les rapports sociaux que les mouvements d'idées les plus grands.

Comment expliquer la prolifération de groupes assez semblables, susceptibles de s'organiser en mouvements à certaines périodes qui semblent privilégiées ? Certainement pas par la reproduction pure et simple d'un quelconque modèle. Mais plutôt parce que « les mêmes causes produisent les mêmes effets », et ces causes sont avant tout des arrangements structurels, plus que des idées ou des modèles de structure qui, eux, ne se diffusent pas. Dans bien des cas, il semble qu'il soit venu à plusieurs groupes sociaux « la même idée » en même temps.

Nous ne pensons pas que l'on puisse s'exprimer en termes de « retard », ou de difficultés « d'acculturation » d'un modèle. L'évolution de la société française dans son ensemble était en retard sur la société anglaise et plus particulièrement son infrastructure économique. La France ne s'est ouverte au capitalisme que plusieurs années après l'Angleterre. Aujourd'hui la France a rattrapé son retard économique et pourtant nos institutions « tolèrent » difficilement encore le développement des bibliothèques, et l'associationnisme est moins répandu en France qu'en Angleterre. L'explication est probablement à trouver dans la place différente tenue par les institutions sociales de base.

Le recrutement des membres de l'ACJF, de la Ligue ou des Unions chrétiennes, ne doit rien au hasard, leur rassemblement s'est opéré dans un espace social défini à l'intérieur d'une classe sociale et définissable par rapport aux autres institutions.

Ce qui est premier, ce sont des « rassemblements de personnes » qui vont prendre en charge une idée. Ce qui les réunit, c'est la nécessité d'établir un nouveau type de contrôle social qui fixe leur place dans la société. En fait, ces rassemblements de personnes s'effectuent sur une base volontaire. Ils sont composés d'individus en mobilité par rapport à leur situation sociale d'origine et dont le dynamisme individuel tient à la mobilité sociale dans laquelle ils se trouvent (ascendante ou descendante). Si le rassemblement de personnes est premier, *le rôle du fondateur est nécessairement second*, il est plus le porte-parole que l'initiateur de l'association.

Un renouvellement de recrutement, s'il intervient, modifie les objectifs de l'organisation « comme si » elle s'emparait d'une nouvelle idée. Ce phénomène, nous l'avons observé dans les trois cas. Dans les trois cas, l'institution et ses membres n'ont pas vécu ce renouvellement et tout s'est passé « comme si » l'organisation avait changé de cap, mue par la seule force de ses idées. Cette observation confirme bien notre hypothèse d'espace social propre à recevoir de nouvelles substances qui ne sont pas des idées nouvelles, mais plutôt des individus nouveaux qui vont être porteurs de nouvelles idées, voire de nouvelles valeurs.

Cette observation nous confirme aussi dans l'importance de la « forme » de l'institution. *La forme étant représentée par les frontières des pouvoirs organisés qui l'entourent*. Cette forme est suffisamment prégnante pour se maintenir tout en changeant totalement de contenu. L'ACJF de 1886 et celle de 1907, n'ont ni le même type de recrutement, ni les mêmes objectifs. Seule sa place est maintenue entre la hiérarchie ecclésiastique et la Compagnie de Jésus.

Il en est de même pour la Ligue et pour les Unions chrétiennes, mais leurs places se sont non seulement maintenues mais

précisées dans le substrat institutionnel ; la Ligue est placée entre l'École et la franc-maçonnerie, les Unions entre les Églises et la fraction orthodoxe du protestantisme. Cela dit bien sûr très schématiquement, car dans les trois cas il y a eu de légers déplacements, mais tous dans le sens d'une autonomie plus grande par rapport à l'institution-soutien.

DES ESPACES SOCIAUX LIBRES DE CONTRÔLE SOCIAL

Dans notre problématique, *les idées sont subordonnées aux formes* qui les contiennent. L'histoire des structures peut être menée de façon indépendante de celle des idées, même si ces histoires sont parallèles et fondamentalement liées.

Nous proposons de représenter le système social organisé comme comportant des mailles, des espaces libres, des lieux sociaux où le contrôle social des appareils d'État ne s'exercerait pas (ou pas encore). Dans ces mailles, les associations représenteraient des cadres de distanciation par rapport aux systèmes établis ou une tentative d'organisation des nouvelles formes du contrôle social. Nous devons préciser ce que nous entendons par contrôle social. Ce concept fréquemment utilisé dans des sens très différents n'est pas encore totalement clarifié malgré la tentative de Gurvitch. Nous retenons la définition de Cooley, sociologue américain, telle que la formule Gurvitch : *le contrôle social est un contrôle de la société par elle-même dirigé sur son propre processus d'organisation* [9]. Cette définition dynamique nous paraît particulièrement bienvenue pour caractériser un groupe social à la recherche de sa cohérence aussi bien interne qu'externe.

En matière d'association, Durkheim nous met en garde contre la tentation de distinguer le contenant du contenu. S'opposant à la sociologie de Simmel, il précise :

> Ce serait une idée tout à fait étrange d'imaginer le groupe comme une espèce de forme vide, de moule indifférencié pouvant recevoir n'importe quelle matière ! Il n'y a pas, poursuit-il plus loin, deux

espèces de réalité, qui tout en étant solidaires, seraient distinctes et dissociables, mais des faits de même nature examinés à des stades différents de généralité [10].

Nous ne renonçons pas pour autant à la métaphore des formes et des forces introduite par Simmel. Certes, c'est une métaphore, c'est-à-dire une « image de pensée » comme l'est la métaphore marxiste de l'édifice. Le groupe, telle une forme vide, ne recevrait pas « n'importe quelle matière » mais on peut dire, nous semble-t-il, « *tout se passe comme si* » le groupe recevait une autre matière et pas n'importe laquelle comme l'insinue Durkheim, car en réalité c'est le groupe qui a changé dans son recrutement et qui donc exprime une autre réalité sociale. Mais à nouveau, on peut dire « tout se passe comme si » *le groupe épousait la forme d'un moule*. Il se trouve placé entre des pouvoirs organisés dont les frontières tracent les contours de cette « forme ».

En se plaçant uniquement du point de vue de la reproduction, certains observateurs marxistes se condamnent à décrire un processus fatal qui laisse échapper ce qui fait que la société change.

Rendre compte du changement n'est pas pour cela renoncer au principe de la reproduction des rapports de production, bien au contraire, mais c'est admettre que les rapports de production ne changent qu'en échappant aux mécanismes de la reproduction.

C'est à nouveau grâce à une métaphore que nous arrivons à exprimer la réalité sociale dont nous voudrions rendre compte. Elle seule peut rendre compte de l'inertie de la superstructure. Reprenons la métaphore de l'édifice : nous figurons donc la superstructure comme un réseau rigide d'institutions dont les modifications de l'infrastructure ne pourraient arriver à modifier le tissu sans le déchirer. C'est donc dans des failles, dans des mailles, que de nouvelles associations pourraient trouver place.

La métaphore de la faille, du « trou », veut rendre compte de la genèse d'associations réunies spontanément et qui, sous certaines conditions sociales, peuvent s'inscrire dans le substrat social et y demeurer sous forme d'institutions, c'est-à-dire, selon

la définition que nous avons reprise à J.W.Lapierre, sous une forme telle que *ceux qui y participent ne peuvent plus redéfinir les règles qui la constituent* [11].

C'est aussi l'hypothèse de Françoise Chamozzi-Caroux dans sa thèse sur la « dynamique associative ». Celle-ci part

> de la constatation que le terrain hors production étant insuffisamment couvert par des institutions médiatrices, il se produit un manque, une vacance d'institutions permettant de remonter les demandes sociales vers les instances décisionnelles dans le domaine du cadre de vie. Les syndicats hors production s'inscrivent dans les trous du filet institutionnel qui recouvre l'ensemble de la société. Le terrain hors production étant devenu une sphère d'intervention privilégiée de l'exécutif, hors du contrôle du Parlement, et donc pratiquement hors contrôle de la citoyenneté, les luttes qui vont se développer sur ce terrain, vont plus ou moins directement exprimer une revendication démocratique de contrôle des citoyens, des habitants d'un territoire donné, des usagers consommateurs [...] [12].

En insistant sur l'aspect contrôle social que peu ou prou les associations assurent, nous désignons les acteurs du contrôle social comme des initiateurs. Cette manière de considérer le problème relativise la notion de « besoin social » et s'écarte d'une vision fonctionnaliste simpliste. En effet, dans notre problématique, ce n'est pas parce qu'il y a des pauvres, des chômeurs ou des délinquants que des associations se constituent. C'est parce qu'il y a des agents sociaux qui veulent agir en direction de ces populations qui émergent au niveau des représentations comme problèmes sociaux que des gens se rassemblent ; ou plutôt, que des gens déjà rassemblés décident d'intervenir auprès de ces groupes sociaux. Ce type d'analyse, nous l'avons proposé aussi pour expliquer l'apparition de nouvelles professions [13]. Ce n'est pas la maladie et le besoin d'être guéri qui ont créé la profession médicale. Ce sont les médecins qui en soignant sont arrivés à créer le besoin de soins et à installer leur profession dans la société.

Notre hypothèse centrale est que les institutions dans leur genèse associative apparaissent là où un vide de contrôle social ou une vacance de pouvoir se produit parce que les pouvoirs organisés n'ont pas encore eu le temps de se l'approprier. *La forme de ce lieu social est délimitée par l'ensemble des structures organisées qui l'entourent*. Elle ne se maintient que si elle se situe entre deux ou plusieurs pouvoirs organisés et trouve sa cohérence dans le conflit qui l'oppose aux structures organisées car ce conflit extérieur la « localise » dans l'ensemble de l'organisation sociale en lui traçant ses frontières. Un groupe social nouveau apparaît, il n'est pas encore incorporé, « reconnu » par la classe sociale où il se situe d'après sa place dans les rapports de production. Il invente de nouvelles pratiques et exprime de nouvelles valeurs puisqu'il échappe au contrôle social de la communauté, et il dispose en fin de compte d'un pouvoir, puisqu'il se contrôle lui-même.

NOTES

1. Maurice Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise (1810-1848)*, Paris, Armand Colin, 1977, p.12.
2. Albert Meister, *Vers une sociologie des associations*, Paris, Éditions Ouvrières, 1972 (Coll. Relations sociales).
3. Geneviève Poujol, *Éducation populaire, histoires et pouvoirs*, Paris, Éditions Ouvrières, 1981 (Coll. Politiques sociales).
4. Geneviève Poujol, *Les créations d'associations dans une nouvelle problématique privé/public*, Espaces et temps associatifs, Paris, Revue de l'économie sociale, 1988.
5. *La vie associative : quelques données chiffrées*, Paris, CREDOC, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986.
6. Geneviève Poujol, *La dynamique sociale des associations*, Marly-le-Roi, Les cahiers de l'animation, n° 39, p.65.
7. Geneviève Poujol, *Éducation populaire*, *op. cit.*
8. Eranos, Groningue, 1961, d'après le compte rendu qu'en fit J. Godart dans la *Revue historique*, janvier-mars 1964, p. 231.
9. Georges Gurvitch, *La sociologie au XX^e siècle*, Tome I, Paris, Presses universitaires de France, 1947 (Bibliothèque de philosophie contemporaine).
10. Émile Durkheim, *La sociologie et son domaine scientifique (1900)*, Textes, Éléments d'une théorie sociale, Paris, Éditions de Minuit, 1975, p.17.
11. Jean-William Lapierre, « La création du théâtre de Nice », Nice, *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines*, 16, 1972.
12. Françoise Chamozzi-Caroux, *La dynamique associative*, Paris, thèse de 3^e cycle, École des hautes études en sciences sociales, 1982.
13. Geneviève Poujol, *Profession : animateur*, Toulouse, Éditions Privat, 1988.

9

Du rôle des associations volontaires du point de vue d'une théorie des actes sociaux

Abraham Moles

L'INTERACTION SOCIALE COMME FACTEUR STRUCTURANT

Nous partirons ici d'une image du système social conçu comme un « champ », dans un espace réel ou imaginaire sur lequel sont dispersés des individus qui s'agrègent plus ou moins les uns aux autres par des processus d'interactions d'intensités variables, constituant par là un « réseau de proximité », c'est-à-dire dans lequel les êtres se réunissent de proche en proche et où, du point de vue théorique, toutes les liaisons qui seraient possibles entre les individus ne sont jamais effectivement remplies (degré de « maturation » sociométrique de l'ordre de 60 %).

Ces interactions sont très diverses : les unes sont des interactions purement matérielles, le contact physique des êtres dans l'amour ou dans la lutte, le contact de leurs sphères personnelles, dans l'échange commercial ou le travail, le contact sensoriel par les présences réciproques dans le champ du regard, dans le champ de l'ouïe, dans le champ général de la portée de nos sens. Enfin, il y a tous les multiples contacts à distance réalisés par l'intermédiaire d'un porteur (*carrier*) qui, dans nos sociétés modernes, se sont prodigieusement développés à partir de ce que nous avons appelé les moyens de communication. Ceux-ci réalisent bel et bien des interactions à distance, et par conséquent dissocient l'idée de *contact* et l'idée de *présence* en introduisant un nouveau

concept, celui de *téléprésence*. En fait, on peut légitimement prétendre que l'importance quantitative de ces contacts (dont le plus simple et le plus ancien fut le message écrit porté par un messager, ou le message oral retransmis par un autre messager) a crû si démesurément que de quelque façon elle entre en compétition et met en cause les autres types d'interaction, et que la présence de l'Être à l'Autre devient de plus en plus une téléprésence, réduisant le contact direct, celui de travail et de voisinage, à un résidu de l'évolution. Or, ce nouveau mécanisme d'interactions n'est pas neutre : son contenant, sa forme, réagit sur son contenu : la nature des interactions. On ne dit pas la même chose par la lettre que par la parole — c'est une banalité ; on ne dit pas la même chose dans la téléprésence que dans la présence. Et ceci commence à émerger au niveau de l'écologie communicationnelle.

UNE SOCIÉTÉ OU UN CADRE *SOCIAL* ?

Peu à peu la Société globale de groupe se transforme, par étapes, en un système social, en un ensemble de réseaux, caractérisés par un nombre de participants à ce réseau infiniment supérieur à tout ce que le champ de conscience de l'être est capable de prendre en compte. Par là même il doit *choisir* dans cet ensemble des interactions qui seront présentes à sa conscience, et celles qu'il choisira seront par définition en faible nombre, par rapport à l'ensemble des interactions qui se trouvent pouvoir exister, mais qui resteront bel et bien ignorées.

L'idée même de Société, de Socius, en subit une modification : la « Société » apparaît comme un *concept périmé*. L'esprit de l'individu se rapporte intuitivement à l'idée d'un *système* social, présent, non plus comme un groupe plus ou moins homogène d'êtres avec lesquels il réagit, mais comme un *ensemble*, quelque peu flou, de possibles interactions, comme un *cadre matériel* toujours présent dans sa totalité, même si ses contours se fondent dans l'infini. Le « Nous » de Lagache fait place au « Ils », à une force

ténébreuse et toujours présente, un flux d'interactions impersonnalisées, plus ou moins denses dans le temps et dans l'espace, sur lequel se détachent çà et là, peut-être, certaines interactions qui, elles, sont personnalisées, mais relativement exceptionnelles par rapport à l'ensemble qui est, lui, l'élément dominant de la conscience sociale.

Une image ancienne de la Société était basée sur l'idée d'une série de contrats sociaux (Rousseau) et sur l'idée d'une *convivialité* globable dans laquelle les gens étaient supposés partager, sinon de façon égale, en tout cas dans une proportion substantielle, les décisions et les actions qui les concernaient. Il s'agit désormais bien plutôt d'un réseau complexe, et quelquefois compliqué, d'interactions plus souvent indirectes que directes, basées sur les intérêts des êtres et sur des processus de *régulation*, régulations qui peuvent être celles liées aux rapports entre deux individus et à leur dominance respective (« qui domine l'autre ? » ou « quels intérêts sont échangés ? ») ou bien entre individus et institutions, c'est-à-dire systèmes anonymes dans leurs parties mais possédant une personnalité morale : un bureau, une entreprise, une association, avec lesquels, ou pour lesquels, les individus fournissent quelque chose ou desquels ils reçoivent quelque chose. Dans ces conditions, la nature de l'interaction est déterminée au départ par les positions relatives des deux protagonistes d'une part dans l'échelle des dominances, et, d'autre part, dans l'espace : sont-ils proches, sont-ils lointains ? En fait, ce qui est de plus en plus important, c'est que la structure de ce réseau, en particulier le sens des flèches dominant/dominé, émetteur/récepteur, est dans une large mesure fixée au départ, mais qu'elle ne résulte pas d'un type quelconque d'agrément mutuel ou de rencontre délibérée.

L'un des effets de cette situation est que, dans une large mesure, ce que la théorie des communications appellerait « relations chaudes », conviviales ou charismatiques, selon les terminologies de Illitch ou de Weber, se trouvent largement remplacées par des « relations froides », de caractère fonctionnel, c'est-à-dire dont la valeur est essentiellement jugée à partir des résultats objectifs pour

chacune des parties en fonction de chacun de leurs buts propres (c'est l'idée d'intérêt bien entendu) ; mais pas tellement par un quelconque besoin, ou désir, d'assumer l'acte de communication, de prendre en charge l'interaction pour autre chose que pour les bénéfices qu'elle doit rapporter.

Nous savons que ce processus de « relations tièdes », ou de refroidissement des relations conviviales, a des effets à longue échéance sur les êtres, malgré tout humains, qui se trouvent en être les acteurs ; l'un de ces effets est un sentiment croissant d'aliénation qu'on pourrait peut-être lier à une frustration sociale par rapport à une image traditionnelle de la Société, certes périmée, puisqu'elle est héritée des humanistes du XVIII[e] siècle, mais qui reste *toujours présente* et active au fond de la plupart d'entre nous. Une autre conséquence majeure, bien énoncée déjà par les psychologues et les théoriciens de l'organisation, est l'énorme accroissement du flux des messages unidirectionnels, ou en tout cas asymétriques : ceux dans lesquels disparaît l'alternance régulière entre deux individus ou deux partenaires sociaux A et B des rôles d'émetteur et de récepteur, l'« entretien » par exemple fait place à une relation complètement non réciproque sur le plan statistique ; dans un certain registre, ce sont toujours les mêmes qui parlent, et toujours les mêmes qui écoutent. La notion de pouvoir et d'obéissance au pouvoir, la notion de discours totalisant ou totalitaire, la notion d'ordres, d'instructions, de règlements, de lois, toutes ces notions sont chargées de pouvoir dans une direction, chargés d'obéissance dans l'autre ; les ingénieurs sociaux ont trouvé une expression pour cet état de choses : ils parlent de l'absence de feed-back dans les systèmes.

L'ASSOCIATION VOLONTAIRE COMME FEED-BACK INFORMEL

Les associations volontaires sont en général des groupements plus ou moins spontanés de personnes visant à agir ou à réagir à l'égard de certains types de mesures prises par les institutions,

avec le but d'améliorer la qualité générale ou globale du fonctionnement de ces institutions. La plupart du temps, ainsi que Max Weber l'a démontré de façon convaincante, des institutions ont développé « un esprit de l'institution » de telle sorte qu'elles ont subrepticement changé leur objectif, en passant de ce qui était initialement *leur fonction* à un *autre objectif*, pas toujours exprimé explicitement, souvent un objectif d'*autoreproduction*, de perpétuation à travers la durée qui entrave en fait leur efficacité fonctionnelle. Par l'intermédiaire de ce processus même qui, soit dit en passant, est généralement inconscient, elles tendent à supprimer spontanément toute expression ou groupement d'expressions qui pourraient mettre en cause leur mode d'action. Cela signifie que dans les relations qu'elles pratiquent, l'unidirectionnalité tend à s'amplifier au fur et à mesure de leur évolution et, partant, à cristalliser cette évolution tout au moins en ce qui concerne leur fonctionnalité et le rôle qu'elles sont supposées avoir dans ce qu'on appelle la société.

D'après cette analyse, une association volontaire paraît faire émerger une *fonction de désaccord* et, ainsi que la psychologie de la créativité l'a clairement démontré, on crée seulement *contre*... contre quoi ? Cela n'importe pas tellement, mais en tant qu'effet secondaire, cette activité de désaccord réunit les activités libres de gens et les canalise dans une direction donnée tout en constituant dans une certaine mesure une sorte de rapport entre toutes les personnes qui marchent vers un but commun, but qui acquiert dans l'esprit plus « de chaleur » que n'en posséderaient leurs errances individuelles à travers le réseau compliqué de relations d'un individu particulier à un autre. Le système social donne ainsi naissance dans le milieu qu'il représente à un effet de *feed-back diffus*, éparpillé entre un nombre énorme de petits groupes souvent éphémères, qui jouent dans l'organisme social un rôle équivalent à celui du système « parasympathique » par opposition au système « sympathique » de l'organisme humain.

La croissance spontanée des associations volontaires en vue de prendre en charge des feed-back croissants dans les systèmes

sociaux paraît dans cette analyse être une caractéristique normale de leur genèse même. Mais cette croissance n'est pas une question d'évidence nécessaire et il convient d'en examiner les conditions. En effet, il y a des conditions préalables essentielles si l'on veut que l'individu, l'atome social, exerce sa réactivité et l'exprime. Parmi elles, figurent une certaine liberté d'esprit, un certain temps disponible, des ressources dépassant le strict minimum requis simplement pour vivre, etc. Ces conditions préalables ne sont pas toujours remplies dans toutes les sociétés. Pour le sociologue, il existe des sociétés « passives », par exemple lorsque le niveau des ressources est réellement trop bas. En outre, il se peut que le système social ait développé, à côté de ses diverses fonctionnalités, des mécanismes ou des techniques spécifiques pour *réprimer* tout type de mise en question des autres fonctions (systèmes autoentretenus). Dans ce cas, l'éventualité même d'un désaccord est supprimée et la possibilité subséquente que ces désaccords se groupent dans ce que l'on appelle les associations volontaires est hors de question : c'est là une façon abstraite de parler de sociétés sans liberté.

Néanmoins, fondamentalement, la théorie des systèmes montre que l'augmentation générale du nombre de feed-back (ou réactivités ou rétroactions) dans un vaste réseau contribue substantiellement à établir un degré de spécificité de tel réseau particulier par rapport aux autres (la conscience nationale en est un exemple). En fait, elle conduit à un système dont la trame est plus serrée, augmentant par là ce que nous avons appelé la *résilience sociale*, l'aptitude de l'ensemble à résister à des impulsions destructives venant de l'extérieur ou de l'environnement immédiat.

Des hommes de bonne volonté dans une société inerte

Mais le concept d'association volontaire n'est pas simplement couvert par les notions de désaccord ou de réactivité accrue. En même temps, il y a un autre aspect également important que nous pourrions appeler l'*intégration générale de la bonne volonté*,

c'est-à-dire le rassemblement, la reconnaissance, la fusion de diverses activités plus ou moins spontanées développées par des individus dans le cadre d'une structuration commune (qui n'est plus nécessairement en désaccord avec quelque chose) qui, après un certain délai, aboutit à une conscience accrue de soi, puis à la volonté de s'associer et d'accroître son efficacité en mettant des moyens en commun. Il s'agit là d'un tout autre type d'activités. Dans ce cadre, les individus ne « créent » pas principalement « contre » quelque chose qui existe déjà, ils « créent pour combler un vide » qu'ils ont constaté dans leur perception de l'environnement. Chacune de leurs actions individuelles peut être parfaitement modeste et diversifiée : l'association volontaire augmente ce qui est commun à toutes ces actions diverses et leur fournit une sorte de *logistique* (moyens, respectabilité, etc.). Mais là aussi, ce processus de structuration, de marche de concert et, partant, de solidarité et d'appartenance accrues suit des mécanismes spécifiques qui n'ont pas été correctement étudiés par les sciences sociales (l'obtention de fonds dans les vastes sociétés capitalistes en constitue un exemple parfait) : il s'agit là d'un autre domaine d'association.

Les associations volontaires découlent « d'actes de la volonté » :

• des gens dans une banlieue remettent en question les réglementations ou instructions qui leur sont données par l'administration centrale de la ville — qui, soi-disant, travaille pour le meilleur (et qui peut d'ailleurs croire fermement que c'est bien le cas) ;

• des clients dans un supermarché peuvent poser des questions sur l'assortiment ou l'étiquetage des prix du distributeur duquel ils dépendent ;

• des groupes de citoyens peuvent participer à une lutte pour défendre « les intérêts locaux » qui vont à l'encontre des prétendus « intérêts généraux » concernant l'autoroute traversant leur quartier...

Les buts sont divers, les mécanismes, les processus de groupement, l'apparition d'une mentalité commune, la spécification des objectifs, la recherche de stratégie font tous partie de modalités relativement constantes d'actions qui, en elles-mêmes, constituent des phénomènes sociaux et ceux-ci ont pris des proportions telles qu'ils méritent l'attention.

Des causes de la passivité sociale

Il y a des raisons bien déterminées à l'apparition d'associations volontaires liées à un certain mécanisme d'évolution dans le modèle de société occidentalisée. Il convient de les souligner ici comme mécanismes de réactivité contre une passivité. La première est la désintégration progressive du système conventionnel qui était « l'idéologie de consultation avant l'action » par l'intermédiaire de *représentants*. Ce système, qui a été appelé « la démocratie représentative » et dont la Suisse, le Royaume-Uni et peut-être les États-Unis ont été des modèles historiquement démonstratifs, a lentement changé de caractère pour se conformer à l'impact de la technologie, de l'urbanisation à grande échelle, des moyens de communication de masse et de la centralisation. À son apogée, il englobait des concepts tels que l'idée de « gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple » et l'éthique kantienne de l'universalité (« quelle que soit votre règle d'action, choisissez-la comme si elle devait devenir une directive universelle pour tout l'ensemble de l'humanité »).

Il n'en est plus ainsi. Le fait même que j'accepte que mon opinion soit représentée par quelqu'un d'autre déforme et altère cette opinion. Depuis assez longtemps, l'élu n'est plus le délégué de la volonté de l'individu mais il est la personnalité dynamique jugée capable de traiter d'affaires importantes avec une *efficacité* maximum. *Quantifier* ces volontés en règles générales, ainsi que Max Weber l'a fait observer, constitue l'essence d'une bureaucratie dans laquelle les réactions des gens ne sont rien de plus qu'un facteur particulier intéressant dans l'action et dans la décision qui

lui est préliminaire, un facteur qu'il s'agit seulement de pondérer en fonction de son impact social ou qui peut être réduit à un ensemble de phénomènes microscopiques (c'est par exemple le cas du système du « Cahier des reclamations » dans les grands services publics). L'évolution de masse implique qu'il y ait des *centres de décision* pleinement informés de la situation matérielle et qu'il y ait des *moyens d'action* au service d'un pouvoir de base dont la nature est plus ou moins indépendante des microscopiques atomes du champ social. Elle implique une concentration de moyens et de sources de décisions (décideurs) dans l'intérêt de l'« efficacité » qui est la nouvelle expression du « bien », ainsi que la disponibilité d'un grand nombre de données techniques qu'aucun des individus atomiques n'est supposé capable d'appréhender.

Tel est le schéma contemporain, mais la plupart des sociétés ont, dans l'intérêt de leurs relations publiques, maintenu l'image de marque de la démocratie en même temps que ses diverses connotations, même si le schéma actuel n'a plus grand chose à faire avec le gouvernement du peuple pour le peuple par le peuple. Tout au plus, le système de délégation apparaît être une façon de manipuler les opinions des gens ; d'où la définition humoristique : « La démocratie est devenue l'art et la technique de faire faire aux gens ce que vous voulez qu'ils fassent en recourant à l'artifice de leur demander leur avis. » Il s'agit là en essence du déclin de la politique, remplacée en soi par un processus de manipulation des gens auquel les spécialistes des sciences sociales ont apporté récemment d'importantes contributions. (Pouvaient-ils d'ailleurs faire quoi que ce soit d'autre ?)

La distension de causalité

Un deuxième facteur tient à ce que l'on pourrait appeler la *distension de la causalité sociale*. Carl Jung a déclaré que « l'homme ne peut accepter de vivre en permanence dans un monde vide de sens ». Le psychologue social dit plus spécifiquement que la motivation des gens pour choisir leurs actes ou leur capacité de

s'engager dans une chaîne causale est directement proportionnelle à la « perception de leur causalité » : la perception de la causalité sociale est la mesure dans laquelle ils peuvent lier, dans leur champ de conscience, leurs propres actions (causes) à la modification de l'environnement qu'ils peuvent voir se produire comme suite à ses actions (effets) et ainsi *mettre en corrélation dans leur esprit les causes et les effets*, c'est-à-dire saisir leur propre action dans le monde. Cette perception de causalité est immédiate et spontanée dans le monde physique : « je jette la pierre : elle tombe, je fais du feu : il fait chaud... etc... », elle contribue à la construction de l'apprentissage empirique de ce monde.

Dans un monde où la nature physique s'éloigne pour faire place à un cadre social institutionnel, la perception de causalité change de forme. Lorsque la longueur de la chaîne causale augmente, de multiples processus médiateurs interviennent. Si beaucoup de facteurs composites contribuent à déterminer chaque effet partiel à partir de la cause « motrice » initiale, alors cette causation directe moteur-effet diminue à l'avenant et la perception de sa force s'affaiblit dans l'esprit de l'individu. Ce dernier perd tout d'abord intérêt pour la chaîne elle-même, puis il abandonne ses actions « déterminatives » car il ne peut saisir leur corrélation avec la réponse : il retombe alors dans la « culture de son propre jardin » (Voltaire). C'est précisément le cas dans ces systèmes sociaux complexes qui ont remplacé, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le concept périmé de « société ». La causalité personnalisée directe disparaît lorsque les gens estiment que les actions qu'ils pouvaient accomplir ne sont plus pertinentes pour la modification de leur environnement. Pourquoi alors faire quoi que ce soit ? « À quoi bon ? » Dans ce cas, la passivité semble être la seule règle d'action efficace (!) : « Ne faites rien, d'abord cela n'a aucune importance et ensuite personne ne vous critiquera pour ce que vous avez fait (ou voulu faire). »

La seule façon de compenser ce phénomène est ce que l'on appelle « le feed-back d'échelon » dans lequel chaque élément d'action de la séquence comporte son propre feed-back relié à ses

résultats spécifiques, démontrant clairement les relations de l'échelon A sur la cause de l'échelon B, etc. Ce feed-back échelonné est, soit dit en passant, l'un des rôles fondamentaux des associations volontaires ou des comités qui sont actuellement si fréquents dans les vastes systèmes de causalité tels que les projets urbains qui se donnent pour rôle de contrôler que les dires de X au sujet de Y sont bien suivis de l'effet prévu, etc. dans les circuits sociaux plus ou moins longs. Exemple : si le politicien P a déclaré qu'il créerait une taxe sur les automobiles (cause) *pour* apporter une aide aux personnes âgées (effet), il peut se constituer une association volontaire ayant pour but de vérifier qu'à travers les multiples détours du flux d'argent dans un grand État, l'effet (aide fournie) reste bien égal à la cause (l'argent de la taxe prélevé).

Portrait d'une société passive

En bref, la *perte de convivialité*, la *perte de représentativité*, la *perte de causalité* sont des caractéristiques fondamentales du système social moderne. Elles entraînent une restriction des intérêts de l'individu aux seuls domaines où il peut saisir une causalité à l'intérieur du système, dans l'engrenage d'interrelations auquel il est agrégé. La formule kantienne de l'universalité comme maxime de jugement du comportement est remplacée aujourd'hui par la formule suivante : « Dans l'espace-temps de mon propre paysage futur, ce que je dois choisir de faire c'est tout ce qui aboutira, avec un degré suffisant de probabilité, à des résultats directs ou indirects, dont les avantages sont supérieurs pour moi aux pertes correspondantes » (Bossel, *Burger initiative*, Fischer Verlag p. 70). Ce sera par exemple l'éthique sous-tendant les « actions ponctuelles » (*single issue actions*) aux États-Unis. Sur une grande échelle, il apparaît que, de ce fait, « le déterminisme d'ordre lointain » est remplacé par un « déterminisme d'ordre proche » (dirait-on à courte vue ?), et il y a là un état de choses qui n'a pas été examiné suffisamment jusqu'à présent, puisqu'on pourrait le traduire par un égoïsme local, ou, si l'on veut, une perte du sens « civique ».

Mais que veut dire ce mot dans un *système social* où la « société », objet du « civisme », a disparu ?

Pourquoi y a-t-il des participants aux associations volontaires ?

Ceci amène une brève réflexion sur la base même des actions volontaires, à savoir la *volonté d'agir*. Il s'agit essentiellement d'un facteur individuel lié à la créativité dans l'action qu'il faut soigneusement distinguer de l'activité mais qui est certainement lié, dans une large mesure, au « besoin de réalisation » de MacClellan. Pourquoi les gens font-ils des choses ? La réponse la plus évidente est une raison rationnelle et quelque peu triviale ou skinnerienne : les gens agissent pour réaliser un objectif déterminé impliquant une quelconque « gratification » (Skinner n'accepterait guère cette terminologie laxiste).

La micropsychologie et la théorie de l'action introduisent ici une approche qui n'est pas trop différente de celle de Homans : le concept du *coût généralisé des actions* où l'idée de coût est synonyme d'une espèce de prélèvement sur un capital de ressources qui ne se mesure pas nécessairement en argent, mais par un ensemble de termes impliquant également un facteur d'*énergie physique* dépensée, de *temps consommé*, d'« *effort psychologique* » : d'énergie cognitive et de goût du risque. Le micropsychologue ou le théoricien de l'action sont amenés à voir dans ces termes des éléments directs de jugement que l'individu pèse dans son esprit, plus ou moins intuitivement, avant d'agir. Nous avons étudié dans notre laboratoire un grand nombre de cas de cette balance d'actions en tant que généralisation de la loi de Homans appliquée à la vie quotidienne. Une grande part des associations volontaires tablent sur la volonté d'agir de la part de l'individu, laquelle prend souvent la forme d'une activité *marginale* prélevée sur la vie quotidienne et il est important de se rendre compte que l'on ne peut y compter sur la base de principes moraux du genre : « Vous devriez vous associer... », « Je devrais faire... », etc.), car

l'association volontaire implique un engagement personnel dans une action qui exige un effort.

Aussi, une deuxième raison, presque aussi banale, de « faire des choses », c'est le *paiement*, idée qui est très subtilement déguisée par les sociétés capitalistes. Le paiement peut se faire certes en espèces fiduciaires (les honoraires du secrétaire), il peut être basé sur le dévouement à un rôle social ou politique, qui sera récompensé (paiement retardé), il peut s'agir de la soumission aux ordres, etc. Il convient en tout cas dans l'étude du rôle social des actions volontaires de faire preuve d'une bonne dose de cynisme à cet égard.

Mais il y a encore d'autres raisons pour faire « des choses » spontanément. Il convient de mentionner en particulier le *facteur de convivialité*. Être réunis, ressentir le caractère commun des objectifs, marcher sous la même bannière, la main dans la main, voilà une des forces motrices les plus fondamentales dans la « pyramide des motivations » de Maslow. Le sentiment d'appartenance (*belongingness* de Whyte) est une satisfaction encore plus forte que la pression de conformité.

Le sociologue d'origine européenne ne peut omettre de mentionner dans la « volonté de faire les choses » des aspects tels que l'*acte gratuit*, l'acte surréaliste par essence, ou les combinaisons d'actes sans *aucun* objectif rationnel — à l'exception de la volonté d'agir en soi, phénomène que la science empirique n'a pas étudié de façon très approfondie, préférant le laisser aux poètes, aux philosophes et à leurs émules. Le psychologue social doit pourtant souligner que le *besoin de cohérence* est une propriété fondamentale de l'esprit humain normal, ce qui signifie que tout *déclenchement* d'une action signifie automatiquement une sorte d'esprit de suite pour assurer l'uniformité de la séquence entamée et, par conséquent, trouver un développement temporel cohérent qui est une force de l'esprit en soi.

Enfin, dans ce court aperçu sur les raisons qui incitent les gens à agir (tout au moins ceux qui ont des *ressources discrétionnai-*

res suffisantes pour le faire), mentionnons le désir de réalisation artistique (ou scientifique, il n'y a ici pas de différence nette entre les deux), c'est-à-dire en bref la *passion*. Pour étudier les associations volontaires, le domaine artistique (par exemple l'art sociologique, les jeux sociologiques, etc.) reste un domaine d'expérimentation parfait si l'on veut comprendre mieux ce que signifie « une action », et ce que signifie la « satisfaction », sur le plan individuel ou collectif.

10

Les professionnels et l'entraide

Jérôme Guay

L'État-providence est essoufflé et à bout de ressources ; les professionnels et les institutions à qui l'État avait confié la responsabilité de notre santé physique et mentale se retrouvent aujourd'hui surchargés par la quantité et la gravité des problèmes à résoudre. Il n'est maintenant plus possible de réagir à la hausse constante des problèmes sociaux et de santé par un accroissement des ressources humaines et matérielles au sein des services publics, comme c'était le cas au temps des années grasses. C'est pourquoi autant la privatisation que le recours aux citoyens eux-mêmes peuvent apparaître comme des avenues attrayantes, en particulier en ce qui concerne le potentiel d'aide naturelle qui existe au sein de ce que l'on appelle les systèmes informels de support social.

Or, de nombreux écueils guettent les praticiens et les gestionnaires qui veulent faire appel à l'esprit d'entraide ou au bénévolat des citoyens pour les aider dans leur tâche. Le pire de ces écueils étant sans contredit le danger d'exploitation ou de récupération des aidants naturels ou des bénévoles qui deviennent de la main-d'œuvre à bon marché.

Il est en effet difficile d'établir une relation de véritable collaboration, dénuée de toute forme de récupération lorsque ce sont les professionnels qui ont toutes les ressources matérielles et humaines, sans compter l'expertise, le prestige et la crédibilité. En fait, aidants naturels et bénévoles pourront se hisser au rang de

partenaires à part entière, uniquement lorsque professionnels et institutions abandonneront l'exclusivité de la prise en charge des problèmes de santé physique et mentale. Un rapport de collaboration ne peut se fonder que sur un partage de la responsabilité entre citoyens et professionnels, d'où découlerait un partage des ressources matérielles et humaines. Or, les services publics ne peuvent consentir à remettre une partie de leur responsabilité à moins d'être convaincus de la valeur de l'aide naturelle. Lorsque le professionnel croit à l'utilité et à la pertinence de l'entraide que se procurent les citoyens, il cherche à la stimuler et à la supporter au lieu de la remplacer. Bien sûr, l'aide naturelle et l'aide professionnelle ne sont pas également utiles et pertinentes dans tous les domaines, et il devient nécessaire de départager les contributions spécifiques de chacune ; mais cet aspect a déjà été étudié dans des publications antérieures (Guay, 1984 ; Guay et Lapointe, 1985).

Plusieurs obstacles rendent difficile l'établissement d'une telle collaboration à cause du fossé qui existe entre les services publics et la population.

LE FOSSÉ

Lorsque le professionnel travaille dans une institution, comme par exemple un CLSC situé dans un milieu défavorisé, mais qu'il demeure ailleurs en banlieue, le fossé entre le client et lui-même est assez considérable. Le graphique I résume de façon schématique comment s'actualise ce fossé lorsque le client fait une première demande de service auprès d'un professionnel. Le problème ou le symptôme, tel que présenté par le client, est déterminé par toute une série de facteurs qui échappent à la connaissance du praticien. En effet, l'information sur plusieurs facteurs qui ont contribué à l'apparition du problème n'est pas accessible de façon immédiate au praticien. Ainsi, les stress antérieurs qui ont pu être à la source des problèmes somatiques (ulcères, arthrite, etc.), ou psychologiques (réactions dépressives, phobies, etc.) ont perdu de

leur prégnance puisqu'ils se sont produits il y a un certain temps et ce, surtout si les symptômes se sont aggravés et requièrent toute l'attention du praticien. Pourtant, les études sont nombreuses à souligner la grande importance de ces stress comme facteurs précipitants dans l'étiologie des problèmes physiques et psychiques (Barret, 1979).

Il en est de même en ce qui concerne les facteurs environnementaux, tels la qualité du logement, la densité, etc. qui ont toujours été reconnus comme jouant un rôle décisif dans l'apparition des troubles physiques et psychologiques. Garbarino (1980) et Bouchard (1984) ont démontré, de façon très claire, le lien direct qui existe entre la qualité de vie dans un quartier et le phénomène de l'abus et de la négligence, mais il est difficile d'y être sensible lorsque l'on demeure ailleurs. Par exemple, en ce qui concerne les problèmes de dysfonctionnement scolaire, il est rare que les praticiens aillent aux domiciles des jeunes ; ils seraient peut-être assez surpris de constater que ceux-ci n'ont pas de place pour étudier et que le niveau de bruit est très élevé et que les conditions d'éclairage sont très inappropriées. Comme autre exemple, un jeune médecin qui avait été impliqué dans un programme de modification de pratique (Langlois et Guay, 1984) nous disait à quel point il trouvait absurde d'avoir à traiter des otites chez des enfants depuis qu'il savait que ces enfants demeuraient dans des appartements qui étaient très mal isolés contre le froid.

Quant aux réactions du réseau de support social, l'on sait maintenant la fonction capitale qu'elles remplissent dans le maintien ou la détérioration du niveau de santé (Cohen et Syme, 1985 ; Gottlieb, 1983 ; Guay, 1984 ; Pilisuk et Parks, 1986). Les recherches sont de plus en plus nombreuses à mettre en évidence le lien qui existe entre l'absence ou la présence de support dans l'environnement social et l'apparition de troubles de santé physique et mentale de toutes sortes ; même le taux de mortalité y semble directement relié. Mais le seul contact qu'a le praticien avec l'entourage social, c'est lorsque les proches sont dépassés et débordés et viennent lui

Première demande de service
Réactions du réseau de support social
— s'oiement social
— appontent du support
— dépassés, découragés
— cherchent aide ailleurs
Mode de pratique
— style personnel
— responsabilité professionnelle
— individualisme des pratiques
— solutionner des problèmes
Formation antérieure
— accent sur facteurs psychiques internes
— accent sur méthodes d'intervention
Valeurs liées à la classe sociale
Prise en charge profession-nelle
Problème amené par le client
Valeurs liées à la classe sociale
Facteurs environnementaux
— qualité du logement
— nombre de pièces
— qualité de vie dans le quartier
— espaces verts
Facteurs organisationnels
— style de gestion: démocratique/ autocratique
— règles bureaucratiques
— compartimentation par programmes
Stress antérieurs
— perte d'emploi
— deuil
— etc.
Milieu de vie
Institution

confier le client parce qu'ils ne sont plus capables de faire face au problème. Il n'est d'ailleurs pas rare que le professionnel fonde la nécessité de sa prise en charge et son rejet de l'aide naturelle sur ces expressions d'incapacité de la part des proches.

En somme, le problème ou le symptôme pour lequel le client vient consulter est déterminé par des facteurs liés à son milieu de vie et le praticien y est très peu sensibilisé parce que son mode d'intervention est déterminé par l'institution dans laquelle il travaille et sa formation antérieure. Même si le professionnel est prêt à accorder beaucoup d'importance aux facteurs environnementaux et communautaires, cette préoccupation demeure souvent conceptuelle et ne se traduit pas dans sa pratique. En effet l'intervention de nature individuelle demeure privilégiée, surtout parce que sa formation antérieure a mis l'accent sur les dynamismes psychologiques comme cadre d'analyse qui guide sa compréhension des problèmes et la façon d'y porter remède.

Ensuite, les règles bureaucratiques et plus particulièrement les mécanismes de contrôle encouragent une forme de pratique centrée sur le cas-par-cas. Il est en effet plus commode de comptabiliser la productivité en se centrant sur le nombre d'entrevues qui ont été effectuées. De plus, l'individualisme des pratiques, qui caractérise la plupart de nos institutions, n'aide pas les choses non plus ; en effet le *case-load* du praticien est une sorte de territoire protégé et insularisé. Il suffit de réunir ensemble des praticiens qui travaillent dans la même institution pour se rendre compte à quel point ils ignorent tout de la pratique des uns et des autres. Enfin, la compartimentation qui découpe la population et les problèmes en tranches faciles à administrer vient, bien sûr, accentuer encore plus ce phénomène (McNight, 1977).

D'ailleurs, cette bureaucratisation et cette compartimentation par programmes contribuent grandement à l'élargissement du fossé entre les institutions et la population qui se sent aliénée face à la depersonnalisation des services. Kimboko (1982) a démontré, après avoir étudié trente institutions aux États-Unis, que les relations de collaboration avec les ressources d'aide naturelle de la commu-

nauté étaient d'autant meilleures que les institutions étaient peu bureaucratisées et que le style de gestion était démocratique plutôt qu'autocratique.

En bref, la pratique professionnelle est déterminée par des normes organisationnelles qui guident la pratique professionnelle plutôt que par les conditions de l'environnement physique et social où vivent les clients. C'est le style personnel de l'intervenant de même que la méthode qu'il privilégie ou le programme auquel il appartient qui semblent influencer la prise en charge professionnelle plutôt que les stress et les conditions de vie des personnes qui demandent des services, sans oublier les valeurs liées à la classe sociale, qui viennent colorer sa façon d'intervenir. En effet, le professionnel appartient à un milieu social dont les valeurs, le style de vie, la façon d'élever les enfants, les conceptions sur la vie, etc. sont fort différentes de celles des usagers de ces services provenant de milieu défavorisé. Il peut arriver que le professionnel soit décontenancé et même choqué lorsqu'il vient en contact avec ces façons de vivre fort différentes des siennes. Par exemple, une infirmière avait amené une résidente de coopérative d'habitation à organiser une rencontre prénatale chez elle. Or elle a été assez déçue qu'au lieu de discuter de la bonne alimentation du nouveau-né, les femmes choisissent plutôt de parler de cours de maintien afin d'acquérir de meilleures manières lorsqu'elles vont jouer au bingo.

En somme, autant ces valeurs liées à la classe sociale que les règles bureaucratiques font qu'institutions formelles et systèmes informels d'aide naturelle (quand ils ne sont pas en conflit) existent côte à côte comme deux sous-cultures en parallèle avec peu de contacts. Une enquête récente démontre en effet que les organismes communautaires tiennent énormément à leur autonomie et que c'est avec beaucoup de prudence et de vigilance qu'ils s'engagent dans des relations de collaboration avec les services publics (Godbout et Leduc, 1987).

COMBLER LE FOSSÉ

La façon la plus radicale de combler le fossé est sans contredit de demeurer avec les gens qui reçoivent nos services et de partager intégralement leurs conditions de vie, un peu comme le faisaient les premiers travailleurs sociaux aux États-Unis (Collins et Pancoast, 1976) ou encore les infirmières qui travaillaient en région éloignée. C'est la démarche qu'a choisi d'emprunter le fondateur de la clinique populaire Coupe-Circuit. Cette petite clinique, située à la Basse-Ville de Québec, avait comme objectif d'habiliter les résidents de la communauté avoisinante à prendre en charge des ex-patients psychiatriques et à les assister dans leurs démarches de réintégration sociale. Toute la stratégie d'intervention était fondée sur l'utilisation de l'aide naturelle, que ce soient les proches, les voisins, les amis de passage ou les membres de groupes populaires. Il est important de souligner que pour faire partie du noyau d'intervenants, appelé le collectif, il fallait demeurer à la Basse-Ville de Québec et vivre les mêmes conditions économiques que les usagers de Coupe-Circuit qui étaient, pour la plupart, bénéficiaires de l'aide sociale.

Or, après avoir vécu cette expérience, le fondateur de Coupe-Circuit en arrive à la conclusion que l'institution alternative ne peut que conduire à un cul-de-sac. D'abord parce que l'alternative devient vite une institution comme les autres, et les énergies novatrices des militants sont progressivement neutralisées. Ensuite l'exploitation ou la récupération devient quasi inévitable et toute forme de rapprochement ou de collaboration avec les professionnels est, à toutes fins utiles, impossible, sauf parfois sur une base très individuelle et personnelle. Tant que le professionnel n'a pas modifié profondément sa pratique, ce qui implique également un changement organisationnel, les relations sont ou bien conflictuelles, ou bien caractérisées par une méfiance chronique (Langlois, 1984).

Il est, bien sûr, utopique de s'attendre à ce que les professionnels renoncent à leur salaire et déménagent dans un quartier

défavorisé, d'autant plus que cette démarche, quoique très riche en enseignements, ne serait pas nécessairement efficace. En fait, la meilleure façon de combler le fossé, c'est de développer des solidarités avec des citoyens qui eux partagent les conditions de vie des usagers de nos services publics. En d'autres termes, il peut être possible de construire des relations de véritable partenariat entre des professionnels et des leaders locaux ou des aidants naturels.

Une des façons de faciliter le rapprochement entre les services publics et les communautés locales et ainsi favoriser le développement des solidarités est d'affecter une équipe de praticiens à un village ou un quartier plutôt qu'à un programme ou une tranche de la population. Le plus bel exemple de ce type d'approche est sans contredit l'expérience des *patchwork schemes* en Angleterre (Hadley et McGrath, 1980) dans laquelle tous les besoins et problèmes d'un quartier sont pris en charge par un ou deux travailleurs sociaux. L'immense avantage de cette nouvelle forme de pratique est que les professionnels sont beaucoup mieux informés sur les conditions de vie de leurs clients et sur leurs réseaux de support social ; ils peuvent identifier plus rapidement les personnes qui ont besoin d'aide et intervenir avant que les problèmes ne s'aggravent. Des expériences analogues ont été tentées au Québec avec des infirmières qui ont été affectées à des villages plutôt qu'à des clientèles spécifiques. Une conséquence positive de ces expériences semble avoir été de décompartimenter la pratique et de développer une perspective qui considère les usagers comme des personnes totales et faisant partie intégrante d'une communauté. Par contre, il semblerait que les infirmières soient devenues beaucoup plus vulnérables à l'épuisement psychologique, parce que plus exposées aux demandes qui augmentaient en proportion de leur plus grande accessibilité.

C'est qu'en fait, il ne suffit pas d'assigner les praticiens à une communauté spécifique afin qu'ils soient plus près de leurs usagers, encore faut-il qu'ils abandonnent l'exclusivité de la prise en charge. Si les professionnels conservent toute la responsabilité

de la solution des problèmes, toute cette démarche n'aura servi qu'à les conduire plus rapidement à l'impasse. Car le partenariat se définit justement comme un partage de la responsabilité, qui est assumée conjointement par les professionnels et des citoyens prêts à s'engager.

L'objectif fondamental visé par la modification de pratique doit donc être d'amener les professionnels à remettre une partie de leur responsabilité aux citoyens prêts à l'assumer ; ce qui signifie concrètement le remplacement d'une partie de leurs activités de prise en charge directe par des activités de support auprès des aidants naturels et des bénévoles.

Mais l'approche « quartier » convient surtout pour les activités de maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ou encore pour les familles qui ont de jeunes enfants ; un projet de modification de la pratique infirmière pour la période postnatale a d'ailleurs donné des résultats intéressants à cet égard (Guay, Lepage et Desrosiers, 1987).

La majorité des problématiques se solutionnent mal au niveau du quartier, à cause de leur fréquence relativement faible (les quartiers sont rarement peuplés de veuves ou d'obèses). Les groupes d'entraide constituent alors l'alternative la plus efficace pour les difficultés dont la nature n'a pas de pertinence immédiate en regard de l'environnement restreint qui entoure le domicile.

LES RELATIONS DE PARTENARIAT ENTRE LES PROFESSIONNELS ET LES GROUPES D'ENTRAIDE

À première vue, les relations entre les groupes d'entraide et les professionnels constituent un véritable paradoxe : d'une part, la plupart des groupes d'entraide ont été fondés en réaction contre les services professionnels perçus comme inadéquats ; d'autre part, la majorité des groupes d'entraide sollicitent activement la collaboration des professionnels et s'en montrent habituellement très satisfaits.

En effet, c'est surtout parce qu'elles étaient très insatisfaites des professionnels et frustrées de se sentir incomprises que des personnes ont choisi de se tourner vers ceux (et celles) qui avaient vécu des problèmes similaires pour recevoir l'aide dont elles avaient besoin. Par ailleurs, toutes les enquêtes démontrent très clairement (dont celle de Romeder, 1982, au Canada) que la plupart des groupes d'entraide entretiennent d'excellentes relations avec des professionnels qu'ils utilisent comme consultants.

Cette contradiction apparente peut être résolue, si l'on prend en considération le fait que la réaction des groupes d'entraide est dirigée non pas contre les professionnels en tant que tels, mais plutôt contre leur rôle traditionnel dans lequel le professionnel est défini comme celui qui aide et le client comme celui qui est aidé. Ce que les groupes d'entraide désirent, c'est assumer la responsabilité de prendre soin d'eux-mêmes et de tenter de résoudre leurs propres problèmes. Ce qu'ils attendent des professionnels, c'est l'appui d'un partenaire et non pas de quelqu'un qui a la responsabilité de régler les problèmes à leur place. Je crois qu'il s'agit là de la base du nouveau rôle du professionnel tel qu'il devrait être ; un rôle d'appui à l'égard de personnes qui se tirent d'affaire et qui ont l'aptitude et les ressources nécessaires pour régler leurs propres problèmes. Il existe plusieurs stratégies pour y parvenir : cela peut vouloir dire encourager les groupes d'entraide et leur offrir divers types d'aide bien concrète qui seront définis plus bas ou encore jouer un rôle plus actif dans les cas où des groupes d'entraide font appel à lui pour qu'il intervienne plus directement, parce que leur survie est menacée.

Mais pour bien clarifier les contributions professionnelles qui sont susceptibles d'être les plus efficaces, il est nécessaire d'établir une définition comparative des caractéristiques de l'entraide par rapport à l'aide professionnelle.

TABLEAU 1

Caractéristiques comparatives de l'entraide et de l'aide professionnelle

Entraide	Aide professionnelle
Fondée sur l'affinité et la mutualité.	Fondée sur un bagage de connaissances scientifiques.
On aide ceux qui ont connu la même expérience ou vécu les mêmes difficultés.	On aide des étrangers et une clientèle définie par l'institution selon des critères objectifs.
Soulager la souffrance et retrouver un fonctionnement adapté. Parfois enlever les symptômes.	Connaissance de soi, croissance personnelle, résolution de problème. Parfois enlever les symptômes
Par une participation personnelle basée sur la spontanéité, l'improvisation, le bon sens et la connaissance expérientielle.	Par une participation limitée et l'utilisation de techniques ; souvent précédées d'une évaluation et qui ont exigé un entraînement.
1. Support émotif 2. Encouragement 3. Socialisation, loisirs 4. Défense des droits	1. Stratégies systématiques pour la résolution de problèmes 2. Une perspective et une objectivité face aux situations par rapport auxquelles il est distant 3. Rétroaction positive

Ainsi que le résume le tableau 1, c'est sur un bagage de connaissances scientifiques que se fonde la légitimité professionnelle, par opposition à la légitimité du groupe d'entraide qui est basée sur l'affinité des personnes ayant vécu le même problème selon l'adage bien connu : « Seul un alcoolique peut comprendre un autre alcoolique ».

Il est bien sûr qu'idéalement le partenariat devrait s'articuler à partir d'une complémentarité entre les connaissances scientifiques du professionnel d'une part et le bagage expérientiel collectif du groupe d'entraide d'autre part. Mais la valeur des connaissances scientifiques varie énormément d'un domaine à l'autre. Ainsi, si

l'on prend deux exemples extrêmes, l'expertise professionnelle est facilement reconnue en déficience mentale, alors qu'elle est très contestée dans le domaine de l'alcoolisme.

En effet, il existe un corpus scientifique assez étendu, constitué à partir de nombreuses recherches sur le développement intellectuel, qui permet au professionnel d'apporter une contribution très précieuse au groupe de parents d'enfants déficients.

Par contre, le bagage de connaissances scientifiques est très mince dans le domaine de l'alcoolisme, ce qui fait que les professionnels ont beaucoup de difficultés à justifier leur légitimité face aux Alcooliques anonymes qui ont beaucoup d'influence et de crédibilité. Leur méthode d'intervention qui s'inspire d'une idéologie non scientifique semble très efficace.

L'on peut donc affirmer que l'utilité de l'expertise professionnelle n'est pas toujours reliée au savoir scientifique en tant que tel ; par contre, la façon méthodique qu'emploient les professionnels pour analyser et comprendre les problèmes s'avère toujours d'une grande utilité.

Ainsi, la contribution professionnelle s'avère très précieuse lorsqu'il s'agit d'enseigner aux membres de groupes d'entraide des méthodes de résolution de problèmes, en ce qui concerne des questions telles le recrutement, la stabilité du membership, la formation, etc. Un tel enseignement a non seulement l'avantage de procurer aux membres une façon systématique de procéder, qu'ils pourront intégrer à leur fonctionnement, mais également de se centrer sur les propres idées des membres.

Il est bien sûr que l'aide professionnelle peut également être très utile en ce qui concerne des questions de recherche comme lorsque des groupes d'entraide font des demandes de subvention. En effet, les organismes subventionnaires exigent souvent l'évaluation des services en cause. Il arrive trop souvent que des organismes ont presque dû fermer leurs portes tellement ils étaient dépassés par ces exigences, n'ayant pas les ressources ou les compétences nécessaires pour exécuter un tel travail.

Mais l'élément principal de ce nouveau rôle professionnel demeure le respect total et inconditionnel du mode de fonctionnement propre aux groupes d'entraide. Ainsi dans le domaine du support émotif, il est primordial de respecter intégralement la façon dont les gens s'entraident, sans tenter d'y changer quoi que ce soit, ou en influençant les relations d'aide par l'entraînement aux méthodes thérapeutiques. Lorsque les professionnels jouent un rôle de supervision auprès de membres de groupes d'entraide, cette activité doit consister uniquement à fournir une rétroaction positive aux membres, c'est-à-dire leur souligner les conséquences positives de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils ont dit, ou de la façon dont ils ont écouté. Il s'agit en fait d'arriver à renforcer ou à appuyer le groupe sans tenter de le changer.

Par ailleurs, la formation des professionnels peut constituer un handicap lorsqu'ils sont appelés à mettre sur pied un groupe d'entraide. En effet, les professionnels sont habitués à fonctionner avec des stratégies d'intervention relativement systématiques et à faire évaluer leur performance ; donc, ils ont tendance à concevoir les groupes d'entraide selon la même perspective. Ainsi, ils définissent les groupes d'entraide comme une méthode d'intervention assez formalisée et relativement stable dans son fonctionnement et ceux-ci devraient, en conséquence, avoir les caractéristiques suivantes :

— être constitués d'un groupe homogène de personnes

— qui se réunissent à intervalles réguliers

— pendant une période de temps relativement longue

— afin de partager leur vécu émotif.

Les professionnels vont tout de suite conclure à l'échec s'ils ne réussissent pas à mettre sur pied un groupe qui possède toutes ces caractéristiques.

Or, l'entraide est une réalité souvent fluide et transitoire ; le groupe d'entraide n'en constituant que la facette la plus formelle, la plus visible et la plus stable. Le processus d'entraide entre

voisins, par exemple, existe souvent à l'état de latence et ne se manifeste qu'en cas de nécessité, comme lorsqu'une femme protège l'enfant d'une voisine parce qu'il y a danger. En d'autres occasions, quelques conversations spontanées sur le perron de la porte vont être suffisantes pour calmer l'anxiété de jeunes mères qui se parlent de leur nourrisson. Il peut même arriver qu'une seule rencontre formelle dans un groupe d'entraide soit suffisante pour certains participants qui y prennent contact et continuent à se rencontrer de façon informelle dans d'autres contextes (Guay *et al.*, 1987).

Enfin, les professionnels présument souvent, à tort, que les participants éventuels d'un groupe d'entraide sont toujours intéressés à s'engager rapidement dans le partage émotif, en parlant en groupe, de leurs problèmes personnels et intimes. En fait, ils cherchent souvent à satisfaire d'autres types de besoins tels l'encouragement à persister dans leurs efforts, la socialisation et le loisir, ou encore la défense des droits.

En fait, il n'est pas rare que l'histoire des groupes d'entraide passe par une première phase caractérisée soit par le partage émotif ou l'encouragement, suivie d'une deuxième phase où ce sont soit les activités de loisir, soit les activités de défense des droits qui deviennent prioritaires.

Quoi qu'il en soit, cette réflexion est loin d'être terminée, car les années qui viennent vont nous apporter beaucoup de matière pour enrichir notre compréhension. En effet, les groupes d'entraide sont actuellement dans une phase d'expansion accélérée, et il est intéressant de constater qu'ils deviennent de plus en plus complémentaires à la pratique professionnelle avec laquelle ils se situent en continuité directe plutôt qu'en opposition comme c'était le cas il y a quelques années. Ainsi, les professionnels, constatant la grande pertinence du support émotif basé sur l'affinité et la mutualité, intègrent le groupe d'entraide à leur pratique courante (Anderson, 1981) ou lui donnent même la préséance (York *et al.*, 1983).

RÉFÉRENCES

Anderson, C.M., G. Hogarty, et D.J. Reiss (1981). « The Psychoeducational Treatment of Schyzophrenia », dans : Goldstein (éd.), *New Directions for Mental Health Services*, nº 12, Jossey-Bass.

Barrett, J.E. (1979). *Stress and Mental Disorder*, New York, Raven Press.

Bouchard, C., J. Beaudry et C. Chamberland (1984). « Pauvreté économique, pauvreté sociale et mauvais traitements envers les enfants : le cas de Montréal ». Conférence prononcée au 5e Congrès international sur les enfants maltraités et négligés, Montréal, septembre.

Cohen, S. et L.S. Syme (1986). *Social Support and Health*, Academic Press.

Collins, A. et D. Pancoast (1976). *Natural Helping Networks*, Washington, D.C., National Association of Social Workers.

Davis, H.R. (1978). « Management of Innovation and Change in Mental Health Services », *Hospital and Community Psychiatry*, vol. 29, nº 10, p. 649-658.

Frank, J.D. (1981). « Therapeutic Components Shared by All Psychotherapies », dans J.H. Harvey et M.M. Parks (éd.), *Psychotherapy Research and Behavior Change*, The Master Lecture Series, vol. 1, American Psychological Association.

Garbarino, J.et D. Sherman (1980). « High-Risk Neighborhoods and High-Risk Families : The Human Ecology of Child Maltreatment », *Child Development, 51*, p. 188-198.

Glaser, E.M., H.H Abelson, et K.N. Garrison (1983). *Putting Knowledge to Use*, Jossey-Bass.

Godbout, J. et M. Leduc (1987). *La face cachée du système*, INRS — Urbanisation.

Gottlieb, B.H. (1983). *Social Support Strategies : Guidelines for Mental Health Practices*, Sage.

Guay, J. et L. Lepage (1983). *L'utilisation de l'aide naturelle en période postnatale*. Projet subventionné par le CQRS, nº RS 500 A 81 et Santé et Bien-être Canada, nº 6551-2-42.

Guay, J. (1984). *L'intervenant professionnel face à l'aide naturelle*, Chicoutimi, Gaétan Morin.

Guay, J. et L. Lapointe (1985). *Document d'initiation aux types d'intervention communautaire*, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.

Hadley, R. et M. McGrath (1980). *Going Local : Neighborhood Social Services*, NCVO Occasional Paper I, London, Bedford Square Press.

Harris, S. (1981). « Les dix étapes de l'établissement d'un groupe d'entraide », *Santé mentale au Canada, 29* (1).

Havelock, R.G. (1969). *Planning for Innovation*, Ann Harbor, Institute for Social Research, University of Michigan.

Kimboko, P.J. (1962). *The Articulation of Formal and Informal Helping : The Influence of Organizational Context on Relationships between Professional and Lay Caregivers*, Doctoral Dissertation in Urban Studies, Portland State University.

Langlois, R. (1981). « Coupe-Circuit : une alternative à la psychiatrie », *Santé mentale au Québec*, vol. VI, nº 2, novembre, p. 119-126.

Langlois, R. (1984). « Alternative et institutions en santé mentale, prisonnières du même paradoxe », dans : *Les alternatives en santé mentale*, collection NŒVD, Montréal, Québec/Amérique, p. 167-173.

Langlois, R. et J. Guay (1984). *Compte rendu du programme de consultation en intervention communautaire au CLSC Basse-Ville Québec*, CLSC Basse-Ville, Québec.

Leduc, A. (1980). « L'apprentissage et le changement des attitudes, l'approche interactionniste de Staats », *Canadian Journal of Education*, 5, 3, 15-33.

Lepage, L., J. Guay et M. Desrosiers (1985). *L'aide naturelle en périnatalité*. Rapport de recherche, CQRS.

Lepage, L., J. Guay et M. Desrosiers (1987). *Écologie sociale des parents à risque et intervention infirmière en période postnatale*, École de psychologie et École des sciences infirmières, Université Laval.

McKnight, J. (1977). « Le professionnalisme dans les services : un recours abrutissant », *Sociologie et sociétés*, 9, 1.

Pilisuk, M. et S.H. Parks (1986). *The Healing Web*, University Press of New England.

Romeder, J.M. (1982). *Les groupes d'entraide au Canada*, Ottawa, Unité de l'information sur les programmes, Santé et Bien-être social Canada.

Tornatsky, L.G. et E.O. Fergus (1982). « Innovation and Diffusion in Mental Health », dans : A.M. Jeger et R.S. Slotnick, R.S. (éd.), *Community Mental Health and Behavioral Ecology*, Plenum Press.

York, P., D. York, et T. Wachtel (1983). *Tough-Love*, Bantam.

11

De nouvelles relations entre travail rémunéré et bénévole, entre économique et social

Guy Roustang

La tertiarisation de l'économie est un phénomène massif, reconnu par tout le monde. Mais le tertiaire est une notion trop englobante pour permettre les analyses fructueuses. Distinguer un tertiaire standardisable (le traitement des informations dans la banque, les assurances, les télécommunications, etc.) d'un tertiaire relationnel est déjà plus précis. Le tertiaire relationnel recouvre l'essentiel des besoins de santé, d'éducation, de culture, de développement personnel et c'est lui qui est susceptible de connaître des développements infinis. Mais le développement de ce tertiaire relationnel va-t-il se faire dans les cadres de la société salariale qui était adaptée à la croissance de nos économies industrielles, ou au contraire va-t-il engendrer une nouvelle organisation socio-économique ? Notre hypothèse serait que les groupes d'entraide sont une des prémices d'une autre organisation sociale qui se cherche et qui serait mieux adaptée à l'épanouissement du tertiaire relationnel.

RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET AUTONOMISATION DE L'ÉCONOMIE

Mieux comprendre la signification des groupes d'entraide et leurs potentialités suppose de les situer dans l'évolution économique actuelle. Depuis les débuts de la révolution industrielle, la

dynamique de la société reposait sur l'augmentation des richesses économiques. Pendant toute une période, la misère des travailleurs (sans commune mesure avec la pauvreté de la société traditionnelle) a alimenté l'accumulation du capital et le développement des forces productives au bénéfice des propriétaires des moyens de production. Puis, progressivement, la législation du travail, l'organisation des syndicats, la protection des salariés par les régimes de sécurité sociale ont permis de faire bénéficier l'ensemble de la population de l'augmentation des richesses économiques. On croyait alors avoir découvert le mouvement perpétuel en sortant des crises de surproduction, grâce à une répartition mieux équilibrée des gains de productivité entre les investissements (garants de nouveaux progrès de production) et les salaires ou prestations sociales garantissant des augmentations de la consommation.

L'autonomisation de l'économique a été une des caractéristiques dominantes de l'évolution de nos sociétés depuis la révolution industrielle. K. Polanyi a bien montré comment s'est effectué le désencastrement de l'économie de marché, et la nouveauté que cela constituait par rapport à toutes les sociétés traditionnelles. Peut-être pourrait-on préciser par rapport à K. Polanyi que contrairement à ce qu'il espérait il y a une quarantaine d'années, le mouvement de désencastrement s'est poursuivi avec l'intervention progressive de l'État. Il y a eu nouveau progrès de la monétarisation et de l'individualisation avec la montée de l'État-providence. Grâce à un développement du public par rapport au privé, du non-marchand par rapport au marchand, on a pu certes remédier aux conséquences désastreuses qu'avait eues sur les travailleurs la période sauvage du capitalisme, mais l'autonomisation de l'économie monétaire s'est poursuivie. Du point de vue de la solidarité, cela signifie par exemple que chaque citoyen s'est déchargé de plus en plus sur l'État de ses responsabilités vis-à-vis de son prochain. Il y a eu affaiblissement progressif des institutions intermédiaires entre l'individu et l'État.

Aujourd'hui, peut-on penser que le mouvement d'autonomisation de l'économie est en train de marquer le pas réellement ? Au risque de m'illusionner, comme K. Polanyi il y a une quarantaine d'années, c'est la thèse que je défends.

Tout l'équilibre de la société salariale, et de la protection sociale qui allait de pair, est mis en échec par la montée du chômage. L'opinion publique et les dirigeants sont enfin convaincus aujourd'hui que la crise est profonde. On ne nous promet plus la sortie du tunnel pour demain, comme le premier ministre français le faisait un ou deux ans après le début de la crise de 1973, ni un développement de l'emploi dans l'industrie, grâce aux nouveaux biens de la micro-informatique, ni le retour au plein emploi grâce à une relance de la demande, comme le faisait le programme socialiste français en 1981, etc. Bien des illusions sont tombées, mais ou bien une description réaliste de la situation entraîne la résignation à l'égard « de l'emploi en miettes [1] », ou bien on continue à insister sur des remèdes qui, pour nécessaires qu'ils soient afin de nous éviter de nous enfoncer davantage, sont très insuffisants pour ouvrir de nouvelles perspectives. C'est ainsi que les efforts concernant la formation professionnelle, la modernisation des entreprises, une meilleure utilisation des ressources humaines pour maintenir ou améliorer la compétitivité doivent absolument être poursuivis ; mais dans le même temps il faut prendre la mesure des changements qui s'opèrent dans la place de l'économie monétaire dans la société, pour orienter l'action des institutions et des individus de manière vraiment novatrice.

LA MONTÉE DU TERTIAIRE RELATIONNEL

L'idée que les services peuvent prendre le relais de l'agriculture et de l'industrie dans les créations d'emplois est sans doute le dernier argument utilisé aujourd'hui pour nous éviter d'affronter des changements radicaux dans notre organisation socio-économique. On dit : puisque les besoins non satisfaits sont immenses, il devrait y avoir du travail rémunéré pour tous et de manière

illimitée. Voilà une pseudo-évidence[2]. L'accroissement des richesses économiques s'est fait grâce à des systèmes de production qui organisaient de manière complexe des équipements de plus en plus sophistiqués et une main-d'œuvre ayant des compétences variées. A. Smith avait analysé avec perspicacité les promesses d'accumulation des richesses que permettaient la division du travail et la spécialisation. Mais la demande de biens susceptibles d'être ainsi produits connaît une certaine saturation ou pour être plus précis : la demande de ces biens progresse moins vite que la productivité entraînant une diminution de l'emploi. Ce qui est évident pour l'agriculture depuis longtemps l'est devenu pour l'industrie, et le devient pour le tertiaire standardisable (banques, assurances, télécommunications, certains services aux entreprises, administration des impôts et de la sécurité sociale, en général, les activités consistant à traiter des documents). Dans ce tertiaire standardisable, comme dans l'industrie, il y a eu rationalisation des procédures et recours à des équipements électroniques et informatiques. Dans la plupart de ces domaines, on peut s'attendre à des réductions d'effectifs, car la productivité du travail y augmente plus vite que la production.

Une autre partie du tertiaire connaît une demande considérable dont on ne voit pas la saturation possible, c'est tout ce qui correspond à ce que l'on peut appeler l'économie des soins ou de la relation : éducation, santé, travail social, activités de développement personnel. Et dans ces domaines les gains de productivité sont nuls ou faibles, car prestataire du service et bénéficiaire sont face à face et y consacrent le même temps. Bien sûr, la distinction entre tertiaire standardisable et relationnel n'est pas toujours facile à faire et des gains de productivité ne sont pas exclus pour la santé ou l'éducation mais, dans ces domaines, la qualité du service dépend plus de son caractère personnalisé que du recours à des équipements sophistiqués qui ont remplacé le travail humain.

Mais, dira-t-on, puisque la demande de tertiaire relationnel est considérable, il suffit de créer des emplois dans ces secteurs pour retrouver le plein emploi. Et dans tous les pays occidentaux,

l'État ou la sécurité sociale ont créé directement, ou indirectement par leur financement, un nombre considérable de postes dans l'éducation, la formation, les services de santé, etc. Mais aujourd'hui les financements font défaut et il y a de fortes réticences à voir augmenter les impôts ou charges sociales. Tant que la croissance était forte, un pourcentage relativement stable de prélèvements obligatoires sur le PIB amenait des ressources accrues à l'État. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi.

QUEL DÉVELOPPEMENT DU TERTIAIRE RELATIONNEL ?

Le contraste entre le développement des produits standardisables et du tertiaire relationnel est très grand. Alors que le prix des produits industriels tend à baisser grâce aux progrès importants de la productivité, élargissant ainsi la demande, le prix des services reste stable compte tenu de la stagnation de la productivité. Et au fur et à mesure que le poids du tertiaire relationnel augmente dans le PIB, la croissance, qui reposait sur les gains de productivité, tend à ralentir. Du point de vue des particuliers, cela signifie aussi moindre croissance des revenus. Sans doute est-il illusoire de croire à une reprise d'une croissance forte, si, structurellement, l'essentiel du ralentissement de la croissance provient du transfert de la demande des biens et services à forte augmentation de productivité vers la demande de services relationnels, avec augmentation de productivité faible ou nulle. La question est de trouver des solutions qui permettent de développer l'économie des soins, compte tenu de la crise financière de l'État-providence, et de la crise de légitimité, qui se manifeste par le refus de voir augmenter impôts et charges sociales.

Une solution peu satisfaisante qui tend à se développer augmente les inégalités sociales. Elle consiste à baisser le coût du travail dans les services, ce qui entraîne une augmentation de la demande de ces services... pour ceux qui peuvent se les payer. Il y a là un risque de retour à une forme de domesticité : ceux qui

ont des emplois correctement rémunérés vont avoir à leur service des gens mal payés qui effectueront pour eux certaines tâches socialement dévalorisées. Le développement spectaculaire des services aux États-Unis s'est fait en bonne part selon ce schéma. En France, il n'y a pas eu un tel développement des services et l'on s'est refusé jusqu'à présent à abandonner le salaire minimum, mais les travaux d'utilité collective par exemple, qui concernent 230 000 jeunes embauchés essentiellement dans les associations ou les collectivités locales, sont très mal payés eux aussi. Certaines voix bien intentionnées préconisent le même développement des services qu'aux États-Unis, mais sans la dualisation de la société américaine. Autrement dit on veut en avoir les avantages (les créations d'emplois) sans les inconvénients (les faibles rémunérations et la précarisation), mais c'est vouloir le beurre et l'argent du beurre.

Une autre orientation doit être privilégiée si l'on veut éviter la cassure de la société. Mais elle suppose une révolution dans les institutions, dans les mentalités, dans les façons de voir à laquelle on semble peu disposé. D'autant moins qu'aujourd'hui une majorité de nantis risque d'accepter la marginalisation d'une minorité. Au XIX^{e}, c'était l'inverse : une minorité de nantis face à une majorité qui pesait pour une amélioration de sa situation.

La meilleure façon de lutter contre l'aggravation rapide des inégalités sociales, contre l'exclusion sociale d'une minorité de plus en plus nombreuse, c'est le partage de l'emploi et des revenus grâce à une réduction progressive de la durée du travail au fur et à mesure des augmentations de la productivité du travail. Au cours de la période de forte croissance après la seconde guerre mondiale, les gains de productivité se répartissent entre investissements (pour étendre la production et augmenter à nouveau la productivité) et augmentation des revenus (pour augmenter la consommation) ; la durée annuelle du travail ne baissant pas, en France du moins, jusqu'en 1965. Aujourd'hui, les gains de productivité servent à des investissements pour augmenter la productivité du travail, très peu pour accroître les capacités de production, compte tenu du

type d'investissements réalisés. Pour éviter l'augmentation du chômage, la seule solution raisonnable est donc d'utiliser une part importante des gains de productivité à la réduction de la durée du travail. Cela signifie, pour les salariés ayant un emploi, une moindre croissance de leur revenu au bénéfice d'une augmentation du temps libre.

LE CHANGEMENT DANS LA NATURE DU PROGRÈS SOCIAL

La moindre croissance des revenus et du PIB ne signifie nullement la stagnation sociale, mais que les progrès ne sont plus à attendre d'une augmentation des richesses économiques, telles qu'elles étaient évaluées par l'économie monétaire. Puisque les nouveaux besoins portent principalement sur l'économie des soins ou de la relation, sur le développement personnel, c'est à une nouvelle forme de progrès que nos sociétés doivent aspirer, ce qui suppose une autre organisation socio-économique. On a vu qu'actuellement le développement de l'économie de soins et de la relation bute sur deux obstacles, compte tenu de la stagnation de la productivité du travail dans ces secteurs : d'une part, les difficultés de financement dus à la faible croissance des revenus et à la crise financière de l'État-providence et, d'autre part, sa crise de légitimité. Pour augmenter le volume de ces services sans accroissement des coûts, il faut faire appel à un travail non rémunéré. Et pour en augmenter la productivité, il faut développer des situations intermédiaires entre l'économie monétaire des services traditionnels privés ou publics et l'autoproduction domestique, la participation des usagers, et une meilleure ouverture des services sociaux sur la société, remédiant à la crise de légitimité, et pouvant contribuer ultérieurement à l'acceptation de voir augmenter impôts et charges sociales, si les contribuables sont persuadés que leur utilisation est judicieuse.

L'exemple des crèches parentales permet d'illustrer l'intérêt d'une participation des usagers au fonctionnement du service. Alors

qu'une crèche collective sur financement public fonctionne uniquement avec des salariés, une crèche parentale suppose une participation en temps des parents : une ou deux demi-journées par mois par exemple. Dans une crèche parentale qui reçoit une vingtaine d'enfants, il y a deux salariés permanents seulement et la participation en temps des parents, qui correspond à l'équivalent de quatre salariés, dont un poste pour la préparation des repas, le ménage et la gestion. Avec les mêmes fonds publics, on peut donc créer trois fois plus de crèches parentales que de crèches collectives. Or les besoins sont importants et ne peuvent être satisfaits aujourd'hui avec les méthodes traditionnelles. Il faut souligner également que la productivité du travail des parents, lorsqu'ils participent à la garde des enfants dans la crèche parentale, est plus élevée que dans le cadre domestique, car ils s'occupent dans le même temps de plusieurs enfants.

L'exemple des crèches parentales pourrait être utilisé aussi pour les soins aux personnes âgées, dont les besoins seront très importants dans les années à venir. Les crèches parentales sont des institutions intermédiaires entre les institutions qui fonctionnent selon des modalités purement monétaires (privées ou publiques) ou purement autoproductrices dans le cadre domestique. Elles mêlent subventions publiques et participation financière des usagers, travail salarié et participation en temps non rémunéré des usagers. Ce type de solution lève les obstacles au développement des services de soins que sont le manque de financement et la stagnation de la productivité du travail. La participation active des usagers, qui donnent du temps non rémunéré, sera d'autant plus facile que la durée du travail diminuera pour l'ensemble des salariés. Il y a évidemment cohérence entre partage du travail et des revenus entre tous, par réduction du temps de travail, et développement de ces institutions intermédiaires. Cette cohérence s'oppose à celle qui refuse le partage du travail et des revenus et qui compte uniquement sur la solvabilisation des services pour leur développement, avec aggravation des inégalités sociales.

SYNERGIE DU SALARIAT ET DU TRAVAIL BÉNÉVOLE

L'opposition n'est pas entre ceux qui seraient favorables, les uns à la solution marchande (monétaire), les autres à l'autoproduction. En effet, on peut penser que le développement des institutions intermédiaires, qui abaissent les coûts relativement au service rendu, amènera l'usager et le contribuable à accepter plus volontiers d'augmenter les dépenses privées ou publiques dans ce secteur de l'économie des soins, et donc en définitive à y créer davantage d'emplois rémunérés. Il faut dépasser une opposition trop simpliste entre salariat et bénévolat qui ferait croire que si l'un se développe, c'est aux dépens de l'autre. Ceux qui sont opposés au bénévolat se trompent sans doute d'époque, s'ils croient qu'État et contribuables sont prêts à augmenter sensiblement le financement d'institutions sociales dont la légitimité est contestée à tort ou à raison. Le mouvement général de monétarisation, de salarisation, d'institutionnalisation, marque le pas inéluctablement en raison de la crise de financement, mais compte tenu aussi du cercle vicieux qui amène l'individu de plus en plus isolé et déresponsabilisé à demander toujours plus à l'État. Pour sortir du cercle vicieux il faut rapprocher les services de l'usager, lui permettre de participer. Les professionnels du social ne peuvent plus dire aux usagers : laissez-nous faire, vous êtes incompétents. À l'inverse, les usagers ne peuvent pas compter le plus souvent sur le seul bénévolat pour faire fonctionner des structures qui ont besoin de stabilité, de professionnalité plus faciles à obtenir aujourd'hui avec le salariat. C'est donc à de nouvelles relations salariat-bénévolat qu'il faut tendre, les salariés sortant d'un corporatisme dépassé et prenant conscience que de nouveaux moyens de financement supposent une nouvelle relation aux usagers, une ouverture des services aux préoccupations ou questions bonnes ou mauvaises de l'environnement, les bénévoles acceptant de passer un véritable contrat avec les institutions auxquelles ils collaborent, en précisant bien les engagements respectifs de chacun. L'amateurisme doit être exclu, et la formation des bénévoles être assurée en permanence. L'acquisition de réelles compétences par les bénévoles rendra, du reste,

leur travail plus attractif et facilitera les passages, tout au cours de l'existence, entre travail rémunéré et non rémunéré.

Compte tenu de la rareté des moyens financiers face aux besoins, compte tenu aussi de la déresponsabilisation due au fait que l'on compte trop sur l'État pour s'occuper de son prochain, les modalités d'intervention de l'État doivent être infléchies. Aide-toi, l'État t'aidera est une formule préférable à celle qui consiste pour l'État à s'occuper de tout à notre place. Pour reconstituer un tissu social plus dense, l'État, les collectivités locales, les caisses d'allocations familiales peuvent aider ceux qui sont prêts à prendre des initiatives et à contribuer par leur participation personnelle à la satisfaction des besoins dans le domaine de l'économie des soins. Tout le monde insiste aujourd'hui sur l'intérêt de rechercher la complémentarité des aides et actions des pouvoirs publics et parapublics, des associations, des communes, pour sortir du cloisonnement et mieux coordonner les politiques sociales locales proches des besoins. Cela suppose aussi que les aides publiques et parapubliques reposent sur des contrats précisant bien les objectifs et moyens mis en œuvre, avec essai d'évaluation dans toute la mesure du possible.

RECOMPOSITION DE L'ÉCONOMIQUE ET DU SOCIAL

J. Huber, dans son étude sur les groupes d'entraide à Berlin-Ouest, insiste sur une nouvelle conception, qui s'y fait jour, du professionnel ou de l'expert dans les secteurs de la santé, du social ou du culturel [3]. Il s'agit de mettre en question les anciens modèles trop simples qui voulaient que d'un côté il y avait celui qui avait des problèmes, et de l'autre côté celui qui les désignait et les résolvait. Dans les groupes d'entraide berlinois, c'est un modèle professionnel coopératif qui domine et qui recherche l'initiative et la collaboration des bénéficiaires. Ce modèle ne correspond pas à un refus des techniques modernes, il cherche à remédier au découpage excessif en spécialités et domaines d'intervention. Pour réinsé-

rer socialement des jeunes sortis de prison, il s'agit de les aider tout à la fois à faire un projet professionnel et à trouver une communauté de vie et d'habitat. Le modèle coopératif cherche à relier la technicité nécessaire de l'expert à l'expérience et à la capacité d'autodiagnostic du « client ». Celui-ci doit passer progressivement de la dépendance à l'autonomie, et sa participation à des groupes de personnes ayant les mêmes difficultés peut lui permettre à la fois de bénéficier du soutien d'un expert et de l'amitié des autres. Chacun peut même changer de rôle, tantôt être le conseiller des autres et tantôt celui qui va bénéficier de leur conseil.

Le développement d'un certain nombre de services de proximité suppose de mettre à jour une demande qui est souvent latente et éclatée. Comme l'ont montré B. Eme et J.-L. Laville, l'expression de cette demande et l'accroissement de la clientèle nécessaire au démarrage du service supposent une mobilisation des ressources humaines locales, individuelles et collectives [4]. Ils donnent l'exemple d'un service de coiffure à domicile, qui n'a pu prendre son essor que lorsque des associations et des comités locaux de personnes âgées et handicapées se sont portées garants, en quelque sorte, et ont pu lever la méfiance compréhensible à l'égard de personnes inconnues, qui allaient entrer dans l'intimité d'un espace privé. Pour ces auteurs :

> La solvabilité de la demande [...] est fonction de stratégies complexes. Celles-ci ne sont pas réductibles à un calcul économique traditionnel, mais elles font appel à une approche socio-économique complexe des marchés et des différentes clientèles potentielles [5].

Un autre exemple analysé par ces mêmes auteurs permet de saisir la synergie qui résulte d'une collaboration interinstitutionnelle et d'une complémentarité entre insertion sociale de jeunes en difficultés, travail bénévole de retraités, et artisanat traditionnel, pour un service de dépannage à domicile pour les personnes âgées. Celles-ci appellent un standard pour demander un dépannage. Le standardiste contacte l'un des retraités bénévoles à partir d'un fichier qui mentionne leurs compétences et disponibilités. Le

retraité se présente au domicile de la personne âgée et réalise lui-même le dépannage s'il en a les capacités. Sinon, soit il fait appel à l'un des jeunes chômeurs appartenant à une association qui les aide à se réinsérer professionnellement ; soit, si cela sort des compétences de l'association, le chantier est cédé à une entreprise artisanale. Il y a collaboration intergénérationnelle fructueuse. Les personnes âgées ont confiance, grâce au relais des retraités ; ceux-ci trouvent dans leur activité bénévole des occasions de contacts ; quant aux artisans, ils acceptent le jeu de la complémentarité et en retirent des marchés dont ils n'auraient peut-être pas eu connaissance autrement. Et qui plus est, ils ont embauché plusieurs jeunes chômeurs membres de l'association qui participe à l'ensemble de ce dispositif. Il y a donc là de nouvelles formes de combinaisons entre le monétaire et le non-monétaire, entre le travail rémunéré et non rémunéré. Le bénévolat en l'occurrence permet d'améliorer la qualité du service, d'en réduire les coûts, et tout simplement de le rendre possible socialement grâce à une bonne insertion dans les réseaux de solidarité. B. Eme et J.-L. Laville concluent :

> Cette expérience [...] montre qu'il est parfois souhaitable d'affronter une certaine complexité sociale pour créer de l'économique, de mobiliser les marges du travail salarié, pour chercher de nouvelles modalités de travail aux confins du social et de l'économique [6].

NOTES

1. Alain Lebaube, *L'emploi en miettes*, Paris, Hachette, 1988, 258 p.
2. Guy Roustang, *L'emploi : un choix de société*, Paris, Syros, 1987, chapitre 3.
3. Joseph Huber, *Die neuen Helfer*, Munchen, Piper, 1987, p. 85. (Série Piper, Band 746.)
4. Bernard Eme et Jean-Louis Laville, « Articulations du travail salarié et du travail non salarié dans les services de proximité », Colloque européen sur le travail non salarié, 10 et 11 décembre 1987, tome 3, Commissariat général du plan.
5. *Ibid.*, p. 116.
6. *Ibid.*, p. 123.

12

Le communautaire et l'appareil

Jacques T. Godbout

Il ne faut pas être surdoué pour être médecin ! Ce qu'on oublie, c'est que ça prend surtout des qualités humaines : de la compassion, de l'empathie, du dévouement, du flair aussi [...].

Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec

Comment se caractérisent les organismes volontaires par rapport aux établissements publics dans le secteur des affaires sociales ? Lorsqu'on essaie de cerner la spécificité de leur pratique, un premier terme s'impose immédiatement : le communautaire. La référence communautaire constitue une caractéristique dont presque tous les groupes se réclament avec fierté, et dont ils défendent en outre l'exclusivité par rapport au secteur public. L'importance de cette référence est déjà un phénomène important. Alors qu'on parlait plus, dans le passé, de comités de citoyens ou de groupes populaires, aujourd'hui c'est la dimension communautaire qui désigne les associations volontaires locales actives dans le secteur social. C'est dans ce mystérieux ingrédient communautaire que résiderait le secret de leur efficacité et de la qualité de leurs interventions.

Qu'entendent ces organismes par des relations communautaires entre eux et le milieu, entre celui qui dispense des services et celui qui les reçoit ? Comment cela se compare-t-il avec la

relation entre employés et clients des services publics ? Une enquête récente [1] auprès d'une soixantaine d'organismes communautaires a permis de dégager un modèle communautaire qui sert de référence aux personnes engagées dans ces organismes et de le comparer au modèle qui, selon ces personnes, caractérise les interventions du secteur public. Ces deux modèles, construits à partir des réponses à nos questions, ont été désignés par les termes de *réseau* pour le modèle communautaire et d'*appareil* pour les établissements publics. Ils se caractérisent de la façon suivante :

1. Les organismes communautaires se situent dans une *structure centrée* qui se rapproche de ce que plusieurs auteurs décrivent comme un *réseau*, par opposition à un *appareil*, qui caractérise plus le secteur public.

2. Les relations entre l'organisme communautaire et le *milieu* relèvent d'une sorte de symbiose, sans *rupture*, par opposition aux appareils publics.

3. Les relations avec les clients se caractérisent par la *proximité*, au point où souvent le terme même de client est inexact et qu'on lui préfère celui de *membre*.

4. On peut caractériser *l'approche* des organismes communautaires par l'expression *problem solving* par opposition à l'appareil public dont l'approche est synoptique, scientifique, rationnelle.

5. Les relations aux *valeurs* des organismes communautaires se situent souvent à l'opposé des appareils. Dans les appareils publics dominés souvent par l'approche professionnelle, l'intervention est *neutre* par rapport aux valeurs. Au contraire, les organismes communautaires sont plutôt *centrés sur les valeurs*.

6. Enfin, la plupart des organismes communautaires ont insisté sur la *liberté* qui caractérise leur action par rapport aux institutions du secteur public encadrées dans des appareils bureaucratiques. Comme on le verra, cette caractéristique distingue le modèle communautaire actuel non seulement des appareils mais aussi de la communauté traditionnelle.

La suite du texte explicite ces caractéristiques. Lorsque la source n'est pas mentionnée, les citations sont des extraits d'entrevues.

UNE STRUCTURE A-CENTRÉE : UN RÉSEAU

La première caractéristique structurelle du modèle communautaire, c'est la *faible importance accordée aux structures*, par rapport aux établissements publics. Que ce soit dans leurs relations avec leurs membres ou leurs clients, avec le milieu, et même avec l'extérieur, on accorde plus d'importance aux personnes qu'aux structures. On ignore volontiers la structure formelle. Autrement dit, l'ensemble des relations est structuré plus par les affinités entre les personnes. C'est le modèle des « affinités électives ».

> Moi, à mon âge, j'ai été élevée dans un modèle hiérarchique, que ce soit à l'église, dans ma famille, etc. et plus tard dans ma communauté religieuse.
>
> Aujourd'hui, on a changé de modèle. Par exemple, je vis avec deux compagnes ; c'est elles qui me font vivre, parce qu'elles travaillent et que moi je ne gagne rien dans mon travail. Avant, tout cela se faisait par obéissance ; maintenant on le fait parce qu'on croit au partage, parce qu'on croit au modèle communautaire. Nos supérieurs ont changé aussi. Notre communauté a changé. *Elle a changé de modèle, sans changer tellement de structure*. Il faut d'abord construire le communautaire quotidiennement.

Cela dit, les structures existent évidemment. En s'inspirant des travaux de Vincent Lemieux, on peut les désigner par le terme de *réseau*, par opposition aux *appareils*, qui caractérisent plus la structure et le mode de fonctionnement des établissements publics (Lemieux, 1979, 1981 et 1986). Quelles en sont les principales caractéristiques ?

• La première et la plus importante caractéristique structurelle qui l'oppose à l'appareil, c'est que le réseau est *a-centré*. Il n'a

pas de centre contrairement à un appareil qui se définit d'abord comme « un système gouverné de façon hiérarchique » (Lemieux), avec un centre. Cela n'empêche pas la coordination d'exister entre les différentes instances. Mais elle se fait directement, sans coordonnateur. De nombreux exemples ont été fournis de ce mode de fonctionnement. Ainsi ce membre d'un centre de bénévolat de l'est du Québec : « Si un malade — même en fin de semaine — a besoin d'être transporté à Montréal, et qu'à Québec il faut quelqu'un pour l'aider pendant son transport, on appelle au centre de Québec qui trouve un bénévole. » De même un membre des Alcooliques anonymes (AA), qui peut téléphoner à toute heure à quelqu'un, dans presque tous les pays, s'il est en voyage.

Il y a ceux qui pensent en appareil, avec un centre explicatif fait d'une dimension dominante ou de variables principales. Et il y a ceux qui pensent en réseau avec des explications par voisinage et des principes d'organisation qui s'en dégagent. Les premiers ne peuvent concevoir la régulation que par un centre, les seconds conçoivent qu'elle puisse être a-centrée (Lemieux, 1980, p. 352).

• Ce sont généralement de *petits* organismes, et ce trait est considéré important. Lorsque la demande ou l'activité augmente, au lieu de croître, l'organisme tend plutôt à se diviser et, donc, le réseau à se multiplier. Le réflexe spontané, dans le mode de fonctionnement « réseau », c'est la création d'un autre organisme.

• Il existe souvent un conseil d'administration démocratique. Mais ce n'est pas un trait essentiel. De façon générale, les conseils d'administration sont composés de personnes qui émanent des membres eux-mêmes ou du milieu d'action de l'organisme, ou encore de ses employés, plus rarement. Ils sont le plus souvent cooptés.

Donc, par rapport au secteur public, les organismes communautaires fonctionnent plus sur le modèle du réseau. On doit cependant préciser que l'ensemble des établissements des affaires sociales ne constitue pas au sens strict un *appareil* géré hiérarchiquement à partir du centre, puisqu'il est constitué d'unités relative-

ment autonomes, avec des conseils d'administration, etc. C'est pour cette raison qu'on le désigne d'ailleurs aussi du nom de réseau. Il vaudrait mieux l'appeler quasi-appareil. Sa caractéristique principale est d'être tourné surtout vers l'intérieur. Cela apparaît dans la composition des conseils d'administration, où on retrouve surtout des représentants des autres établissements et des représentants des employés des établissements. Cela apparaît aussi dans les nombreuses tables de concertation que ce quasi-appareil met sur pied, et qui arrivent rarement à se prolonger à l'extérieur. Ce système public est tellement replié sur lui-même que, paradoxalement, il forme presque une « communauté », ce qui explique l'importance de son vocabulaire, de sa « culture » qui, à son tour, contribue à l'éloigner encore plus de l'extérieur.

LES RELATIONS AVEC LE MILIEU : SANS RUPTURE

Par rapport à l'appareil, le réseau communautaire est en *continuité* avec son environnement. Il s'agit d'ailleurs là d'une conséquence d'une caractéristique structurelle : le caractère flou, imprécis des frontières d'un réseau. Cette continuité avec le milieu se manifeste de plusieurs façons :

• d'abord, les organismes communautaires sont le résultat d'une *initiative du milieu*. Ils ne sont pas parachutés de l'extérieur. Ils naissent du milieu ;

• les *caractéristiques* socio-économiques des membres sont le plus souvent *semblables* à celles du milieu ;

• *l'origine géographique* est aussi la même : les membres de l'organisme communautaire proviennent du milieu et y résident ;

• *la « culture », le style, est similaire* : cela se manifeste par le type d'édifice — « qui ne ressemble pas à une bâtisse gouvernementale » — et, de façon plus générale, par le fait que, comme on l'a souvent affirmé, « chez nous nos clients se sentent chez eux. »

LE LIEN AUX CLIENTS : LA PROXIMITÉ

Il importe de distinguer les relations avec le milieu en général, que l'on vient de décrire, et les relations avec le client. Une certaine confusion existe. Le qualificatif de communautaire utilisé par les organismes se réfère parfois aux relations avec le milieu, et parfois aux relations entre les membres de l'organisme lui-même qui constitue alors une sorte de communauté au sens traditionnel du terme. Mais on ne peut établir ici de distinction claire. Parfois, le client, c'est un membre du milieu extérieur à l'organisme ; parfois, ce sont les membres de l'organisme et alors, le terme « client » ne s'applique pas de façon stricte. Il importe toutefois de faire la distinction entre le lien avec le milieu en général et le lien plus spécifique entre celui qui reçoit le service et celui qui le donne.

La première remarque qu'il faut faire ici, c'est que la distinction elle-même entre producteurs et usagers est souvent faible. Il y a continuité. Non seulement les clients sont coproducteurs, comme on l'affirme dans la littérature en administration publique (Whitaker, 1980 ; Ferris, 1984), mais on tend même à éliminer cette différence : « on est tous pareils », « personne n'est supérieur. On peut tous connaître le même problème que les gens qui viennent nous voir ». Souvent d'ailleurs on a connu ce problème. Cela est particulièrement vrai des groupes d'entraide, mais cela s'étend aussi à d'autres types de groupes de services (maisons de femmes, etc.). Cette continuité peut être aussi vue comme une caractéristique structurelle : l'absence de frontière fixe entre le producteur et l'usager, l'organisme et le milieu, l'intérieur et l'extérieur.

Par rapport à l'approche de la coproduction, le sens est renversé : ce n'est pas le client qui devient coproducteur. C'est plutôt le producteur qui perd son statut spécifique et tend à être « co-client », si on peut dire. Cela se manifeste de plusieurs façons.

• On répond aux *problèmes des clients tels qu'ils se posent* et on s'adapte même aux changements de clientèle. Si le problème change, l'organisme change afin de répondre à la nouvelle demande. Ainsi un organisme, dont l'objectif de départ est d'offrir des services aux *drop out* du système scolaire, réalise après quelques mois de fonctionnement qu'il rejoint en fait de jeunes itinérants ayant des problèmes de santé mentale. Décision est alors prise de se réajuster à cette clientèle « spontanée ».

• C'est *par la proximité que l'on connaît les besoins* de la clientèle, plutôt que par des enquêtes statistiques et des recherches, ce qui caractérise les appareils.

> Les gens suggèrent une idée et c'est de là qu'on part. Ce n'est pas le résultat d'études. Quand la réponse à l'activité diminue on arrête et on commence autre chose.

• On répond aux problèmes du client au *moment* où le problème se pose : on retrouve ici le thème de la disponibilité, de l'ouverture en dehors des heures normales, etc.

• On répond aussi à cette demande de la personne à *l'endroit* où elle se trouve. C'est la proximité géographique, la multiplication des lieux, le fait de se rendre sur place.

• Cette proximité se manifeste aussi par l'importance qu'on accorde à la *relation directe avec le client*, à l'absence d'intermédiaires. La relation est personnelle.

> Le CLSC veut faire des groupes d'entraide comme le nôtre. Ils ont demandé notre collaboration. On était d'accord. Mais alors ils ont voulu nous embarquer dans toute une série de rapports, faire un programme, toutes sortes de paperasses qui prenaient un temps fou. On avait de la difficulté à les rejoindre par téléphone. On leur a dit « bye bye ». Si c'est tellement compliqué de vous aider on n'a pas le temps, on va laisser faire et s'occuper de notre monde. C'est plus important.

• On parle le même langage. L'ésotérisme du langage est partout dénoncé. Pour certains, ce n'est pas qu'un problème de mots ; c'est une

> façon d'enlever la confiance aux gens et d'imposer son pouvoir. C'est arriver avec un pouvoir devant le monde. Il leur est difficile de parler simplement avec bon sens. Car ils s'imaginent que pour être compétents il faut les grands mots. L'important est de redonner confiance. Avec leurs grands mots, ils l'enlèvent.

• Enfin on est *responsable vis-à-vis le client* et vis-à-vis le milieu. C'est à eux d'abord que l'on considère avoir des comptes à rendre, et non à un système central, même si l'organisme fait partie lui-même d'un réseau beaucoup plus vaste, même international (AA par exemple).

Ces différentes caractéristiques, curieusement, rapprochent le modèle communautaire de la relation marchande, du marché, et l'éloignent du modèle bureaucratique ou professionnel qui caractérise les appareils. Cela conduit même parfois à entretenir des liens avec le secteur privé.

> Une femme suicidaire est venue nous trouver. Elle était vraiment en crise. On a essayé de la référer au réseau [public]. Ça aurait pris des mois. Finalement on a réussi à lui trouver quelqu'un, un psychologue en pratique privée.

Cela est étrange pour un modèle qui se veut communautaire, puisque le marché est, dans notre société, à l'origine de la rupture communautaire, de la distinction entre producteurs et consommateurs (Godbout, 1987). Il s'agit donc d'un modèle qui, comme le marché, est fondé sur la demande (au sens de « ce que le client demande »), mais qui en fait repose sur d'autres principes que le marché pour que l'offre et la demande se rencontrent.

Finalement, ce que les répondants affirment, c'est non pas qu'ils fonctionnent sur la base du marché, mais qu'ils sont aussi sensibles à la demande que dans le modèle du marché. Mais ce n'est pas le marché. Car il existe dans les organismes communautaires un lien d'appartenance à quelque chose de plus vaste que

la relation immédiate. C'est le modèle de la réciprocité. C'est pourquoi on parle des services « rendus » plutôt que « dispensés », comme dans l'appareil, ou produits, comme dans le marché. Rendre, comme si on les avait déjà reçus de quelqu'un d'autre...

L'APPROCHE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : *PROBLEM SOLVING* OU *PIECEMEAL ENGINEERING*

> Avec toutes ses structures, ses comités, ses concertations, le réseau [public] est toujours en train de chercher des *grandes solutions pour de petits problèmes*.

Une première façon de caractériser *l'approche* des organismes communautaires par rapport aux appareils consiste à dire qu'ils sont centrés sur la *solution de problèmes*. Par rapport aux appareils, qui fonctionnent à partir d'une logique et d'une approche synoptiques (Lindblom, 1965), à partir des objectifs qu'on se fixe, des moyens rationnels qu'on adopte pour réaliser les objectifs, etc., l'organisme communautaire part au contraire du problème et recourt à différents moyens pour le résoudre ou en diminuer l'intensité. Autrement dit, l'approche communautaire considère plus important, ou pour le moins plus prioritaire, de diminuer le malheur que d'accroître le bonheur [2]. Cette approche se manifeste de plusieurs façons :

• Par le fait que ces organismes adoptent une *multiplicité et une variété d'approches théoriques* en fonction du problème à résoudre, plutôt que l'inverse. Ils ne s'attachent pas à une problématique. « *On n'est pas là pour vérifier des théories, mais pour aider.* »

• La façon de travailler est *concrète* ; elle s'inscrit dans l'immédiat plutôt que dans un système général et abstrait. L'unité de l'intervention est dans la personne. « Les clients ne sont pas des numéros, mais des individus ; nous nous intéressons plus à la personne qu'au dossier, etc. »

> Nous ne recevons pas des malades, mais des êtres humains. Ça veut dire qu'on leur apporte de l'estime, qu'on va au salon mortuaire si son père meurt, etc.

• Les critères de compétence sont différents. Dans le modèle communautaire, la *compétence* repose principalement sur le fait *d'avoir connu ou d'avoir résolu* un problème soi-même (même si c'est partiellement) et aussi sur la *valeur de la personnalité* en général et sur sa capacité à être sensible aux problèmes des autres. Ce critère de compétence se manifeste dans la sélection des individus qui sont engagés dans l'organisme. Elle relève aussi de l'importance générale accordée aux relations personnelles tel que mentionné plus haut.

• *L'évaluation* des services est aussi marquée par cette approche. L'évaluation se réalise directement, par l'importance de la clientèle ou par *les évaluations directes* qui sont faites avec le client de toutes sortes de façons : réunions, questionnaires, etc. Dans l'évaluation, c'est le client qui a le dernier mot. On utilise peu les évaluations objectives, dites « scientifiques ». On se rapproche ici encore du mode de fonctionnement du marché.

UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LES VALEURS

Cette approche centrée sur le problème doit être complétée par une autre caractéristique essentielle du modèle communautaire. En effet, l'approche centrée sur le problème peut laisser entendre que le plus souvent on ne cherche qu'à corriger les situations à la marge, qu'il s'agit d'une approche minimaliste. Or, tout en étant centrés sur le problème, les organismes prétendent aussi toucher aux causes et souvent modifier le comportement en intervenant sur les valeurs. Alors que le modèle de référence des appareils est neutre par rapport aux valeurs, parce qu'il est fondé sur la science et le professionnalisme, les organismes volontaires, au contraire, accordent beaucoup d'importance aux valeurs. Cela se manifeste de multiples façons :

1. D'abord, chez quelques organismes, on trouve une certaine *méfiance vis-à-vis l'argent*. « On se fait toujours avoir par l'argent. » Cela entraîne une tendance à l'autofinancement. Il s'agit

là d'une vieille tradition communautaire, liée au refus du marché. Aujourd'hui, cette méfiance vis-à-vis l'argent est moins répandue. Elle prend souvent la forme d'une méfiance vis-à-vis l'argent de l'État plutôt que du marché (Le Ru, 1986, p. 56). L'autofinancement par le marché est souvent préféré à l'aide financière directe de l'État. Mais il est beaucoup moins facile à réaliser dans la mesure où les organismes communautaires desservent souvent une clientèle à faible revenu. On se reportera alors sur les subventions d'organismes privés, et en dernier lieu sur l'État, en tentant de varier les sources. Cette méfiance vis-à-vis l'argent est plus partagée par des organismes sans employé (ou avec peu d'employés). Pour les autres, cela prend la forme d'un dilemme souvent angoissant :

> On sait qu'avec plus d'argent du gouvernement on risque de devenir comme les grosses boîtes. Mais on a besoin d'argent. Si vous trouvez une solution dans votre recherche, n'oubliez surtout pas de nous envoyer le rapport [...] !

2. Pour nombre d'organismes, la « *guérison* » d'une personne implique une transformation de son système de valeurs, *l'acquisition de nouvelles valeurs*, qui redonne confiance en soi, ce qui va beaucoup plus loin que le problème pour lequel elle était venue.

3. Les organismes disent « *travailler sur les valeurs* ». C'est un trait capital par rapport au modèle scientifique des appareils où on travaille sur un problème technique qui doit trouver une solution technique. Cette approche implique un cheminement inverse de celui de l'approche techno-professionnelle. Elle part du problème précis et s'ouvre au global, allant jusqu'aux valeurs. Inversement, l'approche synoptique (rationaliste) part des objectifs, des finalités, éventuellement des valeurs implicites, et descend vers le problème précis qu'on situe par rapport à cet ensemble.

> Nous partons de l'intérieur et allons vers l'extérieur, alors que le réseau [public] fait le contraire.

4. Enfin il importe d'insister sur le fait que les personnes engagées dans les organismes communautaires affirment être *motivées par des valeurs* : l'amour, le service, le don, le dévouement,

le bénévolat prennent leur source ici. Un organisme qui fonctionne sur le modèle communautaire demande un certain engagement personnel, parfois presque un style de vie. Le travail dans l'organisme, c'est plus qu'un job. L'importance de ne pas considérer seulement un dossier mais la personne qui est devant soi prend aussi sa source ici. Soulignons toutefois que, pour nombre de répondants, ce dévouement n'est plus vécu comme avant. Nombreux sont ceux qui ont tenu à célébrer *les plaisirs du don*, et non plus le sacrifice.

> Ce n'est pas par grandeur d'âme que je fais cela. C'est par besoin. Je me suis aidé. Je reçois beaucoup des gens que j'aide.

Ces valeurs peuvent être religieuses mais pas nécessairement. Une certaine spiritualité diffuse caractérise beaucoup de groupes. La religion (ou la spiritualité) n'est pas toujours affirmée explicitement, au moment de l'entretien. Mais elle apparaît par les inscriptions sur les murs de bureau ou par d'autres traits. Ainsi cette phrase qu'on pouvait lire sur le mur, tout au long de l'entretien : « Nous apprenons à aimer vraiment lorsque « donner » et « recevoir » produisent en nous la même émotion. »

Par contre tous affirment respecter les valeurs religieuses de leurs clients et croient que cela contribue souvent à la guérison. Pour plusieurs répondants, les valeurs spirituelles, au sens large, sont la source principale de leur capacité d'intervention. « Les valeurs spirituelles sont ce qui empêche les bénévoles de faire des *burn out*. Lorsqu'ils perdent ce soutien, ils perdent le sens de ce qu'ils font. »

Tout en accordant une telle importance aux valeurs, on affirme ne jamais imposer ses valeurs, alors que, paradoxalement, l'appareil ferait l'inverse. L'approche scientifique cherche le bonheur, ou la santé, le bien-être. Ayant déterminé a priori le contenu de ces notions, on en déduit les comportements nécessaires. Sans utiliser directement les valeurs, on tente alors souvent d'imposer des comportements qui supposent des changements de valeurs chez la personne. Mais les résistances sont grandes car on ne parle

jamais explicitement des valeurs. Elles sont d'autant plus grandes que la rupture qui caractérise les relations entre l'appareil et le milieu rendent plus difficile la circulation des valeurs.

Cette référence aux valeurs prend, chez quelques groupes, une forme spécifique dans le cadre du don. Il s'agit de l'idée que pour guérir, améliorer son sort, trouver une solution à son problème, il importe de s'*abandonner à une force supérieure*. L'abandon de la volonté comme condition d'exercice de la volonté. La valeur de la personnalité (à laquelle on accorde tant d'importance, comme on l'a vu plus haut) ne conduit donc pas nécessairement au narcissisme. Car cette personnalité est elle-même quelque chose qui a été « donné ». On voit ici l'importance de l'expression « rendre » des services plutôt que « dispenser » des services. Des organismes rendent des services, parce que ce service leur a déjà été rendu. C'est pourquoi on a affaire à un système de réciprocité plutôt qu'à un système d'échange binaire, c'est-à-dire limité à deux personnes.

Cette dernière caractéristique se retrouve surtout chez les groupes d'entraide et ceux qui s'inspirent des Alcooliques anonymes ; mais aussi chez plusieurs groupes religieux et des organismes de bénévoles directement inspirés ou fondés par des institutions religieuses. Avec cette caractéristique, ces organismes communautaires se retrouvent particulièrement éloignés de la « culture organisationnelle » des appareils publics. Mais ils ne se retrouvent pas seuls pour autant, loin de là. Ils rejoignent bien sûr toutes les grandes religions et les grandes spiritualités, certains courants de la psychanalyse et même certains sociologues, parmi les plus grands, qui se permettaient même d'appliquer cette caractéristique au domaine de la science. « Mesdames et Messieurs ! disait Max Weber, seul l'être qui se met purement et simplement au service de sa cause possède une « personnalité » dans le monde de la science. » Il allait même jusqu'à ajouter : « Répondre aux demandes de chaque jour — dans sa vie d'homme, mais aussi dans son métier [...] — sera simple et facile si chacun trouve le démon qui tient les fils de sa vie et lui obéit » (1959, p. 66, 98). Avec cette

importance accordée à l'abandon de la volonté, le modèle communautaire refuse l'utopie de la société moderne qui consiste à croire que l'homme pourra, par sa propre volonté, transformer et contrôler rationnellement l'univers. C'est cette croyance qui est à la base du modèle d'intervention propre aux appareils.

LA LIBERTÉ

Inversement, cette dernière caractéristique des organismes communautaires les rapproche de la modernité. En effet, la plupart des membres d'organismes volontaires se sentent libres lorsqu'ils se comparent aux employés des appareils. On parle de marge de manœuvre, d'absence de bureaucratie et de contraintes venant de l'extérieur. Ce trait est important et il distingue le modèle communautaire actuel du modèle communautaire traditionnel qui contraignait les individus. C'est le refus de la fusion de l'individu au sein du groupe, laquelle était fondamentale au modèle communautaire tel que développé du moins par les anthropologues et imaginé par tous ceux qui étudient les sociétés non modernes. Dans une perspective historique, quel paradoxe en effet que cette insistance sur la liberté ! Faut-il rappeler que la liberté, historiquement, c'est le contraire de la communauté ? La liberté moderne a été conquise contre la communauté [3].

Ce retour à une communauté composée d'individus libres, c'est peut-être la nouvelle utopie qui veut réconcilier les avantages de la modernité et ceux de la communauté traditionnelle. Il est certain que sans cet ingrédient, le modèle communautaire attirerait bien peu de personnes. Ce passage de la « communauté obligatoire » à la « communauté d'appartenance » (Passaris et Raffi, 1984) est nécessaire pour que le modèle communautaire existe dans notre société. Personne ne souhaite retourner à la communauté obligatoire. Mais, par ailleurs, c'est par cette caractéristique que les organismes communautaires entretiennent une complicité indirecte, mais profonde avec l'État. C'est ce que nous verrons en conclusion.

CONCLUSION
UNE COMMUNAUTÉ LIBRE ET RESPONSABLE ?

Nous désignons ce modèle d'organisme par l'expression « communauté libre ». Refus de la rupture entre producteurs et usagers d'une part, qui rapproche les organismes communautaires de la communauté traditionnelle ; liberté affirmée d'autre part, qui les distingue de la communauté traditionnelle en ne contraignant pas les individus, et qui en fait des institutions modernes.

Comment cette communauté libre établit-elle les liens avec ses usagers ? Comment est-elle responsable tout en étant libre ? C'est la question principale qui se pose. Or, il existe une tendance, chez les organismes communautaires, à répondre à cette question en affirmant que cette relation est spontanée, qu'elle va de soi. À cause de leur proximité, de la similitude des préoccupations et des caractéristiques, de la continuité, bref de l'absence de fossé entre le milieu et l'organisme, plusieurs répondants affirment qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des mécanismes explicites de relations avec les usagers, que cela ne relève pas de leur modèle d'action. En fait, ce seraient les normes de la communauté, les valeurs du milieu dont l'organisme fait partie, qui joueraient le rôle de mécanisme de contrôle de l'adéquation des services dispensés par l'organisme à la communauté et à ses usagers.

Or, rien n'est moins évident. À la limite, cela pourrait s'appliquer au modèle communautaire « pur », c'est-à-dire sans l'ingrédient de la liberté. Il y aurait là quelques justifications à une telle position. Mais encore. Voyons les principales objections.

1. D'abord le modèle pur est rarement réalisé. Ou alors il est surtout réalisé comme modèle de fonctionnement de *l'organisme lui-même*, c'est-à-dire comme forme de relation *entre les membres de l'organisme*, ce qui ne suppose pas qu'automatiquement les relations avec le milieu sont de même type. Cela peut au contraire entraîner une tendance au repli communautaire. Ce narcissisme autogestionnaire coupe l'organisation de ses clients de façon aussi certaine que l'appareil bureaucratique gouvernemen-

tal, s'il n'existe pas de valeurs fortes, mais menaçantes par ailleurs pour la liberté à laquelle les organismes tiennent tant. Pensons par exemple aux communautés religieuses : les vœux de pauvreté et d'obéissance les « forçaient », d'une certaine façon, à rendre des comptes, à être près du milieu. Au nom de la liberté, les organismes refusent ce type de contrainte.

On doit cependant constater que ce modèle narcissique, courant dans les années 1970, semble en voie de disparition. Il est presque absent dans les organismes rencontrés.

2. Même dans le modèle pur de la petite communauté traditionnelle, il existe des formes institutionnalisées de prise de décision : c'est la démocratie directe, comme l'a très bien montré Baechler (1985). La démocratie directe a été inventée par les petites communautés. Et le suffrage universel, l'élection par la majorité, a été inventé dans les monastères, par les moines bouddhistes et chrétiens (Duverger, 1972). Le modèle communautaire ne dispense donc pas automatiquement de mécanismes explicites de relation entre les gouvernants et les gouvernés, même où il n'existe pas de distinction stricte entre producteurs et usagers. Raison de plus lorsque cette distinction existe.

3. Le modèle des organismes communautaires n'est pas le modèle communautaire pur. Il introduit un élément nouveau, étranger à la communauté traditionnelle : la liberté de l'individu. Dans ce contexte, la contrainte des normes communautaires joue beaucoup moins et oblige à se demander : dans le cadre d'une telle liberté, comment va-t-on évaluer l'action, les résultats ? Même si la proximité, la similitude, le fait d'avoir connu le problème maximise les chances de répondre adéquatement à la demande et aux problèmes des clients, cela ne dispense pas de mécanismes d'évaluation explicites des résultats par la communauté, par le milieu, d'autant plus que la liberté existe vis-à-vis cette communauté.

4. D'ailleurs, curieusement, ce sont ceux dont l'adéquation avec la communauté nous a semblé grande qui, par ailleurs,

possèdent aussi des mécanismes d'évaluation explicites, et considèrent ces mécanismes importants : AA, groupes d'entraide, etc.

On ne peut donc que s'opposer à la prétention de certains organismes communautaires de substituer à un mécanisme explicite d'évaluation et de responsabilité vis-à-vis le milieu et les clients le spontanéisme de la relation qui garantirait l'adéquation automatique de la réponse à la demande de service.

Ces mécanismes explicites sont nombreux : financement par le milieu, assemblée générale d'usagers, réunions d'évaluation, conseils d'administration, etc. Ils existent d'ailleurs dans nombre d'organismes communautaires.

La communauté libre et l'État

Ce qui fait qu'on peut qualifier aujourd'hui les organismes communautaires d'associations *volontaires*, c'est-à-dire libres, c'est l'intervention de l'État. C'est historiquement l'État qui a permis cette liberté. L'État sous toutes ses formes, y compris l'État local. Dans ce sens, l'État c'est le minimum de contraintes nécessaires dans la société pour que le reste soit libre. Au départ, l'État s'occupe de ce dont les personnes ne veulent plus s'occuper.

> L'État a été le libérateur de l'individu. C'est l'État qui, à mesure qu'il a pris de la force, a affranchi l'individu des groupes particuliers et locaux qui tendaient à l'absorber, famille, cité, corporation, etc. L'individualisme a marché au même pas que l'étatisme (Durkheim, cité par Rosanvallon, 1983, p. 81).

Rosanvallon ajoute :

> Le développement de l'État-providence est libératoire pour les individus qui, bénéficiant d'une protection personnelle, se trouvent déliés de leurs anciennes obligations envers des groupes de solidarité comme la famille, qu'il fallait autrefois ménager coûte que coûte pour sa sécurité (*Ibid.*, p. 70).

Avec le temps, son rôle s'est renversé. L'État essaie de prendre toute la place. Et tout le problème des relations entre les organismes volontaires et l'État est là. La liberté établit une étrange complicité entre les organismes et l'État, qui marque l'ensemble de leurs relations. La dépendance financière n'est qu'un aspect de cette relation.

De plus, il faut bien souligner que cette liberté n'a pas que des avantages du point de vue des clients, ou des citoyens en général. La liberté va contre certains droits fondamentaux, au sens où si une société décide que certains services sont un droit universel, à cause de cette liberté, elle peut difficilement les confier entièrement aux associations communautaires [4]. Dans ce sens, plus ils insistent sur cette liberté, plus ils fournissent des arguments à ceux qui s'opposent aux organismes au nom des droits de tous à certains services. C'est ici que peut s'immiscer ce qu'on pourrait appeler le faux communautaire, qui n'aurait de comptes à rendre à personne. Un organisme peut être hors de l'État sans être communautaire. On ne peut s'octroyer l'auréole du communautaire simplement parce qu'on est hors de l'État et que l'on ne vise pas le profit.

Certains services ne peuvent être rendus que par l'État. Seul il peut assumer la responsabilité qui rend possible le fait que les autres intervenants soient *libres*. Toutefois l'État peut être décentralisé, être contrôlé par le milieu, lui aussi, avoir des comptes à rendre de façon plus locale. On en arrive à cette nécessité, que ce soit l'appareil ou que ce soit l'organisme communautaire libre, de s'assurer de leur responsabilisation vis-à-vis leur milieu. On peut appliquer aux organismes communautaires cette phrase de Rosanvallon à propos de la société civile : « Ils ne peuvent en fin de compte exister face à l'État que s'ils comportent en eux-mêmes des mécanismes de responsabilité » (1983, p. 85).

La liberté des organismes met en évidence l'aspect moderne du modèle communautaire, son ambiguïté par rapport à la responsabilité que le mouvement communautaire peut assumer et la subtilité de sa relation avec l'État, en même temps opposition et complicité. C'est parce que l'État prend en charge nos parents que

des organismes volontaires qui décident de s'en occuper peuvent le faire de façon libre, sans l'obligation qui existait antérieurement. Cette liberté peut vouloir dire absence de responsabilité.

La société peut-elle confier des responsabilités au mouvement communautaire ? À qui rendra-t-il des comptes ? Comment cela se réconcilie-t-il avec son exigence légitime de liberté ? L'examen du modèle d'action qui caractérise les organismes communautaires conduit à remettre en question l'équilibre que l'État a progressivement établi avec ce qu'on a appelé la société « civile ». Finalement, cette réconciliation entre la création de liens et le maintien de la liberté, recherchée par le projet communautaire, c'est aussi ce que cherche tout individu : avoir des liens tout en restant libre. La façon dont chacun résout cette équation personnelle est un indicateur de la réussite de sa vie, ou du moins du degré de maturité atteint... Le modèle communautaire met plus l'accent sur les exigences des liens, alors que le modèle libéral tend à nier leur importance.

NOTES

1. Ce texte est une version réduite du chapitre 6 du rapport d'une recherche effectuée en 1986-1987 dans six régions du Québec pour le compte de la commission Rochon, *La face cachée du système*, Jacques T. Godbout, Mireille Leduc et Jean-Pierre Colin, Rapport présenté à la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux, recherche n° 22, Québec, Les Publications du Québec, 1987, p. 102-129.

2. Les organismes communautaires sont « popperiens » : « Vouloir le bonheur du peuple est, peut-être, le plus redoutable des idéaux politiques, qui aboutit fatalement à vouloir imposer aux autres une échelle de valeurs supérieure jugée nécessaire à ce bonheur. [...] À vouloir créer le paradis terrestre, on se condamne inévitablement à l'enfer » (Popper, 1979, p. 160).

3. Ainsi la loi de 1901, en France, par laquelle on accorde le droit d'association, fondement des organismes volontaires, avait, parmi ses objectifs, celui de combattre les *communautés* religieuses dont les membres, précisément, n'étaient pas libres.

4. Comme la société le faisait avant en confiant le secteur social aux communautés religieuses.

RÉFÉRENCES

Baechler, Jean, *Démocraties*, Paris, Calmann-Lévy, 1988 [1985].

Canac, Yves et Pierre Rosanvallon, « Que faire de l'État ? », (Un échange), *Le débat*, nº 26 (septembre), 1983, p. 69-93.

Duverger, Maurice, *Janus. Les deux faces de l'Occident*, Paris, Fayard, 1972.

Ferris, James M., « Coprovision : Citizen Time and Money Donations in Public Service Provision », *Public Administration Review*, juillet-août 1984, p. 324-333.

Godbout, Jacques T., *La démocratie des usagers*, Montréal, Boréal, 1987.

Lemieux, V., « Pouvoir des appareils et pouvoir des réseaux », dans ACSALF : colloque 1979, *La transformation du pouvoir au Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin, p. 345-352.

———, « Réseau et pratiques de communication de masse », dans J. Zylberberg (dir.), *Masses et postmodernité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986, p. 143-164.

Le Ru, Hervé, *De l'amour au management*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1986.

Lindblom, Charles E., *The Intelligence of Democracy*, New York, Free Press, 1965.

Passaros, Solange et Guy Raffi, *Les associations*, Paris, Éditions La découverte, 1984.

Weber, Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.

Whitaker, Gordon P., « Co-production : Citizen Participation in Service Delivery », *Public Administration Review*, juin 1980, p. 240-246.

13

De l'aide à la solidarité: l'actualité des pratiques chrétiennes

Gisèle Turcot

Les rapports d'activités des groupes d'entraide passent habituellement sous silence, ou presque, la participation des organismes d'Église ou même le fait que leur mise sur pied a été l'initiative de chrétiens ou d'une instance ecclésiale. Un bel exemple de ce silence nous est donné dans le récit de la lutte que des citoyens de Valleyfield ont menée pendant plusieurs années pour résoudre un problème d'eau potable. Il vaut la peine de s'y arrêter.

La brochure qui relate les activités du Comité des citoyens pour l'eau potable décrit le travail d'organisation communautaire du Centre local de services communautaires (CLSC) de Beauharnois auprès des citoyens ; il mentionne aussi les services d'éducation populaire qui ont été offerts par la Commission scolaire de Valleyfield. Une seule ligne du rapport fournit un indice des liens de l'Église avec le projet : « Un groupe formé autour de la fraternité Notre-Dame de l'Assomption et particulièrement alerté par cette situation fit appel au CLSC... »[1]. Ce groupe était constitué de familles à faibles revenus ; les mères étaient venues trouver les religieuses avec des enfants malades (à cause de la mauvaise qualité de l'eau potable), parce qu'elles ne savaient que faire des conseils des médecins et n'avaient pas les moyens de se procurer sur le marché un bien aussi essentiel que l'eau.

Les religieuses se sont impliquées avec le groupe dans toutes les étapes de la lutte ; elles étaient présentes lors des manifestations et des représentations à l'Hôtel-de-Ville, montrant le sérieux de la

cause, défiant les représailles et soutenant la conviction des citoyens qui, en l'occurrence, étaient surtout des citoyennes. Mais il faut lire entre les lignes ou avoir recueilli personnellement le témoignage de ces femmes pour saisir que le groupe d'entraide initial était né des rapports antérieurs des familles avec le service d'auxiliaires familiales qu'offrait cette communauté religieuse.

L'histoire des citoyens de Valleyfield est également assez révélatrice des déplacements qui se sont effectués dans les rapports entre les groupes de base, les milieux de la pastorale et les instances du pouvoir civil. Elle évoque de nouvelles pratiques chrétiennes qui recourent à l'action collective, au-delà de la seule distribution de secours individuels, et qui, sans abandonner le geste de charité, s'inspirent davantage des droits humains et même de l'option préférentielle pour les plus pauvres. C'est de ces déplacements que nous essayons maintenant de rendre compte.

ÉGLISE ET GROUPES D'ENTRAIDE : DÉFINITIONS

À notre connaissance [2], les pratiques d'un certain nombre de groupes chrétiens, ou de groupes qui se disent d'inspiration chrétienne, rejoignent celles des groupes d'entraide définis par *Solidarités* comme des « petites structures à caractère bénévole, qui permettent aux membres de s'entraider et de poursuivre un but spécial. Ils sont habituellement formés par des pairs qui se sont réunis pour s'aider mutuellement à combler un besoin commun, à surmonter un handicap commun ou une difficulté commune bouleversant leur existence, et à réaliser le changement social ou personnel souhaité ». Comme le font remarquer les auteurs de *Solidarités*, « ces groupes consacrent une part importante de leurs activités à informer leurs membres, à les mettre en contact avec des personnes-ressources, à favoriser l'acquisition d'habiletés particulières, etc. » [3]. Ils remplissent de multiples façons les fonctions de l'action éducative et préventive si caractéristiques de l'éducation populaire.

L'Église, quant à elle, est à la fois une organisation et un mouvement [4]. En tant qu'organisation, elle possède des ressources humaines et matérielles réparties dans les diocèses et les paroisses. Ses grandes orientations relèvent d'une autorité centrale, comme chez la plupart des grandes institutions.

Concrètement, au Québec, le choix des priorités pastorales appartient au palier diocésain : pour les questions sociales, ce sont les services diocésains de pastorale sociale (appelés aussi de promotion humaine) qui invitent les paroisses de leur territoire à identifier les problèmes locaux et à s'organiser pour y apporter des réponses. Mais ces mêmes responsables reçoivent aussi des propositions d'action et des demandes d'aide des groupes de base. Plus largement, les services de pastorale sociale rejoignent les réseaux d'action volontaire et les groupes populaires qui participent à la critique de la société.

En tant que mouvement, l'Église est aussi un milieu propice à l'essor de l'action bénévole. Ses membres peuvent former des associations volontaires, reconnues ou non par les professionnels investis d'une autorité hiérarchique. Des groupes volontaires, constitués sur une base ponctuelle ou permanente, incarnent les sensibilités des fidèles et permettent, du moins à un certain nombre, d'exprimer leurs solidarités en matière de justice sociale et d'attention aux plus démunis.

Nous examinerons maintenant quelques-unes des pratiques chrétiennes en voie de transformation, tant du côté des associations plus traditionnelles que du côté des groupes plus récents. Parmi les groupes volontaires fortement organisés, nous accorderons une place à part aux communautés religieuses. Elles constituent un lieu privilégié d'observation des rapports que les groupes d'entraide entretiennent avec l'Église catholique. Il ne sera pas possible d'évaluer l'importance relative de ces groupes dans l'Église, vu que nous ne disposons que d'informations partielles. Cela ne nous empêche pas de saisir les changements en voie de s'accomplir.

ÉGLISES DIOCÉSAINES ET ACTION SOCIALE : DU BÉNÉVOLAT À L'ACTION POLITIQUE

Depuis que l'État québécois assume la direction des services sociaux essentiels, l'Église se trouve libérée de la charge administrative et financière des œuvres d'assistance et d'éducation. Elle n'a pas cessé d'agir pour autant. Délestée de la permanence qu'il lui fallait jadis assurer, elle peut s'attaquer davantage aux besoins nouveaux qui ne cessent d'apparaître dans une société urbanisée.

Les Églises, on le sait, ont un pouvoir de mobilisation dans notre société. *Le portrait des bénévoles québécois* (Payette et Vaillancourt) [5] montre que le secteur religieux attire encore une forte proportion des bénévoles. Bien que nous ne sachions pas dans quelle mesure ces personnes s'engagent spécifiquement dans les groupes d'entraide, nous savons néanmoins que plusieurs aiment concilier leurs convictions religieuses avec leurs préoccupations sociales.

Par contre, en ce qui concerne le personnel salarié (prêtres, agents de pastorale laïques, religieux, religieuses) l'Église catholique au Québec n'affecte plus qu'un faible pourcentage (4 à 5 %) de ses effectifs à la pastorale de quartier et à l'action sociale [6]. Cette tendance est encore confirmée par l'étude récente de Sarah Bélanger : les démunis, les minorités et les marginaux représentent une proportion de 10 % seulement des groupes auprès desquels les agents de pastorale exercent leur principale tâche pastorale [7].

Élargissement du rôle des groupes caritatifs

L'évolution des groupes de laïcs plus traditionnellement voués à l'action caritative montre qu'ils s'intéressent de plus en plus à la dimension collective des problèmes sociaux. La Société Saint-Vincent-de-Paul (SSVP) du diocèse de Montréal offre un cas typique.

En 1960, l'organisation comptait 156 conférences regroupées en 15 conseils particuliers sur l'ensemble du diocèse. En 1973, la SSVP distribuait déjà 421 114 $ en secours à des familles. Le rapport annuel du président précise que la Société « a dû dénoncer, et ce publiquement, des injustices pratiquées sur le dos des plus faibles par la suppression, dans la Loi sur l'aide sociale, des diètes spéciales et des besoins spéciaux [...]. La SSVP veut ainsi démontrer à ceux que nous sommes appelés à aider, qu'avec eux, nous sommes préoccupés d'une meilleure justice sociale, élément inséparable d'une véritable Charité »[8]. Le même rapport affirme que cette « politique d'action communautaire et de promotion du milieu n'est nullement en contradiction avec le contact de personne à personne ».

En 1986-1987, la SSVP de Montréal comptait 178 conférences réparties en 22 conseils, distribuant 1 012 816 $ et finançant une dizaine de projets de « promotion sociale » pour une somme de 151 071 $, projets qui concrétisent la philosophie de la prise en charge des gens par eux-mêmes.

L'ajout de fonctions nouvelles à la vocation des groupes caritatifs n'est pas étranger à l'évolution des programmes sociaux gérés par l'État. La réforme de l'assistance sociale qui a suivi la publication du rapport Boucher[9], en 1963, a rendu le gouvernement responsable de la satisfaction des besoins essentiels des citoyens. À peine vingt ans plus tard, la mise en question de l'État-providence amorce déjà le désengagement de l'État, un processus que « l'opération Solidarité populaire Québec » a largement dénoncé, ces deux dernières années.

Certaines décisions politiques produisent inévitablement des effets sur les groupes qui se consacrent eux aussi à l'aide d'urgence. Par exemple, la « désinstitutionnalisation », telle que mise en application dans le réseau des établissements des Affaires sociales, entraîne l'allongement des files de demandeurs aux comptoirs alimentaires, aux restaurants populaires, aux vestiaires. Les expatients des milieux psychiatriques n'ont pas acquis du jour au lendemain l'habileté de gérer un maigre budget. Sans les ressources

limitées de l'action bénévole, ces personnes souffriraient encore plus de la faim, de l'isolement social. Les responsables de ces initiatives communautaires d'entraide se demandent, de leur côté, s'ils ne font pas le jeu d'un système qui veut de moins en moins prendre en charge ses plus démunis.

La gestion elle-même des organismes publics et parapublics pose des problèmes qui ont nécessité, dans certains cas, la création de groupes nouveaux, pour ne pas dire de services parallèles. La Commission d'étude justice et foi du diocèse de Québec écrit à ce sujet :

> Des lois et des programmes sociaux tentent de redresser les conséquences des divers problèmes que connaît notre société. Mais le fonctionnement des institutions et l'administration des lois sont devenus si complexes que des gens peuvent être et sont de fait lésés dans l'exercice de leurs droits en matière d'assurance-chômage, d'indemnisation des accidents du travail, de protection des personnes handicapées, d'accès aux logements municipaux, etc.
>
> Face à cette situation, des organismes privés doivent en quelque sorte doubler le travail des services publics ou parapublics. Ces organismes communautaires exercent un rôle de médiateurs entre la population et les services de l'État [10].

L'action des groupes chrétiens paraît donc largement conditionnée par l'évolution de la société, mais aussi par la gestion étatique des politiques sociales et des programmes sociaux.

L'impact des changements sociaux

Parmi les tendances à plus long terme qui caractérisent l'évolution de notre milieu, certaines menacent, plus que d'autres, des valeurs dites fondamentales. Les changements qui touchent la structure et la vie des familles ne sont pas les moindres. Certes, des organismes familiaux autonomes, largement soutenus par l'Église, sont à l'affût des nouveaux besoins des couples et des

familles dans leur ensemble, mais les services de pastorale de la famille se sont aussi préoccupés de certaines problématiques particulières.

Partout au Québec, depuis au moins une quinzaine d'années, de nombreux regroupements se sont mis sur pied pour venir en aide aux femmes devenues chefs de famille monoparentale. Sur la Rive-Sud de Montréal, c'est le diocèse de Saint-Jean-Longueuil qui a pris l'initiative de former des groupes d'entraide appelés « Vie nouvelle ». Lorsque le besoin d'un lieu d'hébergement pour les victimes de violence familiale s'est affirmé, le service diocésain de la famille a alors encouragé la création d'une telle ressource, y allant de son appui à l'organisation d'une campagne de financement ; entre-temps, une maison religieuse prêtait locaux et personnel au projet... pendant que les réactions gouvernementales se faisaient attendre.

Dans la région des Laurentides, le diocèse de Saint-Jérôme a assumé pendant dix ans la responsabilité d'un Centre de la famille. Dès les débuts, il a regroupé les citoyens en difficulté socio-économique. À mesure que les années passent, les personnes aidées dont devenues les aidantes. Mais on constate aussi l'alourdissement des clientèles : les professionnels des services sociaux et des milieux psychiatriques y trouvent une ressource inespérée où référer les usagers et usagères des services parapublics, parce que l'entraide est souvent la voie privilégiée de la réhabilitation. Encore un effet de la politique de désinstitutionnalisation, sans toutefois qu'il y ait un transfert des ressources nécessaires du côté des groupes communautaires.

La crise économique de 1982 constitue un point de repère intéressant pour saisir sur le vif la capacité des chrétiens à se mobiliser pour l'entraide et la solidarité. Dans la région de Sherbrooke, le nombre des sans-emploi, surtout parmi les jeunes, exigeait la mise sur pied rapide d'un lieu d'hébergement et de repas communautaires : la réponse est venue de la Pastorale sociale du diocèse, qui a su mobiliser les énergies nécessaires.

Le diocèse de Québec a développé un autre modèle d'entraide. « Devant le drame de la hausse subite des taux d'intérêt en 1982, des paroisses ont formé des comités de soutien pour venir en aide aux individus et aux familles qui, autrement, auraient pu perdre des biens acquis péniblement. Nés dans une conjoncture économique précise, ces comités de soutien continuent d'offrir une entraide remarquable à des gens qui veulent sortir d'une impasse financière [11]. »

Chômage, non-indexation des prestations de l'aide sociale, réforme de l'aide sociale elle-même, détérioration des politiques sociales d'habitation : l'effet conjugué de ces éléments d'une politique socio-économique ne peut que produire la misère pour une partie croissante de la population. Ce phénomène inquiétant a suscité la création, à Montréal, en 1986-1987, d'une Table de concertation justice et foi. Une étude de la SSVP venait d'établir que les citoyens à faibles revenus consacrent 46 % de leur budget au logement. Des chrétiens, membres de la Table, ont décidé d'alerter l'opinion publique sur ce phénomène [12]. Pour y arriver, ils ont fait alliance avec les groupes populaires actifs en ce domaine ; ils ont aussi convaincu l'Archevêché de Montréal de prendre position dans le dossier complexe de l'habitation.

La plus longue histoire de l'engagement d'une Église diocésaine en matière d'habitation (et d'animation sociale) s'est probablement déroulée dans le diocèse de Gatineau-Hull [13]. Au cours d'une « grande mission », divers groupes ont pris conscience des problèmes des gens qui habitaient le centre-ville de Hull. De petits groupes en petits groupes, on en est venu à former une assemblée générale des citoyens de Hull. Les représentants de l'Église diocésaine étaient présents à toutes les étapes, à toutes les luttes pour arracher au pouvoir municipal des décisions nécessaires, notamment pour obtenir un plan d'aménagement urbain. La solidarité ecclésiale s'est manifestée pour obtenir des logements décents pour les personnes âgées et les familles, Au-delà des groupes d'entraide, l'action collective a été le fait de chrétiennes et de chrétiens engagés.

La face invisible de la misère, dans une société d'abondance, c'est aussi la faim. À Montréal, on ne dénombre pas moins de 400 organismes privés qui participent à la cueillette et à la redistribution des surplus alimentaires. Face à cette situation, la Table de concertation justice et foi déjà citée a décidé de commander une enquête. Il est en effet devenu plus que nécessaire de faire une analyse critique d'un effet de système.

Il en est de même des situations où l'Église demeure un partenaire obligé de l'État. On l'a bien vu en 1978-1979, lorsque le monde entier a pris conscience du drame des réfugiés de la mer. Le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles de l'époque, Jacques Couture, a alors négocié avec le gouvernement central un programme-cadre de parrainage. Il n'a pas trouvé mieux que de conclure des ententes avec les autorités du diocèse de Montréal, principal lieu d'arrivée des réfugiés, pour administrer ce projet d'envergure. Sans méconnaître la participation de groupes autonomes de citoyens, notamment par l'intermédiaire des caisses populaires, il faut bien constater qu'un peu partout au Québec, des centaines d'équipes se sont ensuite constituées sous l'égide des paroisses pour accueillir et soutenir les nouveaux venus. Des responsables diocésains de la pastorale sociale continuent de participer aux tables de concertation d'organismes au service des réfugiés, tant au plan régional que national.

On a vu, dans les années 1960 et 1970, des responsables diocésains de la pastorale sociale se convertir en véritables animateurs sociaux, au nom même de la justice sociale à promouvoir dans leur milieu. Leur participation à des grands projets a marqué des milieux tels que ceux des villes de Hull, Saint-Jérôme, Shawinigan. On se souvient aussi de ces prêtres qui ont assumé un leadership politique indéniable : l'Opération Dignité, dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ; le quartier Saint-Roch et celui de Saint-Sauveur, à Québec ; le quartier Saint-Louis et Saint-Henri ont vu naître combien de regroupements de tous genres grâce à l'influence et à l'engagement de ces leaders religieux. C'était l'heure de l'engagement explicite des chrétiens dans la foulée de l'animation sociale.

Les rôles que l'Église assume aujourd'hui dans le domaine de l'entraide et de la solidarité sont sûrement plus discrets. Ils s'échelonnent donc sur un continuum qui va de la vigilance dans l'identification des besoins à la conscientisation des gens concernés ou du public, du simple geste d'appui à la prise en charge de nouveaux regroupements ou même de nouvelles ressources.

LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES : ENTRE L'AIDE ET LA SOLIDARITÉ

Autant les instituts religieux ont été soumis à la critique par les mouvements sociaux durant les années soixante et soixante-dix, autant ils deviennent, dans les années quatre-vingt, une ressource appréciée des groupes d'entraide. Si l'on cherche des indices des rapports nouveaux qu'ils entretiennent, il en est au moins un qui ne trompe pas. Les conseils provinciaux et généraux des communautés religieuses reçoivent de plus en plus de demandes d'aide de la part des groupes : une trentaine par mois au début des années quatre-vingt, une soixantaine par mois à la fin de cette même décennie.

Puisqu'il ne s'agit pas d'un phénomène isolé ni épisodique mais bien d'une tendance qui s'accentue, il faut se demander ce qu'elle signifie. Nous découvrirons que le réajustement idéologique des religieux, d'une part, et le retrait ou l'absence de l'État, d'autre part, ne sont pas étrangers à ce phénomène d'attraction réciproque des groupes et des congrégations religieuses.

L'option préférentielle pour les pauvres

Les pauvres, les régions défavorisées et les pays dits de mission ont toujours figuré parmi les préoccupations des Églises. Chez les catholiques, l'expérience du concile œcuménique de 1962- 1965 a considérablement modifié les rapports mutuels des Églises du Tiers monde avec celles du Nord. Ayant côtoyé leurs

confrères des pays moins développés, nos évêques ont compris que l'aide devait passer de l'aumône au soutien des projets d'autodéveloppement. L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP) est née de ces rencontres.

Dans ce contexte, une des sources d'influence les plus déterminantes vient de l'Amérique latine. L'option préférentielle pour les pauvres, telle qu'elle a été définie à la Conférence de Medellin (1968) et confirmée à la rencontre de Puebla (1975), constitue désormais un cadre de référence pour la majorité des militants chrétiens qui se sont intéressés à la théologie de la libération.

Chez les religieux canadiens, l'année 1973 marque un tournant. Les supérieures et supérieurs majeurs des communautés religieuses réunis en assemblée annuelle à Moncton se demandent : « Comment vivons-nous notre option pour les pauvres ? Que faisons-nous en faveur des pauvres et des démunis [14] ? »

Au Québec, où se trouvent encore la majorité des religieux et des religieuses, c'est en 1975, au terme d'une autre assemblée générale, que la Conférence religieuse canadienne — région du Québec (CRC-Q) décide de former un « Comité de justice sociale ». Dès le départ, suite à un inventaire des investissements des communautés auprès des démunis, ce comité précisait ses perspectives :

> 1. Le Comité manifeste sa réticence à parler de démunis, un vocabulaire qui fait référence à un manque de ressources, et qui favorise une approche centrée sur l'aide individuelle. Il préfère parler de classes populaires, chômeurs, assistés sociaux, travailleurs à faibles salaires et exploités.
>
> 2. Plutôt qu'une stratégie de *dépannage et de service individuel*, le Comité favorise une stratégie de *promotion collective*. Il entend par là « ce processus par lequel les gens vivant en milieux populaires s'organisent, mettent ensemble leurs dynamismes, prennent en charge leurs conditions de vie et, s'il le faut, luttent ensemble avec d'autres couches de travailleurs pour une organisation du travail et des politiques qui tiennent compte de leurs intérêts. »

Des congrégations demandèrent alors de l'aide pour établir une politique de dons. Le Comité de priorité dans les dons, relié au Comité justice sociale, est né de ce besoin. Fondé par décision du conseil d'administration de la CRC-Q en février 1979, ce comité recommanda aux communautés de privilégier :

1. Tout projet communautaire et collectif qui vise la défense des droits et intérêts des pauvres et des opprimés et qui participe à une transformation des structures sociales en fonction de ces pauvres, opprimés et rejetés de la société.

2. Tout projet dont le but et les objectifs sont orientés vers la prise en charge d'un groupe par lui-même.

3. Tout projet pastoral qui permet un engagement du chrétien dans son milieu et assure une réflexion évangélique adéquate sur le lien qui doit exister entre foi et engagement.

Dès sa première année d'existence (1979-1980), le comité recevait 46 projets pour analyse et recommandation ; en 1983-1984, 202 projets lui étaient soumis par les groupes de tout le Québec. Quarante demandes de l'année 1983-1984 ont fait l'objet d'une étude afin de mieux déterminer les rapports entre les besoins de ces groupes et l'aide que les communautés religieuses leur avaient effectivement apportée, en fonction des critères énoncés proposés par le Comité de justice sociale.Voici quelques-unes des constatations qui ressortent de cette étude :

a) Les groupes (40) demandent de l'aide pour
— le fonctionnement général de leur projet : 28
— le paiement des salaires de leur personnel : 5
— la réalisation d'activités spéciales : 4
— l'hypothèque, l'entretien des édifices : 3

b) Ces demandes concernent les besoins d'information, de regroupement, d'apprentissage et parfois d'hébergement de diverses catégories de personnes : les résidents d'un milieu défavorisé (3), les travailleurs et travailleuses (5), les analphabètes (2), les femmes et les hommes endettés (1) ou lésés dans leurs droits (1), les jeunes de 12 à 18 ans (3), les femmes violentées ou séparées (3), les

personnes alcooliques, toximanes, itinérantes, ex-détenues, ex-psychiatrisées, dépressives, phobiques (7), les personnes handicapées physiquement — enfants et adultes (2), les malades atteints de cancer, en phase terminale (2), et même les personnes décédées et à faibles revenus (1).

c) Le budget des groupes sondés variait de 50 000 $ à 200 000 $. Les dons qu'ils déclarent avoir reçus des communautés religieuses se situent entre 1 000 $ et 50 000 $; l'ensemble de ces dons représente environ 38 % des sommes demandées.

Le service d'analyse et d'acheminement des demandes d'aide est d'ailleurs vivement apprécié des congrégations elles-mêmes. La plupart ont des montants précis à consacrer à des dons : près de 40 % des répondants au questionnaire de la CRC-Q ont déclaré avoir à ce chapitre un budget de plus de 100 000 $. Plusieurs congrégations ont formé leur propre comité de priorités dans les dons.

Parmi les critères de réponse aux demandes des groupes ressort en premier lieu la compatibilité du projet avec le « charisme », c'est-à-dire la vocation particulière de l'institut. L'éclairage et les recommandations de la CRC-Q jouent aussi un rôle important dans le discernement et la prise de décision. La localisation du projet (région centrale ou périphérique du Québec) est aussi considérée.

Il s'agit, en somme, d'une aide multidimensionnelle que les groupes jugent indispensable. Le seul fait que les projets soient acheminés aux congrégations avec la recommandation du Comité de priorités dans les dons est perçu comme un geste de confiance. En plus de l'appui financier, l'accueil de la CRC-Q et, à l'occasion, l'assistance fournie de diverses manières rendent plus concrète la solidarité.

Il est donc possible d'affirmer qu'il existe maintenant un lien organique entre les groupes populaires de toutes sortes et les communautés religieuses considérées comme organismes d'Église :

• D'un côté, les communautés religieuses peuvent, à travers leur participation et leurs dons, prendre conscience des divers problèmes vécus par les groupes ; elles peuvent aussi améliorer la qualité de leur participation pour mieux affirmer leur solidarité. Elles incarnent ainsi au Québec leur préoccupation pour les pauvres.

• Du côté des groupes, le recours aux communautés religieuses est devenu une pratique courante, sans laquelle ils ne pourraient ni maintenir ni développer une partie de leurs services. Puisque les communautés n'exercent pas de contrôle sur le fonctionnement de ces organisations, la relation n'est pas vécue selon le mode de la dépendance mais comme un partage.

Comment prévoir l'évolution de cette forme de partenariat ? Les groupes demandeurs ont indiqué à la CRC-Q quelques-unes de leurs préférences. Parmi les besoins auxquels les communautés religieuses devraient continuer de répondre, ou dont elles devraient se préoccuper davantage, ils mentionnent :

• favoriser les regroupements ;

• favoriser ceux qui répondent aux besoins essentiels concernant l'emploi, le logement, l'information sur les droits ;

• soutenir les projets qui encouragent la conscientisation, l'éducation à la solidarité sociale, ce qui devrait inclure l'appui aux mouvements écologiques et pacifiques ;

• continuer de répondre aux besoins spécifiques de certains groupes d'entraide.

Certains groupes précisent enfin que les communautés religieuses doivent éviter la tentation de se substituer à l'État. Leur intervention gardera toute sa raison d'être si elle contribue à la critique sociale, si elle se situe, au plan théologique, dans la ligne prophétique, au-delà des œuvres d'assistance et des œuvres de charité.

MALGRÉ TOUT, DES RÉSISTANCES

Il ne faudrait pas croire que tous les groupes souhaitent recueillir l'appui officiel des autorités ecclésiales. Diverses raisons sont invoquées pour se tenir à distance. Certains groupes, tels les Alcooliques anonymes, acceptent une référence à Dieu, mais ils se défendent de prêcher l'adhésion à une Église particulière. Des groupes de services craignent d'éloigner une partie de la clientèle qu'ils visent si leur image publique est associée à l'enseignement moral de l'Église : c'est la position d'un organisme national qui offre un service téléphonique d'aide aux femmes enceintes en détresse. D'autres, comme les groupes de prévention du suicide, hésitent à s'associer du personnel bénévole qui affiche son appartenance à telle association chrétienne, de peur qu'il ne recoure de manière inappropriée aux motivations spirituelles.

D'autres résistances, plus déterminantes, se sont manifestées au cours des années 1965-1975. L'analyse socio-économique de la pauvreté et de ses causes a dévalorisé les services directs. Prenant ses distances par rapport à l'action caritative, l'idéologie de la prise en charge et de la participation aux pouvoirs s'est répandue dans notre milieu. Les leaders des nouveaux mouvements sociaux ont eu besoin d'espace pour établir leur discours et conduire une action autonome, en élaborant leurs propres règles du jeu.

Un aspect moins connu de cette résistance concerne les groupes féminins. L'incapacité juridique où se trouvaient les femmes, jusqu'en 1964, les a longtemps empêchées de créer des œuvres autonomes [15]. Leur engagement social devait passer par les ouvroirs des pauvres et les associations de dames d'œuvres qui dépendaient des communautés religieuses. Des analyses féministes font remarquer que cette situation, particulière aux francophones, a contribué à maintenir une certaine tension entre femmes religieuses et laïques, jusqu'à ce que ces dernières aient enfin accès à des postes de responsabilité et à un statut autonome [16]. Les temps changent : il serait possible de montrer que l'heure est davantage à la solidarité [17].

La plus grande résistance provient peut-être de membres de l'Église qui adoptent, plus ou moins consciemment, les visées néo libérales, y compris la critique des politiques et des programmes sociaux. En conséquence, ils n'apprécient guère les nouveaux rôles des groupes d'entraide. Ils n'entrent pas facilement dans l'effort de critique sociale auquel les invitent les messages sociaux des évêques [18]. Ils préfèrent s'appuyer sur les enseignements sociaux de l'Église qui se rattachent à « une tradition nettement conservatrice, qui repose sur une vision statique de l'ordre social, de retour à l'ordre ancien [19] ».

L'important, c'est que la compassion ne perde jamais le droit de s'exprimer : en cela les groupes d'entraide tels que nous avons pu les observer n'ont pas failli à leur mission de réchauffer notre planète.

NOTES

1. *Valleyfield... Un problème d'eau. Des citoyens s'en mêlent.* Bilan du comité d'action pour l'eau potable, CLSC La Seigneurie de Beauharnois, avril 1984, p. 7.

2. L'auteure a occupé, de 1976 à 1980, le poste d'adjointe au secrétaire général pour les affaires sociales à l'Assemblée des évêques du Québec. Ses contacts avec les responsables diocésains de la pastorale sociale et avec les communautés religieuses, qui se sont prolongés jusqu'à ce jour, lui fournissent des sources d'information partielles, qui doivent suppléer à l'absence de recherches ou d'études sur les rapports des groupes d'entraide avec l'Église catholique. Malheureusement il ne lui est pas possible, dans le cadre de cet article, de couvrir les activités des autres Églises chrétiennes, notamment celles de l'Église-Unie du Canada et de l'Église épiscopale au Canada, qui sont particulièrement actives dans la région métropolitaine de Montréal.

3. Jean-Marie Romeder, *Les groupes d'entraide au canada*, Ottawa, Santé et Bien-être social Canada, 1982, cité dans : *Solidarités. Pratiques de recherche-action et de prise en charge par le milieu*, sous la direction de Jacques Alary, Montréal, Boréal, 1988, p. 44-45.

4. Pour une définition complète du concept d'organisation, voir R. Boudon et F. Bourricaud, « Organisation », *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, pp. 398-405.

5. Micheline Payette et François Vaillancourt, *Le portrait des bénévoles québécois*, Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 1983, 314 p.

6. Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), *Rapport sur l'état des ressources humaines de l'Église catholique au Canada : Statistiques 1984*, Ottawa, Secrétariat de la CECC, 1986, texte ronéotypé, 80 p.

7. Sarah Bélanger, *Portrait du personnel pastoral féminin au Québec : Les soutanes roses*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1988, 296 p.

8. Société Saint-Vincent-de-Paul, *Rapport annuel 1973*, Conseil central de Montréal.

9. Gouvernement du Québec, *Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique*, présidé par J.-Émile Boucher, Québec, 1963, 230 p.

10. Diocèse de Québec, *Justice et foi dans notre milieu*, Rapport de la Commission d'étude sur l'engagement des groupes dans la justice sociale et la transmission de la foi, Québec, 1984, p. 55.

11. *Op. cit.*, p. 40.

12. Table de concertation Justice et foi de Montréal, « Se loger à Montréal : un long cri d'inquiétude », Montréal, Centre Saint-Pierre, septembre 1987, texte ronéotypé, 21 p.

13. Roger Poirier, *Qui a volé la rue principale ?*, Montréal, Éditions Départ (Entraide missionnaire et Centre Saint-Pierre), 1986, 331 p. Voir spécialement « Le rôle de l'Église », p. 24-27.

14. Les renseignements de cette section sont tirés des rapports du Comité justice sociale de la CRC-Q (Conférence religieuse canadienne — Région du Québec) et des documents de travail du Comité de priorité dans les dons (période 1978-88), Montréal, secrétariat de la CRC-Q.

15. Pour une analyse de ce phénomène, voir le Collectif CLIO (M. Dumont, M. Jean, M. Lavigne, J. Stoddart, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 1982.

16. Une certaine complicité s'est pourtant établie entre les femmes religieuses et laïques, comme le démontre l'historienne Marta Danylewycz dans son livre (posthume) *Profession : religieuse. Un choix pour les Québécoises, 1880-1920*, Montréal, Boréal, 1988.

17. Voir l'étude de Françoise-Romaine Ouellette, *Les groupes de femmes du Québec en 1985 : champs d'intervention, structures et moyens d'action*, Rapport de recherche, Consult-Action (Conseil du statut de la femme), 1986, 314 p. D'après cette étude, les communautés religieuses contribuent au financement de 46 groupes locaux et régionaux sur 278, et elles représentent la source de financement la plus élevée pour quatre de ces groupes (données tirées du tableau 18, p. 159-160 et du tableau 15, p. 168-169).

18. *La justice sociale comme bonne nouvelle. Messages sociaux, économiques et politiques des évêques du Québec 1972-1983*. Recherche et présentation de Gérard Rochais, Montréal, Éditions Bellarmin, 1984, 386 p.

19. Jacques Racine, « Les chrétiens et la critique de notre société », dans F. Dumont, J. Grand'Maison, J. Racine, et P. Tremblay, *Situation et avenir du catholicisme québécois. Entre le temple et l'exil*, Montréal, Leméac, 1962, p. 126.

Collaborateurs et collaboratrices

Boulanger, Raymond, Centre de recherche en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières

Brault, Marie-Marthe T., Institut québécois de recherche sur la culture

Dumais, Alfred, Département de sociologie, Université Laval, Québec

Godbout, Jacques T., INRS-Urbanisation, Montréal

Guay, Jérôme, École de psychologie, Université Laval, Québec

Guillemet, Nicole, animatrice, Groupes d'entraide pour femmes adultes ex-victimes d'inceste

Levasseur, Roger, Département des sciences du loisir, Centre de recherche en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières

Moles, Abraham, Institut de psychologie sociale, Université Louis-Pasteur, Strasbourg

Ouellette, Françoise-Romaine, Institut québécois de recherche sur la culture

Plante, Denyse, agente de formation et d'animation, Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ)

POUJOL, Geneviève, Équipe Temps sociaux, IRESCO, Paris

RÉMILLARD, Marie-Blanche, agente de recherche, Direction des programmes d'aide et de la réglementation, ministère des Transports, Québec

ROUSTANG, Guy, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail, LEST-CNRS, France

SAINT-JEAN, Lise, Institut d'études médiévales, Université de Montréal

SAUCIER, Carol, Département de sociologie, Université du Québec à Rimouski

TURCOT, Gisèle, directrice, revue *Rélations*, Montréal

Dans la même collection

1
Cette culture qu'on appelle savante
Fernand Dumont, dir.

2
Migrations et communautés culturelles
Gary Caldwell et Fernand Harvey, dir.

3
Les cultures parallèles
Fernand Dumont, dir.

4
Architectures : la culture dans l'espace
Jean-Charles Falardeau, dir.

5
Les régions culturelles
Yvan Lamonde, dir.

6
La culture et l'âge
Madeleine Préclaire, dir.

7
La culture : une industrie
Gabrielle Lachance, dir.

8
Présence de jeunes artistes
Pierre Anctil, Léon Bernier et Isabelle Perrault, dir.

9
Identités féminines : mémoire et création
Denise Lemieux, dir.

10
L'État et la culture
Gabriel Dussault, dir.

11
Devenir chercheur-e : itinéraires et perspectives
Thérèse Hamel et Pierre Poulin, dir.

12
Les nouveaux visages de la pauvreté
Madeleine Gauthier, dir.

13
Couples et parents des années quatre-vingt
Renée B.-Dandurand, dir.

14
La culture des organisations
Gladys L. Symons, dir.

15
Temps et société
Gilles Pronovost et Daniel Mercure, dir.

Achevé d'imprimer à Québec
à l'imprimerie Logidec inc.
en février 1990

Entraide et associations

Raymond BOULANGER
Marie-Marthe T. BRAULT
Alfred DUMAIS
Jacques T. GODBOUT
Jérôme GUAY
Nicole GUILLEMET
Roger LEVASSEUR
Abraham MOLES
Françoise-Romaine OUELLETTE
Denyse PLANTE
Geneviève POUJOL
Marie-Blanche RÉMILLARD
Guy ROUSTANG
Lise SAINT-JEAN
Carol SAUCIER
Gisèle TURCOT

Dans cet ouvrage, l'entraide est abordée à la fois comme pratique spécifique de solidarité et comme réalité sociale inscrite dans la dynamique du phénomène associatif.

La première partie s'ouvre sur quelques témoignages de personnes engagées dans des groupes d'entraide suivis des analyses de chercheurs qui ont observé certains de ces groupes.

La deuxième partie élargit l'analyse par des réflexions et des interrogations sur la genèse et l'évolution des pratiques associatives et leur rôle éventuel dans le débat actuel sur le nouveau contrat social à négocier entre la société civile et l'État.